



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



MERCURE

DE FRANCE.

426081

808210

DÉDIÉ AU ROI.

AVRIL. 1744.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale est à Monsieur **MOREAU**, *Commis au Mercure*, vis-à-vis la *Comédie Française*, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux *Libraires* qui vendent le *Mercure*, à Paris ; peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des *Lettres* ou *Paquets* par la *Poste*, d'avoir soin d'en affranchir le *Port*, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs *Ouvrages*, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les *Libraires* des *Provinces* & des *Pays Etrangers*, ou les *Particuliers* qui souhaiteront avoir le *Mercure de France* de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à *M. Moreau*, qui aura soin de faire leurs *Paquets* sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la *Poste*, ou aux *Messageries* qu'on lui indiquera.

P R I X X X X . S O L S .

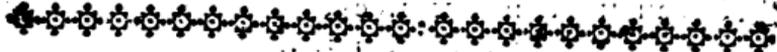


MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ A U R O I

A V R I L 1744



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

O D E,

Sur l'endurcissement des Impies.



E Roi des Rois, dans sa colere,
Descend pour juger les humains;
Un épouventable Tonnerre
Arme ses redoutables mains.

Impie, il va briser ta tête;
Déjà son bras vengeur s'appête
Mais quels foudres ont frappé les airs
Sa voix, comme un foudre qui gronde.

A ij

Ebranle

Ebranle les poles du monde.

Ecoute, & tremble, homme pervers.



Long-tems ma bonté paternelle
 Ferma les yeux à tes forfaits ;
 Dès-lors ton ame criminelle
 Crût qu'ils ne s'ouvreroient jamais ;
 Déjà tu disois en toi-même ,
 Non, il n'est point d'Etre suprême ;
 Qui régne la haut dans les Cieux ;
 Cessons nos vœux, nos sacrifices ;
 Vivons au gré de nos caprices ;
 Que nos passions soient nos Dieux.



Contre ta conduite insensée
 Mon Tonnerre n'eut point d'emploi ;
 Ingrat, ma bonté méprisée
 S'intéressoit encor pour toi ;
 Mais voici le jour de vengeance ;
 Assés long-tems ma patience
 Prolongea tes malheureux jours,
 Contre mes flèches éternelles
 Que tes Divinités nouvelles
 Viennent te donner du secours.



Enfin, ma trop lente justice
 Va venger l'honneur de ses loix ;

Punissons

Punissons du même supplice
Tous les criminels à la fois.
Anéantissons la mémoire
De tous ceux , qui mettoient leur gloire
A braver la main du Très-Haut ;
Les crimes inondent la terre ;
Tonnez , éclatez ma colere
Sur le monde entier , s'il le faut.



Fiers Ministres de ma Puissance ,
Foudres embrasez l'Univers ;
Portez vos feux & ma vengeance
Jusqu'au plus profond des Enfers.
Que votre fureur dévorante
Seme le trouble , l'épouvante ,
L'horreur & la mort , en tout lieu.
Et qu'enfin le mortel coupable
Au coup foudroyant , qui l'aecable,
Connoisse qu'il existe un Dieu.

*Par M. l'Abbé Durand D. L. Chanoine
de Metz.*





LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. le
 Marquis de B. sur quelques sujets de
 Littérature.

EN répondant, Monsieur, à l'honneur de votre dernière lettre, je suis obligé de commencer par le dernier article, qui consiste à demander obligeamment des nouvelles de ma santé; je prévien par là un reproche, que vous êtes en droit de me faire sur la longueur de mon silence, & je me disculpe en même-tems auprès de vous.

Oùi, M. j'ai été malade pendant un mois presque entier; j'étois enfin presque sur pied, lorsqu'une équivoque de Médecine, occasionnée par ma simplicité d'une part, & de l'autre par la bêtise de celui, qui s'avisa de m'enseigner un certain Remède, & qui me l'enseignait mal, opera tout le contraire d'une parfaite guérison. Vous ririez trop, M. si je vous exposois ici, ce mal entendu galénique; sçachez toujours par provision, que cet incident risible m'a procuré la Traduction Françoisse du plaisant Distique, qu'on lit dans le petit Recueil des Poësies Latines du fameux Poëte Anglois Owen, *Odenus*.

Fingunt

*Fingunt se cuncti Medicos, Idiota, Sacerdos,
Indaus, Monachus, Histrion, Rastor, Anus.*

Je dois cette Traduction à un Poète de votre connoissance, & de la même Province où vous êtes actuellement ; elle fait le dernier article de sa lettre, laquelle contient aussi les Vers que vous avez vus dans le Mercure de Février, sur la présence du Roi, à la représentation de l'Opera de Rolland, &c.

Vous croyez donc, M. me dit M. F. sur la fin de cette lettre, qu'il faut se donner au Diable, pour bien rendre ou imiter le Distique d'Owen : *Fingunt se cuncti Medicos, &c.* Je vous assure pourtant, que rien ne m'a jamais moins coûté que l'Imitation suivante, laquelle, quoique moins laconique que l'original, ce qui ne peut gueres arriver autrement, me paroît néanmoins en conserver fidèlement le sens. Lisez & jugez.

Chacun est Médecin, ou du moins prétend l'être,

L'Idiot, le Moine, le Prêtre,

Le Juif, le Bâteleur, la Vieille, le Barbier,

Si nous les en croyons, sçavent tous le métier.

Donnons, M. avant que de passer à un autre article, encore une autre preuve de l'habileté de M. F. dans la Traduction des petites Pièces Latines, en Vers François. Je lui proposai dernièrement celle de l'Epita-

A iiij phe

phe du Maréchal de Montmorency, décapité à Toulouse en 1632 ; l'exécution se fit, comme vous sçavez, dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, les portes fermées, vis-à-vis d'un Buste de marbre de Henri-le-Grand.

*Ante Patris Statuam Nati implacabilis irâ
Occubui, indignâ morte manûque cadens.
Nenter illorum ingemuit mea Fata videndo ;
Ora Patris , Nati viscera , Marmor erant.*

TRADUCTION.

Devant le Buste vénérable
D'un Prince, à jamais cher à l'Empire des Lys,
L'inflexibilité du courroux de son Fils
Eclata par ma mort, honteuse & déplorable ;
Sans daigner s'attendrir, & l'un & l'autre Roi
Virent de mon destin la rigueur trop sévère.
Comme le visage du Pere,
Le cœur du Fils hélas ! fut de marbre pour moi.

Vous me faites, M. plusieurs questions au sujet de mon *Voyage littéraire de Normandie*, dont vous avez lû la plus considérable partie, & que j'ai depuis augmentée de plusieurs lettres, sans compter la Topographie Historique du *Cotentin* & du *Pays d'Auge*, que vous m'aviez conseillé de ne pas omettre. Je répons d'abord que j'ai mis la dernière

niere main à cet Ouvrage , que je suis dans l'intention de n'y plus rien ajouter , & de le publier incessamment. Pour ce qui est de l'Eloge & du Blâme de la Nation , qui occupe aujourd'hui ce beau Pays , c'est-à-dire , toute l'ancienne *Neustrie* , je n'ignore pas le bien & le mal qu'on en a dit , & qu'on en dit encore tous les jours , sur quoi vous me proposez de donner un mot d'Apologie de cette Nation , si ingénieuse , si sage , si vertueuse.

Je me garderai bien , M. de me donner cette peine ; elle n'en a pas besoin , pour détruire une prévention des plus mal-fondées. Je me contente d'avoir rendu justice à la vérité & à la mémoire d'un (a) des plus grands hommes qui soit né dans cette Province , dont un Auteur (b) moderne , qui ne le connoissoit pas , a parlé indiscretement , en donnant dans le Préjugé vulgaire. Ce Préjugé , au reste , est assez ancien , & a donné lieu à un Auteur de réputation , que vous connoissez , de m'écrire depuis peu une lettre , dont je m'assure que vous ne serez pas fâché de trouver ici un Extrait , qui ne sera rien moins que déplacé.

Il n'est pas , M. qu'avec les grandes relations que vous avez par tout Paris , vous ne

(a) M. Huet , Evêque d'Avranches.

(b) Le P. Nicéron.

foyez informé qu'il y a en cette Ville certains Corps, où l'on n'admet pas des personnes de toutes les Provinces de la France, & qu'il y a en particulier une certaine Nation, qui a l'exclusion de plusieurs sortes d'emplois. Je ne vous la nomme point, crainte de faire de la peine à ceux de cette Province, qui n'est pas moins composée d'honnêtes-gens que les autres, Province qui excelle en beaux Esprits, & laquelle il seroit injuste de rendre responsable des fautes & du caractere de quelques particuliers.

Vous sçavez que parmi les Religieux, la difference des Esprits a fait former différentes Provinces, & qu'il est rare de voir tirer un Religieux d'une de ces Provinces, pour le placer dans une autre. Tout le monde est d'ailleurs informé que c'est cette difference d'humeurs & de génies, qui a contribué à diviser l'Université de Paris en quatre Nations. Je n'en dirai pas davantage. J'ai seulement cru ce petit préambule nécessaire, pour vous préparer à la lecture du Texte d'une ancienne Charte, rapportée dans les preuves du premier Tome du nouveau *Gablia Christiana*.

Vous, M. qui recherchez avec empressement tout ce qui regarde la Ville de Marseille, & par conséquent la célèbre Abbaye de S. Victor de la même Ville, ne seriez-vous

vous jamais tombé sur l'Acte, par lequel l'Eglise, dite *la Canourgue*, au Diocèse de Mende, fut donnée au Monastere de S. Victor ? la Charte est d'ELDEBERT, qui se qualifie : *Sancta Ecclesia Mimatensis Dei Gratiâ Episcopus*. Cet Evêque, & Berenger Richard, Vicomte, de l'avis & du consentement du Doyen & des membres de cette Eglise, laquelle les uns croyoient avoir été anciennement un Monastere, & les autres un Chapitre de Chanoines, convaincus qu'on ne pouvoit la tirer des mains des Simoniaques, autrement que par une bonne Réforme, déclarent qu'ils en font Donation au Monastere de Notre-Dame de S. Victor de Marseille : » Car*, ajoutent-ils, » nous avons ouï dire, & nous sçavons en

* *Nam, sicut audivimus & ex parte didicimus, Cœnobium illud, cum tanta antiquitas Nobilitatis esset, ut quinque millia Monachorum inibi habitantium, Abbas Beatus Cassianus, Doctor præclarissimus, in eo nunc corpore requiescens, existeret, sicut in Libris reperitur quos ipse composuit, cæterorum Monasteriorum in totâ Gallia postiorum potiores rivuli sapientia & Regularis Disciplina ordo processit, & nunc & omni sæculo jam pene lapsa, si non sicut antiquitus, tamen in tantum viget, ut de quâcumque Patriâ in eo, causâ Religionis venientes, & actum in eo habitantium cognoscere volentes accesserint, dicant cum recesserint, hoc potius regulariter degere, quam cetera Monasteria totius Gallia. Gall. Christ. Tom. 1, inter Instrum. Eccl. Mimat. pag. 23.*

» partie par nous-mêmes, que ce Monastere
 » étoit autrefois si florissant, qu'il y avoit
 » 5000 Moines, dont fut Abbé le Bienheu-
 » reux Cassien, Sçavant Docteur, comme
 » on lit dans ses Ouvrages, lequel Cassien
 » y est inhumé; que c'étoit de cette Maison
 » que couloient les principaux ruisseaux de
 » la Discipline Régulière dans toutes les
 » Gaules; que quoique dans ce présent sié-
 » cle, ce Monastere ne jouisse pas du même
 » éclat, de quelques Pays qu'on s'y ren-
 » dit pour examiner la maniere de vivre des
 » Religieux, on étoit obligé d'avoüer, en
 » s'en retournant, que cette Abbaye étoit
 » encore celle de toutes les Gaules qui étoit
 » la mieux réglée. Cet Evêque parloit ainsi
 l'an 1060.

C'est pourquoi, l'Evêque & les Ecclésiastiques consentent & déclarent que l'Eglise de S. Martin de la *Canourgue*, sera désormais soumise à l'Abbaye de S. Victor; que l'Abbé y enverra des Moines, pour y célébrer l'Office Divin; que ce sera dans la suite un Monastere, & qu'il dépendra de l'Abbé & de la Congrégation de S. Victor, de sorte même que s'ils le jugent à propos, ils pourront y préposer un Abbé, tiré d'entre eux; mais voici une Clause & une Restriction qui regardent cet Abbé qu'on enverra, & c'est où j'en voulois venir, pour vous faire
 sentir,

sentir , que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des Nations qui sont excluses de certaines Dignités en certains Pays , & qu'on a cru dès-lors que le Lieu de la Naissance pouvoit influencer sur le bon ou le mauvais Gouvernement. Que dit donc la Charte de plus ? Il y est spécifié positivement , que le Religieux de S. Victor de Marseille , que la Communauté enverra , pour être Abbé de *la Canourgue* , ne sera pas natif du Territoire qui se trouve entre la rivière de Tarn & celle de l'Allier : *Ita tamen , ut quem miserint , non sit natus à Fluvio , qui dicitur Tarnne , usque ad fluvium , qui dicitur Ulerius* , supposé même que par *Ulerius* , il faille entendre le fleuve d'Allier , ainsi que je crois qu'on doit faire. Vous voyez que par cette Charte de Donation & d'Institution , une très-grande partie de l'Aquitaine étoit excluë de l'honneur de fournir un Abbé à la *Canourgue* , sçavoir presque toute l'Auvergne & le Bourbonnois , le Berri , le Limosin , le Périgord , &c. Provinces qui , trois siècles après , ont fourni à l'Eglise tant de personnages , qui ont occupé les premières places.

Oserois-je , M. vous prier de conférer sur cela avec M. le Fournier , sçavant Religieux de S. Victor de Marseille , avec qui vous êtes en relation ? je compte qu'il pourroit

roit nous instruire , si la clause ci-dessus a eu lieu , & si l'Abbé qu'on a pû envoyer de S. Victor , étoit amovible , ou de l'espece de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Triennaux* , ou enfin , si au défaut d'Abbé , l'Eglise Matrice a eu soin d'envoyer un Prévôt , Prieur , ou Doyen , qui ne fut pas natif des Pays situés entre le Tarn & l'Allier.

Telle est M. à peu près la substance de la lettre qui m'a été écrite par M. l'Abbé L. B. lequel me prie d'écrire sur ce sujet à M. le Fournier , Religieux de S. Victor de Marseille , c'est-à-dire , à la personne du monde la plus capable de nous donner les éclaircissemens nécessaires , c'est aussi ce que je n'ai pas manqué de faire dans le tems , mais , par malheur , ce sçavant Religieux étoit mourant , lorsqu'il reçut ma lettre , & sa mort me fut annoncée par l'ordinaire suivant. Permettez-moi , M. de l'apprendre ici à tous les gens de Lettres dont il étoit connu , & de rendre à sa mémoire le tribut qu'elle a droit d'exiger de moi , en attendant un éloge dans les formes dans la premiere Assemblée publique de l'Académie , dont il étoit un des plus dignes membres.

Thomas le Fournier , originaire de la Ville de Dieppe , Diocèse de Rouën , & issu d'une des meilleures familles du Pays , mourut dans l'Abbaye de S. Victor de Marseille ,
dont

dont il étoit Religieux, le 20. Décembre 1743, âgé d'environ 70 ans, regretté de tout le Corps & de toute la Ville. Il a toujours vécu dans une très-grande régularité, & dans la réputation d'une capacité consommée dans toutes sortes de bonne Littérature, singulièrement dans celle de l'Histoire & des Monumens Ecclésiastiques. Il étoit bon ami, & d'une exactitude charmante à l'égard de tous les Gens de Lettres, avec lesquels il étoit en Commerce, ce que j'ai éprouvé en particulier pendant plus de vingt années d'une étroite liaison, & d'une agréable correspondance.

J'ai gardé pour le dernier article de ma lettre, la confirmation de la vérité d'un Evénement des plus singuliers, & peut-être unique dans l'Histoire. Le fait nous parut d'abord fabuleux à vous, M. & à moi, en le lisant dans la lettre, dont je vous fis part dans le tems; vous me chargeâtes d'en approfondir la vérité, & de n'en jamais parler, qu'au cas que cette vérité se trouvât bien constatée. C'est, M. le cas où je me trouve aujourd'hui, & par conséquent le tems de rendre à cette vérité la justice qu'il est toujours tems & toujours bon de lui rendre.

EXTRAIT d'une Lettre de M. E. écrite de Warsovie le 20 Janvier 1742.

Je profite du départ de M. le Baron de Bezenval , qui retourne à Paris , pour vous donner de mes nouvelles Je vous envoie en même-tems deux articles tirés du Journal de mon voyage, qui intéresseront, à ce que je crois , votre curiosité & celle du Public , si vous les jugez dignes d'occuper une place dans votre Journal.

La petite Ville de *Thorn* , en Prusse , est assez connue aujourd'hui par l'Histoire des Guerres de Charles XII, Roi de Suède , pour que je m'arrête à vous en parler. Vous sçavez que ce Conquérant n'eut pas pour la Patrie du célèbre Copernic , la même vénération , qu'eut Alexandre pour la Ville de Thèbes , qu'il épargna en faveur de Pindare , à qui elle avoit donné naissance. *Thorn* fut bombardée , & réduite dans un état si déplorable , qu'elle n'a pû jusqu'aujourd'hui se relever.

J'arrivai le 14 Juillet dernier dans cette Ville , & M. Schwerdtmann , qui en est Bourguemestre , m'ayant invité à dîner chés lui , il me mena l'après-midi au Palais , qui est l'endroit de la Ville que les bombes endommagerent le plus , car il fut presque entièrement brûlé , & ce n'est que depuis quel-

ques années qu'on l'a rebâti. Parmi les Portraits des Bourguemestres qu'il me montra dans la Sale de l'audience , il me fit remarquer celui d'une femme qui naquit à Elsenaw , à deux milles de Thorn , avec le bec d'un Corbeau , & telle qu'elle est représentée dans le Dessen que je vous en envoie , & que j'ai fait sur le Tableau original même. Cette femme cependant , toute affreuse qu'elle étoit , épousa à cause de ses grands biens un Bourguemestre de cette Ville , duquel elle eut des enfans.

Nous allâmes de-là à la Cathédrale , qui est dédiée à S. Jean-Baptiste , pour y voir le Tombeau de Copernic. Il est contre le Pilier , qui est le premier en entrant à la droite de la principale porte. Il est représenté au naturel sur une toile à genoux , les mains jointes devant un Crucifix. Ce Portrait est entierement ressemblant à celui que l'on vend à Paris. J'ai transcrit la principale Epitaphe qui orne ce Tombeau.

*Quem cernis vivò retinet Copernicus ore ,
Cui decus eximium formâ perfecit imago.
Os rubeum , pulchrique oculi , pulchrique capilli ,
Cultraque Appelleas imitantia membra figuras.
Illum scrutanti similem , similemque docenti
Aspiceres , qualis fuerat dum sidera jussit ,*

Es

650 · MERCURE DE FRANCE.

Et caelum constare loco , Terramque rotare

Finxit & in medio Mundi Titana locavit.

D. O. M.

Atque iam ampliorens tanti viri Gloriam obtulit , &

Dedicavit idem qui restauravit

Mortuus in suo Canonicali Wormia anno 1543. Die

11. Julii , aetatis 73.

C'est le Bourguemestre de cette Ville ; duquel j'ai parlé , qui a fait réparer ce Tombeau. On voit encore à Thorn la Maison de ce Philosophe , qui n'a rien de remarquable.

J'attens , M. avec beaucoup d'impatience la nouvelle de votre départ pour Paris , & j'ai toujours l'honneur d'être avec respect , votre , &c.

A Paris le 15 Mars 1744.



LE



LE SECOND JOB.

SONNET.

JOb, ce modèle incomparable
 De maux, de tristesses, d'ennuis,
 Ne fut jamais si misérable,
 Ni si chagrin que je le suis.

S'il fut persécuté du Diable,
 Si tous ses biens furent détruits,
 Nul Créancier inexorable
 Ne troubla ses jours ou ses nuits.

Mon malheur sur le sien l'emporte ;
 Nuit & jour j'entends à ma porte
 Les Créanciers à qui je dois.

Mais Destin ! à tort je te blâme ;
 Puisque Job avoit une femme,
 Il fut plus malheureux que moi.

Le Maire.



EXTRAITS de quelques lettres , écrites des Indes Orientales , contenant plusieurs particularités sur les mœurs du Pays , singulièrement du Royaume de Travancour , & de la Côte de Malabar.

LE Royaume de *Travancour* a ses premières limites dans le Sud , au Cap *Camorain* , & s'étend en remontant dans le Nord au-delà de *Coylan* , ce qui fait 50 lieues de côte ou environ. A l'Ouest , il est borné par la Mer , & à l'Est par les Montagnes de *Cardamone*. Le Roi de *Coylan* est Souverain , mais Vassal & Tributaire du Roi de *Travancour* ; les Hollandois ont établi un Comptoir , & bâti une petite Forteresse à *Coylan* , & ils ont engagé le Roi de *Coylan* à prendre leur parti contre celui de *Travancour*.

Enjaingue est une Province de *Travancour* ; les Anglois y ont une concession , qu'ils tiennent d'un des Prédécesseurs du Roi Régnant. La situation de l'établissement d'*Enjaingue* est charmante ; les Anglois y ont construit un Fort , entre le rivage de la Mer , & une belle rivière qui lui est parallèle , & qui n'en est pas éloignée de plus de 150 toises.

Le

Le Fort est un petit carré régulier en pierre ; il n'y a de terre-plein que dans les quatre Bastions, dont chacun porte huit canons, deux de douze à chaque flanc, & deux de huit à chaque face ; le Rempart qui régné sans interruption le long des quatre côtés de ce Fort, est d'Argamasse, & sert de couverture aux Logemens & Magasins, qui sont dessous, adossés aux courtines. On voit au milieu de la courtine & au-dessus de la porte qui fait face à la Mer, un Pavillon distribué en une Sale & un Cabinet, où le Gouverneur tient ses assises de jour, y écrit, donne audience, & observe dans la belle saison les Vaisseaux & embarquations, qui passent continuellement le long de la côte à vûe de terre ; les murs de cette petite Forteresse, quoique bien construits, ont peu d'épaisseur, & ne seroient pas de grande résistance contre le canon. La garnison n'est que de 30 soldats Européens, au plus, & 60 & quelques *Topaz*.

La rivière qui est près de-là, baigne les murs d'un joli Salon, & d'un Jardin bien entretenu, qui n'est distant que de demi-portée de fusil du Fort ; les cases de la Colonie Angloise sont alignées sur les deux côtés d'une rue longue, large & droite, où on a établi une corderie de *Caire*, qui est une espeece de chanyre, qu'on tire du Cocos-
 tier

tier & qui fait l'enveloppe de ce fruit. Cette rue ombragée d'*Arquiers*, de Cocotiers & autres arbres du Pays, est terminée par une grande Eglise, auprès de laquelle est la maison d'un Evêque Portugais, & d'un Missionnaire Jésuite de la même Nation; un Fortin, tout joignant, couvre l'Eglise, la Maison Episcopale & la Colonie, & défend les approches du Fort du côté du Nord. Il y a un semblable Fortin à la même distance au Sud, qui défend l'entrée de la rivière; enfin on voit partout beaucoup de symétrie, de propreté & d'arrangement.

Le reste du Royaume de Travancour, tant dans son intérieur, que sur le bord de la Mer, est divisé en plusieurs Provinces, dans lesquelles sont enclavés les Domaines de plusieurs petits Rois, qui relevent du Roi de Travancour. Tous les Souverains du Malabar lui donnent unanimement le titre de *grand Roi*, parce qu'il est plus grand terrien qu'aucun d'eux, qu'il compte parmi ses Vassaux quantité de Rajas, de Princes & de Seigneurs, & que ses forces sont supérieures, & par le nombre de ses Sujets & par ses richesses. En effet le Royaume est extrêmement peuplé, & peut fournir 50 ou 60 mille hommes en armes, dans le besoin, ce qui fait une puissance formidable pour les Nations voisines. Mais, ni cette multitude
d'hom-

més, ni les armes qui sont en usage parmi eux, ne pourroient pas résister long-tems à des troupes Européennes bien conduites, quoiqu'en nombre très-inférieur.

Ce Pays se suffit à lui-même, sans tirer presque aucune denrée de dehors; il est très-fertile & dans la meilleure valeur qu'il puisse être, par les attentions du Roi & par la bonne police qu'il a mise dans toutes les parties de son administration, particulièrement dans l'Agriculture; outre le Ris & les autres productions nécessaires à la vie, il a eu soin d'y faire multiplier les plantations de Cottoniers, de Poivriers & de Caneliers.

Les Manufactures de Toiles du Royaume de Travancour sont très-considérables; la matière se tire du Pays même, assés abondamment, pour n'avoir pas besoin de secours étrangers.

Colloche, Capitale du Royaume, est le *Bazar* général pour la vente des Toiles, non-seulement de ce Royaume, mais même de celui de *Cottale* & de tous les Pays circonvoisins où l'on en fabrique. Les Toiles de Travancour sont de diverses qualités, suivant les differens usages auxquels on les destine; il y en a d'aussi fines que des *Guinés d'Yanaon* de 36 conjons. Il s'y fait aussi beaucoup de Toiles claires, à peu près com-
me

me la grosse Mouffeline, & des Mouchoirs rayés, dans le goût de ceux de Bengale, mais inférieurs par la teinture & par la fabrique à ceux de *Mazulipatan* & de *Paliacal*.

Quant aux Mœurs & Coûtumes des Malabars, il y a des choses fort singulières; l'ordre des successions n'y est pas le même qu'en Europe; le fils n'hérite pas de son pere, c'est le neveu qui succède à son oncle maternel. Les enfans ne portent point le nom de leur pere & ne sont point réputés de sa Caste, mais de celle de leur mere; cette Coûtume est fondée sur le principe physique, que la filiation est sûre de la mere à son enfant, mais incertaine & purement putative du pere au fils, d'autant plus que le mariage dans ces Pays est une société libre entre un homme & une femme, & pour le choix réciproque & pour la durée du tems.

Les femmes de haute naissance ont toujours auprès d'elles un Brame Namboury, ou de quelqu'autre Caste noble, qui est réputé leur mari, mais ce mariage apparent n'empêche pas qu'elles ne choisissent parmi les hommes les mieux faits, ceux de qui elles esperent des enfans beaux & bien constitués, sans que le mari en titre, ait droit de jalousie ou de reproches sur la pluralité de ses Lieutenans, très-souvent réformés.

Les

Les Rois & la Religion partagent le respect & la vénération sans bornes de ces Peuples ; l'amour & l'attachement qu'ils témoignent pour leurs Souverains est légitime, & par le caractère respectable d'une souveraineté extraordinairement ancienne dans les familles de la plûpart de ceux qui regnent aujourd'hui dans ce Pays, & par la douceur & la benignité de presque tous les Rois Malabars.

Quoique leurs Loix désignent des peines afflictives & des supplices pour les différens crimes, cependant l'effusion du sang d'un coupable est rare.

Le Roi de Travancour, moins foible, plus politique & plus déterminé par ses bonnes réflexions sur l'art de regner, est moins indulgent que tous ces Princes faibles, persuadé que l'impunité engendre le crime, que le crime trouble l'ordre & l'harmonie de la société, il est rigide & inexorable sur la punition des crimes ; mais à l'égard de la Religion, il paroît donner dans les erreurs & les superstitions les plus populaires ; il observe religieusement depuis son enfance un régime aussi austère que celui de nos Anachorettes les plus mortifiés ; il n'a jamais rien mangé qui ait eu vie, ni chair ni poisson, ni même des œufs, parce qu'ils sont susceptibles de vie ; il se nourrit

B unique-

uniquement de légumes , de racines , de fruits & de laitage ; cependant avec ces maigres alimens & malgré l'agitation & les fatigues que la guerre & son activité lui occasionnent perpétuellement , il entretient son embonpoint , une très-bonne santé & un fort tempérament ; il consulte les Devins sur la réussite ou le mauvais succès de ses moindres entreprises ; il a la patience de leur voir tirer leurs augures des fruits , des plantes , des animaux , de leur Pagode , & se détermine souvent suivant le résultat de ces frivoles cérémonies & sur les réponses de ces Charlatans.

Ces Peuples croyent s'assurer de la vérité des faits par l'épreuve du feu , égarement qui mérite plutôt notre compassion que nos railleries , si nous nous souvenons que l'épreuve du feu étoit admise en jugement parmi nous il y a plus de 400 ans , & que celle du duel a subsisté encore long-tems depuis.

La Religion des Gentils de la Côte de Malabar, de Coromandel & du Gange, est, à peu de chose près, la même, & une des plus anciennes du Monde. Cette antiquité est presque la seule preuve sur laquelle se fonde leur entêtement & leur vénération pour cette Religion , qui d'ailleurs est un tissu d'absurdités & de Fables monstrueuses & infames
dans

dans toutes leurs circonstances. Elle fait cependant un grand nombre de Martyrs. Le régime rigoureux du Roi de Travancour est observé par une infinité d'autres Brames, mais on peut soupçonner cette observance d'être purement extérieure, parce que leur naissance & leur état leur en impose l'obligation, à laquelle ils ne pouroient se soustraire sans deshonorer leurs Castes, perdre les prérogatives & l'autorité que cette singularité leur donne, & encourir le mépris du Public.

Il n'en est pas de même du Sacrifice, que quelques femmes de Brames font à l'amour & à la fidélité conjugale, en se brûlant vives après la mort de leurs maris; comme ce Sacrifice est volontaire, il ne peut être dans un Sexe si foible & si délicat, que l'effort d'un esprit & d'un cœur intimement persuadés du mérite de cette action & des récompenses que sa Religion lui promet dans une autre vie.

Cette étonnante cérémonie, qui passe parmi nos Dames Françoises pour une fiction des Voyageurs, qui veulent embellir leurs Relations de merveilles, est une vérité constante, dont on a vû un exemple en 1740 à *Vilnour*, près de Pondichery, dans une jeune personne de 24 ou 25 ans; la fermeté, la présence d'esprit & même la

B ij sévérité

févérité , que cette malheureuse victime de la superstition conserva pendant les funérailles de son mari , les tristes adieux de toute sa famille en pleurs, les apprêts du Bûcher , la distribution de ses joyaux à ses parens & amis , & au milieu des flâmes , est une chose incroyable , si elle n'étoit attestée par plusieurs témoins dignes de foi , & particulièrement par M. Dumas , alors Gouverneur Général dans l'Inde , qui y étoit présent.

Les dévotions extraordinaires , les pénitences longues & persévérantes , les austérités , qui ne peuvent être imaginées , & le dévoûement à la mort , sont communs , & poussés plus loin dans cette Religion que dans aucune autre de l'Univers ; mais ce ne sont que pratiques matérielles & charnelles , qu'aucun principe métaphysique ne dirige. Ces Indiens sont étonnés de notre spiritualité Chrétienne , qui cherche à anéantir l'homme dans l'homme même , à déprimer par la mortification des sens , l'esprit & le cœur , & en les affranchissant d'orgueil & de concupiscence , les rendre plus susceptibles de la contemplation & du pur amour de l'Être souverain & de la pratique des vertus. Mais surtout ils ne conçoivent pas notre système Evangelique d'humilité & du pardon des injures.

On

On trouve parmi les Indiens des vestiges des Sciences & des Arts, attribués aux anciens *Gymnosophistes*; ils connoissent les supputations astronomiques & calculent les révolutions des Astres & les Eclipses du Soleil & de la Lune, avec une justesse assez approchante de la précision; mais ce n'est que par des pratiques sans théorie & sans démonstration géométrique.

Ils ont aussi des Médecins, plus charlatans & moins habiles que nos Médecins d'Europe; ils sçavent un peu d'Anatomie, ils connoissent la vertu des Drogues & des Plantes, & les appliquent avec assez de succès aux maladies simples & générales; cependant ils ne sont ni Physiciens ni Chymistes; ils ignorent presque entièrement le mécanisme du corps humain; leur Pharmacie est purement galénique & bornée à un petit nombre de formules, & leur Chirurgie se réduit à quelques opérations triviales & de peu de conséquence. Dans les maladies compliquées ils sont incapables, non-seulement de les guérir, mais même de faire un raisonnement vrai-semblable sur leurs causes, leurs effets & leur cure.

Ils ont des Poésies mystérieuses & Enigmatiques, dont il font grand cas; les *Tou-payes*, à qui j'en ai demandé l'explication, m'ont dit qu'elles étoient entendues de peu

de personnes , & que la Traduction ne pouvoit les rendre bien intelligibles , parce que tous leurs sens , leur finesse & leur sel consistent dans les équivoques du Langage , dans des métaphores relatives aux mœurs , aux usages des gens du Pays , ou à des faits de leurs Histoires & de leur Théologie , dont il faudroit avoir une connoissance parfaite , pour en faire l'application & en développer la pensée.

J'ai vû quelques Sçavans en France , qui prétendent que toutes les Sciences dérivent des Indes ; qu'elles ont passé d'un côté à la Chine & de l'autre en Perse , en Arabie , en Ethiopie & en Egypte , de-là en Grece , d'où elles se sont répandues en Italie & dans le reste de l'Europe ; cette opinion n'est pas destituée de preuves , qui ont au moins bien de la vraisemblance , si elles ne sont pas absolument convaincantes.

J'ai entre les mains une Dissertation fort ingénieuse d'un Académicien , sur le Jeu des Echets , qui en attribue l'invention aux Indiens , & j'ai vû effectivement un grand nombre de *Brames* & de Nairs ou Gentils-hommes du Pays , qui sçavoient ce Jeu & qui l'affirmoient originaire de leur Pays , suivant leurs Histoires & leurs Fastes , dont les époques fabuleuses remontent dans les tems bien au-delà de celles de nos Historiens Sacrés & Profanes.

S'il

S'il est vrai que les Sciences ayent pris naissance dans cette partie du Monde, il ne l'est pas moins qu'elles y sont très-abatardies; mais les Arts s'y sont bien mieux conservés; il y a même plus de probabilité de leurs progrès que de leur décadence. On voit en plusieurs endroits de l'Inde, des Pagodes, qui sont des prodiges d'Architecture pour leur immensité, leur élévation, leur distribution, l'énormité surprenante des pierres, la façon inconcevable dont elles ont été posées dans le haut de ces grands Edifices, la singularité de leur coupe & de leur sculpture & la solidité de leur construction.

Les premiers Navigateurs Européens, qui ont pénétré dans les Indes, y ont trouvé les Manufactures de Coton établies de tems immémorial, à peu près dans la même perfection que nous les voyons aujourd'hui pour la fabrique & la finesse des Toiles & des Mouffelines, & pour le secret des bonnes teintures.

Les autres Arts mécaniques, aussi anciens que les Manufactures, n'y sont pas dans une moindre perfection.

Mais ce qui fait plus particulièrement notre étonnement, c'est la simplicité & le petit nombre des Outils dont les Ouvriers se servent.

Un Forgeron François croira-t'il qu'un

B iiij Mala-

Malabar de même profession , avec un jeune garçon , porte d'Aldées en Aldées (ce sont les Villages) tout ce qui lui est nécessaire pour forger , son enclume , son marteau , son soufflet & les menus ustanciles , & qu'il établit sa forge à platte terre en une heure de tems ?

Pourra-t'on persuader à un Cordonnier & à un Tanneur de Paris , qu'un Malabar écorchera un Cabry en leur présence & leur rapportera dans les 24 heures des Souliers de la peau de cet animal ? Ce sont cependant des faits constans.

Pour dernier exemple de l'industrie de ces Peuples , je ferai mention de la fabrique des Monnoyes. On sçait combien cette opération est composée en France ; les Indiens y procedent bien differemment. La fonte , les essais , l'affinage , l'alliage , l'ajustage & la marque , se font par des moyens si simples , si faciles , si abrégés , avec si peu de monde , à si peu de frais , & cependant avec tant de précision , que nos Monnoyeurs Européens ne pourroient se le persuader sur la foi de qui que ce soit.

C'est sur des Mémoires fidèles , fournis par ceux qui ont voyagé dans l'Inde , qu'on a fait à Paris des Vernis aussi beaux que la plus précieuse & la plus ancienne *Laque* du Japon , & qu'on a fait en Saxe des Porcelaines

celaines aussi fines, d'un aussi bel émail & d'un plus beau modèle, d'une forme plus élégante & infiniment mieux peinte, que ce qui nous vient de plus rare en ce genre de *Kanton* & de *Meaco*, & que l'on a fait à Chantilly des Chittes ou Toiles peintes, plus fines, de meilleur goût & de couleur aussi éclatante que celles de *Mazulipatan*.

Les Malabars sont plus ignorans, moins industrieux & moins laborieux que les Indiens de la Côte de Coromandel; quoiqu'ils ne soient qu'un même Peuple & qu'ils n'aient qu'une même origine & une même Religion, les révolutions, les diverses dominations, sous lesquelles ils ont passé, & la constitution différente du Gouvernement, ont mis une différence remarquable entre eux.

Lorsque le célèbre *Aurengzeb* eut fait la conquête du *Decan*, des Royaumes de Golconde, de Vizapour & de Carnate, & qu'il eut chassé au-delà des Montagnes les Princes & les Seigneurs *Marates*, & les foibles débris de leur armée, échappés à ses armes victorieuses, il ne resta dans ces Pays conquis que quelques Brames & la populace.

Aurengzeb & ses successeurs ont concédé depuis, sous condition d'un tribut annuel, à des Seigneurs Maures, Mahometans comme eux, avec le titre de *Nababes*, les diver-

ses Provinces de ces Royaumes , dont ils se font réservé la souveraineté. Ces Nababes , soit pour se maintenir dans l'indépendance contre les Empereurs Mogols , leurs Souverains , soit pour contenir les Peuples sur lesquels ils avoient acquis une domination usurpée , soit pour soutenir les guerres fréquentes que la jalousie & l'ambition allument entre eux , soit aussi par un air de grandeur , de somptuosité & d'ostentation , qui est dans leur génie , ont toujours sur pied autant de troupes qu'ils en peuvent entretenir , & levent pour cet effet de grosses contributions dans les Pays de leur obéissance.

Les Indiens de la Côte de Coromandel dans cet état de dépendance & d'oppression sous une Puissance étrangère , qui les avoit dépouillés de la propriété de leurs Terres , n'ont point eu d'autre ressource , pour se procurer le nécessaire & les aïssances de la vie , que dans les Arts les plus mécaniques & l'Agriculture.

Leurs Brames , à qui l'éducation donnoit plus de connoissances & de talens qu'aux Peuples , n'ayant plus de part au ministère & aux affaires publiques , comme sous le Regne de leurs Princes , se sont adonnés au Commerce , que le luxe & la magnificence des Maures , & les Etablissemens Européen
su.

sur la Côte, ont rendu très-florissant & très-lucratif.

La servitude & les occupations mercenaires ont amolli & abbâtardi les Naturels de cette partie de l'Inde ; ils sont timides , rampans, lâches, & ennemis du trouble & des armes ; mais ces mêmes occupations les ont rendus laborieux, industrieux, & le commerce avec les Européens les a enrichis des biens de la fortune & de quantité de connoissances utiles dans les Arts & dans les Sciences. Ceux qui habitent les Villes, portent la toque, les moustaches & l'habillement, à peu près semblable à celui des Maures, dont ils imitent assés les manières, les mœurs & le luxe, à proportion de leurs moyens & de leur opulence.

La Côte Malabare présente un spectacle bien différent. Les Naturels des Royaumes qui partagent ce Pays, ont toujours été gouvernés par des Princes de leur Nation. Les Nairs, qui après les Brames & les Seigneurs, sont la plus haute Caste & la plus nombreuse, font tous profession des armes, & se piquent de noblesse & de bravoure.

Un Nair nud, à la réserve d'une paigne autour des reins, qui lui descend jusqu'aux genoüils, ses longs cheveux tortillés & noués sur le haut de la tête en forme d'un bourrelet, qu'ils nomment *Condé*, le sabre à la main droite, & la rondelle au bras gauche, passe sa

vie entière dans cet état, & se fait un point d'honneur de cette oisiveté, & la fainéantise va jusqu'à se refuser à lui-même, pour ainsi-dire, le secours de ses mains, dans les actions ordinaires de la vie, parce que la moindre œuvre servile le feroit déroger & déchoüer de sa Caste. Ces Nairs, lorsqu'ils vont en guerre, portent des fusils à méche, longs de cinq pieds, de petit calibre, qui au lieu de crosse, n'ont qu'une poignée recourbée & qu'ils ajustent à un bout de bras, ce qui fait que les coups en sont mal assurés; mais la plûpart ont actuellement des fusils Européens; leur arme blanche est le sabre ou une serpe, dont l'extrême pesanteur rend les coups mortels; ils ne peuvent s'en servir que de fort près.

Leurs armes deffensives sont des Boucliers de bois, couverts de cuir, ronds, concaves en dedans & se terminans en cône en-dehors, ce qui les rend forts, quoique légers; ils sçavent s'en servir avec assés d'adresse, pour détourner la balle d'un fusil, en leur donnant un espece de frémissement par une agitation continuelle du poignet; leur façon de s'allonger le corps & de se mettre presqu'entièrement à l'abri de ce Bouclier, leur inspire de la hardiesse, & il ne leur manque qu'un peu de règle & de discipline pour en faire de bons Soldats. On jugera aisément

aisément qu'il n'en regne aucune parmi eux, car 1^o, ils ne portent jamais, que pour un ou deux jours, de vivres & de munitions, & afin de pourvoir à leur défense & subsistance, ils ont toujours des détachemens en marche, de sorte que le quart de leurs troupes se trouve successivement & perpétuellement détourné. 2^o. Dans le combat, chacun avance ou recule, suivant son plus ou moins de bravoure; ils voltigent ordinairement de broussaille en broussaille, faisant le coup de fusil, ainsi ils ne sont pas à craindre pour un corps en rase campagne, mais la disposition de leur terrain, qui n'est que montagnes, leur agilité & leur façon de combattre, leur donneroit un grand avantage sur les Etrangers, s'ils en sçavoient profiter, & s'ils étoient assez fermes, pour faire regner parmi leurs troupes le bon ordre, au lieu de la confusion.

Presque toutes leurs Montagnes ou Mondrins, sont fortifiées de quarrés de terre de 15 à 18 pieds de hauteur, revêtus & bordés de palissades, & comme les plaines & vallées appartiennent à differens Particuliers, qui sont toujours en discussion, à peine un homme possède-t'il un arpent de terre, que pour le mettre en sûreté contre ses voisins, son premier soin est de creuser des fossés de 15 à 18 pieds de profondeur autour de son domaine,

domaine , qui servent de chemin , & dont le haut , entouré de hayes de *Bambons* mâles , (bois semblable au *Jet*) dont les touffes sont si serrées , qu'un chat n'y pourroit pas passer , si ce n'est par une petite porte où ils montent par un pied d'arbre entaillé , & lorsqu'on les accule dans ces retranchemens & qu'on les y force , ils combattent jusqu'au dernier moment avec tant de résolution , qu'à quelque extrémité qu'ils puissent être , ils ne demandent jamais quartier. Une constance si opiniâtre rend la guerre meurtrière & très-difficile pour des Européens , qui veulent pénétrer dans les terres ; ils courent un risque évident , ils s'engagent dans le labyrinthe de tous ces petits chemins , qui sont des vrais coupe-gorge , ou si l'on veut entreprendre de les élargir , c'est un travail aussi long que pénible pour des gens déjà fatigués des grandes chaleurs.

Pour revenir aux Nairs , la guerre fréquente entre les Rois Malabars , les fait subsister assez frugalement de ce qu'ils reçoivent des Princes qu'ils servent & du revenu de quelques *Palmars* , qu'ils afferment aux *Tives* , Caste inférieure , qui leur est extrêmement subordonnée.

Les *Tives* cultivent les *Cocotiers* , en tirent le Caire pour faire des cordages , les olles ou feuilles , pour les couvertures des
maisons.

maisons. Les Malabars se servent aussi de ces feuilles pour écrire, & c'est de là qu'une lettre s'appelle une *olle*; ils tirent aussi du Cocotier une liqueur qu'ils nomment *Calou*, espèce de lait qu'ils laissent fermenter, qui devient piquant & aigre, doux, & qui enivre. Tous ces Pays ne font qu'une Forêt de Cocotiers, & il est difficile de croire la variété des usages & le produit du Commerce des choses qu'on tire de cet arbre; ils cultivent aussi le Poivrier & les autres productions.

Ils font travailler à la terre par les *Poulias*, Caste très-basse, si vile & si extraordinairement méprisée, qu'un Nair est en droit de couper la tête à un *Poulias* qui passe au-devant de lui, ce qui assujettit ces pauvres misérables à crier continuellement dans les chemins, afin que ceux qui viennent à leur rencontre prennent le dessus du vent, où les avertissent de leurs approches par un cri réciproque, pour leur donner le tems de se mettre hors du chemin.

Les Maures qui se sont établis sur cette Côte depuis long-tems, & qui s'y sont beaucoup multipliés, y font une figure bien différente de ceux de la Côte de Coromandel; ils sont ou Marchands ou Artisans, & tous sujets des Rois Malabares; ils vont la plupart nuds, comme la Nation dominante, chés.

chés laquelle ils se font naturalisés, & en ont aussi adopté les Mœurs, les Coûtumes & le Langage; il est aisé cependant de les distinguer par la barbe qu'ils laissent croître, par leurs cheveux courts, & par une petite calote ronde qu'ils portent sur la tête.

On voit dans ces deux Tableaux contrastés, une espèce d'échange, de génie, de caractère & de temperament, entre les Indiens & les Maures, de l'une & l'autre partie de la presque Isle de l'Inde; on les voit dans une opposition singulière de Mœurs; d'usages, d'inclinations, de professions & d'occupations, chacun réciproquement avec sa propre Nation aux deux côtés de l'Est & de l'Ouest d'un même continent, séparés seulement par une chaîne de Montagnes, qui n'empêchent point que la communication & la correspondance mutuelle ne soit très-aisée, très-rapprochée & très-fréquente.

Il faut excepter de ces observations générales, le Royaume de *Travancour*, dont le Roi, sans égard pour l'ancienneté des Coûtumes qu'il a trouvé établies dans son Pays, choisit parmi les usages des différentes Nations, ce qui lui paroît meilleur & le fait adopter par ses sujets; la nudité presque universelle dans le Malabar, en est un exemple; ce Prince l'a réformée; il porte des habits; les
Grands

Grands & ceux qui l'approchent, s'habillent à son imitation, & il a vêtu uniformement ses soldats à l'Européenne, d'un caleçon, d'une camisole & d'un grand bonnet en pain de sucre d'une toile du Pays, rayée bleu & blanc. Nous en vîmes 25 ou 30, quelques heures avant notre départ d'*Ainjaingue*, faire l'exercice à l'Allemande, marquer les tems avec précision, & brusquer les mouvemens avec une fierté admirable dans des gens aussi nouveaux dans cet Art.



E P I T R E ,

A M. & Mde D. S. A. qui chargés d'envoyer à l'Auteur quelques Bouteilles de Ratafia de Leprince, fameux Distillateur, en vuiderent une, & insinuerent dans la Bouteille deux charmantes lettres, avec cette étiquette : Ratafia de paroles, pour M. &c.

Pensif & coi comme un Stylite,
 J'étois dans ma sombre Guérite,
 Entre la Bruyère, Arrouët,
 Rolin, Renel, & le tendre Gresset,
 Quand tout à coup du souci qui m'obsède
 Dans ses mains portant le remède,
 Ministre d'un cœur généreux,

A

A mes yeux s'offre un Ganymède.
 Parés d'un Titre glorieux
Maints Vases vont verser le Nectar salutaire ;
 Mais, qu'apperçois-je ? Justes Dieux !
 D'un Elixir encor plus précieux
 Il en est un dépositaire.
 J'ouvre, je lis ; Ciel ! quels effets-heureux
Produit, dis-je d'abord, cette liqueur divine !
 Urbanité, sel, tours harmonieux,
 Saillie, élégance badine ;
 Vit-on jamais éclore rien de mieux
 D'Anacréon, & de Corine ?
 C'à de ce jus délicieux
Et tôt & largement humectons la poitrine ;
 Puisse le mortel gracieux,
 Dont la bonté me le destine,
 Voir remplir ses plus tendres vœux,
 Vivre sain, fortuné, joyeux,
 Jusques à l'instant qui confine
A la destruction de la ronde machine !
 Serviteur au Dieu radieux,
 A l'Eau de sa docte Colline ;
Le Prince désormais, ce digne Enfant des Cieux ;
 Sera l'objet de mes lyriques feux,
 Et la source de ma Doctrine.
 A l'instant maints coups redoublés
 Suivent cet amoureux langage ;
Reines du Pinde, à moi, courage ;

De tous ces verres avalés.

Faites-moi tirer avantage.

Vainement dans leur sein je cherche des transports ,

Vos Missives , dans mes remords ,

Me font voir que ce n'est la faute du breuvage ,

Mais bien la faute des ressorts.

Tel qu'il est cependant , ce remerciement tendre ,

Agréez-le , couple charmant ,

Sans compter rigoureusement

Le tems qu'il a fallu l'attendre.

Dans le Code des amis vrais ,

Dont à des cœurs aussi bien faits

Les Loix furent toujours chères ,

J'ai lû jadis quelque part ,

Que remerciemens sinceres

Ne vinrent jamais trop tard.

P. S.

Surcroît de bien , en quatre mots ,

Veut surcroît de reconnoissance ;

Cent grands-mercis des chapons gras & gros

Dont vous avez bourré ma panse ;

Jamais *Greecourt* & son ami *Brunet*

N'en virent de pareils sortir de leur crochet.

Aussi , mille fois ma tendresse

A fait pour vous ce vœu du tems ;

Puisse de nos jours la *Maîtresse*

Clotho, pour ces cœurs bien-faisans
Sans se lasser filer sans cesse ;

Que pour eux *Lachésis* prenne son fuseau d'or ;
Qu'elle égale leurs jours à ceux que vit Nestor ,
Comme tous deux ils en ont la sagesse.

Par M. le Chevalier de Franville.

A Ville-Franche en Beaujolois, le 18 Janvier
1744.



SUITE de la lettre, au sujet de la Topo-
graphie des Breviaires.

JE perdrois le tems, M. si je m'étendois
à faire voir qu'un Ecrivain n'est pas ex-
cusable de vouloir persister dans ce qu'il a
avancé sur certains Lieux d'Assemblées, de
Conciles, par la raison précisément que
d'autres Auteurs ont dit la même chose
avant lui, & de ne vouloit pas prendre la
peine de s'instruire dans les Livres qui ont
été composés depuis ces Auteurs, surtout
lorsqu'on lui fait l'amitié de les lui indi-
quer. Ainsi je passe légèrement sur *Concilium*
Vernense & sur *Concilium Epaonense*. Il faut
esperer que l'Anonyme, s'il est encore vi-
vant,

vant , produira les raisons qu'il a de redresser M. Baillet au sujet de la Translation de S. Verain ; car je crois qu'il est fort au fait de ce qui regarde le Nivernois.

Pour moi , qui ne me vante point de connoître parfaitement cette Province , je n'ai rien à dire là-dessus ; mais sans la connoître à fond , j'ai fait réflexion à un moyen inmanquable , de sçavoir si le Village de *Boüy* est renfermé dans la Bourgogne , comme le prétend M. Binet , ou s'il doit en être exclus comme le soutient l'Anonyme , qui a écrit contre lui ; c'est que M. Binet ait la bonté d'indiquer l'Electon de Bourgogne , dont est ce Village. S'il ne peut pas l'indiquer , il faut qu'il passe condamnation sur cet article , comme il a fait sur Sancy , sur la Carentonne & sur le Mont Faune. Je vois bien ce qui l'a induit en erreur. *Boüy* est une Paroisse du Diocèse d'Auxerre ; c'est le Lieu où S. Peregrin , premier Evêque de cette Ville , a souffert le Martyre ; or Auxerre est une Ville de Bourgogne , cela est hors de doute ; donc , a-r'il conclu , *Boüy* est aussi de la Bourgogne. Mais il ne fait pas attention qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de Paroisses du Diocèse d'Auxerre , qui avec la Capitale soient de la Bourgogne ; le reste est de la Province de Nivernois , ou du Gouvernement Orleannois , ou même de la

Géné-

Généralité de Paris. Comme Bouÿ est à dix lieues d'Auxerre , sur la route de Nevers ou de Bourgogne , il me paroît décidé qu'il n'est pas & qu'il n'a jamais été de Bourgogne. On m'a dit qu'il est de l'Élection de Gien , ce qui le déclareroit de la Généralité d'Orléans. Il sera toujours bon que M. Binet s'abstienne de confondre le territoire des Diocèses avec celui des Provinces , sans quoi son Livre seroit plus nuisible qu'utile.

A l'égard du Lieu du Poitou , que M. Binet croit avoir eu nom *Vocladum* en Latin , qui a dû être situé sur la rivière de Clain , je ne vois pas surquoi il se fonde pour l'appeler en François *Voüillé* , puisque des deux Voüillés , qui sont dans le Poitou , l'un est à trois lieues du Clain , l'autre à plus de douze. D'ailleurs , ni l'un ni l'autre de ces deux Voüillés n'ont été appelés *Voulon* ; c'est donc *Voulon* , situé au midi de Vivonne , qu'il a en vûë ; en ce cas là il a encore tort de l'appeler *Voüillé* , comme il persiste dans sa réponse à l'Anonyme , puisqu'il n'a jamais été appelé *Voüillé* , mais seulement *Alonne* , ainsi que l'appelle la Carte du Diocèse de Poitiers , ou *Voulon la Boulaye* , comme le désigne la Carte du Poitou par *Jaillot*. L'exactitude dont M. Binet a dû faire profession , doit l'empêcher d'user , à l'égard des noms de Lieux , d'alternatives ,
dont

dont on ne se sert pas dans les Pays dont il parle.

Il faut dire encore là-dessus que M. Binet porte trop de respect aux fautes du Bréviaire. Dès qu'il avoit été averti par l'Anonyme, que *Salices* n'est pas le nom Latin de Seaux ou Sceaux proche Paris, où est le culte de S. Mammès, il auroit dû écrire au Curé du Lieu, ou s'y transporter, & il auroit appris que *Salices* est Saulx, au-delà de Long-jumeau, Terre appartenante aux Chartreux de Paris; comme il ne lui paroît pas qu'on ait pû écrire primitivement Seaux, dérivé du Latin *Cella*, il imagine dans sa réplique à l'Anonyme, une autre étymologie, & il pense que le mot de Sceaux seroit mieux formé du mot *Sigilla*, qui signifie des Sceaux véritablement, mais quel rapport voudroit-il, qu'il y eut entre un Lieu & des Sceaux, en tant qu'ils signifient des cachets, pour pouvoir proposer raisonnablement une telle étymologie? Apparemment que selon lui, ceux qui appellent le Village de Huißous, en Latin *Villa Cereris*, sont aussi dans l'erreur; il dira que ces deux mots *Villa cereris*, ne désignent rien d'approchant de Huißous, & que ce nom sera mieux formé de *Octo asses*, que cela s'entend & que cela est tout naturel.

Au reste, quoique je ne me sois étendu
ici

ici que sur les articles où M. Binet persiste à soutenir qu'il a été exact, je ne prétends pas que dans tout le reste de son Livre, il n'y ait rien à redire; je n'ai vû ce Livre qu'en passant, & je n'ai pas assés de loisir pour en examiner les articles l'un après l'autre.

En général, il m'a paru marquer souvent peu exactement les distances qu'il y a d'un Lieu à un autre. Je ne parle pas de Montmartre, qu'il dit n'être qu'à demie lieuë de Paris, parce que, selon sa maniere particuliere de compter, il ne prend la distance que de la porte S. Denis, ou de l'endroit où étoit à Paris la porte dite de Montmartre. Mais par exemple, comment lui passer pag. 83, qu'il n'y a que 4 lieuës de S. Flour au Puy en Vellay; qu'il n'y a que vingt lieuës de Paris à Troyes, comme il dit pag. 323? Sa supputation est moins mauvaise p. 295, lorsque plaçant Provins entre Paris & Troyes, il le met à 14 lieuës de la premiere Ville, & à treize de la derniere, quoiqu'en cela il y ait encore de l'inexactitude, puisque tout le monde compte dix-huit lieuës de Paris à Provins. En parcourant ce qu'il a écrit sur quelques Villages voisins de Paris, j'ai remarqué p. 465, qu'il dit que *Villers-le-Bel* n'est qu'à une lieuë de Louvre; toutes les Cartes en marquent deux.

deux. Lorsqu'il parle de l'Isle-Adam, p. 405, il déclare qu'il est éloigné de Pontoise, d'environ une lieuë; les bonnes Cartes marquent deux grandes lieuës. En suivant la rivière d'Oise, voyons ce qu'il dit sur Creil; pag. 388, il le marque simplement à trois quarts de lieuë de Pont Sainte Maxence; il a voulu dire 2 lieuës. Poussons un peu plus loin du côté de Roüen; il fait mention de S. Clair sur Epte, où l'on conserve les Reliques de S. Clair, Martyr, & il dit pag. 383, que cette Paroisse est située à demie lieuë au-dessus de Gournay; voilà deux fautes, puisque si c'est le cours de la rivière d'Epte qui le détermine pour le dessus & le dessous, S. Clair est au-dessous, & non au-dessus de Gournay, & la distance de ces deux Lieux n'est pas d'une demie lieuë seulement, mais de cinq ou six lieuës. Il n'est pas étonnant après cela de le voir dire pag. 417, que l'Abbaye de Marmoutier est à une lieuë de Tours; il ne se trompe que des trois quarts du chemin; ni à la p. 439, que l'Abbaye de *Pantlevoy* est à six lieuës de Blois; il ne se trompe que de la moitié; voici une autre faute, qui peut-être n'est que de son Imprimeur, à la pag. 314, lorsqu'il dit que la Ville de Sully, sur Loire, est à 8 lieuës au-dessous d'Orleans; on a voulu dire au-dessus. Peut-être aussi est-ce l'Im-

C pri-

primeur qui a confondu deux autres Lieux differens , auffi situés sur la Loire dans le Diocèse de Blois ; je sçavois bien que *Mers* fait partie du Marquisat de Menars , mais j'ignorois que Mers fut Menars même , ainsi que M. Binet l'insinuë pag. 426. Cependant il y a une lieuë & demie de distance de Mers à Menars ; les Villages ou Bourgs de Suèvre & de Cours se trouvent entre les deux. Dans la page suivante 427 , l'Auteur assure positivement que *Montfaucou* , où fut fondé un Monastere au VII^e siècle par S. Balderic ou Baudry , est situé au Diocèse de Verdun ; cependant il est très-certain , par la Description du Diocèse de Reims , que *Montfaucou* y est compris dans le Doyenné de Dieu , tant la Paroisse de S. Laurent de *Montfaucou* , que la Collegiale de S. Germain qui a succédé à l'Abbaye.

M. Binet auroit sans doute souhaité donner une position claire & évidente aux Lieux de la Normandie, qu'on appelle *Algia*, *Oximensis Pagus*, *Uticum*. Il en parle aux pages 184, 435, 460. Mais ce qu'il en dit, paroît conduire à confondre tous ces Lieux. Si ces noms Latins se donnoient autrefois indifféremment , les noms François indiquent aujourd'hui des Cantons ou Contrées qui sont limités. J'aurois souhaité qu'il eut jetté les yeux sur la Carte de Normandie du sieur de Lisle

Liste de 1716, & cela n'auroit pas peu contribué à le mettre au fait du Pays d'Auge, qu'il auroit vû être bien différent de celui d'Ouche; par là il se seroit abstenu, surtout par rapport à celui d'Ouche, de la désignation qu'il en fait en ces termes : *Pays en la Basse Normandie entre la Mer & Séez*; car il semble que cela signifie que l'Auge & l'Ouche s'étendent jusqu'à la Mer, quoiqu'il soit notoire que le Pays Lieuvin les barre tous les deux du côté du Nord.

Avant que d'en venir aux Remarques Historiques, je dirai un petit mot sur quelques rivières, à l'occasion desquelles il n'y auroit point de mal que M. Binet se fut exprimé plus exactement; faisant à la pag. 412, la description du cours de la rivière de Loid qu'on écrit Loir, il dit qu'elle coule dans le Perche, le Blaisois, le Vendômois & l'Anjou. Ne seroit-il pas plus vrai de dire qu'elle passe dans le Perche, la Beaufse, le Dunois, le Vendômois, le Maine & l'Anjou? Il est certain qu'elle n'entre point dans le Blaisois, mais elle traverse quelques parties des autres Pays. En parlant de la Ville d'Etampes, il dit qu'elle est située sur une rivière, appelée la Juine ou l'Yonne. Pourquoi donner ainsi occasion à distinguer deux rivières d'Yonne? Jusqu'ici on n'a connu que la rivière d'Yonne, qui vient de

la Bourgogne & qui se jette dans la Seine à Montereau. Enfin , je ne sçais si c'est que je demande trop , & que je suis trop scrupuleux ; je ne sçauois approuver le langage dont notre Auteur se sert pour marquer l'endroit où l'Oise se jette dans la Seine. *L'Oise*, dit-il , pag. 246 , *se décharge dans la Seine , entre Pontoise & Poissy*. Si je ne sçavois pas ou Pontoise est situé , cette expression me feroit croire qu'il est placé sur le bord de la Seine au rivage droit.

Quant à l'Historique du Livre de M. Binet , j'ai passé dessus fort légèrement ; je me suis cependant aperçu encore qu'il n'est pas si véritable que cet Auteur le proteste ; qu'il n'ait rien ajouté aux Légendes des Bréviaires. De ce qu'il a lû dans le Bréviaire de Paris , par exemple , que le corps de S. Thibaud y fut déposé , quand on le rapporta d'Italie , il en conclut qu'il y est encore , & il fait imprimer pag. 252 , de son Volume , en parlant de Lagny : *On y conserve le corps de S. Thibaud Hermite*. Il n'est pas apparemment informé des horribles dégats que les Calvinistes ont fait en ce Lieu. C'est à peu près par un effet de l'usage où il est de conclure du tems passé au tems présent , qu'il parle pag. 412 , de la Collégiale de S. Léonard de Bellême au Perche , comme si le Château & cette Eglise subsistoient encore.

Page

Pag. 259, & dans la Chronologie p. 64, il n'ose par respect, dire que S. Landry, Evêque de Paris, fut inhumé dans la Basilique de S. Germain, au rivage droit de la Seine; il entretient l'erreur populaire, glissée dans le Bréviaire, qui fait dire que cette Eglise a porté le nom de S. Vincent avant celui de S. Germain, ce que Sauval & d'autres ont démontré être faux. En parlant de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, à la page 420, il l'a dit achevée sous le Règne de Philippe-Auguste. Qu'il prenne, s'il lui plaît, la peine de lire l'Inscription qui s'y voit en relief, au Portail Méridional du côté de l'Archevêché, il apprendra qu'on y travailloit encore fortement du tems de S. Louis. Dans la Chronologie à l'an 1194, on lit ces mots : *Etablissement de la vénération des Saintes Reliques du Diocèse de Paris, célébrée le 8 Novembre, jour de l'Octave de la Touffaint.* Une personne qui n'auroit jamais vû d'anciens Bréviaires de Paris, croiroit que cette Fête auroit, dès l'an 1194, été fixée au 8 Novembre, ce qui n'est cependant arrivé qu'en 1736, puisqu'auparavant on la célébroit le 4 Décembre; & c'est ce qu'il falloit dire. Je ne vois pas qu'après toutes ces observations, seulement ébauchées, il soit nécessaire d'exhorter M. Binet à rectifier ce qu'il a dit de l'Abbaye de S. Bertin à

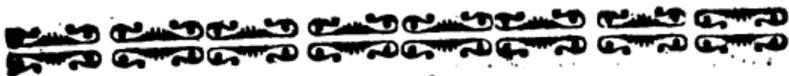
S. Omer, sçavoir qu'elle appartient aux Bénédictins de la Congrégation de Cluny. Il est bien vrai que les Cluniciens y ont mis la Réforme, vers le commencement du XII^e siècle, mais elle n'a jamais été pour cela soumise à Cluny.

Je sens par avance que sur la plupart des articles que je lui propose de nouveau, comme dignes de Réforme, il va se récrier, & dire qu'il a vû telle chose dans la Martinière, telle autre dans Baudrand, celle-là dans le Dictionnaire de Trévoux, cette autre dans Moreri, ou dans l'Ouvrage de Dom Beaunier, telle circonstance Historique dans le Pere Dubois, cette autre dans quelque Géographe; en un mot, qu'il n'a rien dit de lui-même. Si ces excuses ne sont pas valables, elles prouveront au moins, que ce n'est pas dans le Breviaire même qu'il a trouvé de quoi donner des Commentaires à cet Ouvrage, ainsi qu'il paroît l'assurer, & qu'il a été obligé de recourir à d'autres Livres & à des Cartes Géographiques, souvent infidelles, ce qui a donné occasion d'écrire, pour réfuter les méprises des sources où il a puisé.

Je suis, *Mr, &c.*

*A Saint Martin de *** , le 15 Janvier 1744.*

POUR



POUR LE VENDREDI-SAINTE.

STANCES sur la Ste Croix.

O Croix ! signe nouveau de la sainte Alliance,
 Qui nous promets un heureux sort,
 Croix, Arche du salut, dans notre défaillance,
 Quand nous allons périr, tu nous conduits au Port.

Tu déformes la main du vengeur redoutable,
 Du Juge irrité contre nous ;
 Tu sçais lui préparer un regard favorable,
 Et dès que tu parois, il n'a plus de courroux.

Si du serpent d'Enfer la fatale morsure
 Porte dans nos cœurs son poison,
 Nous n'avons qu'à le voir, & de notre blessure
 Nous trouvons aussi-tôt l'heureuse guérison.

Sur cet Autel sacré la divine Victime
 S'immole à la Divinité ;
 Sur ce siège le Fils, notre Avocat sublime,
 Appaise le courroux de son Pere irrité.

O Croix ! ô sainte Croix ! des Fidèles chérie,
 Croix teinte du Sang du Sauveur,

Fais qu'en trouvant dans toi la source de la vie ,
 Nous trouvions dans ce Sang la source du bonheur ;

D'un Dieu mourant pour nous confidente discrète ,

Apprens-nous les vives douleurs ;

O Croix , raconte-nous de sa peine secrète

Les accens , les frissons , les soupirs , les langueurs ,

Il attend le trépas ; dans cette triste attente ,

Privé de tous secours humains ,

En reposant sur toi sa tête languissante ,

On le voit attaché par les pieds , par les mains .

Sur le point d'expirer , J E S U S à l'Agonie ,

Pour accomplir tous ses desirs ,

Déposant dans ton sein une si belle vie ,

Te donne & son esprit & ses derniers soupirs .

C'est en toi que ce Dieu nous enfante la grace ;

Il montre par toi son amour ;

C'est par toi qu'il confond la criminelle audace ,

Et tu lui servirás de Tribunal un jour .

D. D. Avocat du Forêt.

RE-



*RE'PONSE à une Lettre écrite d'Avignon ;
insérée dans le premier Volume du Mercure
de Decembre 1743 , sur la Question proposée
dans celui du mois de Juin de la même année.*

J'Avois résolu, Monsieur, de garder le silence sur la Question dont il s'agit, persuadé que la décision n'en appartenoit qu'aux Dames, mais puisque vous ne leur en attribuez le jugement qu'après l'avoir décidée, permettez-moi de vous proposer mon sentiment sur cette Question.

Il faut supposer Celimene ornée des principales qualités du corps & de l'esprit; je vois que la Nature l'a soumise aux loix de l'Amour, qu'elle cherche à s'engager, mais qu'elle sçait modérer ses desirs, & qu'elle ne soupire qu'après un objet digne de sa tendresse. Damon & Licidas lui témoignent-ils de l'amour? Le simple rapport de ses yeux n'est pas capable de fixer son cœur; les differens agrémens du corps ne lui suffisent pas; elle consulte les sentimens, en sonde les motifs, étudie les caractères, & leurs rapports avec le sien; tout est sage dans sa conduite. Doit-elle décider entre ces deux Bergers? Est-elle pressée par eux de s'expliquer? Elle craint de se

C v rendre

rendre à leurs empressements ; son choix est fait , mais peut-être n'est-il pas digne d'elle ? elle prend du tems pour se déterminer ; telle est notre Bergere.

Par rapport aux Bergers , leur mérite ne me paroît pas égal ; examinons-les au moment critique qui doit décider de leur sort. Damon marche au rendez-vous en vainqueur ; fier de son mérite , il s'est couronné d'avance ; Celimene est sa conquête ; Licidas n'a pas la même confiance , il a osé prétendre au cœur de Celimene , mais il n'ose se flater de l'obtenir , & il ne paroît devant elle qu'avec un air humble & soumis. Les caractères de ces deux Bergers sont donc absolument differens ; qu'on leur suppose un mérite assez proportionné d'ailleurs , ils sont sous les yeux d'une Bergere , qui met à profit toutes les circonstances , & qui ne laissera pas échapper dans son examen la vanité de Damon.

Enfin le sort est jetté ; Celimene est au rendez-vous ; sur qui va tomber son choix ? Sa main est l'interprète de son cœur ; elle se dépouille de sa couronne , & la met sur la tête de Licidas ; il a sçu lui plaire , pourroit-elle lui refuser ce gage de son amour ? Lui en faut-il une preuve plus éclatante ? Elle humilie son Rival , lui prend sa couronne & s'en couvre. Que Damon rougisse du larcin qu'elle

qu'elle vient de lui faire ; ces fleurs qui flatoient sa vanité , couvrent un front qui n'a été découvert que pour couronner son Rival ; qu'il le voye triomphant , paré d'une couronne précieuse à Celimene ; qu'il juge du prix de cette couronne par l'empressement qu'elle témoigne à la remplacer , & s'il croit devoir encore s'applaudir , qu'il se vante d'avoir reçu de sa Bergere une leçon d'humilité.

Je ne crois pas , M. qu'il soit besoin de se livrer à un long détail pour établir que Licidas est le Berger préféré ; Celimene pouvoit-elle être embarrassée sur le choix ? Le caractère orgueilleux de Damon ne parloit-il pas assés en faveur de Licidas ? Mais je veux prévenir toutes les objections , & je suppose aux deux Bergers un mérite égal , qui les rende également chers à Celimene ; elle arrive au rendez-vous , elle est déterminée sur son choix , elle a arrêté en elle-même la maniere de manifester sa résolution ; quel est son premier mouvement ? c'est d'ôter sa couronne & d'en parer Licidas ; ne s'ensuit-il pas qu'il est l'objet chéri ? Celimene a-t-elle pû prévoir que Damon se couronneroit , pour écouter son Arrêt ? a-t-elle pû former le dessein de lui prendre sa couronne , pour lui témoigner son amour ? non , sans doute , puisqu'elle n'étoit pas

C vj instruite

instruite de ce nouveau trait de vanité; mais elle couronne Licidas; son dessein étoit donc de le favoriser; toutes ses actions postérieures ne peuvent être attribuées qu'à son caprice ou à l'occasion; elle voit sur la tête de Damon une couronne, l'image de celle qu'elle vient d'abandonner, pour gage de son amour; elle peut aussi-tôt désirer de la posséder; l'occasion peut n'offrir à ses yeux Damon couronné, que comme un objet de mépris qu'elle veut humilier; en un mot, cette action, de quelque côté qu'on l'envisage, ne peut être regardée que comme indifférente; mais si elle étoit capable d'inspirer quelques soupçons à Licidas, pourroit-il raisonnablement les écouter? ne vient-il pas de recevoir de Celimene, & son cœur, & les témoignages les moins suspects de son amour?

Qu'on consulte présentement sa propre raison, qu'on examine que l'action de donner, tire toujours sa source du cœur, & qu'au contraire l'action d'ôter témoigne rarement de l'estime pour la personne qu'on dépouille, mais témoigne ordinairement l'envie qu'on a de posséder le bien dont on la prive, par rapport au bien seul; & qu'on rapproche ces observations générales des circonstances particulières, on verra bien-tôt toutes les difficultés de la Question s'évanouir.

Dira-

Dira-t'on que Celimene , encore incertaine , se trouve au rendez-vous sans être déterminée ? La question n'en fera pas plus difficile à résoudre , car enfin si son cœur balance entre les deux Bergers , l'air audacieux de Damon va la déterminer ; elle s'en apperçoit , & bien-tôt elle prend sa couronne , en couvre Licidas , & découvre Damon ; peut-elle mieux punir celui-ci , qu'en lui enlevant une couronne qu'il croyoit avoir méritée ? mais non contente de l'avoir humilié , elle veut encore rendre complet le triomphe de Licidas ; elle ne s'intéresse plus pour un Berger qu'elle a crû indigne de son amour ; elle lui refusera jusqu'au souvenir ; toutes ses actions se rapporteront désormais à Licidas ; son cœur est tout à lui , mais est-elle encore digne de lui ? Elle lui a donné un ornement précieux , qui rehaussoit peut-être l'éclat de sa beauté ; (une Bergere peut-elle paroître trop belle aux yeux de celui que son cœur a choisi ?) Peut-être lui reste-t'il quelque chose à désirer ? elle se couvre de la couronne de Damon , dût-il s'en applaudir ? qu'importe ; tout doit contribuer à la satisfaction de Licidas ; Celimene amoureuse , sçait se dépoüiller de ce qu'elle a de plus cher , mais Celimene ambitieuse , saisit toutes les occasions de plaire à son Berger.

Permettez-moi, M. encore une réflexion :

si

si Célimene eût seulement pris la couronne de Damon pour en parer Licidas, la question seroit trop simple pour mériter une contestation, mais la double action ne lui ôte rien de cette simplicité; Damon est toujours le Berger rejeté. Moins malheureux, si sa couronne ne couvroit que le front de son Rival, au moins connoîtroit-il sa misère; mais plus l'abîme est couvert, plus il est dangereux; Damon chérit une erreur qui le flate; il voit sa couronne sur la tête de sa Bergere, quelle satisfaction pour son cœur! mais qu'il craigne... fixez-là vos regards orgueilleux, Damon; quoi! votre vanité demande un examen plus exact? eh bien! ouvrez les yeux... la main qui vous a ravi votre couronne, avoit déjà couronné Licidas. Le front qui en est couvert, en portoit une autre, gage précieux d'un amour que vous n'avez pas sçu mériter; l'ouvrage de vos mains sert à augmenter la gloire de votre Rival; connoissez votre erreur... Damon est-il détrompé? quel désespoir?

Celimene, il faut vous rendre;

Couronnez votre vainqueur;

Damon vouloit vous surprendre;

Il n'a pas sçu se défendre;

Prenez sa couronne & son cœur.

Toi qui sçais nous donner des loix,

Scène

Beau Sexe ; un air soumis ne te séduit il pas ?
 Celimene à Damon préfère Licidas ;
 Pourrois-tu faire un autre choix ?

J. B. F. GAUDIE', de Rozelis.

A Paris ce 25 Janvier 1744.



O D E.

*Sur la Mort de Mlle De. * * **

E Pris des attraits de Silvie,
 Dans la plus douce volupté
 Je passois les jours de la vie,
 Sans regretter ma liberté.
 Ses graces, sa beauté naissante,
 D'une passion innocente
 Nourrissoient en moi le poison ;
 Je sentois augmenter ma flame,
 Sans que ce penchant dans mon ame
 Fût combattu par la raison.



Jamais les chagrins & la peine
 Ne venoient troubler mes plaisirs ;
 Je ne trouvois rien dans ma chaîne,
 Qui ne satisfit mes desirs.
 Notre amour, formé dès l'enfance,
 N'avoit

N'avoit jamais vû l'innocence
 Se blesser d'aucuns de nos vœux ;
 Jamais un instant de foiblesse ,
 En surprenant notre tendresse ,
 Ne nous vit rougir de nos feux.



Une jalouse incertitude
 Ne troubloit point nos heureux jours ;
 Une pure béatitude
 Nous suivoit dans tous les séjours.
 Content d'être aimé , sûr de plaire ,
 Je n'exigeois point un salaire,
 Qui pût alterer mon bonheur
 Et ma tendresse intimidée
 Ecartoit loin de mon idée
 L'appas d'un plaisir séducteur.



Si l'absence livroit mon ame
 Aux tendres soucis , aux tourmens ,
 Que loin des objets de leur flâme ,
 L'Amour fait sentir aux Amans ;
 Ces ombres , ces legers nuages ,
 N'étoient que de foibles orages
 Qui préparoient un plus beau jour
 Rassuré par notre constance,
 Mon cœur triomphoit de l'absence
 Par l'espérance du retour.

Non ;

Non ; l'homme n'a rien qui ressemble ,
 Dans les plaisirs dont il jouit ,
 Aux douceurs que goûtent ensemble
 Deux cœurs que l'Amour réunit.
 Aussi-tôt que l'on se retrouve ,
 Les mouvemens qu'un cœur éprouve ,
 Sont au-dessus de tous plaisirs ;
 L'ame dans ces instans aimables ,
 A des sentimens ineffables ,
 Qui remplissent tous les desirs.

32

Amans , votre erreur est extrême ,
 Lorsque dans la possession
 Vous placez le bonheur suprême ;
 C'est l'écueil de la passion,
 L'Amour vous fait , pour l'ordinaire ,
 Dans cet objet imaginaire
 Contempler la félicité ;
 Craignez cette trompeuse amorce ;
 L'Amour n'a jamais plus de force
 Que loin de la réalité.

32

Quand on voit l'Hymen , qui s'approche ,
 Allumer son brillant flambeau ,
 L'Amour languit ; sa fin est proche ;
 L'Hymen lui creuse son tombeau.
 Beautés , l'Amant le plus sincère

N'est

N'est constant qu'autant qu'il espere ;
 N'attend-il plus rien ? il vous fuit ;
 C'est en vain qu'il jure & proteste ;
 S'il trouve le moment funeste ,
 Sa tendresse s'évanouit.



Pour nous , qui d'un feu légitime
 Sçavions connoître tout le prix ,
 Par l'appas séduisant du crime
 Nos cœurs n'étoient jamais surpris.
 Et nous livrant à la tendresse ,
 Notre borne étoit la sagesse ,
 Et notre guide la vertu.
 Sans cesse , quoiqu'è sans contrainte ,
 Par une salutaire crainte
 Notre amour étoit combattu.



Tandis qu'en proie à tant de charmes ,
 Sans soins , sans soucis , sans rivaux ,
 Mes jours s'écouloient sans allarmes ,
 Marqués par des plaisirs nouveaux ;
 Qui l'eût dit ? qu'un destin barbare ,
 Par le revers le plus bisarre ,
 Eût fini des momens si doux ?
 Coup terrible ! instant déplorable !
 Tu m'apprens qu'un bonheur durable
 N'a jamais été fait pour nous.

Eh !

A V R I L. 1744.



Eh ! comment ai-je pu me feindre
Un malheur qu'annonçoient les Dieux ?
Tout sembloit me donner à craindre ,
Et sur la Terre & dans les Cieux.
Chaque jour , un nouveau présage
Me faisoit redouter l'orage ,
Qui menaçoit des jours si beaux ;
Et dans l'épaisseur des ténèbres ,
Mille pressentimens funebres
M'offroient l'image de mes maux.

Un jour qu'un sommeil salutaire
Calmoit mon agitation ,
Je crus dans un bois solitaire
Voir l'objet de ma passion ;
Toujours enchanté de ses graces ,
L'Amour me fait suivre ses traces ;
J'atteins l'idole de mon cœur.
L'éclat de sa beauté me touche ;
Sa main , que jè porte à ma bouche ,
Lui fait sentir ma vive ardeur.

La tendre & sensible Silvie
Partageoit mes empressements ;
Nous n'avions jamais dans la vie
Goûté de plaisirs plus charmans.
Touchés d'une si belle chaîne ,

Les

700 MERCURE DE FRANCE.

Les vents retenoient leur haleine ;
Les Oiseaux célébroient nos feux ;
Les Ruiffeaux joignoient leur murmure ;
Tout paroiffoit dans la Nature
Applaudir à nos cœurs heureux.



Mais tandis qu'à notre tendrefle
Nous donnons des momens fi doux ,
Le Ciel , jaloux de notre yvrefle ,
Contre nous arme fon courroux ;
Bien-tôt fa brillante lumiere
Se dérobe à notre paupiere ;
La nuit fuccede au plus beau jour ,
Et l'horreur de fes voiles fombres
Nous fait voir le féjour des Ombres
Dans un Lieu formé pour l'Amour.



Cependant le Tonnerre gronde ,
Et roule à grand bruit dans les Airs ;
Les Nuages s'ouvrent , & l'Onde
Brille du feu de mille Eclairs.
Tout tremble ; on diroit que la Foudre
Se prépare à réduire en poudre
Tout ce que fa fureur pourfuit ,
Et que les Elémens en guerre
Sont prêts à replonger la Terre
Au fond de l'éternelle nuit.

Pendant

Pendant ce désordre funeste ,
 Que suscitoit un sort jaloux ,
 Je veille au seul bien qui me reste ,
 Je veux le soustraire à ses coups ,
 Mais tandis que je me prépare
 A sauver d'un destin barbare
 Ce cher objet de ma douleur ,
 La Foudre tombe sur Silvie ,
 Et ce coup qui finit sa vie ,
 M'éveille au comble du malheur.



Dans le trouble affreux qui me presse ,
 Le jour me frappe en vain les yeux ;
 Mon cœur féré par la tristesse ,
 Déploie la rigueur des Cieux ,
 Je la vois encore expirante ,
 Me tendre une main chancelante ,
 Pousser vers moi des cris perçans
 A peine conçois-je qu'un songe
 Est l'Artisan de ce mensonge ,
 Et du désordre de mes sens ,



Enfin , le Soleil qui m'éclaire
 Dissipe mon émotion ;
 L'éclat de sa vive lumière
 Me fait voir mon illusion.
 Mon esprit calme ses allarmes ;

Mes yeux mettent fin à leurs larmes ,
 Mon cœur s'ouvre au plus doux espoir ;
 Mon ame enchantée & ravie ,
 N'aspire plus qu'après Silvie ;
 Mon seul desir est de la voir.



Plein d'une flatteuse espérance ,
 Je marche vers l'heureux séjour ,
 Où sous les loix de l'innocence
 Elle avoit sçû fixer l'Amour.
 J'approche aussi-tôt auprès d'elle
 Pour lui faire un récit fidèle
 Des maux que m'a causé son sort ;
 Je trouve (ô Dieux ! puis-je le dire ?)
 Que Silvie à peine respire ,
 Et touche aux portes de la mort.



Je vois cette Beauté charmante ,
 Pâle , défaite , sans vigueur ;
 Le mal cruel qui la tourmente
 Lui donne une morne langueur.
 Ces traits brillans , ce sein d'albâtre ,
 Dont mon cœur étoit idolâtre ,
 Ne sont plus que des Lys flétris ,
 Mon œil , en voyant son tein blême ,
 Semble méconnoître lui-même
 Tant d'attraits qui l'avoient surpris.

Malgré

Malgré la douleur qui l'opresse ,
 Silvie ouvre ses yeux mourans.
 Les pleurs qu'excitent ma tendresse ,
 Fixent ses regards expirans.
 C'est vous qui vous faites entendre ,
 Vous , dont le cœur sincère & tendre
 A toujours fait mon seul plaisir ;
 Digne objet de ma complaisance ,
 Ne venez-vous en ma présence
 Que pour voir mon dernier soupir ?



Il n'est plus tems de se contraindre ;
 La Parque a fixé mon trépas ;
 Mon sort ne seroit point à plaindre ,
 Si le vôtre ne l'étoit pas.
 Gardez chèrement ma mémoire ;
 J'ai toujours recherché la gloire
 D'affervir seule votre cœur ;
 Les Cieux punissent cette injure ,
 Et vengent sur la Créature
 L'outrage fait au Créateur.



Pendant ce discours plein de charmes ,
 Mes yeux étoient baignés de pleurs ;
 J'arrosais de toutes mes larmes
 L'objet qui cauçoit mes douleurs ,
 Mais tandis que mon cœur soupire

Survient

Survient un funeste délire ;
 Je la vois réduite aux abois ;
 C'est vainement que je m'écrie ,
 Silvie . . . ah ! ma chere Silvie . . .
 La Mort lui fait subir ses loix.



Dieux ! quelle catastrophe horrible
 Pour un cœur vraiment amoureux !
 Accablé de ce coup terrible ,
 Je pousse des cris douloureux.
 La parole expire en ma bouche ;
 Mon œil devient sombre & farouche ;
 Je sens mon esprit se troubler ;
 Mon corps tremble ; mon sang se glace ;
 J'attends du Ciel comme une grace ,
 L'heureux coup qui doit m'accabler.



Tandis qu'interdit , immobile ,
 Mon cœur fait des vœux impuissans ,
 Un espoir frivole , inutile ,
 Vient encore exciter mes sens.
 Plein du feu dont l'amour m'anime ,
 Je prends cette triste Victime ,
 Je tiens son corps entre mes bras ;
 En lui communiquant ma flâme ,
 Je tâche d'évoquer son ame
 Du sein funeste du trépas.

Mais

Mais hélas ! espérance vaine ,
 Que formoit mon cœur abusé ;
 J'échauffe en vain de mon haleine
 Ce corps que la mort a glacé ;
 Le Destin est inexorable.
 En vain pour fléchir l'implacable ,
 J'offre l'échange de mes jours ;
 Le Ciel de tous mes maux complice ,
 Ne fait qu'aggraver mon supplice ,
 En prolongeant leur triste cours.



Depuis ce tems fatal , j'appelle
 L'injuste Mort à mon secours ;
 La Parque, inflexible & cruelle,
 Se montre sourde à mes discours.
 Mais si son oreille se ferme ,
 Ma douleur hâtera le terme
 Qu'elle donne à mon triste sort.
 J'ai trop long-tems aimé Silvie ,
 Pour ne pas consacrer ma vie
 Au plaisir de pleurer sa mort.

Bruhier d'Ablaincourt.



*LETTRE de M. D. L. R. écrite au R. P.
M. TEXTE, Dominicain, Sous-Prieur
du Noviciat général de Paris. Suite du Sujet
traité dans le Mercure du mois de Janvier,
page 13.*

JE réponds, mon Réverend Pere, à votre louable empressement, & j'ai l'honneur de vous envoyer ce que je viens de recevoir de la part de M. l'Abbé Soumille, c'est-à-dire, le Supplément qu'il m'avoit promis, & qui manquoit à sa Description Historique de la Chartreuse de Villeneuve, que vous avez lûë avec tant de satisfaction. Comme ce digne Ecclésiastique a plus d'un esprit, & qu'il est particulièrement versé dans les Mécaniques, celles, sur tout qui regardent l'utilité publique, il m'a envoyé en même-tems le Dessen d'une nouvelle Machine, dont on se sert à cette Chartreuse, & qui peut servir à plus d'un usage dans les grandes Communautés & ailleurs à la Campagne; vous verrez, M. R. P. ce qu'il en dit lui-même dans sa Narration, à laquelle le Dessen dont je viens de vous parler, est joint, parfaitement bien exécuté.

Dans le tems qu'on nous préparoit à Villeneuve ce que vous allez lire, l'Abbé
D.

D. L. R. mon frere , continuoit ses soins pour avoir tout ce que j'avois demandé au sujet de la Chartreuse de Marseille , illustre Fille de celle de Villeneuve , & ces soins m'ont enfin procuré un ample Mémoire , que je mettrai incessamment en œuvre , pour remplir l'engagement que je me suis fait de donner une connoissance exacte de ces deux Maisons. J'ai été édifié surtout de la Description de la nouvelle Eglise de celle de Marseille , Description qui en donne une grande idée , & faite de main de Maître. Le reste , qui regarde les deux Cloîtres , & tout l'intérieur de la Maison , à peu de chose près , est fort bien détaillé.

Il me manque quelque chose sur les Faits historiques , qui demandent de ma part un nouveau Mémoire , que je vais préparer. Il est étonnant , M. R. P. que l'Auteur de la premiere Edition de l'Histoire de Marseille , publiée en 1644 , c'est-à-dire , environ dix ans après l'arrivée des premiers Chartreux dans le Territoire de cette Ville , il est dis-je , étonnant que l'Auteur , qui avoit alors un certain âge , & qui étoit , pour ainsi dire , témoin oculaire , ne nous ait rien dit du Lieu où les Chartreux fixerent leur premiere demeure. Il faudra tâcher de l'apprendre d'ailleurs. Vous sçavez que les premiers Chartreux qui vinrent à Paris n'occupèrent pas

D ij d'abord

d'abord le Château de *Vauvert* & ses dépendances , ce qui fait aujourd'hui la Chartreuse de Paris ; ils demeurèrent un assés long-tems à *Gentilly* , comme je l'ai dit ailleurs. Il est arrivé la même chose aux Chartreux de Villeneuve, qui vinrent les premiers à Marseille, pour exécuter cette Fondation. Mais il est tems , M. R. P. de laisser parler M. l'Abbé Soumille, sur ce qui nous restoit à sçavoir au sujet de la Chartreuse de Villeneuve.

SUITE de la Description de la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon.

Je ne connoissois pas assés bien, Monsieur, les difficultés que j'aurois à vaincre, quand je m'engageai à vous donner la Description de la Boulangerie & de la Cave du Pape, & sans le secours d'un stratagème, je doute fort qu'il m'eût jamais été possible d'y pénétrer, encore moins d'en prendre les dimensions.

La Boulangerie, dont le bas étoit autrefois la Cuisine du Pape Fondateur, est une pièce de 10 toises de long, sur trois & demi de large, composée de deux fortes voûtes l'une sur l'autre, & d'un couvert ordinaire à une seule pente. La voûte inférieure, de deux toises de hauteur sous clef, est encore en très-bon état, quoique fort enfumée, à cause

cause des deux fours qui sont dessous, où l'on cuit du pain frais tous les jours ouvriers. On trouve à main gauche en entrant une Fontaine avec un gros robinet, pour tous les usages nécessaires ; cette eau passe par la Cuisine dans des tuyaux de plomb, & vient de la grande Fontaine du haut Cloître. On pétrit dans un petit cabinet placé entre les deux fours, où regne une chaleur uniforme, capable de faire pousser la pâte au point qu'on veut, & la farine dont on a besoin y coule par une manche qui vient du premier étage. Aussi le premier pain de cette Maison est-il d'une blancheur, d'une légèreté & d'un goût admirables.

Le dessus ou premier étage est destiné à contenir la farine nécessaire pour une si nombreuse famille. La longueur & la largeur sont égales au rez-de-chaussée, & la voûte peut avoir sous clef 10 à 11 pieds de hauteur. Elle est si bien conservée, qu'on diroit qu'elle sort de la main de l'Ouvrier.

Enfin le second étage, entre la seconde voûte & le couvert, qui peut avoir 10 pieds de hauteur moyenne, est un grenier bien éclairé, où l'on tient le bled nécessaire pour les Religieux seulement, (car le bled pour les Domestiques & les aumônes, est dans d'autres greniers, à côté de la porte d'entrée ;) celui qu'on veut porter au moulin,

D iij coule

710 MERCÛRE DE FRANCE.

coule par une manche de bois, qui perce les deux voûtes.

L'escalier à vis, par où l'on monte aux étages, est dans une tour ronde extérieure & attenante, laquelle s'éleve encore plus de 3 toises au-dessus du grenier, & peut être appelée un *Belvedere*.

La Cave du Pape, qu'on appelle encore aujourd'hui de ce nom, pour la distinguer de deux autres, qui sont dans la Chartreuse, est une pièce qui doit avoir coûté des sommes considérables. C'est une excavation faite dans le Rocher, de 7 toises de long, sur 3 & demie de large, & 5 toises de profondeur. Il y a deux caves l'une sur l'autre, 3 voûtes & un jardin au-dessus.

Entre la plus basse & la moyenne voûte, est la cave supérieure, où l'on entre par une porte du côté du Nord, au moyen d'un glacis de 4 à 5 pieds de pente. Il y a dans cette cave supérieure quatre rangs de tonneaux, où le vin se conserve aussi long-tems qu'on veut.

De-là, par un escalier placé dans un coin, on descend à la cave basse, dont voici la construction. La voûte a 9 pieds de hauteur sous clef; elle est soutenue au milieu par quatre arceaux alligués, du Midi au Septentrion, ce qui partage cette cave en deux portions égales. De ces quatre arceaux, les deux extrêmes

trêmes servent de passage pour faire le tour de la cave , & les deux du milieu couvrent chacun deux grands tonneaux. Il n'y a dans chaque moitié de cette cave qu'un rang de tonneaux à découvert , mais ils sont d'une grosseur extraordinaire pour le Pays , puisqu'ils contiennent 35 à 40 *Barals* pièces ; le *Baral* est composé de 48 *Pichets* , & le *Pichet* pèse 3 livres , poids de Montpellier. Tous ces tonneaux sont cerclés de fer en six endroits , & on ne les ôte jamais de place. Un homme peut entrer dedans par le moyen d'une porte quarrée , faite exprès , dont les extrémités sont mastiquées avec de la chaux vive & du sang de Bœuf.

Outre les deux rangs de grands tonneaux , & les quatre qui sont sous les arceaux , il y en a encore 10 , placés dans des niches de 7 à 8 pieds de profondeur , creusés dans le Roc , au-dessous des voussoirs , 5 de chaque côté , ce qui fait 5 rangs de gros tonneaux sous une voûte qui n'a que trois toises & demie de large.

Le fond de la cave étant tout Rocher , on a fait un petit canal en pente tout autour , lequel vient aboutir à un grand creux , capable de contenir tout le vin d'un tonneau , en sorte que de tout celui qui pourroit se répandre , tant en haut qu'en bas , il ne s'en perdrait pas une goutte , & serviroit toujours pour brûler. D iiij Cette

Cette cave basse étoit si humide autrefois qu'on ne pouvoit pas s'en servir ; tout y pourrissoit en très-peu de tems ; mais depuis qu'on y a fait deux lucarnes fort longues & inclinées , qui prennent jour du côté du Nord , elle est aussi seche qu'on peut le desirer. Les lucarnes sont vitrées , & le Frere qui est chargé de ce soin , donne toute son attention à ne les ouvrir qu'à propos. Il a remarqué , par exemple , qu'en les ouvrant par un vent de Nord ou par un grand froid , le mastic des tonneaux se fendoit en plusieurs endroits , & lui donnoit bien de la besogne ; c'est pour cela qu'il n'ouvre les lucarnes que pendant les jours serens , ou par le vent de Midi.

Les deux lucarnes dont je viens de parler , n'auroient pû secher cette cave que médiocrement , si l'on n'eût fait une autre ouverture du côté du Midi en forme de puits , laquelle aboutit dans le haut Cloître , sous un pavillon fait exprès. Cette ouverture est à trois usages , 1°. Elle donne passage à l'air , qui entre par les lucarnes , 2°. Elle sert journellement à tirer , par le moyen d'un tour , les brocs de vin nécessaires pour la Maison , & l'on abrège par là un fort long circuit , qu'il faudroit faire en passant par la porte. 3°. On y a construit un petit escalier tournant , sans œil , par où l'on peut monter , quand

on

on veut. Cette cave basse est excessivement fraîche en été, & assés chaude en hyver, mais toujours très-seche, & le vin s'y conserveroit dix ans.

Au-dessus de la troisième voûte, qui n'est séparée de la seconde que par 3 ou 4 pieds d'intervalle, il y a plus de six pieds de terre, servant de jardin à un Religieux, en sorte que cette troisième voûte n'a été faite probablement que pour conserver la seconde, que le terrain & les pluies auroient pû endommager. L'entre-deux est fermé actuellement, mais on apperçoit sous la clef de la moyenne voûte, un trou fraîchement bouché de 18 pouces en quarré, par où l'on voyoit autrefois l'espace dont je parle.

Comme il n'y a point de cuve à la Cave du Pape, on est obligé d'y transporter le vin qu'on tire des cuves près l'Ecurie. On ne le porte que jusqu'à la cave supérieure, & de-là, par le moyen de deux petits trous, qu'on a faits à la voûte, & de certains tuyaux de fer blanc, le vin passe de lui-même dans tous les tonneaux d'en bas.

Outre la Cave du Pape, il y en a deux autres le long de l'allée, dont une qui est pleine de tonneaux à deux rangs, est de 25 toises de long, sur 3 de large. Elle est voûtée, & reçoit l'air d'un bout par la porte du côté des Ecuries, & de l'autre par une fenê-

D v tre,

tre , qui perce au-devant de l'Eglise. A côté de celle-là il en est une autre , voûtée de même , mais si humide , qu'on n'y met absolument rien que des bouteilles.

Après vous avoir entretenu & peut-être ennuyé par un détail , où vous ne pouvez prendre un grand intérêt , permettez , M. que je vous fasse part d'une invention toute récente , qui pourroit tourner à l'avantage du Public.

Je vous ai dit dans ma première Lettre que le R. P. Dom *Michelon* , Prieur de la Chartreuse , faisoit préparer une grande quantité de carreaux , d'une pierre aussi dure que le marbre , pour paver le Chœur des Freres , la Sacristie , le Chapitre & le devant de l'Eglise. Le Chœur des Freres est déjà fait , & le reste suivra de près ; mais les carreaux , après avoir été sciés , donnoient tant de peine à polir sur le grès , qu'un homme n'en faisoit ordinairement qu'un par jour. C'étoit une dépense considérable & un retard qui auroit fait traîner l'ouvrage en longueur , quand un *Donné* de la Maison , nommé *Frere Joachim* , a trouvé le secret de faire en un quart d'heure , avec un cheval , ce qu'un homme ne faisoit que dans un jour. Il est vrai que la Machine étoit presque toute faite , mais on n'avoit pas songé à l'appliquer à cette sorte d'ouvrage. Le Moulin à huile ,
qui

qui est dans la Maison , a fait naître cette idée , & sert actuellement à l'exécuter.

Cette Machine consiste en une grande rouë horizontale , qui porte 120 fuseaux dans sa circonférence , en une lanterne de 27 dents ou fuseaux , dont l'arbre entraîne la meule , & une rouë moyenne de 60 dents , qui engraine dans l'une & dans l'autre , en sorte que quand la grande rouë & le cheval qui tourne dessous , ont fait un tour , la meule a fait quatre tours & la cinquième partie d'un autre. Voilà l'abregé de la Machine qui étoit faite pour l'huile , & en voici le changement.

On a ôté la meule de sa place ; on a garni la coupe d'une assise de pierres de grès , bien unies & bien assemblées. Ensuite on a fait un fort chassis qui traverse la coupe diamétralement , & qui est fixé solidement sur l'arbre de la lanterne , à environ un pouce au-dessus de l'assise de grès ; les carreaux qu'on veut polir , ont 16 pouces en quarré , & deux ou trois pouces d'épaisseur. On en met deux à la fois dans les deux parties opposées du chassis , & le cheval faisant tourner la Machine , les deux carreaux sont traînés sur la coupe de grès avec vne vitesse quadruple de la marche du cheval. On y jette de l'eau de tems en tems , avec un peu de sable ; on les tourne deux ou trois fois

D vj en

716 MERCURE DE FRANCE.

en differens sens , pour qu'ils se polissent également de tous côtés , & dans une demie heure , ou trois quarts d'heure au plus , les deux carreaux sont suffisamment polis.

A A , Grande rouë horifontale , qui porte 120 fuseaux ; le cheval est deffous , attaché à une forte barre qui traverse l'arbre.

B B , Rouë moyenne de 60 dents.

C C , Petite rouë , ou lanterne , qui porte 27 fuseaux. C'est contre l'arbre de cette lanterne , qu'est appuyée la meule à écraser les Olives , & c'est contre le même arbre qu'on a arrêté le chassis **E E** , après en avoir ôté la meule.

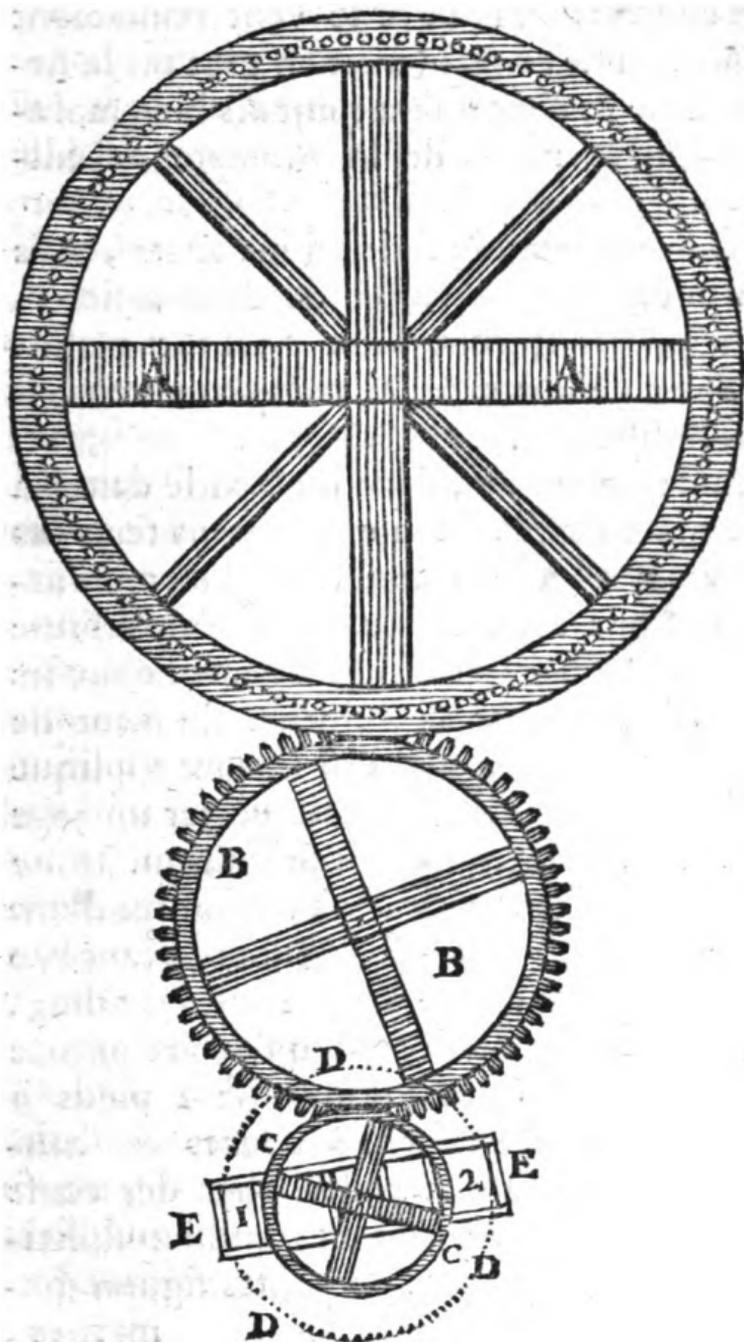
DDD , Circonférence de la coupe. C'est un assemblage de pierres de raille bien ajustées & bien unies , où l'on met les Olives pour être écrasées & réduites en pâte. C'est sur cette coupe qu'on a mis une assise de pierre de grès pour servir à polir les carreaux.

FF , Chassis qu'on a fixé sur l'arbre de la lanterne , à un pouce au-dessus de la coupe.

Sont les deux endroits opposés du chassis où l'on met les carreaux qu'on veut polir. Les carreaux ont un peu de jeu entre les bois du chassis , afin qu'ils soient traînés & non pas soutenus.

PLAN

P.L.A.N géométral de la Machine à polir
les Carreaux de Marbre.



Je compte, M. qu'une pareille Machine pourroit avoir ses avantages, surtout dans les endroits où l'eau & le vent pourroient tenir lieu de cheval ; mais en tout cas la dépense de ce cheval sera toujours bien moindre que le profit de la prompte expédition.

Il seroit tems de finir ici ma lettre, mais j'ai encore à vous parler de deux articles, qui pourront vous faire quelque plaisir. Il s'agit de Peinture, & ce sujet ne vous est pas indifférent.

Le Frere *Imbert*, dont il est parlé dans ma première lettre, a fait en différens tems des Elèves qui lui font honneur. Il en a un actuellement dans la Maison, nommé Frere *Benoît Borrely*, natif d'Avignon, dont les dispositions pour la Peinture donnent de grandes espérances. Il s'est surtout appliqué au *Pastel*, & semble devoir porter un jour ce genre de Peinture à sa perfection. Je ne vous parlerai point de deux *Païfages* & d'une *Magdeleine*, qui sont estimés ; beaucoup d'autres personnes en ont fait avant lui, mais ce que je ne crois pas qu'on aye encore vû, ce sont deux *Marines* de 2 pieds 9 pouces de large, sur 18 pouces de hauteur, qui peuvent passer pour des chefs d'œuvre ; ce qui paroît surtout bien difficile, c'est une quantité de petites figures humaines,

maines , occupées à différentes manœuvres , dont la plûpart n'ont pas six lignes de hauteur. Le fond est parfaitement beau ; le lointain est exprimé avec la dernière finesse ; on y voit des Tours , des Citadelles , & les nuances y sont aussi bien ménagées qu'on pourroit le faire à l'huile. Tous les Connoisseurs avoient que ces deux Marines sont parfaites , soit pour la vivacité & la force des couleurs , soit pour la petitesse des figures , soit pour la fraîcheur de tout l'Ouvrage. J'ai scû de bonne part que deux Peintres de l'Académie de Paris , qui passerent il y a un an par Villeneuve , en allant à Rome , regarderent ces deux Marines comme quelque chose de rare & d'exquis.

Voilà , M. le premier des deux articles dont j'avois à vous parler ; je n'entreprends le second qu'en tremblant , parce que je sens bien qu'il m'est impossible de bien exprimer ce que j'ai vû , mais la chose est si belle par elle-même , & si généralement applaudie , que vous seriez en droit de me reprocher mon silence , si vous l'appreniez un jour par un autre canal.

C'est un Tableau sans bordure , qu'on voit dans le Cabinet du Frere *Imbert* , où toutes les personnes du métier se trompent pour quelque chose , les uns plus les autres moins. Ce Tableau , qu'on assure avoir été fait pour pré-

présenter à Louis XIV, & qui resta entre les mains d'un Peintre d'Avignon, par la mort funeste de son Auteur, qui tomba d'un échaffaut dans l'Eglise de S. Pierre de la même Ville, fut acheté par les Chartreux il y a environ 46 ans, & ils le conservent, avec raison, comme un Ouvrage inimitable & sans prix.

Ce Tableau, qui ne semble pas en être un, représente un chevalet de Peintre avec tout l'attirail de la profession. Il a 5 pieds de hauteur, 3 pieds de largeur en bas, & le haut finit presque en pointe, comme c'est l'ordinaire des chevalets. On voit en haut un dessein à la sanguine, de 22 pouces de large sur 14 pouces de hauteur sans les marges, représentant l'Empire de Flore d'après le Pouffin. Le Dessein paroît volant, & ne tient en haut que par la pointe d'un canif à manche rouge. Ce Dessein, qui semble avoir été plié par le milieu, froissé en quelques endroits, & même un peu déchiré par le bas, s'applique si mal en apparence sur le chevalet, que presque tous les spectateurs y portent la main, pour n'être pas séduits. Cependant ce Dessein est peint à l'huile sur toile. Je dois encore vous faire observer qu'une partie de ce Dessein déborde le chevalet des deux côtés, étant soutenue derrière par un traversier, ce qui fait encore plus d'illusion.

Au-

Au-dessous du Desein , qui semble être l'Original , on voit la copie peinte à l'huile , mais ne paroissant qu'ébauchée , comme un Ouvrage qui n'est pas encore terminé. A main gauche de cette Copie & au-dessous du Desein , on voit un cayer de Marine , acroché par le dos. Il est sans couverture & pend négligemment. La feüille qui se voit représente un Moulin à vent & d'autres choses , imitant si-bien la gravûre qu'il n'est personne qui ne s'y trompe.

Au-dessous de la Copie , on voit le bord d'une petite tablette de bois , soutenuë par deux chevilles aux deux extrémités , laquelle semble sortir de deux ponces & soutenir le chassis de la Copie. Sur la même tablette , on voit étendus sept à huit pinceaux , les uns sur les autres , avec un couteau , si-bien imités , qu'on les croit réels , ainsi que la tablette , jusqu'à ce que la main fasse convenir du contraire.

A la cheville du côté gauche est penduë la *Palette* par le trou du pouce. Sur les petits tas des différentes couleurs , on distingue les petites pointes que le pinceau fait en prenant la couleur , & cela d'une manière si naturelle , qu'après même qu'on est averti , on est tenté de passer la main dessus , pour sentir si rien ne relève.

On voit à main droite , sur la tablette , un
petit

petit Tableau de *Teniers*, avec sa bordure, représentant un fumeur. Ce petit Tableau semble si-bien détaché du reste, & si enfumé, que bien des personnes essayent de le prendre, pour mieux distinguer le sujet.

L'espace au-dessous de la tablette jusqu'à terre, est occupé par un Tableau tourné, dont on ne voit que le châssis & la toile. Le châssis est de sapin; les veines du bois sont parfaitement distinctes & colorées d'après nature; il y a un traversier du haut en bas qui paroît cloué sur le châssis, & les clous, tout petits qu'ils sont, ont fait éclater le bois. La toile du Tableau paroît une grosse toile d'Italie, approchante du canevas. On distingue les fils, on connoît par la couleur de la toile, que le Tableau doit être peint à l'huile; ce qui le fait encore mieux juger, est une pièce de la même toile, grande comme la paume de la main, qui paroît collée sur l'autre comme pour boucher un trou; sa couleur grise qui la fait paroître neuve, en comparaison de l'autre, donne à connoître qu'elle a été mise long-tems après. Au reste, il ne faudroit pas croire que la toile qu'on voit fût la même sur laquelle on a peint tout l'Ouvrage, car la toile *apparente* est fort grossière, & la *véritable* est fort fine, comme on le voit en regardant le chevalet par derrière.

Entre

Entre le traversier & la toile du Tableau tourné, est une petite Estampe de *Perrelle* en Païsage, imitant la gravûre, aussi parfaitement qu'il se puisse. Elle est placée un peu obliquement & si négligemment, que jamais personne, sans être averti, n'a pû s'imaginer que ce soit une Peinture à l'huile.

Enfin, à deux pouds de distance du chafis, dont je viens de parler, à main gauche & à terre, on voit un des pieds du chevalet si ressemblant au bois, & percé en apparence de trois trous, si bien imités, que tout le monde s'y trompe. On n'a qu'à dire à la personne que ces trous sont plus petits qu'ils ne paroissent, & que le bout du doigt n'y peut pas entrer; c'en est assés pour qu'elle se baïsse & qu'elle en fasse l'épreuve.

Voilà, M. un très-beau morceau de Peinture, qui perd toute sa grace par l'exposition que j'ai tâché de vous en faire. Il faudroit le voir pour en juger. La meilleure idée que je puisse vous en donner, est de dire que tout le monde s'y trompe, les Peintres comme les autres.

L'Auteur étoit Italien, & s'appelloit *Antoine Fort-Bras*. Il a mis les lettres initiales de son nom au bas de la feüille de Marine, qui paroît à découvert, de cette sorte.

A. F. B. pinxit, A. 1686.

Je ne crois pas M. R. P. qu'on puisse rien
exi-

exiger de plus , ni de mieux , du zèle & de la sagacité de M. l'Abbé Soumille , au sujet de la Chartreuse de Villeneuve , si ce n'est , peut-être , de voir dans les Archives de cette Maison , ce qui peut s'y trouver d'Historique , & d'instructif , par rapport à la fondation de la Chartreuse de Marseille. Celle-ci fera toute la matiere de ma premiere lettre , & peut-être d'une seconde , si le sujet le demande. En attendant , & par anticipation , permettez-moi de finir par une nouvelle Traduction de l'Epigramme Latine : *Non lufit pictura manum* , &c. faite sur le S. Bruno du fameux Puget , qui est imprimée dans le Mercure d'Avril 1743 , suivie d'une Traduction qui a été universellement goûtée , Traduction que M. F. n'avoit pas vûë , & qui l'auroit absolument empêché de travailler sur le même sujet , à ce qu'il m'a écrit depuis. Voici cependant sa Traduction , qui n'est pas sans mérite.

*SUR le S. Bruno , de la Chartreuse de
Marseille.*

IL n'emprunte point ses attraits
De la séduisante Peinture.
Il est vivant , & tous ses traits
Sont l'Ouvrage de la Nature.

Où , sans doute , il respire , il voit réellement.

Si

Si son corps , si ses yeux n'ont aucun mouvement ;
 C'est que par modestie il se fait violence ;
 On l'entendrait même parler ,
 S'il craignoit moins de violer
 L'étroite règle du silence.

Par M. Frigot.

Je suis , M. R. P. avec beaucoup d'attachement & de respect, votre , &c.

A Paris , le 21 Mars 1744.



LA COMÈTE.

A L L E G O R I E.

UN E Etoile paroît , sous le nom de Comète ;
 Ses rayons en gerbe elle jette ;
 On en jaze dans tout Paris ,
 Et chacun quitte son logis ,
 Pour regarder ce Phénomène.

Mortels , que vous prenez de peine !
 Considérez la Lune & le Soleil ,
 Vous ne verrez jamais rien de pareil.
 La Nouveauté , surtout en France ,

Sus

Sur l'homme a beaucoup de puissance.

On s'empresse souvent , pour admirer un rien ,
 Une Brochure , une Pièce nouvelle ,
 Avortons insensés d'une creuse cervelle ,
 De qui quelque fou dit du bien ,
 Et l'on néglige *la Fontaine* ,
Boileau , *la Bruyere* , *Chaulieu* ,
 Et trois Enfans de Melpoméne ,
 Dont le moindre est un demi-Dieu.



COMME rien de ce qui concerne les Arts n'est indifférent *aux vrais Curieux* , nous avons crû devoir insérer ici une lettre d'un Horloger de Paris , qui nous est tombée entre les mains , & qui contient des faits intéressans par rapport à notre Horlogerie , dont l'Histoire devient parmi nous un objet important.

LETTRE de M. Pierre-le-Roy , Horloger de la Société des Arts , à M. . . . Membre de la même Société.

MONSIEUR,

LE Mémoire que j'ai eu l'honneur de
 pré-

présenter à l'Académie des Sciences, à l'occasion de la Montre à répétition de Mylord. D., dont le travail vous a plû, a eu tout l'effet que je pouvois désirer.

Vous sçavez que les changemens pratiqués dans cette Montre ont pour objet, 1°. D'en augmenter la justesse, & de rendre cette justesse durable, autant qu'il est possible. 2°. De rendre toutes les parties de la Montre moins sujettes à l'usure.

Avant que de rien entreprendre sur cette matiere, j'ai remarqué que les changemens qui arrivent indispensablement dans les frottemens des roües & des autres parties qui composent les Montres ordinaires, sont les principales causes de leur irrégularité; parce que ces frottemens, qui ôtent toujours une partie considérable des forces mouvantes, venant à changer, changent nécessairement les forces restantes, & alterent par conséquent la justesse de la Montre, Car ces forces restantes, ou plutôt les forces, que le mouvement transmet à la roüe de rencontre, changeant de quantité cette roüe, accélèrent plus ou moins les vibrations du Balancier, suivant que ses forces sont augmentées ou diminuées, ce qui fait avancer ou retarder la Montre. C'est pourquoi on ne doit rien négliger pour rendre les frottemens aussi constans, qu'il est possible, & le moyen d'y par-

parvenir , est de les réduire à la plus petite quantité , parce que leur changement est toujours suivant le rapport de cette quantité.

L'usure qui se fait dans les Montres , est encore une autre cause de leur irrégularité , aussi grande que la première , car non-seulement elle change les forces restantes , mais elle change aussi la fonction des roues & des autres parties qui les composent.

Pour remédier , autant qu'il est possible , à ces causes principales d'irrégularité , il est nécessaire :

1°. D'empêcher le plus qu'on peut , que le changement des forces restantes ne communique son irrégularité aux vibrations du Balancier. 2°. De mettre les parties , dont l'usure peut déranger la justesse , à l'abri de cette usure , & de rendre leur frottement le plus constant qu'il est possible.

Suivant ces principes , les principaux changemens que j'ai faits dans la Montre en question , sont dans l'échappement , & c'est de lui que dépend presque toute la justesse.

Pour juger du succès de ces changemens , il faut examiner d'abord quelle est la détermination propre du mouvement du Balancier , c'est-à-dire , du mouvement qu'il doit conserver , étant dégagé de la roue de ren-

rencontre , & du ressort spiral. Il faut considérer aussi quelle est la détermination de ce ressort dégagé réciproquement du Balancier , & enfin lorsqu'ils sont réunis ensemble , ce qui doit résulter dans les vibrations du mélange de leur action.

Pour cet effet , supposons un Balancier dans le vuide sans frottement sur ses pivots, & sans aucun obstacle à son mouvement. Si l'on fait tourner le Balancier , par la Loi générale des corps mûs horifontalement , il conservera la même vitesse qui lui aura été imprimée , c'est-à-dire , une vitesse uniforme ; & par conséquent les differens espaces qu'il parcourera , seront comme les tems employés à les parcourir , ou, ce qui est la même chose , dans des tems égaux il parcourera des espaces égaux.

Ainsi comme le Balancier d'une Montre est déterminé par son mouvement , propre à rendre les tems des vibrations égaux à leur grandeur , cette montre avanceroit , & retarderoit , suivant que les vibrations diminueroient ou augmenteroient leur grandeur , si l'action du ressort spiral , & l'accélération de la rouë de rencontre ne détruisoient point l'uniformité de son mouvement.

Le ressort spiral est déterminé par son mouvement propre , comme tous les autres ressorts, à faire ses vibrations petites & gran-

E des

730 MERCURE DE FRANCE.

des dans des tems égaux , ce qui se prouve par le ton égal & constant des cordes d'instrument. Il pourroit donc par conséquent rendre une Montre parfaitement régulière, en l'appliquant simplement à la Verge de son Balancier, c'est-à-dire, à une Verge dont on auroit ôté le Balancier, si ce ressort pouvoit acquérir assez de mouvement pour n'être pas sensible à tous les changemens d'accélération de la roue de rencontre, & au changement de résistance du frottement des pivots de cette Verge.

Si l'on considère maintenant le Balancier & le ressort spiral, réunis ensemble sans la roue de rencontre, il est aisé de voir l'effet que doit produire le mélange de leurs différentes actions sur les vibrations.

Le Balancier & le ressort spiral exercent leur puissance alternativement l'un sur l'autre, pour se communiquer leur mouvement. Le Balancier exerce d'abord la sienne sur le spiral, pour lui communiquer toute l'uniformité de son mouvement, & par conséquent l'irrégularité des tems de ses vibrations. Le ressort spiral exerce à son tour sa puissance sur le Balancier, pour en corriger l'inégalité en accélérant ses vibrations, mais la puissance du Balancier étant considérable, cette accélération du ressort spiral n'est pas suffisante pour rendre les tems des grandes

des vibrations égaux à ceux des petites ; elle ne peut corriger leur inégalité, que comme la puissance de ce ressort est à celle du Balancier.

Il faut donc chercher une rouë de rencontre, qui puisse donner, par le moyen d'un échapement quelconque, le reste d'accélération qui manque aux vibrations, pour en rendre les tems égaux.

La rouë de rencontre ordinaire n'est point propre à cette opération, parce qu'elle s'oppose à la grandeur des vibrations du Balancier, & le maîtrise si fort par cette opposition, qu'elle communique à ses vibrations toutes les inégalités des forces qui lui sont transmises par le mouvement de la Montre. Car lorsque la force de cette rouë augmente, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'elle accélère davantage les vibrations, au lieu de les laisser accroître dans le rapport de cette accélération, elle s'oppose encore avec plus de force à leur accroissement, qu'elle ne les accélère. De-là vient que les Montres ordinaires avancent & retardent, suivant que la force de leur mouvement augmente ou diminue.

Cette opposition de la rouë de rencontre à la grandeur des vibrations du Balancier, est cause que les dents des rouës, leurs pivots, & les trous de ces pivots s'usent davantage

vantage , parce que le Balancier à chaque vibration force la roüe de rencontre à reculer , lorsqu'elle s'oppose à la grandeur de ses vibrations , & par conséquent oblige aussi toutes les autres roües à reculer , à proportion de leurs révolutions : or ce recul imprime trop de mouvement aux roües. De plus , la pression considérable des aïles des pignons sur les dents des roües , pour les obliger à reculer , & l'augmentation de la charge que reçoivent les pivots par cette pression , augmentent beaucoup le frottement , & ces causes suffisent pour produire beaucoup d'usure.

La Montre en question au contraire , est exempte de ces défauts , par la construction de l'échappement qui est à repos. Car la roüe de rencontre après avoir accéléré les vibrations du Balancier , n'est point forcée de reculer , & ne s'oppose point à leur grandeur. Elle les laisse accroître librement , à la résistance près du petit frottement des pivots du Balancier , & de celui de la roüe de rencontre , sur le repos de l'échappement. Cette roüe ne s'opposant point à la grandeur des vibrations , on peut en rendre les tems égaux. Il ne s'agit pour cela , que de réduire la puissance du Balancier en telle sorte , que celle du ressort spiral , & celle de la roüe de rencontre puissent l'accélérer au point , que les

les grandes vibrations soient renduës isochrones aux petites.

Pour donner une idée de la diminution de l'usure dans la Montre en question , il faut distinguer dans une Montre l'arc de vibration qui est ordinairement de 180 degrés dans les Montres bien faites , de l'arc d'échappement , c'est-à-dire , de l'arc que la dent de la roüe de rencontre fait parcourir au Balancier , pour échaper de la palette ; cet arc est d'environ 45 degrés , & il divise l'arc de vibration en deux parties égales , parconséquent l'excès du branle du Balancier , au-dessus de cet arc , est de chaque côté de 67 degrés & demi ou environ , tellement qu'on peut supposer l'arc de vibration composé de trois arcs , sçavoir de deux arcs de 67 degrés & demi chaëun , & de l'arc d'échappement qui est , comme j'ai dit , de 45 degrés , le tout ensemble faisant la somme des 180 degrés , compris ordinairement dans l'arc de vibration. Voyons maintenant le mouvement que la roüe de rencontre est obligée de faire à chaque vibration.

Supposons pour cet effet , que le Balancier commence sa premiere vibration à l'extrémité de l'arc à droite , allant ainsi de la droite à la gauche , la roüe de rencontre le poursuivra dans toute l'étenduë du premier

E iij arc

734 MERCURE DE FRANCE.

arc , qui est de 67 degrés & demi , & dans tout l'arc d'échappement qui est de 45 degrés , après quoi la dent de cette rouë venant à échaper de la palette , le Balancier fera retrograder cette même rouë , pendant qu'il parcourera le dernier arc , ou les 67 degrés & demi , qu'il faut pour achever l'arc de vibration.

Or dans la Montre en question , la rouë de rencontre n'agit point dans toute l'étendue de l'arc de 180 degrés , qui est l'arc de vibration , mais seulement dans l'arc d'échappement , qui n'est que d'environ 45 degrés. Ainsi la diminution de l'usure est , comme 45 est à 180 , sans compter qu'elle est encore exempte de l'usure , causée par le recul , que la rouë de rencontre est obligée de faire dans les échapemens ordinaires.

Cette grande diminution d'usure est un avantage considérable , que les échapemens à repos ont sur ceux à rouës de rencontre , car la source principale de la régularité & de la durée des Montres , vient de l'état constant de toutes les parties qui les composent.

Quant à la quadrature de cette répétition , je l'ai construite , de façon qu'elle n'occupe que les deux tiers de la hauteur de celle des répétitions ordinaires ; j'ai donné au rouage cette hauteur de plus , que j'ai

re-

retranchée de cette quadrature , au moyen de quoi la rouë de rencontre est plus grande, & par conséquent l'échappement meilleur, & le grand barillet plus haut. De plus, cette construction donne la facilité de démonter le rouïage , sans rien démonter de la quadrature.

Je vous laisse appliquer , M. à la Montre que vous connoissez , l'utilité de ces principes, qui me paroît bien justifiée , tant par le témoignage de l'Académie, que par le succès de l'exécution.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences , du 17 Mars 1742.

M R S Camus & de Fouchy , ayant été nommés par l'Académie , pour examiner un Mémoire de M. Pierre-leRoy , Horloger , contenant la description de quelques changemens qu'il a faits à l'échappement des Montres , pour parvenir à une plus grande régularité , & en ayant fait leur rapport , l'Académie a jugé que ce Mémoire étoit rempli de Remarques curieuses & utiles , & que la maniere que l'Auteur y propose , & qu'il a déjà mise en pratique , pour perfectionner l'échappement à repos , & les répétitions, étoit d'autant meilleure , qu'elle pouvoit être aisément

» ment confirmée par l'expérience. En foï
 » dequoi j'ai signé le présent Certificat. A
 » Paris, le 18 Mars 1742. Signé, d'Or-
 » tous de Mayran, Secrétaire perpétuel de
 » l'Académie Royale des Sciences.

Permettez-moi de joindre à ce Certificat,
 une lettre de M. de ***. Vous sçavez qu'il
 a expérimenté une Montre faite dans les
 principes de mon échapement. Voici ce qu'il
 m'écrit à cette occasion.

» Vous me demandez, M. que je vous
 » marque mon sentiment sur la Montre que
 » je vous renvoye. Je vais tâcher de vous
 » satisfaire, & cela d'autant plus volontiers,
 » que je n'ai assurément que du bien à vous
 » en dire. Depuis quatre mois & demi, que
 » je l'ai entre les mains, je n'ai pû y remar-
 » quer aucune inégalité, sensible pour une
 » Montre. Souvent après des semaines en-
 » tieres de mauvais tems, je l'ai retrouvée
 » dans la même minute avec le Soleil, & le
 » plus grand dérangement que j'y aye ob-
 » servé, a été d'une minute ou deux en qua-
 » tre ou cinq jours. Encore ce dérangement
 » a-t'il toujours été dans le sens du retard,
 » auquel la Montre paroïsoit incliner. Ainsi
 » je ne doute nullement que l'échapement
 » que vous y avez employé, & sur lequel
 » l'Académie a porté un jugement favora-
 » ble,

» ble, ne procure à cette Montre une régularité aussi constante qu'il est permis de l'attendre d'une pièce d'Horlogerie.

Je suis, &c. *Le 8 Décembre 1742.*

Voilà, comme vous voyez, une expérience qui confirme celle de Mylord D. ***. Je vais en ajouter une, qui a précédé ces deux dernières.

A la fin de Novembre 1737, je reçus une lettre de M. de Villeneuve, Graveur du Roi de Portugal & de l'Académie de Lisbonne. Il me marquoit, qu'ayant eu une dispute au sujet de l'Horlogerie avec des Anglois, qui prétendoient qu'il n'y avoit qu'à Londres où l'on fit de bonnes Montres, & conséquemment que leurs Horlogers étoient fort supérieurs aux nôtres, piqué de la mauvaise opinion qu'ils avoient de notre Horlogerie, il avoit parié cent monnoyes d'or, valant mille écus de France, qu'il se faisoit d'aussi bonnes Montres à Paris. Il ajoutoit que le pari ayant été accepté par les Anglois, on étoit convenu sur le champ d'en faire faire de part & d'autre, aux conditions que celui qui se trouveroit avoir la meilleure Montre, gagneroit celle de son adverfaire, & les cent monnoyes d'or qui furent déposées; que ses parieurs

En pour

pour faire faire une Montre, & qu'il s'adressoit à moi pour lui en faire une de ma main à boîte d'argent, la meilleure qu'il me feroit possible, marquant seulement les heures & les minutes, sans répétition & sans ornement, parce que dans leur gageure, il n'étoit question que de la justesse, qui est le plus grand objet de l'Horlogerie, & de la perfection du travail. Le zèle de ce célèbre Graveur, pour l'honneur de la Nation, excita le mien, & je regardai sa gageure comme mon affaire propre. Dans la Réponse que je lui fis, après avoir loué ce cœur François, si sensible aux intérêts de sa Patrie, & l'avoir remercié pour mon compte de l'honneur d'un choix qui me flatoit beaucoup, je lui mandai que je me regardois comme de moitié dans cette affaire, & que pour répondre à sa confiance, avant que de faire la Montre en question, j'avois dessein d'en faire un modèle, sur lequel je pusse rectifier mes idées, afin de n'y laisser, s'il étoit possible, aucun défaut, surtout dans le travail particulier que je comptois faire pour augmenter la justesse de cette Montre. J'ajoutois que comme ses adversaires ne manqueroient pas de s'adresser à M. *Graham*, dont tous les Horlogers de l'Europe reconnoissent le sçavoir & l'habilité, sans me flater de l'emporter sur lui, je comptois qu'au moins l'é-

mulation

mulation me feroit faire de nouveaux efforts, qui tourneroient à l'avantage de notre Horlogerie ; qu'au surplus, ce qui me donnoit la hardiesse d'entrer en lice avec un si grand homme, étoit la confiance que j'avois dans un échapement de mon invention, dont le modèle avoit été présenté à l'Académie des Sciences, & dont l'exécution m'è promettoit une plus grande régularité dans les Montres; que j'emploierois cet échapement dans la sienne, & qu'enfin je ne négligerois rien de tout ce qui dépendoit de moi, pour rendre du moins la Balance égale, si je ne pouvois la faire pencher en sa faveur.

En conséquence de cet engagement, je me mis à travailler à sa Montre, avec toute l'application possible, & j'y pratiquai tous les changemens que je crus pouvoir concourir à sa justesse & à sa durée. Elle fut faite au commencement de Mars 1739, & je l'envoyai le mois suivant. J'y joignis peu de tems après un Mémoire, contenant une explication Physique & Mécanique de mon travail. Au mois d'Octobre de la même année, M. Morin, Contrôleur du Greffe du Châtelet de Paris, frere de M. de Ville-neuve, me communiqua une lettre, où il lui marquoit la décision de la gageure, conçûe expressement en ces termes :

E vj » çû,

» çû , mon frere , la Differtation Physique
 » & Méchanique de M. le Roy, qui est arri-
 » vée trop tard pour me faire gagner mon
 » pari. Car le tems qui s'est écoulé sans l'a-
 » voir , & la crainte que l'Anglois a peut-
 » être eüe de perdre , l'a engagé à précipi-
 » ter la décision qui a été favorable à tous
 » les deux par les éloges & les applaudisse-
 » mens qui ont été donnés aux deux Ouvra-
 » ges , en présence du Prince du Bresil ;
 » ainsi les sommes déposées ayant été ren-
 » duës à l'un & à l'autre , les deux Montres
 » ont été jugées également parfaites en leur
 » genre.

Cet incident a donné lieu au même Prin-
 ce du Bresil , de faire examiner en même-
 tems une répétition qu'il a de M. Julien-le-
 Roy , & qu'on a généralement applaudie.

Ce n'étoit pas la premiere fois que je m'é-
 tois éprouvé contre les Anglois , & toutes
 les circonstances qui peuvent contribuer à
 la gloire de la Nation , me font trop pré-
 cieufes pour dissimuler un autre événement,
 que je me garderois bien de vous rappor-
 ter , s'il n'avoit intéressé que moi.

En 1719 , un célèbre Horloger de Paris
 me fit l'honneur de m'écrire à Tours , Lieu
 de ma naissance , où j'étois alors , qu'on ve-
 noit d'établir à Versailles une Manufacture
 d'Horlogerie , protégée par M. Law , & que
 les Directeurs , en présentant au Roi & à

M.

M. le Duc d'Orleans, les prémices de cette Manufacture, qui consistoient en une petite Montre d'or pour le Roi, & une Répétition à quarts & demi-quarts pour M. le Régent, avoient eu soin d'exagerer la supériorité de leurs Ouvrages sur ceux de France, & qu'ils avoient porté la confiance jusqu'à faire insérer dans le Mercure un Discours où ils s'efforçoient d'établir cette supériorité d'une manière peu honorable pour nous. Il ajoutoit qu'il étoit question de convaincre M. le Régent par nos propres Ouvrages, que nous n'étions point inférieurs aux Anglois; qu'il me jugeoit capable de cette entreprise, qu'il me prioit en conséquence de lui faire une Répétition à quarts & demi-quarts sur les principes d'une certaine Montre qu'il avoit vûe de ma façon, & qu'il me la payeroit tout ce que je voudrois, parce qu'il étoit résolu de ne rien épargner, pour pouvoir opposer aux Anglois un Ouvrage capable de disputer le prix au leur. Je crus devoir seconder le zèle de ce bon Citoyen; j'entrai dans ses vûes, & je travaillai sans relâche à faire la Répétition qu'il me demandoit. Un Livre d'Horlogerie qui a paru depuis, & qui rapporte le fait, marque que cette même Montre fut faite sous les yeux de ce célèbre Horloger, mais la vérité est qu'elle fut faite à Tours, & qu'il n'y eut d'autre

part

part que le choix qu'il voulut bien faire de moi , pour exécuter son dessein , quoiqu'il eut pû s'en dispenser plus aisément qu'un autre , s'il avoit eu le loisir comme moi. En effet , s'il n'eut été question que de diriger un Ouvrier , on sent bien qu'il n'en manquoit pas à Paris. Enfin la Montre fut présentée à M. le Régent qui l'acheta , & non-seulement ce Prince nous rendit Justice , en lui marquant sa satisfaction , mais elle produisit encore par la suite l'effet qu'on en avoit attendu.

J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.



E P I T R E ,

*A Mlle de G pour Réponse à
quelques lettres , par lesquelles elle presse
l'Auteur de lui envoyer son Portrait.*

Seroit-il vrai que ma figure
Pût vous intéresser assés ,
Pour être le motif des désirs pressés
Qui m'en demandent la peinture ?
Hé bien , je vais sans répliquer ,
Obéir & vous satisfaire ,
Car pour rien , je ne veux risquer ,

De

De vous aigrir , & vous déplaire .
 Ne comptez pourtant pas qu'ici
 Je m'avise d'entrer en lice ,
 Pour chercher à faire une Esquisse ;
 Selon les règles de Vinci ;
 L'entreprise pour moi seroit infoutenable ;
 Il faut qu'avec trop d'art un Portrait soit traité ,
 Et le mien , plus qu'un autre , à moins d'être flaté ,
 Vous paroîtroit insupportable .
 Au point que votre cœur en seroit révolté ;
 Mais , vous n'y perdrez rien , & je vais , en re-
 vanche ,
 Profiter de la Carte blanche ,
 Pour vous montrer le beau côté ,
 Et vous donner , sans m'en deffendre ,
 Au lieu d'un Buste de couleur ,
 Ce que la toile ne peut rendre ,
 J'entends les qualités & de l'ame , & du cœur ;
 Ces traits , mieux que ceux du visage
 Caractérisent les mortels ,
 Et ne sçauroient être l'Ouvrage ,
 Ni des Pinceaux , ni des Pastels .
 Mes couleurs , il est vrai , ne seront pas si vives
 Que celles , nommément , qu'employent les *Rigands* ,
 Mais plus simples & plus naïves ,
 Elles exprimeront jusques à mes défauts .
 Se glorifier , par exemple ,
 D'être aux pieds de Venus , à sa suite , à sa Cour ,

Et

744. MERCURE DE FRANCE.

Et même jusques dans son Temple,
 Raisonnable, Discret, sans ruse & sans détour,
 C'est un crime de léze-Amour,
 Dont jamais fat, ni petit Maître
 Ne sçut accorder de pardon.

Quelques esprits aussi se récrieront peut-être ;

Que la Rime est un pauvre don,
 Plus dangereux, que nécessaire,
 Plus difficile, que brillant,
 Et que le mérite de plaire
 Peut seul ériger en talent ;

Mais, fort peu jaloux du suffrago
 Et du petit Maître, & du fat,
 Je laisse à d'autres le débat,
 Et je reviens à mon image ;
 J'espère que sur son Croquis,

Vous ne pourrez me méconnoître,
 Et me retrouverez, sinon tel que je suis,
 Du moins tel que je voudrois être.

Me voici donc, tant bien que mal ;
 Un caractère assés égal,

Un naturel uni, simple, doux & paisible,
 Un cœur droit, élevé, délicat, & sensible,
 Point encore infecté de la contagion

De l'air de Cour que je respire,
 Qui ne connoît point, c'est tout dire ;
 La voix de l'adulation ;
 Ces traits font le plus vrai des hommes,

Con-

Conséquemment trop franc, pour le siècle où nous
sommes ;

Mais, sur le monde & ses erreurs
Je n'ai point le ton dogmatique,
Et je déplore ses malheurs,

En Platonicien beaucoup plus qu'en Cynique,
Idolâtre du sentiment,

Du penchant pour la solitude ;

Avec quelque discernement,
Un goût décidé pour l'étude ;

Un peu de pénétration,

Un désir inquiet de plaire,

Et peut-être aussi de me faire

Un grain de réputation ;

Une ame du beau seul avide,

Qui toujours au brillant préfère le solide,

Au diffus la précision,

A l'air avantageux celui de retenuë,

Et la vérité toute nuë

Aux charmes de l'illusion ;

Un genre d'émulation,

Tourné vers la Litterature ;

Voilà quelles faveurs je dois à la Nature ;

Ainsi qu'à l'éducation ;

Pylade en amitié, quand je trouve un Oreste ;

En amour, tendre, vif, semillant & le reste,

Mais ennemi de la fadeur ;

Sans aveuglement, sans foiblesse,

746 MERCURE DE FRANCE.

Il est jusqu'à présent entré dans ma tendresse
Autant de raison que d'ardeur ;
Du sage admirer la conduite ,
Respecter les vertus , honorer le mérite ;
Et considérer les talens ,
Sous la plus misérable étoffe ;
Voilà de ma morale & l'esprit , & le sens ;
Aisé dans le Commerce , & pourtant Philosophe ;
Mais Philosophe mitigé ,
Libre du joug du préjugé ,
J'aime que la délicatesse
Sçache quelquefois , sans rougir ,
Faire badiner la Sagesse ,
Et moraliser le plaisir.

Le Chev. de P.

Explications des deux Enigmes du Mer-
cure de Février 1744, par M. *Du V***.

Ne suis ni grand ni petit Maître ,
Mais quand je rencontre Isabeau ,
D'abord que je la vois paroître ,
Je lui donne un coup de *Chapeau*.

La seconde d'autre façon ,
Comment faire pour la connoître ?

De

De l'Alphabet elle tient l'être ;
Ou je ne sçais pas ma leçon.

Explication du Logogryphe du même
Mercure , par M. C. *Suicer* , de Châlons.

Par tout la *Vieillesse* fait peur ;
Chacun la méprise & s'en moque ;
Ami , n'en fais point le railleur ;
Tu n'auras pas peut-être le bonheur
De parvenir à cette époque.

Les mots des Enigmes & du Logogryphe
du Mercure de Mars , sont le *Chat* , le *Fer* ,
& la *Géographie*. On trouve dans le Logo-
gryphe , *Gorge* , *George* , *Page* , *Rage* , *Ora-
ge* , *Pie* , *Jo* , *Pere* , *Péage* , *Poire* , *Egra* , *Ire* ,
Harpie , *Aigre* , *Harpe* , *Or* , *Pari* , *Épire* ,
Georgie , *Orge* , *Agregé* , & *Rape*.

E N I G M E.

U N Pays, que le Nil arrose,
A vû ses habitans trop superstitieux ;
Quoique je sois bien peu de chose ,
Me placer au rang de leurs Dieux.
Ce tems n'est plus ; depuis la mauvaise maxime

D'im-

748 MERCURE DE FRANCE.

D'immoler tout à l'appétit.

On m'écorche, on me coupe, on me grille, on
me frit,

Et la Divinité n'est plus qu'une victime.

Mais d'abord que je sens le tranchant des couteaux,

Mes esprits envolés frappent l'Auteur du crime,

Et de ses yeux alors font couler deux ruisseaux.

A U T R E.

Je suis un animal mordant ;

Mon sexe est féminin ; pour dilater ma rate,

J'épluche souvent, en grondant,

Tout ce qui tombe sous ma pate.

Si quelquefois (rarement cependant)

Je suis sage & judicieuse,

Alors je suis officieuse ;

Je découvre la vérité ;

Je purge l'imposteur de sa fausse monnoye,

Le trop hardi conteur de sa témérité ;

Je sçais réprimander celui qui se fourvoye ;

Je rends service à la posterité.

Quelqu'un me dit, sans doute, eh ! quel est donc
ton être ?

Un corps animé ? point ; un corps sans ame ? non ;

Jusques aux ignorans se parent de mon nom.

En voilà bien assés, pour me faire connoître.

D. B. C. G. d'Entrevaux.

L O-



LOGOGYPHE.

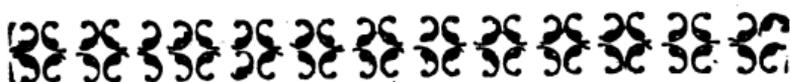
Sous mes pas naissent mille fleurs,
 Et la verdure me couronne ;
 De l'Aurore , qui m'environne ,
 C'est moi qui fais couler les pleurs.
 En deux syllabes se partage
 Mon nom , pere des doux plaisirs ;
Les plus parfaits Amans me doivent leurs soupîrs ;
 Et les Oiseaux leur plus tendre ramage ;
Mais , si je leur inspire un chant flatteur & doux ,
 (Chant que *Rameau* n'imite qu'avec peine)
 Par un malheur , que mon devoir enchaîne ,
 J'ouvre aussi le bec aux Coucoux.
Ma tête offre un Acteur , chéri dans les Provinces ,
 Qu'au Théâtre François on vit faire les Princes ;
 S'il revient jamais à Paris ,
 Il me plaira comme jadis.
Ma dernière syllabe épouvante les yeux ;
 Elle sçait peindre un tyran furieux ;
Ah ! si par son secours on touche une inhumaine ,
 On brise aussi par fois la plus aimable chaîne ;
 Il voit tout périr sous les Cieux.
Rien dans mon sein se voit encore.
Sem s'y trouve fort aisément ;

La

750 MERCURE DE FRANCE.

La *Rime* y brille assurément ;
Et *Tein* , qui la beauté décore.
Sans doute que , si je cherchois ,
Mes huit lettres feroient autre métamorphose ,
Mais , cher lecteur , je me repose ;
Car , peut-être , je t'ennuierois.

Laffichard.



NOUVELLES LITTÉRAIRES , DES BEAUX-ARTS, &c.

L E RECUEIL DU PARNASSE , ou nouveau choix de Pièces fugitives, en Prose & en Vers. *A Paris* , chés *Briasson* , rue S. Jacques , à la Science. Deux Vol. in-12 , divisés en quatre parties , 1743.

Extrait du premier Volume.

On trouve dans ce Recueil , des morceaux achevés en tout genre ; Poësie , Eloquence , Histoire , Dissertation , Médecine , tout y tient sa place. A l'ouverture du premier Volume , est une lettre de Mde la P. F. à M. l'Abbé R. Docteur de Sorbonne. La réputation de Mde *Dacier* est trop grande , pour qu'on ne lise point avec plaisir une lettre dont

dont elle est l'objet. Elle n'y est point peinte du côté de ses talens pour les Sciences; Mde la P. F. ne s'attache qu'à décrire ses qualités personnelles; c'est dans son deshabilité qu'elle la montre, ou, pour se servir de ses termes, *dans son à tous les jours.*

Le langage de la passion se fait aisément sentir dans une Pièce qu'on trouve quelques pages après, & qui a pour titre: *Les soupirs d'Olimpe mourante.* Ce sont des Stances irrégulières; en voici quelques-unes.

- » Ah! quand tu me jurois une flâme éternelle,
- » Je croyois tes sermens, & tu n'y pensois pas,
- » Car enfin quelle loi cruelle
- » T'oblige, en me quittant, à causer mon trépas?
- » C'est toi qui m'arraches la vie;
- » Avide faim de l'or, détestable manie,
- » Ebloüi de tes faux appas,
- » C'est à toi qu'il me sacrifie.

Mais que dis-je, Daphnis? Non, je connois ta foi;
Excuse les fureurs d'une Amante éperduë.

J'ai vû ton ame combattuë
Balancer plus d'un an entre ton pere & moi.

Rebelle aux loix de la Nature,
Tu ne reconnoissois que celles de l'Amour;
Quels assauts ton esprit soutenoit chaque jour!
Rien ne pouvoit détruire une flâme si pure.

Après

Après tant de combats , accablé de langueur ,
 Tu fus presque expirant. Hélas ! Quelle douleur !
 Quel désespoir pour une ame amoureuse ,
 La mort dans cet instant me paroissoit affreuse ,
 Et quand je meurs pour toi , je la vois sans frayeur ;
 &c.

Le sentiment & la passion ne se font pas moins sentir dans quelques Elégies de M. Cocquard , p. 34 & suiv. Il semble que l'Empire lui soit dévolu dans ce genre de Poësie. Peut-on mieux peindre les divers mouvemens d'un cœur déchiré par l'Amour ?

De mes plaisirs passés mon ame possédée ,
 Du malheur , qui me fuit , éloigne son idée ;
 Et pour une inconstante , hélas ! trop prévenu ,
 Je regrette les fers où j'étois retenu.
 L'Amour combat pour elle , & quoique tout l'accuse ,
 Dans le fond de mon cœur il lui trouve une excuse.
 Il me dit en secret , qu'esclave du devoir ,
 Elle n'ose à présent s'exposer à me voir ,
 Mais que sa passion croissant dans le silence ,
 Lui peint de ma douleur toute la violence ,
 Et la croyant en proie à des maux superflus ,
 J'aime assez pour vouloir qu'elle ne m'aime plus.
 Dans quels égaremens te jette ta folie ?
 Plus que tu ne voudrois la cruelle t'oublie , &c.

Et

Et plus bas.

Il me souvient du jour qu'à ma perte entraîné,
 En esclave à son char je me vis enchaîné.
 Je crois la voir encore, avec grace à la danse,
 D'un pas lent ou léger en marquer la cadence.
 Quel modeste enjouement ! Quel aimable souris !
 Que de naissans appas s'offroient aux yeux surpris !
 Elle seule ignoroit le pouvoir de ses charmes, &c.

Jamais peut-être préjugé n'a été mieux établi que celui de l'avantage de la vie rustique sur la vie civile, & jamais préjugé n'a été mieux attaqué que l'est celui-ci, p. 51 & suiv. dans un petit Discours qui a pour titre : *La Vie Civile est-elle préférable à la Vie Rustique ?* L'Auteur (M. Pesselier) y décide en faveur de la vie civile.

Le Style aisé & délicat, avec lequel est écrite une petite Dissertation sur la politesse, p. 85, fait souhaiter d'en connoître l'Auteur. Il s'agit de décider, *si la Politesse tient du vice ou de la vertu.* L'Auteur la définit d'abord ainsi :

Pour connoître, il faut définir:
 La Politesse est sans caprice,
 Et ç'est un art sans artifice ;
 Comment peut-elle donc tenir
 Moins de la vertu que du vice ?

F Es

Et plus bas.

Pour la bien dévoiler , il nous faut convenir
 Qu'elle doit s'ajuster aux loix , aux bienséances ;
 A certains agrémens joints à des prévoyances
 Pour la société qu'on veut entretenir ;
 A l'esprit attentif , à la prudence extrême
 De sçavoir l'art d'unir ce qu'on doit au prochain ;
 Et ce qu'on se doit à soi-même ;
 Ce raisonnement est certain.

Ensuite il avertit de ne point confondre
la Politesse avec la civilité & la flaterie , &
 après avoir avoué que la politesse, étant cor-
 rompue, devient un instrument des plus dan-
 gereux de l'Amour déréglé , il finit ainsi :

- » Elle éprouve le sort de mille fleurs naissantes ,
- » Dont un air vénimeux vient infecter les plantes ;
- » Elle est comme l'esprit , le sçavoir , la beauté ,
- » Qui conservent toujours leur lustre & leur bonté ,
- » Quoiqu'ils soient corrompus par un mauvais
 » usage ;
- » Elle est comme une épée , entre les mains du sage ;
- » Et d'un homme rebelle , ardent & furieux ;
- » L'un s'en sert pour la paix , qu'il assure en tous
 » Lieux ,
- » Et l'autre en son courroux , s'abandonnant aux
 » crimes ,
- » Porte par tout sa rage & s'en fait des victimes.

On

On trouve , pag. 101 , un Sonnet fait par M. l'Abbé du Claux , sur un jeune Marquis qui avoit servi de Cocher à deux aimables Dames. Ce Sonnet , où l'allusion est presque la même que celle de celui de Voiture , en a les graces , sans en avoir les défauts ; le voici.

» Les chevaux du Soleil sçavoient bien leur leçon ;
 » Attelés dès long-tems au char de la lumiere ,
 » Ils ne quittoient jamais leur chemin ordinaire ;
 » Et quel fut cependant le sort de Phaëton ?

» Prenez donc garde à vous , trop hardi Céladon ;
 » Ceux que vous conduisez ignorent leur carrière ,
 » Quand le cœur vous dira de regarder derriere ,
 » N'allez pas succomber à la démangeaison.

» Le péril en est grand ; vous avez plus à faire
 » Que n'avoit autrefois ce Cocher téméraire ,
 » Dont partout l'imprudence alluma tant de feux.

» Son emploi demandoit moins de soin , moins de
 » peine ,

» Car , pour son coup d'essai , ce beau fils de Cli-
 » mene

» Ne menoit qu'un Soleil , & vous en menez deux :

La noble simplicité qui régné dans les Poësies de M. de la Lane , qui se trouvent

p. 110 & suiv. en font regretter le petit nombre. Ses Stances sur la mort de sa femme, peuvent être regardées comme le vrai *Tableau de l'Amour conjugal*. Elles commencent ainsi.

» Voici la solitude, où sur l'herbe couchés,
 » D'un invisible trait également touchés,
 » Mon Amarante & moi prenions le frais à l'ombre
 » De cette Forêt sombre,

» Nous goûterions encore en cet heureux séjour
 » Les tranquilles douceurs d'une parfaite amour,
 » Si la rigueur du sort ne me l'eût point ravie
 » Au plus beau de sa vie, &c.

On verra ici avec plaisir le Portrait qui suit. C'est celui de M. de *Fontenelle*, par feuë *Mlle le Couvreur*. Il se trouve à la page 169, du Recueil.

» Les personnes ignorées font trop peu
 » d'honneur à ceux dont elles parlent, pour
 » oser mettre au grand jour ce que je pen-
 » se de M. de *Fontenelle*, mais je ne puis me
 » refuser en secret le plaisir de le peindre
 » ici, tel qu'il me paroît.

» Sa physionomie annonce d'abord son es-
 » prit; un air du monde, répandu dans toute
 » sa personne, le rend aimable dans toutes
 » ses actions.

» Les

» Les agrémens de l'esprit en excluent
 » souvent les parties essentielles. Unique en
 » son genre, il rassemble tout ce qui fait ai-
 » mer & respecter ; la probité , la droiture ,
 » l'équité composent son caractère. Une
 » imagination vive , brillante ; tours fins &
 » délicats ; expressions nouvelles & toujours
 » heureuses en font l'ornement. Le cœur
 » pur , les procédés nets ; la conduite uni-
 » forme , & par tout des principes ; exigeant
 » peu , justifiant tout , saisissant toujours le
 » bon , abandonnant si fort le mauvais, que
 » l'on pourroit douter s'il l'a apperçû. Dif-
 » ficile à acquérir , mais plus difficile à per-
 » dre ; exact en amitié ; scrupuleux en amour ;
 » l'honnête-homme n'est négligé nulle part ;
 » propre aux Commerces les plus délicats ,
 » quoique les délices des Sçavans ; modeste
 » dans ses discours ; simple dans ses actions ;
 » la supériorité de son mérite se montre ,
 » mais il ne la fait jamais sentir.

» De pareilles dispositions persuadent ai-
 » sément du calme de son ame ; aussi la pos-
 » sède-t'il si fort en paix , que toute la mali-
 » gnité de l'envie n'a point eu encore le
 » pouvoir de l'ébranler.

» Enfin , on pourroit dire de lui ce qui a
 » été déjà dit d'un autre illustre ; qu'il fait
 » honneur à l'homme , & que si ses vertus
 » ne le rendent pas immortel , elles le ren-
 » dent au moins digne de l'être. F iij On

On remarque dans la lettre qui suit ce Portrait, & qui est de M. *Ricaud*, une érudition peu commune. Elle est adressée à M. *Dazinery del Cascavo*, de l'Académie de *Gli Insensati* de Pérouse, & a pour objet l'explication d'un Phénomene de Médecine.

On trouve encore dans la première partie de ce Recueil, plusieurs morceaux excellens; entr'autres, une Paraphrase du Cantique d'Ezechias; une Copie d'un Manuscrit du Maréchal de Rozen, ou Instructions à son fils; les Spectacles, Ode; des Observations nouvelles sur la vraie Eloquence, & plusieurs autres productions. L'idée du Vuide, Ode Métaphysique, ferme cette première partie. Le but de cette Ode, est de prouver que l'Idée de l'*Etendue*, ou de l'Espace pur, n'est venue que de la décomposition purement intellectuelle de la matiere. On ne peut citer aucune Strophe de cette Pièce, parce qu'elles sont trop enchaînées les unes aux autres, & qu'il faudroit rapporter l'Ouvrage en entier.

On voit au commencement de la seconde partie, quelques Fables de M. *Pesselier*. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'on ne sauroit s'empêcher en les lisant, de songer au naturel toujours copié, mais toujours inimitable de *la Fontaine*.

Il seroit à souhaiter qu'on trouvât beaucoup

coup de morceaux semblables à celui qui suit ces Fables. C'est une lettre écrite à M. *Chapelas*, Curé de S. Jacques de la Bouche-rie, par un Philosophe. Elle roule sur la Médecine. L'Auteur qui est diamétralement opposé aux principes de l'Ecole, traite d'abord des Elémens & en reconnoit cinq ; la *Terre, l'Eau, le Sel, l'Esprit & le Soufre* ; le feu & l'air sont exclus de leur Classe ; il regarde l'air comme remplissant les interstices des mixtes, & non comme en étant une substance ; peut-être que les raisons qu'il apporte pour prouver contre l'air *comme Elément*, sont plus solides que celles qu'il apporte contre le feu. Il passe ensuite aux quatre humeurs qu'il détruit entièrement, & continuë avec le même ordre & la même méthode.

La Poësie vengée, p. 327. Le feu qui régné dans cette Pièce, n'en dément point le titre. La Poësie y deffend sa propre cause. Tout le monde ne pense pas de même que l'Auteur sur certaines personnes qu'il louë & qu'il blâme, mais tout le monde est forcé de reconnoître l'élevation des pensées, la beauté & la justesse d'expression, la hardiesse de tours, qui sont réunies dans ce morceau. En voici une Esquisse. Il s'agit de l'abus de la Poësie.

- » Faut-il donc que toujours l'esprit le plus sublime
 » Se dégrade, en cherchant à briller par le crime ?
 » Hélas ! ignore-t'il que ce honteux honneur
 » N'illustre son esprit qu'aux dépens de son cœur ?
 » Quelle Muse en ce siècle, où régné la mollesse,
 » Dans ses Vers épurés nous chante la sagesse ?
 » Tantôt pour vous séduire un Lucrece nouveau,
 » Peintre des voluptés dont il tient son pinceau,
 » Sous le masque imposant de la Philosophie,
 » Et couronné des fleurs qu'offre la Poésie,
 » Viendra vous débiter, sur un Stoïque ton,
 » Ses principes puisés dans le sein d'Albion,
 » Séjour où la raison de tout joug affranchie,
 » Venge par ses excès la foi qu'elle a trahie, &c.

Le Discours sur *la simplicité des mœurs*, qu'on trouve pag. 345, & qui d'ailleurs est fort beau, n'a peut-être point toute la méthode qu'on pourroit désirer. On ne peut point dire la même chose des Stances d'une Amante à un Amant, dont elle devoit se séparer, pag. 368. Elles sont de M. *Cocquard*; soit du côté des sentimens, soit de celui de la Poésie, il n'y manque rien, & si elles avoient quelque défaut, ce ne pourroit être que de trop ressembler à l'*Amarillis* de Mde de la Suze. En voici quelques-unes.

» Quelle épreuve pour ma vertu !

» Amour, pourquoi la séduis-tu

» Contre

- » Contre le choix qu'a fait mon Pere ?
 - » Ou pourquoi mon pere , en ce jour ,
 - » Sur le choix qu'il avoit à faire
 - » N'a-t'il pas consulté l'Amour ?
- » Que ce funeste hymen te va couter de larmes !
 - » Cher Amant ! je frémis déjà de tes allarmes ,
 - » Et mon cœur, qui pour toi craint de se démentir,
 - » Succombant à regret à son sort déplorable ,
 - » Sent bien moins le coup qui l'accable ,
 - » Que celui que tu vas sentir.

On reconnoît pag. 404 , dans une Ode , qui a pour titre : *Les inégalités du cœur humain, fixées par la Foi* , le même feu qui régné dans la *Poësie vengée*. Les idées y sont fortes, & les images y sont vives. En voici une.

- » Je nâge dans l'incertitude ,
- » Et veux percer la nuit de ma sombre prison ;
- » Dans un Dédale obscur ma vive inquiétude
 - » Ne fait qu'égarer ma raison ;
- » Impétueux , ardent , avide de lumieres ,
- » Je vois en frémissant de jalouses barrières
 - » Borner mon essor criminel ;
- » En m'échappant du cercle où le Destin m'enferme ,
- » Je ne trouve au-delà que mille erreurs pour terme ,
 - » Et pour fruit qu'un trouble éternel , &c.

Zephire & Flore, Histoire Allégorique ; p. 377. *Le Triomphe de la Charité*, Poème, p. 411. *L'Histoire abrégée de Jacques II. Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande*, p. 463. & suiv. *Une Observation Littéraire sur une Edition des Oeuvres de M. Rousseau*, p. 529, ne font pas à mépriser, aussi bien que plusieurs autres Morceaux, dont l'étendue de ce Volume, ne permet point de parler.

On donnera incessamment l'Extrait du second Volume de ce Recueil.

· CUISINES AMBULANTES & portatives, ou Machine de nouvelle invention ; en forme de Poële, propre aux différentes opérations de Cuisine, sur laquelle se mettent Marmite, Casserole, Four, Poissonniere, Poële à frire, Broche, Cafetière & Gril ; elle est commode, tant à la Ville qu'à la Campagne, à la Chasse, à l'Armée & sur la Mer, pour toutes sortes de repas & de Mets, sans user de charbon & avec très-peu de bois. Cette Machine sert aussi à échauffer les Chambres dans l'Hyver.

Le St François Fresneau, ancien Chirurgien des Vaisseaux du Roi, & Chirurgien Major des Hôpitaux de S. M. est l'Auteur de cette Machine. Après l'avoir présentée à Mrs de l'Académie Royale des Sciences, qui lui ont accordé un Certificat favorable, daté

daté du 10 Juillet 1739, il a obtenu du Roi des Lettres Patentes, données à Versailles le 26 Octobre 1742, qui accordent audit Sr Fresneau le Privilége exclusif de faire vendre & débiter la Machine ou Poële en question, avec les défenses, & sous les peines ordinaires.

Ces Lettres portées au Parlement, la Cour a ordonné par Arrêt du 11 Février 1743, qu'avant faire droit sur l'Enregistrement d'icelles, elles seront communiquées, avec le Plan y attaché, au Lieutenant Général de Police, & au Substitut du Procureur Général du Roi au Châtelet, aux Prévôt des Marchands & Echevins; & au Substitut du Procureur Général du Roi au Bureau de la Ville, ensemble à l'Académie des Sciences, pour donner tous leurs avis sur le contenu desdites Lettres Patentes, &c. pour le tout fait, rapporté & communiqué au P. G. du Roi; &c. être par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra.

En conséquence, M. de Vastan, Prévôt des Marchands, ensemble le Procureur du Roi au Bureau de la Ville, après avoir vû & examiné avec des yeux intelligens la Machine en question, ont donné leur avis au bas d'un long Procès verbal, daté du 30 Mars 1743, dont on ne donnera ici que l'essentiel & la conclusion.

F vj *Sous*

Sous ces Observations, nous estimons, sous le bon plaisir de la Cour, que bien loin qu'il puisse y avoir aucun inconvénient de procéder à l'Enregistrement des Lettres obtenues par l'Impétrant, il n'en peut, au contraire, résulter que de très-grands avantages ; que les Sujets du Roi recevront cette nouveauté avec la satisfaction, qui sera une suite de l'usage qu'ils feront de ce Poële, & que l'Impétrant recueillera le fruit, que la Cour autorise en de pareilles occasions, comme le prix accordé à l'émulation, qui doit animer tous ceux à qui les talens naturels, secondés par des Etudes aussi profondes que bien dirigées, inspirent de perfectionner les Arts.

Le 12 Juillet suivant, M. Feydeau de Marville, Lieutenant Général de Police, & M. le Procureur du Roi au Châtelet de Paris, ont aussi donné leur avis en la même forme. L'avis qui termine leur Procès-verbal, est exprimé en ces termes.

Par ces considérations, notre avis est, sous le bon plaisir de la Cour, que lesdites Lettres Patentes peuvent, être enregistrées, sans aucun inconvénient, pour être exécutées selon leur forme & teneur.

A l'égard de l'Académie Royale des Sciences, cette Compagnie, pour satisfaire aussi de sa part à l'Arrêt du Parlement, a donné un nouveau Certificat, dont il ne sera pas inutile d'insérer ici la teneur.

Mrs

Mrs d'Onsembray , de Reaumur & Hellot , ayant lû , par ordre de l'Académie , les Lettres Patentes du 26 Octobre 1742 , par lesquelles le Roi accorde au Sr François Fresneau , ancien Chirurgien sur les Vaisseaux de S. M. le Privilege exclusif de faire construire , vendre & débiter , pendant l'espace de trente années , un Poële par lui inventé , pour faire les différentes opérations de la Cuisine avec un seul & même feu , ayant lû pareillement l'Arrêt de la Cour de Parlement du 11 du présent mois , qui ordonne qu'avant faire droit sur l'Enregistrement demandé desdites Lettres Patentes , elles seront communiquées à l'Académie des Sciences , pour par elle donner son avis sur le contenu d'icelles , ayant aussi reconnu que le Dessain en profil , qui y est attaché , sous le contrescel desdites Lettres , est celui du Poële , dont ils ont vu les opérations au mois de Juillet 1739.

Et en ayant fait leur rapport , l'Académie a adberé au Jugement favorable qu'elle en rendit alors , & déclaré de nouveau que ce Poële peut être très-utile , pourvu que l'Auteur n'en multiplie pas trop les opérations.

En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris le 24 Fevrier 1743. Signé , DORTELS DE MAIRAN, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Sur tout ce que dessus , le Parlement a rendu

rendu son Arrêt diffinitif, dont voici le Prononcé. LA COUR ordonne que lesdites Lettres Patentes seront registrées au Greffe d'icelle, pour jouir par ledit Impétrant, ses Hoirs, Cessionnaires, Associés & ayant cause, de l'effet & contenu en icelles, & être exécutées selon leur forme & teneur. Fait en Parlement le 14 Août 1743. Collationné, Langele. Signé, DUF R A N C.

Le Sr Fresneau a cédé depuis son Privilège au Sr *Veddi*, Serrurier des menus plaisirs du Roi, rue Fromenteau, lequel a l'Atelier de ces Poëles ou Cuisines portatives, à la Barrière de Charenton.

EXTRAIT d'un Mémoire particulier, communiqué par M. Hellot, de l'Académie Royale des Sciences.

Je me souviens que nous avons vû cuire au même feu, tant dessus que dessous, & aux deux côtés de cette espece de Poële, en trois heures de tems, un Alloyau de 16 livres, huit Poulets, douze Pigeons, deux Lapreaux rotis, 24 petites Tourtes de pâtisserie, 24 Cottelettes de Mouton grillées, une Soupe pour 8 personnes, & deux Ragoûts. On n'a consumé pour tout ce que dessus, que les deux tiers d'une salourde de bois blanc.

Nous avons observé que ces Cuisines peuvent

peuvent être utiles aux petites Communautés & aux petits Ménages, en ce qu'elles fervent de Poële en même-tems, & qu'il feroit bon d'ailleurs, d'en faire l'essai sur les Vaisseaux du Roi.

EPHEMERIDES des Mouvemens Célestes pour dix années, depuis 1745, jusqu'en 1755, & pour le Méridien de la Ville de Paris, où l'on trouve les Longitudes & les Latitudes des Planettes, leurs passages au Méridien, & leurs déclinaisons, leurs conjonctions entre elles & avec les Etoiles, leurs occultations & celles des principales, fixes par la Lune, les Eclipses des Satellites de Jupiter, & généralement tous les Calculs qui sont nécessaires pour connoître l'état actuel du Ciel, & pour faciliter les Observations Astronomiques.

Avec un Discours qui contient l'explication de tous ces Calculs, & des pratiques faciles pour en faire usage. Pour servir de suite aux Ephémérides de M. Desplaces. Par M. DE LA CAILLE, de l'Académie Royale des Sciences, Professeur de Mathématiques au Collège Mazarin. Tome IV. in-4°. A Paris, rue S. Jacques, des Caractères & de l'Imprimerie de la veuve Collombat & fils, premier Imprimeur ordinaire du Roi, du Cabinet, Maison, Bâtimens, Académie des Arts,

Arts, & Manufactures de Sa Majesté, 1744.
 Ces Ephémérides, qui servent de suite à celles de M. Desplaces, sont beaucoup plus amples & plus utiles que celles-ci, & même qu'aucune de celles qui ont paru jusqu'ici. Presque tous ceux qui en ont publié, paroissent avoir eu principalement en vûe de faciliter les Opérations nécessaires pour les prédictions Astrologiques, car ils ont eu grand soin d'y mettre jour par jour les mouvemens des Planettes en Longitude seulement, leurs aspects, les Eclipses & les Phases de la Lune, les figures & Thèmes Célestes à ces Instans, le mouvement de la Lune, qu'ils appellent la *Tête du Dragon*, & surtout tous les differens aspects de la Lune, avec les principales Etoiles fixes & les Planettes. M. Desplaces avoit cependant mis en faveur des Astronomes, le passage de la Lune par le Méridien, & les Eclipses du premier Satellite de Jupiter, & feu M. *Manfredi*, Professeur d'Astronomie à Bologne, y avoit ajouté les passages des Planettes par le Méridien, leurs déclinaisons, les conjonctions de la Lune avec les Etoiles & avec les Planettes & des figures générales des Eclipses de Soleil.

M. de la Caille a banni entierement tout ce qui n'étoit qu'Astrologique, & s'est proposé uniquement le progrès de l'Astronomie, en rapportant

rapportant, non-seulement toutes les circonstances des mouvemens des Astres, mais surtout en annonçant & en préparant toutes les Observations qu'il est important de faire.

Voici donc en abrégé le plan de cet Ouvrage. On y trouvera bien plus de choses que le titre n'en détaille, & qui sont renfermées dans ces mots, & *généralement tous les Calculs, &c.*

A chaque ouverture du Livre, on trouve dans les deux pages qui se présentent aux yeux, les Calculs nécessaires pour un des mois de l'année. La première contient les Fêtes des Saints, suivant le nouveau Bréviaire de Paris; l'Equation de l'Horloge pour chaque jour; le tems du passage du premier point de l'Ecliptique par le Méridien; la Longitude & la déclinaison du Soleil; la Longitude & la Latitude de la Lune; son passage par le Méridien & sa déclinaison; ses Phases; ses demi diametres & ses parallaxes; de deux jours en deux jours, & les demi diametres du Soleil, de cinq jours en cinq jours.

La seconde page contient les Longitudes & les Latitudes, les passages par le Méridien & la déclinaison des cinq autres Planètes, de trois jours en trois jours; toutes les éclipses des quatre Satellites de Jupiter, & un Journal de tous les Phénomènes remarquables,

quables , & qui méritent l'attention des Astronomes.

On trouve à la tête de ce Livre deux Discours. Le premier est une Introduction , où on explique en détail les usages de tous ces Calculs , & on y apporte des regles , pour s'en servir , avec des exemples pour les éclaircir & en faciliter l'application.

Le second Discours contient différentes manieres de faire exactement les principales Observations Astronomiques , indépendamment des grands Instrumens. M. de la Caille s'est proposé principalement de faire voir à ceux qui font des voyages de long cours , & qui séjournent dans des Ports ou Villes , dont la position Géographique n'est connue que par estime , qu'ils pourroient en déterminer la Longitude & la Latitude , sans avoir d'autre connoissance de l'Astronomie , que celles qu'ont ordinairement les gens de Mer. Il y enseigne même différentes manieres d'observer les Phénomènes Célestes , qui échappent aux Astronomes de l'Europe , quand ils arrivent dans l'Hémisphere Austral. Ce Discours est terminé par un Catalogue des positions de toutes les Etoiles fixes de la première , seconde & troisième grandeur , qui sont dans le Ciel , & qui sont nécessaires pour pratiquer les Méthodes qui y sont enseignées. Quant à l'impression

pression de ce Livre, les Connoisseurs en jugeront très-avantageusement.

L'HISTOIRE & la Description Générale de la nouvelle France du R. P. de Charlevoix, commence à paroître en trois Vol. in-4°. & en six Vol. in-12. chés Giffart, Didot, Rollin, Nyon, fils, & la veuve Ganeau. Le troisième Volume comprend le JOURNAL du Voyage que l'Auteur a fait, par ordre du Roi, dans l'Amérique Septentrionale. Cet Ouvrage est enrichi de 28 Cartes Géographiques & d'un grand nombre de Plantes gravées, accompagnées de leur Description.

Les deux Dissertations qui ont remporté les deux Prix adjugés par l'Académie de Soissons l'année dernière, paroissent chés Chaubert, Libraire, à la Providence, Quai des Augustins. La première est sur la Conquête de la Bourgogne par le Fils de Clovis I, & sur les accroissemens que reçût le Royaume de Soissons sous Clotaire I. &c. Par M. l'Abbé Fenel, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Sens.

La seconde Dissertation est pour servir d'éclaircissement à plusieurs Points de l'Histoire des Enfans de Clovis I. Par M. Gouye de Longuemare, Greffier de la Prévôté de l'Hôtel, in-12. 1744.

ESSAI sur les Hieroglyphes des Egyptiens, où l'on voit l'origine & le progrès du Langage & de l'écriture, l'antiquité des Sciences en Egypte, & l'origine du Culte des Animaux, traduit de l'Anglois de M. Warburthon ; avec des Observations sur l'antiquité des Hieroglyphes Scientifiques, & des Remarques sur la Chronologie & sur la premiere écriture des Chinois, avec plusieurs figures gravées, 2 Volumes *in-12*. A Paris, chés Hyppolyte-Louis Guerin, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, 1744.

*LETTRE écrite à M. N***, sur une nouvelle Edition de Lucrece.*

J'ai, Monsieur, à vous annoncer une nouvelle Edition de Lucrece. C'est une espece de Phénomene. que l'impression d'un Poëte Philosophe, dans un tems où le goût pour les Romans semble donner le ton à la Litterature. Le mérite de ce Poëme vous est connu, c'est pourquoi je ne vous en entretiendrai point, & je ne vous rendrai compte que du matériel de l'Ouvrage. C'est un petit *in-12*. du format des Elzeviers ; la beauté du caractere ne s'y fait pas moins remarquer que celle du papier, & que l'ordre qui regne dans l'exécution. On reconnoît par tout la main habile qui en a pris soin.

soin. Chaque Livre est précédé d'un Argument, & est orné d'Estampes & de Vignettes, elles sont de Duflos, Eleve du fameux Picart. Tous ces avantages, quoiqu'ils ne soient point à mépriser, n'auroient après tout que le premier coup d'œil pour eux, s'ils n'étoient soutenus par d'autres plus réels, tels que sont, 1°. L'exactitude du Texte, qui est aussi correct qu'on peut le desirer, l'Editeur n'ayant adopté que les leçons qui semblent décider le sens propre du Poëte. 2°. Des Variantes en petit nombre, mais recueillies avec choix & discernement; on n'y trouve que celles qui sont absolument nécessaires, comme pouvant former un sens opposé, soit par la difference de la ponctuation, soit par celle des mots; ajoutez à cela qu'elles sont tirées des meilleurs Commentateurs, comme *Havercamp, Preigius, Creech, Nardi, Marulle, Gifanius, Lambin, &c.* 3°. Une Préface qui est à la tête de l'Ouvrage, & qui ne doit pas être regardée comme un hors d'œuvre, mais comme absolument nécessaire. La Latinité en est exquise, aussi-bien que le style. L'Editeur y fait parler les scrupules d'une conscience, qui, quoique délicate, ne s'alarme point mal-à-propos. Après avoir annoncé modestement l'exactitude de son Ouvrage, il passe au reproche qu'on pourroit lui

lui faire , d'avoir pris soin de l'Edition d'un Poëte tel que Lucrece , qui pour avoir orné de tous les attraits de la Poësie la Philosophie impie d'Epicure , passe avec quelque raison pour le moteur de l'impiété ; reproche , dit-il , qui tombe de lui-même , si l'on considere que la Philosophie de Lucrece ou plutôt d'Epicure , n'est regardée que comme une fable ingénieuse par ceux qui ont du bon sens ; voici ses termes : *At cum Lucretii aut potius Epicuri Philosophia à cordato quoque viro delirantis ingenii commentis annumeretur ; non fuit quod vereremur ne magis in rerum inanitate , quam in Poëseos leporibus Lector sana mentis immoraretur.*

Il annonce ensuite , comme l'antidote du mal que cette lecture pourroit produire , l'*Antilucrece* du Cardinal de Polignac , dont il fait l'éloge , aussi bien que de M. l'Abbé de Rothelin , qui doit incessamment le donner au Public ; je me servirai encore de ses termes : *Si quid tamen meticulosi hominibus superare videbitur , quod ab exquisitis illis Lucretii carminibus timere Religio jure possit , faciet profecto ne error latius grassetur , utque fidem , si quam invenerit , amittat expetitus ille tandiu Eminentissimi Cardinalis ANTILUCRETIUS mox in lucem emittendus , singulari , nec satis predicando , illustrissimi ac eruditissimi Abbatis Beneficio.*

Cette

Cette Préface qui est traitée avec la même délicatesse depuis le commencement jusqu'à la fin, feroit souhaiter que la vie de Lucrece qui suit, fut sortie de la même plume, mais, soit modestie, soit respect pour l'Antiquité, l'Editeur s'est contenté de nous donner celle de Lambin; voici ce qu'il nous apprend de notre Poëte. « Lucrece étoit
 » natif de Rome, comme on peut le prou-
 » ver par plusieurs endroits de ses Ouvra-
 » ges; sa famille étoit illustre & fort an-
 » cienne; il ne tint cependant que le rang
 » de Chevalier, ce que Lambin établit con-
 » tre un passage de César, qui qualifie un
 » *Lucrece* du nom de Sénateur. Ses mœurs
 » douces & insinuanes lui gagnerent l'ami-
 » tié de tout le monde. Il étudia la Philoso-
 » phie sous *Zénon*, ce Coriphée de la Secte
 » Epicurienne, & eut pour contemporains
 » Catulle, Cicéron, Pomponius, Atticus,
 » & plusieurs autres. Les éloges que tous les
 » Sçavans lui ont donnés à la suite de l'An-
 » tiquité, sont des preuves de l'élévation &
 » de la pénétration de son génie, de la ma-
 » jesté de son style & des graces de sa versi-
 » fication; il est étonnant que Quintilien en
 » ait fait si peu de cas.

Pour ce qui regarde la mort de Lucrece, & l'âge auquel il mourut, Lambin ne dit rien de positif, & ne décide point s'il mou-

rut de maladie , ou d'un philtre que lui donna Lucile , ou si , selon quelques-uns , il se tua. La mort des grands hommes offre presque toujours quelque catastrophe ; il semble , dit Lamothe le Vayer , qu'ils ne puissent entrer dans le Monde , ni en sortir comme les hommes ordinaires. Voilà un extrait en abrégé , de la vie que Lambin a donnée de Lucrece. La coutume , plutôt peut-être que la nécessité , demandoit qu'on y joignit les témoignages des Sçavans sur ce Poëte ; l'Editeur les y a joints avec un Catalogue des différentes Editions de ce Poëme. Elles sont au nombre de 56 , en comptant cette dernière. Il auroit suffi pour vous en faire l'éloge , de vous apprendre quel est l'Editeur. C'est M. *Philippe* , qui , quoique jeune , est fort connu par sa capacité dans les Belles-Lettres , & surtout dans l'Histoire qu'il enseigne à Paris avec succès. Je ne vous parle point de celle qu'il a dans la Géographie , me réservant à vous en entretenir , lorsque je vous rendrai compte d'un Livre qu'il vient de donner au Public , & qui a pour titre : *Essai de Géographie pour les Commencans.*

Je suis , &c.

A Paris , ce 10 Décembre 1743.

ON

ESTAMPES NOUVELLES.

AVIS au sujet d'un Recueil d'Estampes, qui se débite actuellement chés Pierre-Jean Mariette, Libraire à Paris.

ON attendoit depuis long-tems, avec une juste impatience, le Recueil des Estampes, gravées d'après les Tableaux du Cabinet de M. BOYER D'AGUILLES, Conseiller au Parlement de Provence. Quoique ce Recueil n'ait pas encore été rendu public, il n'en est pas moins connu; l'éloge qu'en a fait M. de Tournefort dans les premières pages de la Relation de son Voyage du Levant, un très-petit nombre d'Exemplaires qui se sont échappés, & que M. d'Aguielles avoit fait imprimer pour quelques amis, ont déjà annoncé cet Ouvrage, & ont prévenu favorablement les esprits en sa faveur. Il a même tellement gagné auprès des Connoisseurs, que toutes les fois qu'il en a été exposé en vente, le prix en a été porté très-haut.

Ce Recueil qui est en deux grands Volumes *in-fol.* composés de 118 Planches, dont plusieurs occupent la feuille entière, présente en effet un objet aussi utile qu'agréable. C'est une suite de Tableaux de presque tous les plus fameux Peintres; c'est un assemblage de sujets extrêmement variés; ce sont des Gravûres exécutées au Burin avec beaucoup de soin, & qui rendent la maniere de chaque Maître avec fidélité. Le premier Volume contient les Ecoles Italienne & Flamande, en 58 Planches, & le second l'Ecole de France, en 60 Planches; le tout précédé d'une Description imprimée de chaque Tableau, & de quelques réflexions, dans lesquelles

G on

on a tâché de tracer en peu de mots le caractère de ceux qui les ont peint.

Ces Gravûres sont presque toutes l'ouvrage d'un Graveur d'Anvers nommé Jacques Coelemans, Disciple de Corneille Vermeulen, aussi d'Anvers, & Graveur de réputation. M. d'Aguilles l'avoit fait venir à Aix pour être plus à portée de diriger son travail, & de l'aider de ses conseils. Et, qui pouvoit lui en donner de plus utiles ? Quel est, je ne dis pas le Curieux, mais le véritable Connoisseur, qui joignant la pratique à la théorie, pouvoit, comme M. d'Aguilles, non-seulement conduire le Graveur, mais mettre lui-même la main à l'œuvre, & le Burin à la main, retoucher les Planches, pour leur donner l'entière perfection, & en graver même quelques-unes entièrement ?

Voilà ce qu'il sera aisé d'appercevoir dans le Recueil d'Estampes qui, reparoît, ou qui pour parler avec plus de vérité, est présenté au Public pour la première fois, puisque le peu d'Exemplaires, qui s'en étoient répandus, ne peuvent être regardés que comme des essais, & qu'ils sont même presque tous imparfaits. Ceux que l'on propose aujourd'hui, sont imprimés avec beaucoup plus de soin que les premiers, & par de meilleurs Ouvriers ; le papier en est plus grand & plus beau. On s'est déterminé pour l'espece de papier qui a été employé au Recueil d'Estampes publié par M. Crozat, parce que le Recueil de M. d'Aguilles en est naturellement la suite, & que ces deux Ouvrages étant de même genre, il est à présumer que ceux qui ont pris le premier, voudront y joindre le second. On en trouvera donc d'imprimés sur le papier de Colombier, ou sur le papier de grand Aigle, au choix des Acheteurs. Le prix du premier sera modéré à 72 livres, & celui du second à 80 livres. Ceux qui voudront en acquérir dès-

dès-à-présent, peuvent s'adresser à Pierre-Jean *Mariette*, Libraire, rué S. Jacques, à Paris; ils en trouveront chés lui des Exemplaires tout prêts. Et pour en faciliter l'acquisition aux autres qui voudroient en retenir un ou plusieurs Exemplaires, le même Libraire consent de partager le paiement en deux termes, sçavoir, 30 livres qui lui seront payées d'avance, pour les Exemplaires imprimés sur le papier de grand Aigle, ou 24 livres pour ceux imprimés sur le papier de Colombier; dont il donnera sa Reconnoissance, & les 50 livres restantes pour le papier de grand Aigle, ou les 48 livres pour le papier de Colombier, lorsqu'on retirera l'Exemplaire.

On ne recevra de ces Assurances que jusqu'au dernier Août 1744, passé lequel tems les Exemplaires imprimés sur le papier de Colombier seront vendus sans remise 96 livres, & ceux sur le grand Aigle, 110 livres.

Ceux qui auront assuré des Exemplaires; seront tenus de les faire retirer dans trois mois, à compter du jour de la date de la Reconnoissance dont ils seront porteurs, faute de quoi leurs avances seront perduës pour eux, & ils ne seront plus admis à réputer leurs Exemplaires.

On trouvera des Exemplaires de ce Recueil, & on pourra aussi prendre des Assurances, à Paris, chés Pierre-Jean *Mariette*, Imprimeur-Libraire, rué S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. *A Londres*, chés Paul *Vaillant*. *A La Haye*, chés *Neaulme*. *A Amsterdam*, chés *Changuion*. *A Leyde*, chés les Freres *Beck*. *A Bruxelles*, chés *George Friex*. *A Cologne*, chés les Freres *Metternich*. *A Nurembreg*, chés *Jean-George Lochner*. *A Lille*, chés *Henri*. *A Lion*, chés les Freres *Duplain*. *A Toulouse*, chés *Gaspard Honnaud*. *A Bordeaux*, chés *La Bottiere*, *A Aix*, chés *David*.

VUE DES ENVIRONS DE BEAUVAIS. Estampe en large, gravée par J. P. le Bas, Graveur du Roi, d'après le Tableau original de F. Boucher, de l'Académie Royale de Peinture, du Cabinet de M. le Noir; elle est dédiée à M. le Febvre, Intendant & Contrôleur Général des Affaires de la Chambre & Menus Plaisirs de S. M. Trésorier Général de la Maison de la Reine. Cette Estampe se vend chés l'Auteur, rue de la Harpe.

LES TOURS DE CARTES, autre Estampe, gravée par P. L. Surugue, le fils, d'après le Tableau original de M. Chardin, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture, du Cabinet de M. Despuechs. Elle se vend chés L. Surugue, Graveur du Roi, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yves. On lit ces Vers au bas.

On vous séduit, foible Jeunesse,
Par ces tours que vos yeux ne cessent d'admirer,
Dans le cours du bel âge, où vous allez entrer,
Craignez pour votre cœur mille autres tours d'adresse.

LE SIFLEUR DE LINOTE, Estampe en hauteur, gravée par J. P. le Bas, Graveur du Roi, d'après le Tableau original de D. Teniers, du Cabinet de M. Orry de Fulvy, Conseiller d'Etat, Intendant des Finances. C'est la 34 Estampe gravée par cet habile Graveur, d'après cet illustre Maître. Elle se vend chés l'Auteur, rue de la Harpe. On lit ces Vers au bas de M. Morain.

Quand, sans avoir appris ni Musique ni Note,
Ton flexible gosier imite en tous leurs tons
Mes joyeux siflemens, mes gaillardes Chançons,

Je

Je me sens tout ravi , ma petite Linote.
 Ah ! je t'aime bien mieux que ma femme Alison ,
 Qui jamais avec moi ne fut à l'uni-son ,
 Et qui ne manque point dans son hunteur bizarre ,
 Si je chante en Bé-mol , de chanter en Béquarre.

Autre Estampe , sous le titre de *PARTE VUE DE
 FLANDRES* , gravée par le même Graveur , d'après
 le même *D. Teniers* , de la Collection de *M. Boi-
 tens*. C'est la 33 Estampe gravée d'après cet habile
 Maître Elle se vend chés l'Auteur. On lit ces Vers
 au bas.

Le vrai m'a toujours plu. Tout grossier que puisse
 être

Le paisible entretien de ces deux Payfans ,
 J'aimerois beaucoup moins celui d'un petit Maître ;
 Ou les discours flatteurs des rusés Courtisans.

Le sieur *Odièvre* , Marchand d'Estampes , rue
 d'Anjou , en entrant par la rue Dauphine , vient de
 mettre en vente les Portraits de

S. JEAN NEPOMUCENE , Martyr , dessiné & gravé
 par *Renn*.

CHARLES , SURNOMME' *LE HARDI* , ET *LE
 TEMERAIRE* , DERNIER DUC DE *BOURGOGNE* ,
 &c. né le 10 Novembre 1433 , tué au Siège devant
Nancy , le 5 Janvier 1474 , tiré du Cabinet de *M.
 d'Affry* , Capitaine aux Gardes Suisses.

ANNE MADAME LOUISE D'ORLEANS ; *DU-
 CHESSE DE MONTPENSIER* , née le 29 Mai 1627 ,
 morte à Paris le 5 Avril 1693 , peinte par *Hyacinthe
 Rigaud* , & gravée par *Filloeul*.

Le Sr. *Petit*, Graveur, rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, qui continue de graver la Suite des Hommes Illustres du feu Sr Desrochers, Graveur du Roi, vient de mettre au jour les Portraits suivans.

P. CH. POKR'S; Prêtre de la Compagnie de Jesus, Régent de Rhétorique à Paris, mort en 1741, âgé de 65 ans. On lit ces Vers au bas. *

Avec ce Professeur habile,
Qui du Public charmé gagna toutes les voix,
Horace, Cicéron, Démosthènes, Virgile,
Sont morts une seconde fois.

LE PHILOSOPHE PLATON, surnommé le Divin, né à Athènes la première année de la 88 Olympiade, & mort la première de la 108, âgé de 81 ans. On lit ces Vers au bas.

Chef de tant d'illustres Sçavans ;
Tu fus, divin Platon, l'un de ces Phénomènes,
Que la Nature enfante avec de telles peines,
Que pour en reproduire il lui faut des mille ans.

M. *Vion*, Prêtre; Ordinaire de la Musique de l'Eglise de Paris, vient de donner une nouvelle Edition de la *Méthode de Musique*, qu'il a présentée au Public en 1742, sous le titre de MUSIQUE PRATIQUE & Théorique, réduite à ses principes naturels, ou nouvelle Méthode pour apprendre facilement & en peu de tems l'Art de la Musique, divisée en deux parties, la première traitant de la Musique Pratique, la seconde, de la Musique Théorique; nouvelle Edition, augmentée d'un nouveau Chapitre, ou Maniere de connoître les Modes & les Tons, ainsi que leurs mutations,
secours

secours très-nécessaire pour chanter toute sorte de Musique à Livre ouvert & sans hésiter.

Le succès avec lequel ce premier Ouvrage a été reçu, fait tout espérer de cette nouvelle Edition, dans laquelle l'Auteur n'a rien oublié de ce qui peut faciliter l'avancement de ceux qui désirent apprendre la Musique.

On trouve à la suite de cette Méthode beaucoup d'Airs choisis à une & deux voix, avec & sans accompagnement; un Vol. in-4°. de 80 pages, & 52 pages d'Exemples, en tout 132 pages. Prix en Brochure 4 livres, & se vend à Paris, au Mont Parnasse, rue S. Jean de Beauvais; à la Règle d'or, rue Saint Honoré, & à la Croix d'or, rue du Roule.

Le Sr le Rouge, Ingénieur Géographe du Roi, rue des grands Augustins, vis-à-vis le Panier fleuri, vient de donner au Public une *nouvelle Carte de toute la Moscovie*, d'après Kirilow, Secrétaire du Conseil de Pétersbourg, contenant l'Empire de Russie, & où on trouve les nouvelles Découvertes faites par les Moscovites, depuis environ quinze ans. Cette Carte est très-bien gravée, & est fort au-dessus de ce qui a paru jusqu'à présent sur cette Partie.

Il a aussi publié une *Mappe Monde nouvelle*, dédiée à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat. Elle est aussi parfaitement gravée, fort ornée & accompagnée des instructions convenables.

Nous avons parlé dans le Mercure du mois de Janvier dernier, page 145, d'une Carte, qui a pour titre: *Parités réciproques de la Livre Numéraire ou de Compte, instituée par l'Empereur Charlemagne, proportionnellement à l'augmentation du prix du Marc d'argent, arrivée depuis son Règne, jusqu'à celui de Louis XV. à présent regnant.* Par le Sr Dernis,

Chef du Bureau des Archives de la Compagnie des Indes Nous avertissons ici le Public qu'on la trouve chés l'Auteur, à l'Hôtel de cette Compagnie, & chés le Sr *Baumont*, sur le Pont Notre-Dame, au Griffon d'or.

Cette Carte est le fruit d'un plus grand Ouvrage, qui traite non-seulement des Monnoyes des François, mais encore de celles des Hébreux, des Grecs, des Romains, & enfin de toutes les Monnoyes des quatre Parties du Monde, qui sont venues à la connoissance de l'Auteur, mais que, par des raisons qu'on détaillera quelque jour, & qui seroient ici trop longues à déduire, l'Auteur n'a pû donner au Public.

Elle est divisée en 24 colonnes, sur 24 lignes. En tête de chaque colonne on voit le nom de chaque Roi, & le prix du Marc d'argent sous chaque Regne.

Les noms des Rois sont aussi marqués à la marge, avec les Epoques de la durée de leur Regne, enforte que Charlemagne, sur la premiere ligne, répond à lui-même, dans la premiere colonne, * & ensuite à tous les Rois qui lui ont succédé. Louis VII, deuxième ligne, répond à Charlemagne, premiere colonne, à lui-même Louis VII, deuxième colonne, & à tous ses Successeurs, sur la même deuxième ligne. Il en est ainsi de tous les autres Rois jusqu'à Louis XV, qui répond à lui-même, lignes & colonnes 23 & 24, & à tous les autres Rois qui l'ont précédé, en remontant jusqu'à Charlemagne.

Il y a dans cette Carte une Diagonale, qui marque les 20 sols dont la Livre étoit composée sous chaque Regne, en commençant par Charlemagne,

* Depuis Charlemagne jusques & compris Louis VI, la Livre a toujours été d'égale valeur.

jusqu'à

jusqu'à Louis XV. C'est de ces 20 sols que l'Auteur a souligné par un trait, qu'il faut partir, pour trouver la valeur de la Livre de tel Roi qu'on voudra choisir, à volonté, en Monnoye des Rois qui l'ont précédé, & de ceux qui lui ont succédé.

L'explication, qui est au bas de cette Carte, fait voir ce qu'étoit dans son origine la Livre de Charlemagne, * & en quelle proportion elle étoit avec la Livre des autres Rois; ensuite la manière avec laquelle on peut trouver, d'un coup-d'œil, les Parités réciproques en Monnoye numéraire sous chaque Regne.

Quelques-uns de Mrs des Académies de Paris; qui ont vû & examiné cette Carte, en ont fait un rapport favorable à M. le Chancelier, qui a bien voulu accorder à l'Auteur un Privilège pour neuf années. Nous pouvons assurer que par son exacte précision & sa singularité, qui, dans 24 lignes renferme un espace de près de mille ans, & dont, pour l'expliquer en discours, il auroit fallu des Volumes, cette Carte a mérité une place dans le Cabinet de ce Magistrat célèbre, dans ceux des Ministres & Secrétaire d'Etat, & dans les trois fameuses Académies.

Une personne croit devoir informer le Public qu'elle vient d'être radicalement guérie d'un Cancer ouvert au sein, pour lequel deux des plus habiles Chirurgiens de Paris l'avoient condamnée à l'Opération, sans espérance d'autre Remede.

Le Sr *Chonnet*, Chirur. Privil. à Paris, a extirpé la Glande de ce Cancer, par le moyen d'une Emplâtre en exigeant seulement du Malade un régime très-

* Elle avoit trois qualités, de poids, réelle & numéraire.

- facile à observer, qui n'empêche point de voyager ni de vaquer à ses affaires; le même Remede opère la guérison de tous Ulcères cancreux, même au nez & aux levres.

Le Sr *Chonnet* est en état de prouver par plusieurs guérisons, la bonté de son Remede. Il demeure rue de la Pelleterie, près le Palais, à Paris; ceux qui auront besoin de lui, auront la satisfaction de voir la guérison de la personne qui donne cet Avertissement au Public.

Le Public est aussi averti que la Compagnie des Maîtres Apotiquaires de Paris, fait actuellement vendre & distribuer en leur Maison, rue de l'Arbalète, Fauxbourg S. Marcel, & en leur Bureau, Cloître S. Opportune, la Thériaque, qui a été composée l'année dernière, en présence de Mrs les Magistrats & de Mrs de la Faculté de Médecine. Les Boëttes seront ficellées & scellées du Sceau de la Compagnie; on y joindra un Imprimé, contenant les vertus & propriétés de ce Médicament, pour l'instruction de ceux qui voudront en faire usage.

NOUVELLE Lettre au sujet du Spécifique du Sieur Arnoult, écrite par M. D. Médecin de Montpellier, à M. P. Médecin de la Rochelle.

MONSIEUR,

Une Lettre qui parut au mois d'Avril 1743, contre le Spécifique du Sieur Arnoult; & que je vous envoyai alors, me donna des inquiétudes, au sujet des risques que couroient plusieurs personnes, à qui j'avois conseillé l'usage de ce préservatif. Je supposai
alors,

alors, comme un fait réel & incontestable, que le *Saches tant vanté* ne garantissoit point d'attaquer d'apoplexie ceux qui le portent; que M. du Cholet en avoit eu deux en le portant, & qu'il étoit mort subitement de la dernière; que c'étoit une charlatanerie avérée, qui méritoit au moins un souverain mépris. Telles sont les paroles de l'Auteur de la Lettre.

Le point de la question, pour prononcer sur les qualités d'un Remède, n'est pas de sçavoir si le débit enrichit l'Inventeur; il s'agit de la nature & de l'efficacité du Remède, par rapport à la maladie. Si ce Remède est composé d'ingrédients inconnus & impénétrables, n'est-ce pas aux effets que l'on doit s'en rapporter.

Pour combattre ceux du Remède du Sr Arnoult, l'Auteur allègue certains faits, qui étant supposés réels, tendent à renverser les idées favorables du Public sur la vertu du Spécifique. Ce sont donc ces faits que je vais examiner. Nous verrons ensuite les conséquences qui en résulteroient, dans la supposition qu'ils seroient véritables.

Je sçais que la Lettre de l'Anonyme est peu connue; mais la moindre atteinte donnée à la vérité, même obscurément, ne doit point être négligée, surtout quand il s'agit de la vie des Citoyens, & qu'on s'efforce de décrier un Remède salutaire, qui n'a pour ennemis que l'incrédulité ou la mauvaise foi.

Pour m'instruire de la vérité du fait sur lequel roule la Lettre de l'Anonyme, j'allai ces jours passés trouver une personne de cette Ville, qui fait usage du Préservatif du Sr Arnoult, & je la priai de m'accompagner chés Mad. du Cholet, pour m'informer des circonstances de la mort de M. son mari. M'étant donc rendu chés elle, j'appris les circonstances de la mort de M. du Cholet, telles à peu près

qu'elles sont exposées dans la Lettre de l'Anonyme; mais on me dit qu'on s'étoit apperçû après la mort de M. du Cholet, qu'il sortoit du sang purulent des narines, & on ajoûta que les attaques de sa maladie avoient toujours été suivies de convulsions.

De-là je me transportai chés M. Mouton, Chirurgien du défunt. Je le priai de dissiper mes doutes sur la nature de la maladie de feu M. du Cholet, ce qu'il fit. M. du Cholet est mort d'apoplexie, me dit-il, je fus mandé dans le tems de sa dernière attaque, & je le trouvai dans une grande agitation. Il fut saigné du pied & mourut deux heures après. Je priai alors ce Chirurgien de me dire quels Médecins le voyoient ordinairement. Mrs Sylva & du Moulin, me répondit il, furent mandés dans sa première attaque, mais ils ne la jugerent point attaque d'apoplexie, ils décidèrent l'un & l'autre que c'étoit une attaque d'Épilepsie.

Je demandai à M. Mouton la permission de faire usage de sa déclaration. Il m'assura qu'il étoit prêt de la signer, mais que son opinion particulière étoit que M. du Cholet étoit mort d'une apoplexie caractérisée.

Après cet éclaircissement, il restoit à sçavoir si M. le Comte de Froullay, ci-devant Ambassadeur du Roi à Venise, avoit été aussi attentif à porter le Sachet, qu'on le suppose dans la Lettre de l'Anonyme. Le hazard ne m'a point éclairci sur ce point. Trois personnes attachées à ce Seigneur depuis 10, 30 & 40 ans, qui ne l'ont quitté qu'après sa mort, m'ont certifié que M. le Comte de Froullay, étant à Venise, eut deux attaques d'Apoplexie, il y a deux ans & demi; qu'alors il ne faisoit point usage du Remède du Sr Arnoult; que ce Seigneur écrivit après ces deux accidens à M. Thiriôt, Marchand de Drap à Paris, qui lui envoya le Remède du Sr Arnoult,

Arnoult, dont il fit usage dès qu'il l'eut reçu; que depuis qu'il eut commencé à le porter, il n'eut plus aucunes rechutes d'Apoplexie. Voilà ce qu'ils me certifierent & peu de jours après j'appris qu'ils en avoient délivré un Certificat dans les formes au Sr Arnoult. Raisonnons maintenant sur ces deux faits, que l'Anonyme a altérés dans sa Lettre.

Je vous demande à vous, M. qui connoissez si parfaitement le Diagnostique des maladies; avez-vous jamais vû quelque Apoplectique qui eût des convulsions dans le paroxysme de l'Apoplexie? Cette maladie n'est-elle pas définie *stupor nervorum omnium & sensus*? ce sont cependant ces convulsions que l'Anonyme représente comme une suite de l'Apoplexie dans la maladie de M. du Chollet, avoüant que ce Malade est mort au milieu de ces convulsions. Cependant Mrs Sylva & Dumoulin, au rapport même du Chirurgien, n'y furent pas trompés; ils regarderent M. du Chollet comme Epileptique; & vous sçavez, M. le peu de ressource que nous avons dans la pratique contre l'Epilepsie qui se manifeste à 50 ans. Quoique le Chirurgien ait qualifié d'Apoplexie ces accidens qui enleverent M. du Chollet, je ne vous crois pas disposé à trahir vos propres lumières, & à méconnoître celles de ces deux sçavans Médecins, pour adopter l'opinion solitaire d'un Chirurgien, qui a d'ailleurs assez d'expérience & de réputation.

L'acquisition du Sachet antiapoplectique du Sr Arnoult fut donc, de la part de M. du Chollet, une précaution inutile & un préservatif superflu; c'est sur ceux qui lui conseillèrent le vain usage du préservatif en cette occasion, que l'Auteur devoit faire tomber sa censure; & non sur le Sr Arnoult, qui donne à son Remede les bornes que ses qualités exigent; c'est de l'Apoplexie qu'il préserve & non
d'aucun

d'aucun autre mal ; il est absolument inutile pour l'Epilepsie.

Pourriez-vous maintenant, M. ne vous pas ranger du parti d'un Remede , que l'on attaque aussi sérieusement que s'il étoit démontré être inutile, ou soupçonné d'être dangereux , quoique les faits allégués dans la Lettre de l'Anonyme soient hazardés & dépourvus de toutes preuves ? Quel sort auroient eu, dans la pratique, l'Epikacuena, le Quinquina, le Mercure, le Kermès, &c. si de vains Observateurs eussent rassemblé les cas où ces Remedes, ordonnés à contre-tems, ont donné la mort aux Malades, ou qui étant administrés dans le cas d'un mal violent & incurable, n'ont pu produire leurs effets ordinaires ? Tout Remede qui n'est point déplacé, & qui est appliqué à une maladie susceptible de guérison, procure son effet ; & celui du Sr Arnoult a ce même avantage, il est démontré par le Jugement de Mrs Sylva & Dumoulin, que M. du Cholet étoit Epileptique ; donc le Sachet lui étoit inutile, sans cependant le devenir pour l'Apoplexie.

Mais, dira-t-on, le Chirurgien que vous reconnoissez pour homme de pratique, n'a remarqué dans tous les accidens de cette maladie, que ceux qui caractérisent l'Apoplexie, donc M. du Cholet est mort Apopletique.

Cette opinion singulière d'un Chirurgien, qui tend à infirmer celle de deux Sçavans Médecins, vous séduiroit-elle, M. si ce Chirurgien eût déclaré Epilepsie une maladie que les deux Médecins eussent qualifié d'Apoplexie ? Le Sr Arnoult seroit-il reçu à opposer à leur décision celle d'un Chirurgien, dont les maladies internes ne sont pas l'objet ? Un Chirurgien peut quelquefois bien raisonner sur ces maladies, mais son raisonnement, lorsqu'il se trouve en contradiction avec deux célèbres Médecins, qui joignent

joignent à une pratique étendue une profonde théorie, n'éclaire pas plus qu'une bougie en plein Soleil.

Je ne m'arrêterai point aux autres faits contenus dans la Lettre, parce qu'ils ne prouvent rien. Que le Curé de Romagny soit mort d'Apoplexie, quoiqu'armé d'un Sachet, dois-je conclure que ce soit celui du Sr Arnoult, lorsqu'on m'annonce que le frere du défunt est Apoticaire? Ne sçait-on pas que ce Sachet a été plusieurs fois contrefait par des gens de cette Profession & autres, qui n'ont pas rougi de l'imiter & de le distribuer dans le monde sous le nom d'Arnoult? je pourrois tirer de la seule Ville de Caën des preuves de ce que j'avance. Mais comme ce seroit travailler pour l'avantage du Sr Arnoult, & que je ne me charge que de celui du Public, je passerai sous silence quantité de preuves qui déposent en faveur du Sr Arnoult, & je me borne à vous rapporter les noms de quelques Particuliers connus, qui ont fait un aveu public des expériences heureuses qu'ils avoient faites de ce Remede. Tels sont M. Garnier, Médecin de la Faculté de Paris; aujourd'hui premier Médecin du Roi à la Martinique; M. Mairan, Médecin à Bergerac; M. le Mercier, Médecin de Rheims, & aujourd'hui Médecin Conseiller ordinaire du Roi à l'Hôpital d'Huningue; M. Desjours, Chirurgien Juré de cette Ville & M. Février, aussi Chirurgien Juré, &c.

Mais il y a une voye plus sûre pour s'assurer des effets certains d'un Remede, c'est le cri public; or il est certain que le Préservatif du Sr Arnoult a le suffrage de la Cour & de la Ville, & il est démontré que ce Remede a operé plus de cures qu'il n'en a manqué. Donc ce n'est pas de la part du Sr Arnoult une charlatannerie avérée, comme le dit témérement l'Auteur Anonyme de la Lettre.

Cependant supposons pour un moment que les faits

faits qu'il allegue contre le Préſervatif du Sr Arnoult, ſoient vrais & autentiques, qu'en réſulte-t'il autre choſe, ſinon que ce Remede n'a pas contre l'Apopleſſie plus de vertu que le Quinquina contre la fièvre, & l'Epikacuena ou le Simarouba contre la Diſſenterie ? Il eſt conſtant qu'il n'y a point de Remede abſolument & généralement infaillible: Il eſt des maladies rebelles, qui ne cedent à aucun Spécifique. Il ſuffit pour l'honneur de ces Spécifiques, qu'en général ils produiſent tel effet, & que rarement ils ſoient inéficaces. Ce ſeul raifonnement met en poudre toute la Lettre de l'Anonyme. Ceſſe-t'on en Médecine d'ordonner le Quinquina, le Stribium, le Kermés, l'Epikacuena, le Simarouba, parce que malgré l'adminiſtration de ces excellens Remedes, le Malade ne laiſſe pas quelquefois de mourir ? S'il y avoit des Spécifiques abſolument infaillibles, en tout tems, en tout lieu, & en toute occaſion, le Médecin n'auroit qu'à connoître le genre de la maladie, dès-lors le Malade ſeroit ſauvé, & perſonne ne mourroit. Le raifonnement de l'Anonyme eſt donc peu ſenſé, puisqu'en admettant même les faits dont il triomphe, il n'en réſulte rien. Que peut-on conclure de deux ou trois faits contraires à l'efficacité du Préſervatif (en les ſuppoſant vrais) contre une foule d'autres faits, & contre une nuée de témoins, & de témoins de la plus haute conſidération & les plus dignes de foi, parmi lesquels ſe trouvent des perſonnes de l'Art, qui attellent mille guériſons opérées par le moyen de ce Spécifique ?

Le Sr Arnoult n'eſt point obligé de réfuter les faits qu'on lui oppoſe, & quand on pourroit lui en objecter pluſieurs autres pareils, la réputation de ſon Remede ne ſouffriroit aucun déchet; mais il ſ'en faut bien qu'il convienne avec l'Anonyme, que les faits

faits allegués dans sa Lettre soient vrais & authentiques. Par rapport à la maladie de feu M. le Comte de Froullai, voici la preuve du contraire de ce que l'Anonyme a osé avancer. C'est le Certificat de trois personnes, entre les mains desquelles ce Seigneur est mort. Je vous l'envoie, M. tel que je l'ai copié sur l'original.

» Nous soussignés, Guyard, Douillet & Bizel,
 » certifions à qui il appartiendra, que moi Guyard,
 » il y a quarante ans que j'ai l'honneur d'être attaché à Son Excellence M. le Comte de Froullai,
 » ci-devant Ambassadeur du Roi à Venise; que moi
 » Douillet, j'ai le même honneur depuis trente ans,
 » ainsi que moi Bizel depuis dix ans; que nous ne
 » l'avons point quitté depuis ce tems, jusqu'à sa
 » mort, & que nous avons une parfaite connoissance de deux accidens d'Apoplexie qui lui sont arrivés à Venise, il y a deux ans & demi, & qu'à
 » lors il ne faisoit point d'usage du Sachet du Sr Arnoult; que dans le tems, & après ces deux accidens d'Apoplexie, S. E. écrivit à M. Thiriot,
 » Marchand de Drap à Paris, & son homme de confiance, qui lui envoya aussi-tôt le Remede du Sr
 » Arnoult; que mondit Seigneur en a fait usage depuis, & qu'il est très constant, que depuis l'usage
 » qu'il a fait de ce Remede, il ne lui est arrivé
 » aucun accident d'Apoplexie. Nous croyons
 » devoir rendre ce témoignage en conscience & en
 » honneur, d'autant plus que le reproche que l'on
 » a fait au Sr Arnoult, dans le Journal des Sçavans
 » du mois d'Août 1743; page 1529, par forme
 » d'Extrait d'une Lettre anonyme, poste précisément, que S. E. le Comte de Froullai a eu quatre
 » atteintes d'Apoplexie, quoique depuis la première
 » il ait été bien attentif à porter le Sachet; ce qui
 » est une accusation des ennemis du Sr Arnoult,
 » très-

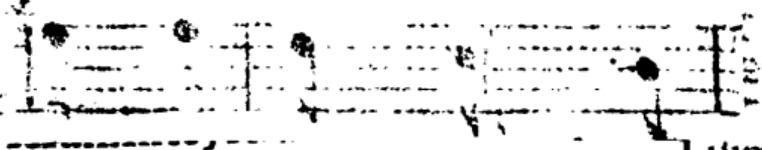
« très-fausse , & tout-à fait contraire à la vérité ; en
 « foi de quoi nous en donnons la présente déclara-
 « tion en notre ame & conscience , & tel que
 « nous le ferions en Justice , si nous en étions re-
 « quis. Le tout pour servir & valoir ce que de rai-
 « son. A Paris le 17 Mars 1744. Signé, BIZEL ,
 « FRANÇOIS GUYARD , & DOUILLET.

Je finirai par une réflexion qui servira de réponse à une frivole objection de l'Anonyme; le Remede du Sr Arnoult , selon lui , est pernicieux. Pourquoi ? C'est qu'il inspire une fausse confiance , & empêche ceux qui sont menacés d'accidens d'Apoplexie , de se précautionner par les moyens ordinaires de la Médecine. Je réponds que le Sr Arnoult ne prétend point dispenser ceux qu'il arme de son Sachet , de se précautionner de la même maniere que s'ils ne le portoit point. Au contraire il croit , avec raison , que son Remede en sera plus efficace , si on y joint un sage régime prescrit par un habile Médecin.

Le Sachet perd beaucoup de sa vertu, si l'on s'abandonne à des excès , & si l'on méprise les utiles précautions que la Médecine conseille. Arnoult foumet son Sachet à la prudence de la sçavante Faculté. C'est une arme qu'il lui fournit , pour joindre à ses autres armes contre l'Apoplexie.

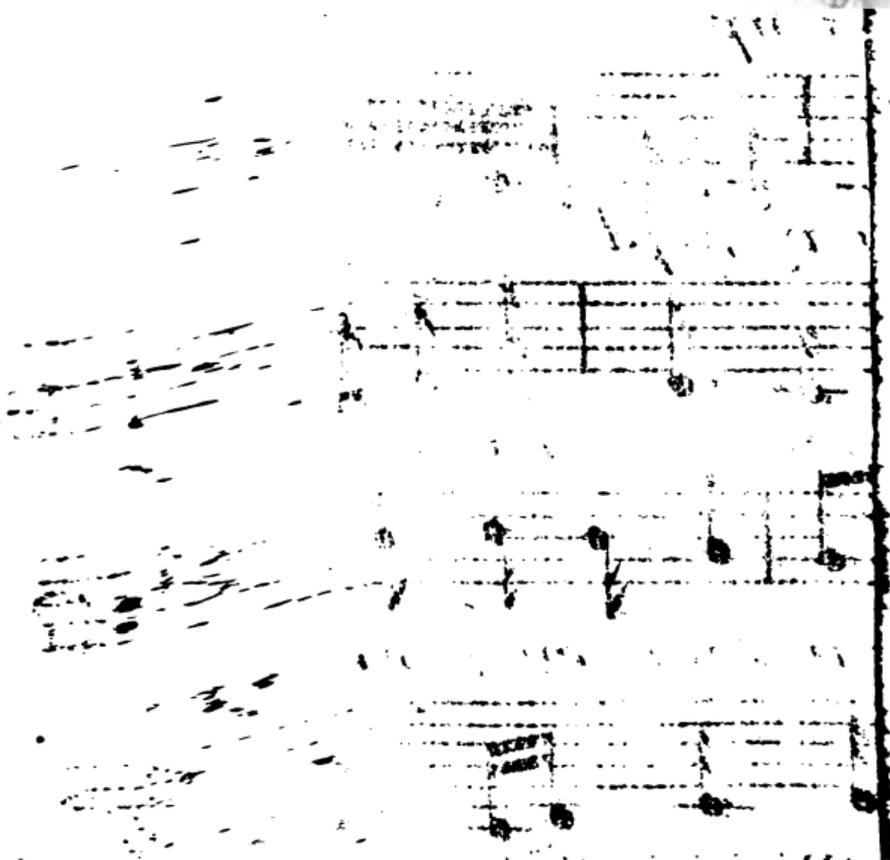
Je suis , Monsieur , &c.





Litimon

Air de
Basse-taille
de
M^r Corrette.



CHANSON







C H A N S O N

E Pouvante tes bords , gronde , Mer orageuse ,
 Jusqu'aux Cieux éleve tes flots ;
 Et ; pour nous étaler la richesse trompeuse ,
 Ramene du Pérou nos orgueilleux Vaisseaux .
 Tranquile , heureux , aux bords d'une Onde pure ,
 L'ambition n'entre point dans mon sein ;
 Je dois tous mes trésors à la simple Nature ;
 Ma Bergere se plaît à me verser du vin .

Laffichard.



S P E C T A C L E S .

*EXTRAIT de la Comédie des Mariages
 Assortis , en Vers & en trois Actes , repré-
 sentée par les Comédiens Italiens le 10 Fe-
 vrier dernier.*

A C T E U R S .

Dorimon , père de Damon & du Chevalier ,
 le Sr Mario .
 Damon , le Sr Riccoboni .
 Le Chevalier , Le Sr Deshayes .
 Araminte , sœur de Lisimon , la Dlle Belmont .
 Lisimon ,

Lisimon, pere d'Angélique, *le Sr Sticotti.*
 Angélique, fille de Lisimon, *la Dlle Silvia.*
 Beauval, ami de Damon, *le Sr Rochard.*
 Hortense, fille de Beauval, *la Dlle Riccoboni.*
 Finette, Suivante d'Angélique & d'Ara-
 minte, *la Dlle Deshayes.*
 Un Notaire. *le Sr Ciavarelli.*

La Scène est à Paris.

L'Auteur de cette Pièce ne s'est pas en-
 core nommé; quel qu'il soit, nous ne
 pouvons nous dispenser de lui rendre, avec
 tout le Public, la justice qui lui est due; sa
 versification a été généralement applaudie,
 & si le fond de son sujet n'est pas également
 approuvé par ce qu'on appelle *vis Comica*,
 on ne peut disconvenir qu'il ne brille par
 les beautés de détail. Ses traits, ses portraits,
 ses maximes & ses définitions lui ont fait un
 honneur infini. En voici l'Extrait.

Au premier Acte, Dorimon, pere de Da-
 mon, Héros de la Pièce, reproche à ce fils
 vertueux une manière de vivre, qui tient un
 peu de la singularité. Damon convient qu'il
 n'est pas tout-à-fait exempt du défaut dont
 son pere entreprend de le corriger, mais il
 le fait d'une manière à faire connoître à Do-
 rimon que ce défaut apparent est une vertu
 réelle. Voici comment il se définit lui-même.

Oui,

Oui , je suis accusé de singularité ,
 Car tout homme à talens est par moi respecté.
 La plupart , il est vrai, ne vont point dans le Monde
 On s'y pique , à l'envi d'ignorance profonde ;
 On déclare la guerre au seul titre d'esprit ,
 Et l'on paroît méchant lorsqu'on approfondit.
 Dans le Monde faut-il qu'un Sçavant, se répande ?
 Quels discours découfus voulez-vous qu'il entende ?
 J'espérois rencontrer dans ce Monde charmant
 Des vertus où l'esprit sème son agrément ;
 Dans ce qu'on nomme ici la bonne Compagnie ,
 J'ai crû qu'on se formoit le cœur & le génie ,
 Et que ce qui faisoit une bonne maison ,
 C'étoit l'art d'être aimable avec de la raison ;
 Je l'ai connu ce Monde ; ah ! grands Dieux , quelle
 Ecole !

C'est de nos jeunes gens une cohorte folle ,
 Sans principes , sans goût , s'accrochant à des mots ,
 Révoltans dans leurs airs, libres dans leurs propos ,
 Dont l'esprit effrené, sans respect , sans prudence ,
 Fait rire la folie , & rougir la décence ;
 J'ai cru que je pouvois, sans me faire aucun tort ,
 Laisser ces Messieurs-là, qui me déplaisent fort , &c.

Dorimon n'a garde de contredire des
 sentimens si raisonnables , mais il fait
 entendre à son fils qu'il y a un milieu
 à prendre dans les portraits divers qu'il
 vient de faire ; ce qu'il explique par ces Vers.
 Damon ,

Damon, on pense bien quand on sçait se conduire,
Et ce grand art consiste à sçavoir se produire.

Fréquentez ces maisons, où, sans être soumis,
Dans l'éclat des honneurs, on se fait des amis.

Tous les vôtres, mon fils, plus chagrins que sau-
vages,

Au Dieu de la Fortune ont offert des hom-
mages;

Ces hommes rebutés, méprisent par dépit.

Ceux dont le crime fut d'effacer leur crédit;

Libres en apparence, ambitieux dans l'ame,

C'est l'animosité qui fronde & qui déclame;

Ils haïssent les Grands par pure passion,

Et leur misantropie est de l'ambition;

Leur esprit dédaigneux que leur disgrâce entraîne,

Paroît briser leurs fers, tandis qu'il les enchaîne;

Ce qu'on nomme vertu, je le vois d'un autre œil;

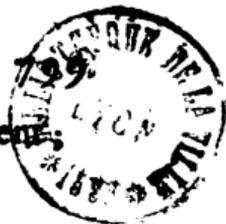
On ne hait l'Univers que par esprit d'orgueil.

« Ces deux Portraits, quoiqu'opposés, ne
se détruisent pas l'un l'autre, & justifient le
juste milieu dont nous venons de parler.

Dorimon ne laisse pas d'être très-satisfait
de l'espece de misantropie de Damon, mi-
santropie à laquelle on pourroit à juste titre
donner le nom de Philosophie; il est ravi
d'apprendre que son fils n'a aucune répu-
gnance pour le mariage. Voici comment
Damon s'explique quand il lui en parle :

N en

A V R I L . 1744.



Non, je n'ai pour l'Hymen aucun éloignement ;
Je ne me suis jamais lié d'aucun serment ,
Et même mon plaisir seroit inexprimable
De faire le bonheur d'une personne aimable.

Voici où le nœud de la Pièce commence.
Dorimon a déjà chargé le Chevalier , aussi
superficiel que son frere est solide , de trou-
ver un parti sortable à Damon ; il arrive ce
Chevalier étourdi ; il fait entendre à Dori-
mon, son pere , que la future est toute trou-
vée. Voici le portrait qu'il en fait.

C'est une fille riche ; elle n'a plus de mere ;
C'est toujours une avance , & surtout point de freres
Elle n'a qu'une sœur, qui fait choix du Convent ;
Le pere sera mort dans un an , même avant , &c.
. Oui ; sa face est mourante ;
Cette fille a de plus une assés vieille tante ,
Décrépite & coquette , & dont le tein fané
Cache les passions sous un front sillonné ;
Le tems chés elle encor n'a point éteint leur braise ;
Sa mine a soixante ans, son cœur n'en a que seize ;
Elle a du bien vraiment ; il seroit dangereux
Qu'un jeune homme parût trop aimable à ses yeux ;
Il s'en empareroit par un bon mariage ,
Et c'est à quoi je veux pourvoir en homme sage.

Ce portrait sert à faire connoître le ca-
ractere

ractere des Interlocuteurs qui doivent entrer dans la Pièce.

Damon n'est pas trop satisfait du portrait que le Chevalier lui fait d'Angélique, c'est le nom de la femme qu'il lui propose, quoiqu'il ait dessein de l'épouser lui-même. Il veut aller l'informer de ce qu'il a fait ; elle lui en épargne la peine ; elle vient lui témoigner sa surprise par ces Vers.

Je viens vous faire part de ma surprise extrême ;
 Vous m'aimez, dites-vous, & malgré votre amour,
 Vous voulez que Damon m'épouse dans ce jour !
 La façon de penser est tout-à-fait nouvelle ;
 Je dois vous sçavoir gré d'un tel excès de zèle ;

Le Chevalier lui dit que la proposition qu'il vient de faire à Dorimon & à Damon, n'est qu'un jeu, un badinage, une ruse dont il espère un succès infailible. Voici sur quoi il se fonde, en parlant de Damon comme d'un pédant.

C'est un homme à souhait, pour servir notre flâme ;
 Car, fût-il au moment de vous prendre pour femme,
 Il s'en désistera sans aucun repentir,
 Si Monsieur votre pere y veut bien consentir.
 Or, il ne faut qu'un point, afin qu'il y consente,
 C'est de pouvoir jouir du bien de votre tante ;
 Car cet article seul doit être notre objet.

Il faut donc vous prêter à servir mon projet.
 Jouez l'impertinence aisée & nonchalante
 D'une femme à grands airs dont l'époux représente;
 Vous verrez aussi tôt mon frere épouvanté.
 Voilà tout votre rôle , & moi de mon côté ,
 Je ferai l'Amoureux de la bonne Ariminte;
 Avec succès déjà j'ai commencé la feinte ;
 Son ame s'adoucit & ne doute de rien ,
 Et quand j'aurai son cœur, j'aurai bien-tôt son bien.

Nous allons voir dans l'Acte suivant
 comment il s'y prendra pour avoir le succès
 dont il se flate dans sa fourberie.

Damon ouvre le second Acte, avec Beauval, son ami, personnage qui n'a point paru dans le premier , & qui donne lieu à une exposition , laquelle trouvera sa place dans le dernier Acte , & servira à remplir le titre de la Pièce , puisqu'il fera un mariage bien assorti. Ce Beauval n'approuve pas la facilité avec laquelle Damon consent au mariage que son pere , ou plutôt son frere le Chevalier a projeté pour des vûes qui ne regardent que lui-même. Voici comment ce fidèle ami fait connoître qu'il est digne de la confiance de notre Philosophe , crû homme singulier :

Je suis trop votre ami, pour n'être pas sincère ;
 L'Hymen & le bonheur ne se rencontrent guere;
 H De

802 MERCURE DE FRANCE.

De l'Hymen aujourd'hui l'on ne ferre les nœuds ,
Que pour être opulent, & non pour être heureux ;
Cette foi, qu'on se donne , est un vœu mercenaire,
Qu'on forme effrontément, sans amour & sans plaisir.
C'est à la soif du bien qu'on cherche à l'immoler ;
Ce sont des chaînes d'or dont on veut s'accabler ;
Ce lien , dépouillé de tendresse & d'estime ,
N'a point cette vertu, qui le rend légitime ,
Qui produit des Epoux le charme naturel ,
Et ce bonheur se change en un malheur réel.

Beauval , par cette maxime si sage , ne prétend pas fronder le mariage , mais l'abus qu'on en fait ; il a été marié , & regrette tous les jours la vertueuse moitié que la mort lui a enlevée , cependant les suites de ce mariage n'ont pas laissé d'être fâcheuses pour lui , par le malheur qu'il a eu de perdre tous ses biens. Sa pauvreté l'a réduit à consentir qu'un de ses parens se chargeât de sa fille, mais avec tant de dureté, qu'il ne lui est pas même permis de la voir, tant sa misere le rend méprisable à ce parent , qui lui a prêté un azile , moins par générosité que par ostentation. Damon lui demande le nom de ce cruel parent , mais le Chevalier , qui arrive subitement, lui coupe la parole, & ce silence étoit utile & même nécessaire à l'Auteur, pour allonger sa Pièce. Le Chevalier prend Beauval pour un faiseur de harangues. Il a
besoin

besoin d'un compliment , & il voudroit en acheter un qui fût bien tourné. Dans cette croyance il dit à Beauval , le voyant assés mal vêtu :

Si j'en crois l'apparence ,

Monfieur ne paroît pas être dans l'opulence ;

Les Lettres, je le vois , ne sont pas en crédit ;

J'en suis , ma foi, fâché ; j'aime beaucoup l'esprit.

Beauval n'est pas si fort abbattu par la mauvaise fortune , qu'il n'ait , malgré toutes ses peines , conservé la noble audace de repousser une injure ; il répond dédaigneusement au Chevalier :

Monfieur , on ne doit pas trouver la chose étrange ;

Vous le sçavez assés , sur tout la mode change ;

C'est en votre faveur qu'elle regne en ce jour ;

Le Sage en se taisant , doit attendre son tour.

Beauval s'étant retiré après ce petit trait, Damon fait connoître à son frere , qu'il n'a pas à s'en plaindre , puisqu'il se l'est attiré si mal à propos. Le Chevalier n'en devient pas plus sage , & demande à son frere qui est cet homme-là ; Damon lui répond qu'il est son ami , & très-digne de l'être.

Dorimon , leur pere , interrompt leur contestation , & annonce à Damon sa future épouse & son futur beau-pere. En effet ils

H ij ne

ne se font pas long-tems attendre ; ils sont suivis d'une vieille tante & d'une prétendue sœur d'Angélique , dont nous apprendrons le véritable sort au dernier Acte.

Cette Scène entre les Parties contractantes , est du nombre de celles qu'on appelle remplies de jeu comique. L'équivoque continuelle qui en fait tout le prix , est de convention entre le Chevalier & Angélique. La vieille tante , qui y est jouée , se croit aimée du Chevalier , qui n'en veut qu'à Angélique ; pour Hortense , qui ne trempe nullement dans la fourberie du Chevalier , la bonne Araminte lui donne ce conseil :

Hortense, écoutez bien, & sentez cet honneur ;
D'Angélique , ma nièce , il faut vous dire sœur ;
Il faut ensevelir l'état de votre pere ;
De peur de vous tromper, ayez soin de vous taire.

Toutes ces mesures étant prises , & bien observées , il n'en peut résulter qu'une Scène très-amusante. Lisimon , Pere d'Angélique , paroît assés content de Damon , son gendre futur , ce qui l'oblige de dire à Dorimon son pere :

Je ne vois pas en lui ce que j'avois pensé ;
Pour homme singulier vous l'aviez annoncé.

Voici ce que Damon lui répond en vrai
Philosophe: Si

Si j'osois me charger d'un pareil personnage ,
 Pour pouvoir m'approuver, je vous trouve trop sage,
 Qui cherche à s'annoncer sous ce titre affecté,
 N'est souvent dans le fond qu'un esprit avorté,
 Qui veut en imposer, à la faveur d'un terme,
 Sur l'incapacité qu'en soi-même il renferme,
 Mais celui qui s'applique à n'avoir jamais tort,
 Qui, malgré ses talens, paroît simple à l'abord,
 Qui, pour faire plaisir, desire des richesses,
 Qui connoît l'amitié, qui passe les foiblesses,
 Qui des travers publics rit en particulier,
 Voilà ce que j'appelle un homme singulier.

Dans tout le cours de cette Scène voici ce qu'il y a de plus solide, c'est que Damon ne paroît touché que de la physionomie d'Hortense; elle seule lui paroît capable de faire un mariage bien assorti, c'est ce qui l'oblige à l'entretenir en particulier. Sa sagesse acheve de la rendre aimable à ses yeux. Nous allons voir le projet de cette passion naissante dans le troisième & dernier Acte.

Il n'a pas été bien difficile à l'Auteur de cette Comédie de parvenir au dénouement & de faire deux mariages bien assortis. Commençons par celui du Chevalier avec Angélique, dont les caractères se conviennent parfaitement. Dès les premières Scènes de cet Acte, il a pris soin d'obtenir le con-

sentement de Lisimon , pere d'Angélique.
Voici comment ce bon pere s'explique :

En faisant le bonheur d'une fille que j'aime ,
Dans cette affaire-là , mon plaisir est extrême ,
De voir qu'avec adresse on attrape ma sœur ,
Et lorsque de son bien vous serez possesseur ,
De concert avec vous , je me moquerai d'elle.

Le Notaire que le Chevalier a mis dans
ses intérêts , parle ainsi à Lisimon :

De la donation la forme sera telle ,
Qu'Araminte sera frustrée entièrement ,
Et ne touchera rien , que par votre agrément.
Je sçais , graces au Ciel , mon métier de Notaire.

Araminte vient confirmer ce que le No-
taire vient d'assurer à Lisimon ; voici la for-
me de la Donation qu'Araminte veut dicter
elle-même.

Ayant de tous les tems eu du goût pour l'épée ,
Aimant du Chevalier la personne & l'état ,
Ecrivez ; pour donner force à cet Acte-là ,
Que , si du mariage il ne sort pas lignée ,
Malheur , dont , grace au Ciel , je suis bien éloignée ,
Je donne néanmoins mon bien au Chevalier ,
Sans qu'aucun autre puisse en être l'héritier.

Voilà Araminte aussi bien liée qu'on le
peut

peut être dans un mariage de Comédie ; venons à Damon ; son mariage est bien mieux assorti & du moins les mœurs n'y sont point blessées. Il cherche & trouve en Hortense de la vertu ; c'est la seule dot qui peut rendre un honnête homme heureux. Cette vertu éclate surtout dans ce qu'elle dit à Beauval, qu'elle croit être son vrai pere; le voici.

Mon pere, à votre aspect, que mon ame est ravie !
 Ah ! ne prononcez pas le malheur de ma vie ;
 Je ne voudrois jamais de Damon pour époux ,
 S'il faut pour l'obtenir que je renonce à vous ;
 Votre seule amitié pour mon cœur a des charmes ;
 Nommez-moi votre fille & calmez mes allarines.

Cette reconnoissance fait un plaisir extrême à Damon ; il le fait connoître par ces deux Vers :

Ciel ! qu'entends-je ! sa fille ! ô bonheur inouï !
 Quoi ? le pere d'Hortense est mon meilleur ami !

Beauval , charmé de la joye que Damon fait éclater , y répond par ces quatre Vers :

Comblé de vos bienfaits, j'étois dans l'impuissance,
 De vous rendre certain de ma reconnoissance ;
 Trop heureux qu'aujourd'hui l'amour soit de moitié,
 Et vienne à mon secours pour payer l'amitié !

C'est par-là que finit la Comédie des Ma-
 H iij riages

riages assortis; toutes les Parties contractantes y sont satisfaites; Araminte y est sacrifiée, mais il y a apparence qu'elle prendra son parti; du moins il le faudra bien, ne pouvant mieux faire.

Le 13, les mêmes Comédiens firent l'ouverture de leur Théâtre par la Comédie des *Fées*, Pièce en Vers & en trois Actes, suivie d'un Divertissement & d'un Vaudeville. On donna ensuite la première représentation d'une petite Pièce Italienne en un Acte, intitulée, la *Jouëte d'Arlequin & de Scapin*, laquelle a été fort applaudie & parfaitement bien jouée. On donna après le même Feu d'artifice, intitulé *le Berceau*, qui avoit été donné à la clôture du Théâtre, avec un très-grand concours.

On prononça le même jour, suivant l'usage, à l'ouverture du Théâtre, le Compliment, qu'on donnera le mois prochain.

Le 23, les mêmes Comédiens donnèrent la première représentation d'une Comédie nouvelle en Prose & en trois Actes, intitulée, *les Combats de l'Amour & de l'Amitié*, de la composition de M. . . & son premier Ouvrage pour le Théâtre Italien. Cette Pièce est, dont on parlera plus au long, est ornée d'un Divertissement, & terminée par un Vaudeville.

Le

Le 13 Avril, les Comédiens François ouvrirent leur Théâtre par la Tragédie de *Zaïre*, de M. de Voltaire, laquelle fut suivie de la petite Comédie du *Port de Mer*; le sieur Deschamps, qui avoit prononcé le Compliment qu'on fait ordinairement à la clôture du Théâtre, prononça celui de l'ouverture.

Le 27, les mêmes Comédiens donnerent la premiere représentation d'une Comédie nouvelle, en Vers & en cinq Actes, intitulée *l'Ecole des Mères*, de la composition de M. de la Chaussée, de l'Académie Française. On parlera plus au long de cette nouveauté, qui a été généralement applaudie.

E P I T R E à Mlle Dumefnil, au sujet du Rôle de Merope, Tragédie de M. de Voltaire.

A H! sans doute, c'est Melpomene,
 Qui des Vers d'Apollon fait retentir la Scène;
 Sa présence embellit ces Lieux;
 Ses pas guidés par la noblesse,
 Ses regards, tout enfin m'annonce une Déesse;
 Le goût, le sentiment triomphent dans ses yeux;
 Le tendre amour y prend les traits dont il me blesse,
 Dieu puissant, offre-lui mes vœux & mon encens;
 Fais quelle accepte mon hommage;
 Lui présenter ces Vers, ces transports que je sens,

H v C'est

810 MERCURE DE FRANCE.

C'est lui présenter son ouvrage ;
 L'Amour , offrant le cœur d'un profane mortel ,
 N'avilit point des Dieux le redoutable Autel.
 Par toi , la jalouse *Roxane*
 Nous a fait trembler mille fois ;
 A la fureur de *Phédre* , aux plaintes d'*Ariane* ,
 Quelle autre eût mieux prêté la voix ?
 Tes yeux savent verser les pleurs de *Cornélie* ,
 Et lancer sur *Joas* les regards d'*Athalie*.
 Oüi , chere Dumefnil , c'est toi ,
 Qui , sans fard & sans imposture ,
 Sçais si bien peindre la Nature ;
 Tu remplis tous nos sens de tendresse & d'effroi ;
 Par ses pleurs , par un sort si triste ,
Méropé pour son fils a sçu nous allarmer ;
 Eh ! qui pourroit ne point aimer
 La veuve de *Cresphonte* & la mere d'*Egyfte* ?
 Tu parles , & soudain l'esprit est enchanté ;
 Le Spectateur épouvanté ,
 D'un Tyran soupçonueux redoute la colere ;
 L'inquiétude d'une mere
 Intéresse mon cœur , tendrement agité.
 Melpomene , apprens-moi ce secret si vanté ,
 Le talent séducteur d'émouvoir & de plaire ;
 Sans tes divins talens , Apollon eût douté
 Qu'on pût prêter encor des charmes à Voltaire.

LE CLERC, de *Montmercy*.

Le

Le 14 Avril, l'Académie Royale de Musique fit l'ouverture du Théâtre par l'Opera de *Roland*, lequel a été continué jusques & compris le 21 de ce mois.

Le 23, on remit au Théâtre la Tragédie de *Dardanus*, qui avoit été donnée pour la première fois le 19 Novembre 1739. Le Poëme est de M. la Bruere, mis en Musique par M. Rameau; on peut voir l'Extrait qui en a été donné dans le premier Vol. de Décembre de la même année, pag. 2890.

Le 18 Mars, le Roi, par Arrêt de son Conseil d'Etat, du même jour, a accordé le Privilège de l'Académie Royale de Musique à M. Berger, qu'avoit ci-devant M. de Thuret, qui s'est retiré.



NOUVELLES ETRANGERES,

TURQUIE.

ON a appris de Constantinople, que le bruit y couroit qu'il y avoit une négociation renouée pour un accommodement entre le Grand Seigneur & Thamas-Koulikan, & que la signature du Traité de Paix n'étoit retardée, que parce que ce dernier demandoit que le Schach-Rade fut obligé de sortir des Etats de Sa Hauteffe.

H vj SUEDE.

S U E D E.

ON mande de Stockolm du 2 du mois dernier , qu'un courier qui y est arrivé de Coppenhague le 29 du mois précédent , a apporté la Convention qui y a été signée le 24 au nom du Roi de Suède par le Comte de Tessin , Ambassadeur Extraordinaire de S. M. auprès du Roi de Danemarck , & au nom de S. M. Danoise par Mrs de Holsten , de Berkentin & de Schulin , ses Ministres Plénipotentiaires.

On assure qu'il a été stipulé par un des articles de cette Convention , que l'une & l'autre des Puissances Contractantes donneroient les ordres nécessaires , pour que dans l'espace de trois semaines leurs troupes se séparassent , & que leurs Flotes fussent désarmées. Le Roi a envoyé à la Czarine une copie de cette Convention , afin de la faire approuver par S. M. Cz.

On a appris le 9 du mois dernier , que la Ratification de cette Convention a été signée par le Roi & envoyée au Comte de Tessin , pour être remise par cet Ambassadeur à S. M. Danoise.

R U S S I E.

ON mande de Pétersbourg du 26 Février dernier , que la Czarine a fait remettre au Résident de la Reine de Hongrie une Déclaration par laquelle S. M. Cz. demande à cette Princesse une satisfaction convenable au sujet des dépositions faites contre le Marquis de Botta.

Les Négocians , qui font venir des marchandises de Perse , ont pris des mesures pour faire à l'avenir transporter directement à Archangel toutes celles qu'ils

qu'ils tirent d'Ispahan, & par ce moyen elles arriveront beaucoup plutôt que lorsqu'on étoit obligé de leur faire passer les Montagnes de Derbent, & de les voiturer par le Volga, qui est gelé pendant plusieurs mois de l'année.

On a conduit sous une escorte jusqu'à la Frontière de la Curlande, les domestiques Allemands, qui étoient auprès du Prince & de la Princesse de Brunswick Bevern, & on leur a défendu de rentrer en Russie, sans une permission expresse de la Czarine.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Vienne du 4 du mois dernier, que la Reine ayant résolu d'avoir trois armées pendant cette campagne, la première, qui sera la plus considérable, s'assemblera vers le Rhin, & qu'elle sera commandée par le Prince Charles de Lorraine, & par le Comte de Traun; que le Général Bathyani aura le commandement de celle qui doit s'assembler en Bavière, & qui sera composée de 30000 hommes, qu'il y aura en Moravie un Corps de dix-sept Bataillons, auquel on joindra les Régimens de Dragons de Ballagra & de Saxe Gotha, 2000 Varadins, & les Milices de la Province, avec une partie de celles du Royaume de Bohême.

Les nouvelles instances, faites par la Czarine pour obtenir une satisfaction sur les plaintes qu'elle a portées contre le Marquis de Botta, ont déterminé la Reine, à faire instruire le procès de ce Marquis, & à lui ordonner les arrêts, jusqu'à ce qu'on ait examiné les preuves alléguées contre lui. Les Commissaires nommés pour le juger, sont les Comtes de Wurmbrand & de Hartig, dont le premier a été Président du Conseil Aulique, & Mrs Pal-

Paltzer, Hutner & Jordan, Conseillers de la Chancellerie.

Les eaux du Danube étant augmentées considérablement par la fonte des neiges, ce fleuve est débordé, & il a submergé deux Fauxbourgs de Vienne & un grand nombre de Villages, dont les habitans ont été obligés de se sauver sur les toits de leurs maisons. La Reine a ordonné qu'on ne négligeât aucun moyen de les secourir, & plus de cent barques ont été employées à transporter dans cette Ville les uns, & à porter aux autres des vivres.

On mande de Francfort du 29 du mois dernier, que l'Empereur a fait remettre à la Diète de l'Empire un Mémoire, portant qu'il y a actuellement 56 Bataillons & 19 Régimens de Cavalerie des troupes de la Reine de Hongrie dans les Etats Héritaires de S. M. I. que rien n'est plus touchant que les Relations qu'on reçoit de la situation déplorable à laquelle la Bavière est réduite; que le Clergé succombant sous le poids des impositions, n'a plus d'autre ressource que dans l'argenterie qui reste aux Eglises; que la Noblesse, épuisée par des vexations continuelles, est dans une désolation, dont les Sujets augmentent tous les jours; qu'un grand nombre de Bourgeois, dont les maisons ont été brûlées ou pillées, ont pris le parti d'aller mandier avec leurs familles; que la plupart des Paysans ont abandonné leurs terres, & que les autres sont dans une si grande indigence, qu'à peine ont ils de quoi se préserver de la famine; qu'il y a plus d'un endroit où ce Fleau s'est déjà fait sentir, & où les habitans ont éprouvé les extrémités les plus fâcheuses; que les Fondations pieuses n'ayant pas été à l'abri de la persécution & de l'avarice des ennemis, il n'y a plus d'asile ni de soulagement pour les pauvres ni pour les malades, qui périssent faute des

secours les plus nécessaires ; qu'enfin il semble que la Reine de Hongrie , par une conduite si éloignée de tout ménagement , se propose de mettre la Bavière hors d'état de se relever jamais des maux qu'elle souffre ; que c'est pour en arrêter le cours , ou du moins pour les faire diminuer , que l'Empereur s'adresse aux Etats de l'Empire , dans l'esperance que la Diette prendra des mesures efficaces , pour faire cesser cette oppression.

On a appris de Francfort du 6 de ce mois , qu'il y paroît des copies d'une nouvelle lettre que l'Empereur a écrite au Roi de la Grande Bretagne , & qui porte que S. M. I. auroit souhaité de pouvoir être convaincué par les raisons alleguées dans les réponses de ce Prince , que la Dignité du Corps Germanique n'étoit point compromise par les Actes que la Reine de Hongrie a fait inserer dans les Archives de la Diette de l'Empire ; que la décision de cette affaire ne dépend point de quelques questions incidentes ; que le Roi de la Grande Bretagne , conjointement avec les autres Electeurs a élu l'Empereur , qui a été reconnu en cette qualité , sans aucune contradiction , non-seulement par les Etats de l'Empire , mais encore par toutes les Puissances Etrangères ; que la Reine de Hongrie refuse seule de se conformer à l'exemple du reste de l'Allemagne , & qu'elle attaque la validité de l'Electio de S. M. I. dans les Actes qu'elle a fait recevoir à la Dictature ; que l'Empereur laisse à juger à tout le monde impartial , si un Prince , qui occupe dans le Collège Electoral & dans l'Empire un rang aussi considerable que le Roi de la Grande Bretagne , peut approuver & défendre des Ecrits , qui tendent à détruire son propre ouvrage & celui des autres Electeurs ; que si l'Electio de l'Empereur est valide , comme le Roi de la Grande Bretagne en con-

vient ,

vient , S. M. Br. ne doit point donner son approbation à des Actes, dans lesquels cette Election est traitée d'illégitime ; que si le Roi de la Grande Bretagne se croit obligé de prendre ces Actes sous sa protection , on demande comment il concilie cette opinion avec ce qu'il doit en qualité d'Etat de l'Empire au Chef Suprême du Corps Germanique , & comment la résolution d'admettre dans les Archives de l'Empire les Actes dont il s'agit , s'accorde avec les prérogatives du Collège Electoral , & avec les Constitutions de l'Allemagne ; qu'il en est de la Diète de l'Empire comme de l'Election de l'Empereur ; que le Roi de la Grande Bretagne regarde ; & est dans la nécessité de regarder cette Assemblée , comme légitime , & les résolutions qui s'y prennent , comme ayant force de Loix ; que cependant la Reine de Hongrie ose soutenir directement le contraire , & qu'elle prétend que l'Empire reçoive des Ecrits dans lesquels elle combat ouvertement ces maximes ; qu'il est difficile de concevoir comment S. M. Br. peut adopter à la fois deux Systèmes si opposés , reconnoître pour légitime ce qui est reconnu pour tel par l'Empire , & en même-tems favoriser une prétention , dont l'objet est de traiter de nul ce que l'Empire regarde comme irrévocable ; qu'il n'y a point de distinctions ni de subterfuges , capables de justifier une contradiction si manifeste.

L'Empereur , après avoir rappelé au Roi de la Grande Bretagne , que S. M. Br. elle-même a prétendu , aussi bien que tous les autres Electeurs , que la Protestation présentée par le Baron de Prandau , au sujet de la voix Electorale de Bohême , ne pouvoit être admise dans les Actes de l'Empire , finit sa lettre , en faisant observer au Roi de la Grande Bretagne , que les principes avancés par ce Prince dans

dans ses réponses à S. M. I. doivent paroître aux Electeurs avoir des conséquences dangereuses, & être préjudiciables à leurs droits, & S. M. I. ajoute qu'elle espere que les lumieres de S. M. Br. lui feront prévoir les suites qui peuvent résulter de ses démarches.

I T A L I E .

ON mande de Rome du 15 du mois dernier, que les diverses lettres qu'on y a reçues de la Marche d'Ancone, portent que le Duc de Modène est retourné à Fano joindre l'armée Espagnole; qu'il en a repris le commandement; que ces troupes continuoient leur marche vers les Frontières de l'Abbruzze, & que le 10 du mois dernier il y avoit eu entre leur arriere-garde & les Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie une action assez vive, dans laquelle chacune des deux armées avoit perdu environ 120 hommes.

On a appris du 22 du mois dernier, que l'armée Espagnole, commandée par le Duc de Modène, ayant continué sa marche vers l'Abbruzze, elle passa le 18, la riviere de Tronto, qui sépare l'Etat Ecclesiastique du Royaume de Naples, & qu'elle étoit allée se poster sous le canon de Pescara. Le Prince de Lobekowitz a suivi cette armée jusqu'à Fermo, où il s'est arrêté avec les troupes qui sont sous ses ordres, & il devoit y attendre le retour d'un courier qu'il avoit dépêché à la Reine de Hongrie. Il y a eu plusieurs escarmouches entre les troupes du Roi d'Espagne & celles de cette Princesse, & ces derniers ont fait 80 prisonniers.

Depuis que le Prince de Lobekowitz est entré dans la Marche d'Ancone, il a envoyé ordre de rompre tous les fours qu'il avoit établis dans le Bolonois.

Selon

818 MERCURE DE FRANCE.

Selon les avis reçus de Naples , le Roi des deux Siciles , aussi tôt qu'il a été instruit de l'approche de l'armée de la Reine de Hongrie , a fait avancer du côté de Pescara un Corps de troupes , composé de 24 Bataillons & de 15 Escadrons , pour observer les mouvemens de cette armée , & pour veiller à la défense du Royaume de Naples.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Gènes du premier du mois dernier , qu'on a enfin reçu des lettres de l'Isle de Corse , les unes écrites de la Bastie le 6 , & les autres de Calvi le 11 , lesquelles marquent que la tranquillité n'est pas encore aussi affermie dans cette Isle qu'on le souhaiteroit , & que les habitans de la Province de la Balagna font difficulté d'accepter le Règlement signé par les Députés des autres Pièves.

On a appris depuis que les Députés de quelques Pièves , qui s'étoient soumises à ce Règlement , faisoient à présent de nouvelles demandes , qui donnoient lieu de craindre que le feu de la révolte ne fut pas encore entierement éteint.

Un Matelot Génois , qui étoit sur un Vaisseau de guerre Anglois , de 70 pièces de canon ; de l'Escadre commandée par l'Amiral Mathews ; est arrivé à Gènes. Le Vaisseau , à bord duquel étoit ce Matelot , ayant été coulé à fond par les Espagnols dans le combat qui s'est donné le 22 Février dernier entre les Escadres combinées de France & d'Espagne , & celle d'Angleterre , ce Matelot a eu le bonheur de se sauver & de gagner un Bateau de Pêcheur de S. Tropez. Il a assuré les Inquisiteurs d'Etat , que plusieurs Vaisseaux de l'Escadre Angloise ont été considérablement endommagés par l'artillerie des Vaisseaux François & Espagnols.

On

On mande de Gènes du 28 du mois dernier, qu'il y est arrivé un Bâtiment Anglois, dont l'équipage a rapporté qu'il avoit laissé à Port-Mahon l'Escadre commandée par l'Amiral Mathews, & que cet Amiral avoit fait descendre à terre 700 de ses Soldats & de ses Matelots, qui ont été blessés dans le combat du 22 Février dernier.

E S P A G N E.

ON apprend de Madrid du 10 du mois dernier, que selon les dernières lettres que le Roi a reçues du Gouverneur d'Alicante, dattées du 4, M. de Court, Commandant de l'Escadre Française, ayant appris par une Frégate, qu'il avoit détachée pour avoir des nouvelles de l'Escadre Espagnole, commandée par Don Juan Joseph Navarro, que cette Escadre étoit arrivée à la hauteur du Cap de Palos, il avoit remis aussi-tôt à la voile, pour aller la joindre.

S'il n'est point survenu de calme ou de vents contraires, les deux Escadres combinées doivent être arrivées à Cartagene.

L'Intendant de Marine de S. Sebastien a mandé au Roi, que les Frégates *l'Espérance* & *l'Extravagante* y ont conduit deux Vaisseaux Anglois, nommés l'un *le S. Jean*, l'autre *le Jeanne Gibraltar*, chargés de Vin & de diverses autres marchandises.

S. M. a été informée par des dépêches du Commissaire de Marine de Santona, que le 22 du mois dernier le Vaisseau *le Milner*, de la même Nation, à bord duquel il y avoit une grande quantité de Tabac de Virginie & de Vin de Madère, avoit été pris par la Frégate *la Notre-Dame de Begona*, & que cette Frégate s'étoit aussi emparée d'un autre

Bâti-

Bâtiment, dont la charge consistoit en goudron.

On mande de Madrid du 17 du mois dernier, qu'il y est arrivé de Cartagene un courier, par lequel on a appris que le 11 l'Escadre qui est sous les ordres de Don Joseph Navarro, étoit entrée dans ce Port avec l'Escadre Françoisise; commandée par M. de Court, lequel a rejoint l'Escadre du Roi près du Cap de Palos.

Le Vaisseau le Neptune, qui avoit été obligé de relâcher à Barcelonne, est aussi arrivé à Cartagene, & l'on travaille avec toute la diligence possible à le réparer, ainsi que les autres Vaisseaux de l'Escadre, qui n'ont pu que beaucoup souffrir, vû la supériorité du nombre des Vaisseaux par lesquels ils ont été attaqués.

Don Joseph Navarro a envoyé au Roi, par le courier qui a apporté ces nouvelles, une Relation circonstanciée de tout ce qui s'est passé par rapport aux deux Escadres combinées, depuis leur sortie de Toulon jusqu'à leur arrivée à Cartagene. Cette Relation confirme que l'Escadre de S. M. a coulé à fond un Vaisseau de trois ponts de l'Escadre Angloise, nommé *le Marlborough*, & un Brulot, qui s'étoit approché du Vaisseau *le Real*, pour y mettre le feu; qu'un autre Vaisseau de guerre Anglois a été entièrement démâté, & plusieurs extrêmement maltraités, entr'autres un de 90 canons; que les deux Escadres Françoisises & d'Espagne ont mis deux fois l'Amiral Mathews dans la nécessité de reprendre le large, & que le lendemain du combat elles demeurèrent en ligne pendant tout le jour à la vûe des Anglois, qui se tinrent éloignés à une très-grande distance, quoiqu'ils eussent le dessus du vent.

Depuis que le vent violent de Nord Est, qui s'éleva le 24 du mois dernier, a contraint les deux Escadres

cadres de faire voile vers les Côtes de ce Royaume , elles n'ont découvert aucun Vaisseau des ennemis , mais on a été informé que leur Escadre a regagné Port-Mahon.

Le Roi a nommé Lieutenant Général de ses armées Navales, Don Joseph Navarro, qui s'est conduit avec une habileté & une valeur , auxquelles on ne peut donner trop d'éloges.

On a appris d'Aviles dans la Principauté des Asturies, que le 9 Février dernier l'Armateur Don Juan Blond y a conduit le Vaisseau Anglois *la Ste Anne*, chargé de Tabac de Virginie, dont il s'est emparé entre le 48 & le 49 Degré de Latitude Septentrionale.

L'Intendant de Marine du Ferol a mandé au Roi, que deux Vaisseaux & un Brigantin de la même Nation, à bord desquels on a trouvé une grande quantité de bled & de riz, ont été pris par les Armateurs Don Olivier Colan, Salvador de Barros & Antonin de Juana, & que le dernier de ces Armateurs a attaqué seul un autre Vaisseau marchand, dont il s'est rendu maître.

Selon les lettres écrites au Roi par l'Intendant de Marine de S. Sebastien, l'Armateur Don Julien Deslayes entra le 10 du mois dernier dans ce Port avec le Vaisseau Anglois *la Princesse*, de 130 tonneaux, chargé de bled, dont il s'est emparé le 26 Février dernier à 40 lieues du Cap de Finistère, & qui avoit fait voile de Pool pour Gènes.

Le Vaisseau *le S. Jean*, allant de Liverpool à Gibraltar, a été pris par les Espagnols, ainsi que le Vaisseau *le Dauphin*, & une Chaloupe, qui avoient fait voile de la Jamaïque.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris de Londres du 19 du mois dernier, que le Roi d'Angleterre a résolu de faire assembler une armée dans le Royaume, & qu'elle sera commandée par le Comte de Stairs, qui aura sous ses ordres le Lord Marker, Général d'Infanterie ; le Duc de Montagu, le Chevalier Robert Rich & M. Charles Churchill, Lieutenans Généraux ; le Lord Cadogan, M. Jean Folliot, le Duc de Richmond & M. Jean Guise, Majors Généraux ; le Duc de Marlborough, Mrs Oglethorpe, Blackeney, Wolfe & Lowther, Brigadiers.

On a détaché par ordre du Roi, pour les faire passer en Angleterre, cent huit hommes de chacun des Régimens qui sont en Irlande, & S. M. a envoyé de nouveaux ordres à Dublin, pour qu'on détachât de plus quatre hommes de chaque Compagnie de tous ces Régimens. Il a été résolu de faire revenir aussi, s'il est nécessaire, 6000 hommes des troupes Angloises, qui sont dans les Pays-Bas.

Les avis reçus de la Jamaïque portent que le Vaisseau de guerre l'*Oxford*, commandé par le Capitaine Henri-Maine, a enlevé un Vaisseau Espagnol, à bord duquel on a trouvé 80000 pièces de huit.

Le Roi a été informé par son Résident à Tunis, du combat qui s'est donné le 22 Février dernier entre les Escadres combinées de France & d'Espagne, & celle de la Grande Bretagne ; que les Amiraux Mathews & Rowley ont été blessés légèrement par quelques éclats de bois ; que le Lord Forbes l'a été assez considérablement au pied ; que M. Ruffel, Capitaine de Pavillon de l'Amiral, a eu le bras droit emporté, & que le Capitaine Cornwall,

Com-

Commandant d'un Vaisseau de trois ponts, a été tué.

L'équipage d'un Bâtiment, arrivé de l'Amérique, a rapporté que deux Armateurs de S. Christophe s'étoient rendus maîtres d'un Vaisseau Espagnol, richement chargé.

Le 31 du mois dernier, les Commissaires de l'Amirauté reçurent enfin le courier qu'ils attendoient de l'Amiral Mathews, avec la Relation du combat qui s'est donné le 22 du mois de Février entre les Escadres combinées de France & d'Espagne, & celle que commande cet Amiral.

Il paroît par cette Relation, que le 21, au matin, les Escadres ennemies étant en présence de celle de la Grande Bretagne, l'Amiral Mathews fit le signal à tous les Vaisseaux qui étoient sous ses ordres, de s'avancer en bataille, mais qu'il ne pût être joint par le Vice-Amiral Lestock, qui ayant jetté l'ancre à cinq milles au dessous du vent, se trouvoit à une trop grande distance; que le Contre-Amiral Rowley, qui étoit à l'avantgarde, fit tous ses efforts, pour se mettre à portée d'attaquer l'Escadre Françoisise, mais qu'il ne pût y réussir; que le 22, à onze heures & demie du matin, l'Amiral Mathews s'approcha de l'Escadre d'Espagne, & qu'entre midi & une heure il attaqua le Vaisseau *le Real*, qui est le Vaisseau Amiral de cette Escadre; que la plupart des Vaisseaux de la division, que commandoit l'Amiral Mathews, attaquèrent en même-tems les autres Vaisseaux Espagnols, & que trois Vaisseaux de la même division s'attachèrent au Vaisseau Amiral de l'Escadre Françoisise & aux deux Vaisseaux qui lui servoient de Matelots, mais que M. de Court, qui commandoit les deux Escadres ennemies, & qui étoit à bord de ce Vaisseau, obligea les trois Vaisseaux Anglois de se retirer; que peu de tems après

après que l'action fut engagée, le Vaisseau Anglois *le Marlborough* se trouva si proche du Vaisseau *le Real*, que pour éviter d'en être abordé, il fut obligé de déployer promptement toutes ses voiles; que l'Amiral Mathews ne pût dans ce moment lui donner du secours, son Vaisseau n'étant pas en état de manœuvrer facilement, à cause du dommage qu'il avoit reçu dans ses agrès & dans sa mâture, & le vent d'ailleurs n'ayant que très-peu de force, quoique la Mer fut extrêmement agitée; que le grand mâts du Vaisseau *le Marlborough* fut abbattu, pendant que ce Vaisseau se retiroit, & que l'artillerie des ennemis, laquelle étoit parfaitement bien servie, coupa le mâts de *Beaupré* & perça le grand mâts du Vaisseau que montoit l'Amiral Mathews; que cet Amiral fit avancer le Brulot *l'Anne Galley*, avec ordre de tâcher de mettre le feu au Vaisseau *le Real*, mais que le Capitaine du Brulot donna le tems à quatre Vaisseaux Espagnols de s'approcher, & que le feu de leur canon le fit sauter en l'air; que l'Amiral Mathews, en revenant contre le Vaisseau *le Real*, fut attaqué par ces quatre Vaisseaux; que pendant ce tems M. de Court fit signal à l'avantgarde de l'Escadre Françoisse de virer de bord, pour secourir les Espagnols, & qu'il vint lui-même avec sa division au secours du Vaisseau *le Real*; qu'il tâcha de prendre le dessus du vent, mais que le Contre Amiral Rowley le prévint, & que l'avantgarde de l'Escadre Françoisse ne put joindre M. de Court; que le mouvement de M. de Court mit cependant les Anglois dans la nécessité d'abandonner le Vaisseau Espagnol *le Poder*, dont ils s'étoient emparés, & que la nuit qui survint, fit cesser le combat; que le lendemain l'Amiral Mathews, qui avoit passé sur le Vaisseau *le Russels*, parce que le Vaisseau, qu'il montoit, avoit perdu tous ses mâts, avoit fait

de

de nouvelles dispositions pour recommencer le combat, mais qu'il s'étoit élevé un vent si violent, qu'il avoit été contraint de renoncer à ce dessein; qu'il ne lui avoit pas même été possible de regagner les parages des Îles d'Hyeres, & qu'il avoit été poussé vers le Port-Mahon, où il avoit relâché.

L'Amiral Mathews mande aux Commissaires de l'Amirauté, qu'il ne peut encore leur envoyer une liste exacte des Officiers, des Soldats & des Matelots, qui ont été tués ou blessés à bord des Vaisseaux de l'Escadre qu'il commande; qu'il n'a eu sur son bord que neuf hommes de tués & 40 de blessés, & que son Capitaine de Pavillon a eu dès le commencement du combat un bras emporté d'un coup de canon; que le Capitaine Cornwall, qui commandoit le Vaisseau *le Marlborough*, a été tué; qu'un Vaisseau a été entièrement démâté, & qu'il y en a, outre cela, deux autres, qui ont besoin de si grandes réparations, qu'on ne croit pas qu'ils soient de long-tems en état de remettre à la voile.

L'Amiral Mathews donne beaucoup d'éloges à plusieurs des Officiers de l'Escadre du Roi, surtout au Contre-Amiral Rowley & au feu Capitaine Cornwall, mais il se plaint du Vice-Amiral Lestock & de divers autres Officiers.

Le Roi apprit le 3 de ce mois par un courier de M. Thompson, chargé des affaires de S. M. à la Cour de France, que le 30 du mois dernier le Roi Très Chrétien avoit fait publier une Ordonnance, portant Déclaration de guerre contre le Roi de la Grande Bretagne, Electeur de Hanover, & le même jour S. M. tint à ce sujet un Conseil extraordinaire au Palais de Saint James.

HOLLANDE ET PAYS BAS.

ON mande de Bruxelles du 21 du mois dernier ; qu'un courier arrivé de Londres le 15 , a apporté au Général Honeywood , Commandant des troupes Angloises pendant l'absence du Général Wade , un ordre portant que douze Bataillons de ces troupes se tinssent prêts à se rembarquer , en cas que le Roi de la Grande Bretagne jugeât à propos de les renvoyer en Angleterre ; qu'en conséquence de cet ordre le Général Honeywood a fait partir les trois Régimens des Gardes de S. M. Br. pour Gand , afin qu'ils fussent à portée d'Ostende , s'ils sont obligés de retourner à Londres.

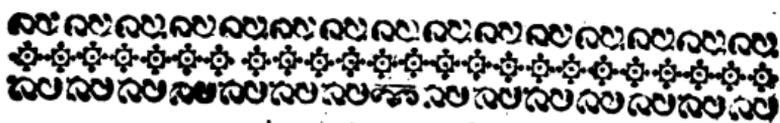
Suivant les avis reçus de Liège , l'Evêque Prince de Liège ayant reçu de Rome ses Bulles , la cérémonie de l'Inauguration de ce Prince se fit le 10 du mois dernier avec la solemnité accoutumée ; on chanta ensuite le *Te Deum* dans l'Eglise Cathédrale , au bruit d'une triple décharge de l'artillerie des remparts , & le Baron de Breidbach Buresheim & le Comte d'Horion ont été nommés pour prendre possession de la Principauté de Liège au nom de ce Prince.

Les Etats Généraux ayant décidé le 2 de ce mois , qu'ils continueroient de fournir à la Reine de Hongrie un Corps de troupes auxiliaires de 20000 hommes , ils firent le même jour donner part de cette résolution au Baron de Reischach , Envoyé Extraordinaire de cette Princesse.

Le Conseil d'Etat a réglé que les 3000 hommes des troupes du Duc de Saxe Gottha , que la République a pris à son service , feroient la campagne dans les Pays-Bas.

Le 2 de ce mois , l'Abbé de la Ville , chargé des affaires

affaires du Roi de France auprès de la République de Hollande, informa les Ministres des Etats Généraux, que S. M. T. C. avoit déclaré la guerre au Roi de la Grande Bretagne.



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 29 du mois dernier, Dimanche des Rameaux, le Roi & la Reine accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France, assisterent dans la Chapelle du Château de Versailles à la bénédiction des Palmes, qui fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain de la Chapelle de Musique, lequel en présenta au Roi & à la Reine. Leurs Majestés assisterent à la Procession, & adorèrent la Croix. Le Roi & la Reine entendirent ensuite la grande Messe, célébrée par le même Chapelain. L'après-midi, leurs Majestés, accompagnées comme le matin, assisterent à la Prédication du Pere Pons, de la Compagnie de Jesus, & aux Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le 30, la Reine se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, &c. S. M. y communia

I ij par

par les mains de l'Abbé de Fleury , son Premier Aumônier,

On a publié à Paris le 30 du mois dernier l'Ordonnance du Roi , portant Déclaration de guerre contre le Roi de la Grande Bretagne , Electeur de Hanover.

Le premier de ce mois , Mercredi-Saint , le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames , entendirent dans la Chapelle du Château l'Office des Ténébres.

Le 2 , Jeudi-Saint , le Roi entendit le Sermon de la Cène du Pere Hyacinte , Capucin du Convent de la rue S. Honoré , & l'Evêque de Lavour fit l'Absoute. Ensuite le Roi lava les pieds à 12 Pauvres , & S. M. les servit à table. Le Comte de Charolois , faisant les fonctions de la Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi , étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel , & il précédoit le Service , dont les plats étoient portés par Monseigneur le Dauphin , par le Duc de Chartres , par le Comte de Clermont , par le Prince de Dombes , par le Comte d'Eu , par le Duc de Penthièvre , & par les principaux Officiers de S. M. Après cette cérémonie , le Roi & la Reine se rendirent à la Chapelle du Château , où leurs Majestés enten-

tendirent la grande Messe, & assisterent ensuite à la Procession.

Le 2 de ce mois, après midi, la Reine entendit le Sermon de la Cène, de l'Abbé de S. Hilaire, Vicaire Général de l'Archevêque de Rouen, & l'Evêque de Lavour ayant fait l'Absoute, S. M. lava les pieds à douze pauvres filles qu'elle servit à table. Le Marquis de Chalmazel, Premier Maître d'Hôtel de la Reine, précédoit le Service, dont les plats furent portés par Madame, par Madame Adelaïde, par la Duchesse de Chartres, & par les Dames du Palais.

Le même jour, le Roi & la Reine assisterent dans la Chapelle du Château à l'Office des Ténébres.

Le 3, Vendredi-Saint, le Roi & la Reine, accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, entendirent le Sermon de la Passion du Pere Pons, de la Compagnie de Jesus. Leurs Majestés assisterent ensuite à l'Office, & elles allèrent à l'Adoration de la Croix. L'après-midi, le Roi & la Reine assisterent à l'Office des Ténébres.

Le 4, Samedi-Saint, la Reine, accompagnée de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames, assista aux Complies & au Salut, pendant lequel l'*O Filii* fut chanté par la Musique.

Le 5, Fête de Pâques, le Roi & la Reine,

accompagnés de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames , entendirent la grande Messe ; célébrée pontificalement par l'Evêque de Lavour. L'après-midi , leurs Majestés , accompagnées comme le matin , entendirent la Prédication du Pere Pons , de la Compagnie de Jesus , & ensuite les Vêpres , auxquelles le même Prélat officia.

Le 7 , après midi , le Roi , accompagné de Monseigneur le Dauphin , fit dans la Place d'armes , qui est devant le Château de Versailles , la revûe des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roi passa dans les rangs , & ensuite S. M. les vit défilér.

Le Comte Arminius-Maurice de Saxe , Lieutenant Général des armées du Roi , du premier Août 1734 , Colonel du Régiment d'Infanterie Saxe Allemand , au service de France depuis 1720 , & Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc , en Pologne , a été nommé par le Roi , Maréchal de France. Il est né en 1691.

Le Roi a accordé au Comte de la Marck , Maréchal de Camp & Colonel du Régiment d'Infanterie Allemand de son nom , le Gouvernement de Cambrai , dont le Comte de la Mark , son pere , s'est démis.

Le

Le Marquis de Castries, Gouverneur de Montpellier, & Lieutenant dans le Régiment du Roi, Infanterie, a été nommé Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Cavalerie du Roi, dont le Comte de Fournez étoit Mestre de Camp Lieutenant.

M. de Saint Perier, Lieutenant Général des armées du Roi, & Lieutenant Général d'Artillerie, a été nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis.

Le 12, Dimanche de *Quasimodo*, on célébra dans l'Eglise des Révérends Peres Cordeliers du grand Convent de Paris, la Cérémonie ordinaire de la Confrerie des *Chevaliers, Voyageurs & Palmiers du S. Sépulchre de Jerusalem*. Les Confreres s'assemblerent à huit heures du matin, & partirent avec la Procession, pour se rendre à l'Eglise du S. Sépulchre, rue S. Denis, en passant par le grand Châtelet, où, suivant le pieux usage de cette Confrerie, commencée en 1727, & heureusement continué jusqu'à présent, ils délivrerent plusieurs prisonniers pour dettes, lesquels accompagnerent la Procession.

Au retour de l'Eglise du S. Sépulchre à celle des Cordeliers, la Messe fut chantée au grand Autel, en Grec, suivant la coutume. Après l'Offertoire, il y eut un Sermon

832 MERCURE DE FRANCE.

prononcé en François par M. l'Abbé de la Vergne. Toute cette Cérémonie , fut terminée avec beaucoup de solemnité.

Le 16 , pendant la Messe du Roi , l'Archevêque de Bordeaux prêta Serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le 18 , le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De Profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Monseigneur le Dauphin , Ayeul de S. M.

Le 20 , leurs Majestés entendirent dans la même Chapelle la Messe de *Requiem* , pendant laquelle le *De Profundis* fut chanté par la Musique , pour l'Anniversaire de Madame la Dauphine , Ayeule du Roi.

BENEFICES DONNÉS.

Le Roi a donné l'Abbaye de Valence , O. de Cîteaux , D. de Poitiers , à l'Abbé de Villevielle , Vicaire Général de l'Evêque de S. Brieux.

Celle d'Hambie , O. de S. Benoît , D. de Coutances , à l'Abbé de Scepeaux , Vicaire Général de l'Evêque de Langres.

L'Abbaye Régulière d'Almeneches , même O. D. de Séez , à la Dame de Chambray.

Celle

Celle de la Règle à Limoges, O. de S. Benoît, à la Dame de Cofnac.

Le Duc de Nivernois, Brigadier des armées du Roi, ayant remis le Régiment d'Infanterie de Limosin dont il étoit Colonel, S. M. en a donné l'agrément au Comte d'Esterre, fils du Prince de Robecque.

Le Maréchal Duc de Noailles, que le Roi a nommé pour commander l'armée de S. M. qui s'assemble en Flandres, prit congé du Roi le 19 de ce mois, & il partit le 21, pour se rendre en Flandres.

Les Officiers Généraux, choisis par S. M. pour servir dans cette armée, sont Mrs de Ceberet, de Valliere, le Comte de la Motte-Houdancourt, le Comte de Clermont, le Marquis de Maubourg, de Cherissey, de Bulkley, le Duc de Gramont, le Marquis de Segur, le Marquis de Fenelon, le Chevalier de S. André, de Varennes, le Duc de Biron & le Comte de Loewandal, Lieutenans Généraux. Le Comte d'Aulnay, le Marquis de Balleroy, le Comte de Chabannes, le Duc de Richelieu, le Prince de Pons, le Duc de Luxembourg, de Berchiny, le Comte de Clare, le Marquis de Chiffreville, le Marquis de Marignane, de Mongibaut, le Marquis de S. Jal, le Marquis de
I v Pont-

Pontchartrain , le Marquis d'Hautefort , de Monnin , le Comte de Courtomer , le Comte de Trêmes , le Duc de Boufflers , de Conrades , le Marquis du Roure , le Duc de Brissac , le Duc de Chevreuse , le Marquis de la Coste , le Marquis de Beauveau , le Duc d'Aumont , le Duc d'Ayen , le Prince de Soubise , le Duc de Picquigny , le Duc de Chartres , le Duc de Penthièvre , & M. du Brocard , Maréchaux de Camp.

M. de Lutteaux , le Marquis du Chaila , & M. Desgranges , Lieutenans Généraux ; le Comte de Beranger , le Marquis de Brezé , le Comte d'Estrées , le Chevalier d'Apcher , le Marquis de Langeron , le Marquis de Rambures , le Comte de Graville , le Marquis d'Armentieres & le Marquis de Souvré , Maréchaux de Camp , serviront dans le Corps de troupes , commandé par le Maréchal Comte de Saxe.

Le Marquis de Creil , le Chevalier de Belleisle & le Chevalier de la Roche-Aymon , Lieutenans Généraux ; M. de Bombelles , le Marquis de Rennepont , le Comte de Beuvron , le Comte d'Harcourt , & le Comte d'Arros , Maréchaux de Camp , sont employés dans le Corps de troupes que le Duc d'Harcourt , Lieutenant Général , commande.

Les Officiers Généraux , nommés par le Roi ,

Roi, pour servir dans l'armée de S. M. commandée par le Maréchal de Coigny, sont le Marquis de Montal, le Marquis de Balincourt, le Marquis de la Farre, le Comte de Clermont Tonnerre, de Louvigny, le Marquis d'Epinaï, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, de Gensac, Phelippes, le Marquis de Clermont Gallerande, le Comte de Bavière, le Marquis de Putanges, de Malezieux, le Comte de Coigny, le Prince de Montauban, Lieutenans Généraux; le Marquis de Brun, le Marquis de Reffuges, de la Ravoye, le Duc de Boutteville, le Marquis de Chazeron, le Marquis du Chatelet-Lomont, le Comte de Rienx, de Salieres, le Marquis de Clermont d'Amboise, de Quesneau, le Marquis de Maupeou, le Comte de Maulevrier, le Marquis de Croisfy, le Comte de la Marck, le Duc de Randan, le Comte de Rupelmonde, le Chevalier de la Luzerne, de Mauroy, le Marquis de Mon-conseil, le Marquis du Chatelet, le Marquis de Rubempré, & le Prince des Deux-Ponts, Maréchaux de Camp.

Les troupes Espagnoles, commandées par l'Infant Don Philippe, & celles du Roi, qui sont sous les ordres du Prince de Conty, ont passé le Var le premier de ce mois & le

I vj len-

lendemain, & elles ont fait en cette occasion 80 prisonniers. Toutes ces troupes ayant campé le 3 à Ste Marguerite, elles s'avancèrent le 5 sur les hauteurs de la Vallée de S. Jean. Elles se sont emparées successivement des Châteaux d'Apremont & d'Utelle, de Nice, de Castelnovo, de la Scarenne, de Peglia, de Castillon & de la Turbie, & le 12 elles environnoient les retranchemens de Villefranche & de Montalban.

L'Escadre des Vaisseaux du Roi, qui étoit sortie du Port de Toulon le 19 Février dernier sous les ordres de M. de Court, Lieutenant Général des armées navales de S. M. & qui depuis le combat du 22 du même mois s'étoit renduë à Cartagène avec l'Escadre d'Espagne, est revenuë sur la Côte de Provence; elle a mouillé le 13 de ce mois dans la grande Rade de Toulon, & elle a amené quatre Bâtimens Marchands Anglois, qu'elle a rencontrés dans sa route.

Le premier Avril, on reprit les Concerts spirituels qui avoient été donnés au Château des Tuilleries le mois dernier; depuis le Dimanche de la Passion jusqu'à la fin du même mois, lesquels ont été continués pendant

dant differens jours , à compter du premier Avril , jusques & compris le Dimanche de *Quasimodo* ; on y a chanté differens Motets de Mrs de la Lande & Mondonville , & du sieur Pelissier le fils ; on y a exécuté encore un Motet à grand chœur *Venite exultemus* , de la composition du sieur Cardonne, jeune homme âgé seulement de 13 ans , Page de la Musique de la Chambre du Roi , lequel a été généralement applaudi ; ce dernier Motet avoit déjà été exécuté à la Chapelle du Roi avec les mêmes applaudissemens ; on a aussi chanté au même Concert differens petits Motets à voix seule des sieurs Mouret , Lemaire , Dubouffet , & Cordelet. On y a donné differens morceaux de Symphonie , exécutés , sçavoir , pour le Hautbois , par le sieur de Selle , ordinaire de la Musique du Roi ; pour le Violoncelle , par le sieur Chrétien , âgé de 14 ans , & de la Musique du Roi. Le sieur Labbé, le fils, exécuta très-bien dans la dernière semaine , un *Concerto* , de la composition de M. le Clair. Les sieurs Blavet & Mondonville ont aussi donné differens *Concerto* sur la Flute Traversiere & sur le dessus de Violon dans la plus grande perfection. Le sieur Poirier , ordinaire de la Musique du Roi , s'est fort distingué , par sa belle voix , dans les differens recits qu'il

838 MERCURE DE FRANCE.

qu'il a chantés dans presque tous les M^o-ters.

Le 13, le 15 & le 18 Avril, il y eut Concert chés la Reine. M. Destouches Sur-Intendant de la Musique de la Chambre en semestre, fit chanter l'Opera d'*Omphale*, de sa composition, dont les principaux Rôles furent très-bien remplis par les D^lles Mathieu, la Lande, & Romainville, & par les sieurs Poirier, Jelyot & Benoît.

Le 20, le 22 & le 25, on concerta devant la Reine l'Opera de *Telemaque*, exécuté par les mêmes sujets.

Le 27 & le 29, on chanta l'Opera de *Callirhoé*, dont les premiers Rôles furent bien rendus par les mêmes sujets de la Musique du Roi. Ces deux dernières Pièces sont aussi de la composition de M. Destouches.



MORTS



MORTS ET MARIAGE.

LE 20 Janvier 1744, D. Marie-Anne-Nicole *Petit de Marivats*, femme de Claude Porcher, Seigneur de Condé, en Brie, Président à Mortier au Parlement de Metz, depuis le 22 Mai 1720, auparavant Conseiller en la Cour des Aides de Paris, mourut sans laisser d'enfans; elle étoit sœur de François-Michel Petit, Seigneur de Marivats, Commissaire ordinaire des guerres, & Ordonnateur en Franche Comté, & de Nicolas-Pascal Petit, Seigneur du Bois d'Aunay, ancien Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, & fille de Nicolas Petit, Seigneur de la Galenderie, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, reçu en 1688, & Directeur de la Monnoye des Médailles aux Galeries du Louvre, & de Marie Crancy. M. de Condé, son mari, est fils de Claude Porcher, Seigneur de Condé, élu Consul des Marchands de la Ville de Paris le 30 Janvier 1685, puis Secrétaire des Finances de S. A. R. Madame Duchesse d'Orléans, & de Catherine Yon. Voyez la Généalogie de la Famille de la défunte dans le II. Vol. du 2 Registre de l'Armorial général de France, par le Sr d'Horzicr, Généalogiste de la Maison du Roi, &c.

Le 24, D. Josephine-Louise *Chevalier d'Amfernel*, veuve depuis le vingt-deux Mars 1736 de François-Louis le Conte de Nonant, Marquis de Nery, mourut à Paris, âgée de trente ans; laissant un fils unique, Jean-Joseph le Conte de Nonant, Marquis de Nery, né le 30 Octobre 1731; elle avoit été mariée avec M. de Nery le 11 Mars 1731. Elle étoit fille de Jacques-Amable-Claude, Chevalier, Baron

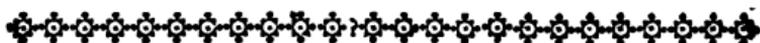
Baron d'Amfernel , Seigneur de Courtavan , Grand-Maître des Eaux & Forêts de Picardie, Artois & Flandres , auparavant Conseiller en la Cour des Aides de Paris , & de D. Louise Françoise d'Ailly d'Ennery. Voyez ce qui est dit de la Maison de le Conte Nonant dans le I. Volume du Mercure de Décembre 1743 , fol. 2751 , en rapportant la mort de M. de Pierrecourt , oncle de feu M. le Marquis de Nery.

Le 29 , Jacques de Thyard , Marquis de Bissy , Lieutenant Général des Armées du Roi , depuis le 10 Février 1704 , & Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne, mourut en son Château de Pierre, en Bourgogne , âgé de 96 ans ; il étoit frere aîné du Cardinal de Bissy , mort à l'âge de 80 ans le 26 Juillet 1737 , & fils aîné de Claude de Thiard , Comte de Bissy , Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne , & nommé Chevalier des Ordres de Sa Majesté dans le Chapitre tenu le 2 Décembre 1688. , & reçu le premier Janvier 1693 , mort le 3. Novembre 1701 , âgé de 80 ans , & de D. Eleonor-Angelique de Nichezes. Il avoit épousé Bonne-Marguerite d'Haraucourt , Marquise d'Haraucourt , morte le 11 Mars 1682, héritière en partie de la Maison d'Haraucourt , l'une des premières de Lorraine , & de ce mariage est sorti Claude-Anne de Thyard , Marquis de Bissy , Lieut. Gen. des Armées du Roi , depuis le premier Août 1734 , Gouverneur des Ville & Château d'Auxonne , marié le premier Mai 1712 , avec D. Angélique-Henriette Thérèse Chauvelin , sœur de M. Chauvelin ; ci-devant Garde des Sceaux de France , duquel mariage il a pour fils unique Anne-Louis de Thyard , Marquis de Bissy , Maréchal de Camp & Commissaire Général de la Cavalerie. Voyez pour la Généalogie de Thyard Bissy , le Vol. IX des

des Grands Officiers de la Couronne, à l'article des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, & le II. Vol. de l'Histoire in-4°. de la Ville de Meaux, dans laquelle cette même Généalogie est rapportée en entier.

La nuit du 22 au 23 Mars, fut marié à Paris dans la Chapelle de l'Hôtel de Condé, par M. Poncet de la Riviere, Evêque de Troyes, Joseph-Gabriel Tancrede de Felix, Chevalier Marquis du Muy, Brigadier des armées du Roi, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de Monseigneur le Dauphin, fils de Jean-Baptiste de Felix, Chevalier Marquis du Muy, la Roquette, Marsan, Comte de Grignan & de la Reynarde, Seigneur de Monsegur, Colomelles, Salles, Chantemerle, en Provence, & de Cranlage & Chamaret, en Dauphiné, Commandant pour S. M. en Provence, Conseiller d'Etat d'Epée, & Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, & de D. Marie Thérèse d'Armand de Mizon, Sous-Gouvernante des Enfans de France, avec Dlle Louise-Elizabeth-Jacqueline d'Alsace d'HenninLietard, Marquise de S. Fal, fille unique de Jean Louis d'Alsace d'Hennin Lietard, Chevalier Marquis de S. Fal, Seigneur de Cressentine, Machy, Pomery, l'Etang, le Perchoy, Blaincourt, Vaubery, Epagne, Capitaine de Gendarmerie, d'une ancienne Noblesse, établie depuis très long-tems en France dans les Provinces de Bourgogne & de Champagne, & de D. Marie Elizabeth d'Anglebermer, D. de Lagny, d'Haution & de Beaurepere. Le nouveau marié est frere de Louis-Nicolas Victor de Felix du Muy, Chevalier de l'Ordre de Malthe, aussi Brigadier des Armées du Roi, Enseigne de Gendarmerie. Trois des oncles Paternels du nouveau marié étoient, Joseph Côme de Felix, Marquis

quis de la Reynarde, Capitaine de Cavalerie au Régiment du Chevalier Duç. Le second Philippe de Felix de la Reynarde, Chevalier de l'Ordre de Malthe, Capitaine de Cavalerie du Régiment de Roquespine; & le troisiéme, Jean-Baptiste de Felix de la Reynarde, aussi Chevalier de Malthe. Son Ayeul étoit Jean-Baptiste de Felix, Marquis du Muy & de la Reynarde, Capitaine de Galere, frere d'Antoine de Felix de la Reynarde, aussi Capitaine de Galere, & de Louis de Felix de la Reynarde, Baron Seigneur d'Ollières, qui forme une seconde Branche. Son Bisayeul, Philippe de Felix, Seigneur de la Reynarde, mourut Capitaine de Galere. Ses grands oncles & arriere grands oncles paternels étoient Pierre de Felix de la Reynarde, Commandeur de Beaulieu, & de Raiffac, Bailli & Grand-Croix de l'Ordre de Malthe; Scipion de Felix de la Reynarde, Chevalier du même Ordre, Commandeur de Bastic, & Joseph de Felix de la Reynarde, Commandeur de Ste Luce, Grand-Croix de l'Ordre de Malthe, Grand-Prieur de S. Gilles, Capitaine de Galere. Il est parlé de cette Famille, & de l'ancienneté de sa Noblesse dans des précédens Mercurès. Elle est établie depuis très-long-tems en Provence.



ORDONNANCE

*Du 26 Avril, portant déclaration de guerre
contre la Reine de Hongrie, dont la
teneur suit.*

L Orsque Sa Majesté s'est trouvée dans l'obligation, après que toutes les voies de conciliation ont été épuisées, d'accorder à la Maison de Bavière
les

les secours qu'elle étoit engagée à lui fournir, pour l'aider à soutenir ses droits sur quelques-uns des Etats de la succession du feu Empereur Charles VI ; Elle n'avoit aucun dessein de se rendre partie principale dans la guerre. Si le Roi eût voulu profiter des circonstances, pour étendre les frontieres de son Royaume, personne n'ignore combien il lui eût été facile d'y parvenir, soit par la voie des armes, qui n'auroient alors éprouvé qu'une foible résistance, soit en acceptant les offres avantageuses & réitérées qui lui ont été faites par la Reine de Hongrie, pour le détacher de ses Alliés, mais, bien loin que la modération de S.M. ait produit les effets qu'on devoit s'en promettre, les procédés de la Cour de Vienne envers la France ont été portés à un tel point d'aigreur & de violence, que S. M. ne peut differer plus long-tems d'en faire éclater son juste ressentiment. Les Ecrits scandaleux dont cette Cour & ses Ministres ont inondé l'Europe, l'infraction de toutes les capitulations, la dureté des traitemens qu'elle a exercés envers les prisonniers François, qu'elle retient contre les stipulations expresses du cartel, enfin ses efforts pour pénétrer en Alsace, précédés des déclarations aussi téméraires qu'indécentes, qu'elle a fait répandre sur les frontieres, pour exciter les peuples à la révolte ; tant d'excès redoublés forcent aujourd'hui S.M. pour la vengeance de sa propre injure, la défense de ses Etats & le soutien des droits de ses Alliés, de déclarer la guerre, comme elle la déclare par la présente, à la Reine de Hongrie, tant par terre que par mer, & d'attaquer indistinctement toutes ses possessions. Ordonne & enjoint Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs, de courre sus aux Sujets de la Reine de Hongrie ; leur fait très expresses inhibitions & défenses d'avoir ci-après avec

avec eux aucune communication, commerce nⁱ intelligence, à peine de la vie; & en conséquence, S. M. a dès-à-présent révoqué & révoque toutes permissions, passeports, sauvegardes & saufconduits qui pourroient avoir été accordés par Elle ou par ses Lieutenans Généraux & autres Officiers, contraires à la présente, & les a déclarés & déclare nuls & de nul effet & valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne S. M. à M. le Duc de Penthièvre, Amiral de France, aux Maréchaux de France, Gouverneurs & Lieutenans Généraux pour S. M. en ses Provinces & armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Mestres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la présente ils fassent exécuter, chacun à son égard dans l'étendue de leurs pouvoirs & Jurisdictions; car telle est la volonté de S. M. laquelle veut & entend que la présente soit publiée & affichée en toutes ses Villes, tant maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres & autres Lieux de son Royaume & Terres de son obéissance que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Ode sur l'endurcissement des Impies,	635
Lettre de M D.L.R. sur quelques Sujets de Littérature,	638
Deuxième Job, Sonnet,	651
Extrait de Lettres écrites des Indes Orientales,	652
	Epit. e

Epître en Vers à M. & Mad. D. S. A.	678
Suite de la Lettre sur la Topographie des Bréviaires,	676
Stances sur la Sainte Croix,	687
Réponse à une Lettre sur une Question, proposée dans le Mercure de Juin dernier,	689
Ode sur la mort de Mlle de * * * ,	695
Lettre de M. D. L. R. au P. Texte. Suite de la Description Historique de la Chartreuse de Ville-neuve-les-Avignon,	706
La Comete, Allégorie,	725
Lettre de M. Pierre le Roy, sur l'Horlogerie,	726
Epître à Mlle de G.	742
Explications des Enigmes & du Logogryphe de Février,	746
Celles des Enigmes & du Logogryphe de Mars,	747
Enigmes & Logogryphe,	<i>ibid.</i>
NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	750
Le Recueil du Parnasse, <i>Extrait</i> ,	<i>ibid.</i>
Cuisines ambulantes & portatives, <i>Extrait</i> ,	762
Ephemerides des mouvemens Célestes pour 10 ans,	767
Histoire de la nouvelle France,	771
Dissertations, qui ont remporté les deux Prix à l'Académie de Soissons,	<i>ibid.</i>
Lettre sur une nouvelle Edition de Lucrece,	772
Estampes nouvelles,	777
Nouvelle Edition de la Musique pratique,	782
Nouvelle Carte de la Moscovie,	783
Parités réciproques de la Livre numéraire,	<i>ibid.</i>
Guérison d'un Cancer,	785
Lettre sur le Spécifique du Sr Arnoult,	786
Chanson notée,	795
Spectacles. Extrait de la Comédie des Mariages assortis,	<i>ibid.</i>
	LA

<i>La Joute d'Arlequin & de Scapin</i> , nouvelle Pièce, représentée à l'Hôtel de Bourgogne,	808
<i>Les Combats de l'Amour & de l'Amitié</i> , autre nou- velle Pièce, représentée sur le même Théâtre, <i>ibid.</i>	
<i>L'Ecole des Meres</i> , nouvelle Comédie, représentée sur le Théâtre François,	809
Epitre à Mlle Dumefnil, au sujet du Rôle de <i>Mé- rope</i> ,	<i>ibid.</i>
Le Privilège de l'Académie Royale de Musique, accordé par le Roi à M. Berger,	811
Nouvelles Etrangères, Turquie,	<i>ibid.</i>
Suede, Ruffie,	812
Allemagne,	813
Italie,	817
Génes & Isle de Corse,	818
Espagne,	819
Grande-Bretagne,	822
Hollande & Pays-Bas,	826
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	827
Le Roi fait la Revüe des deux Compagnies des Mousquetaires à Versailles,	830
Le Comte de Saxe fait Maréchal de France,	<i>ibid.</i>
Le Gouvernement de Cambray donné au Comte de la Marx le fils,	<i>ibid.</i>
M. de S. Perier nommé Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis,	832
Procession de la Confrerie du S. Sépulchre,	<i>ibid.</i>
Bénéfices donnés,	832
L'agrément du Régiment d'Infanterie de Limosin donné par le Roi au Comte d'Esterte,	833
Officiers Généraux, choisis par S. M. pour servir dans les armées commandées par le Maréchal Duc de Noailles, par le Comte de Saxe, par le Duc d'Harcourt & par le Maréchal de Coigny,	<i>ibid.</i>
Concert Spirituel au Château des Tuilleries,	836
Concerts	

Concerts chés la Reine ;	838
Morts & Mariage ,	839
Ordonnance portant Déclaration de guerre contre la Reine de Hongrie ,	842

Errata de Mars.

P Age 486, ligne 10, par ce moyen là, *lisez*, par là. P. 564, l. 13, *genet*, l. *gente*. P. 566, l. 11, *vitirassi*, l. *ritirassi*. P. 567, l. 4 & 6, *Sparento*, l. *Spavento*. *l'ara*, l. *L'ara*.

Fantes à corriger dans ce Livre.

P Age 639, ligne 9, *il ne faut qu'une virgule après* suprême.

P. 657, l. 5, *Souverans*, *lisez*, *Souverains*.

P. 659, l. 8, *impose*, l. *imposent*

Ibid. l. 9, *pouvoient*, l. *pourroient*.

P. 666, l. dernière, *Européen*, l. *Européens*, & à la reclame, *su*, l. *sur*.

P. 668, l. 8, *déchoiier*, l. *déchoir*.

P. 669, l. 5 & 6, *subsistance*, l. *à leur subsistance*;

Ibid. l. 17, *donneroit*, l. *donneroient*.

P. 671, l. 14, *par*, *ôtez ce mot*.

P. 682, l. 17, *Dieu*, l. *Dun*.

P. 685, l. 12, *l'a*, l. *la*.

P. 691, l. 12, *soit besoin*, l. *soit nécessaire*.

P. 709, l. 11, *pouffer*, l. *lever*.

Ibid. l. 18, *contenir*, l. *garder*.

Ibid. l. 27, *tient*, l. *garde*.

P. 710, l. 8. *Belvedere*, l. *Belveder*.

Ibid. l. 14, *de long*, l. *de profondeur*.

Ibid. l. dernière, *extrêmes*, l. *les deux derniers*.

P:

- P. 711 l. 7, pour le Pays, *effacez ces mots.*
Ibid. l. 8 du bas, le trou, l. l'ouverture.
 P. 713, l. 8 du bas, passe de lui-même, l. coule.
Ibid. l. 15, un trou, &c. l. une ouverture nouvel-
 lement bouchée.
Ibid. l. 20, près l'Ecurie, l. qui sont près l'Ecurie.
Ibid. l. 27, le long de l'allée, *ôtez ces mots.*
 P. 714, l. 3, il en est, l. il y en a.
Ibid. l. 4 & 5, absolument rien, *ôtez ces mots.*
 P. 721, l. 3, l'huile, l. huile.
Ibid. l. 11, n'est, l. n'y a.
Ibid. l. 18, étendus, *ôtez ce mot.*
 P. 722, l. 19, l'huile, l. huile.
 P. 725, l. 15, jaze, l. jase.
 P. 729, l. 16 & 18, parcourera, l. paçcourra.
 P. 742, l. 16, pour, l. en.
 P. 743, l. 2, &, l. ni:
Ibid. l. 6, de Vinci, l. du Vinci.
 P. 758, l. 16, ferme, l. termine.
 P. 764, l. 2, sous, l. sur.
Ibid. l. 24, *ôtez la virgule après peuvent.*
 P. 767, l. 15, principales, *ajoutez*, Etoiles.
 P. 778, l. 9, Et, l. Eh!
 P. 781, l. 4, à l'uni-son, l. à l'unisson.
 P. 786, l. 19, scelées, l. scellées.
 P. 787, l. 3, d'assataque, l. d'attaque.
Ibid. l. 15, *mettez un point d'interrogance après rap-
 porter?*
 P. 794, l. 4, tel, l. telle. & l. 6, le, l. la.
 P. 797, l. 8, *ôtez la virgule après sçavant.*

La Chanson notée doit regarder la page

795

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIÉE AU ROI.

M A Y. 1744.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 } rue S. Jacques.
 } La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 } à la descente du Pont-Neuf.
 } JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

A V I S.

L'ADRESSE générale est à Monsieur **MOREAU**, Commis au *Mercur*e, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le *Mercur*e, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur*e de France de la première main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE.

DÉDIÉ AU ROI.

M A Y 1744.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LES MUSES,

O D E

*Dédiée à l'Ombre du grand Rousseau , le
Pindare & l'Horace de la France. Par
M. Des-Forges Maillard.*



Uses , ceignez mon front d'une Palme
nouvelle ;

Secondez les transports d'un Disciple
fidèle

A vos divines loix.

Je veux , en publiant votre juste loüange ,

A ij

Que

352 MERCURE DE FRANCE.

Que sur les bords du Nil & sur les bords du Gange
On entende ma voix.



Je triomphe avec vous de la foule importune ;
Je commande à mes vœux, maître de la Fortune ,
Et libre dans ses fers.

D'abord que de vos feux mon ame est échauffée ,
Je monte dans l'Olimpe , & sur les pas d'Orphée
Je descends aux Enfers.



Qu'on baïsse la barrière, & qu'on m'ouvre la liee ;
Que la Terre s'ébranle , & qu'Atlas tressaillisse ,
Par mes chants soulagé.

Vous-mêmes dictez-moi , Muses, votre origine ;
Faites-la par vos soins survivre à la ruine
Du Monde ravagé.



Quand l'Arbitre des Cieux , débrouillant toutes
choses ,

Sagement dispersa les semences écloses
Du Cahos odieux ,

De son centre saillit la puissante Harmonie ,
Et des neuf doctes Sœurs la Troupe étoit unie
Dans son sein radieux.



De ses nombreux accords l'intelligence active
Pénètre ;

Pénètre , communique à la matiere oisive ,
Ses souples mouvemens.

Sa subtile douceur l'amollit , la remuë ,
Et met un frein durable à la discorde émuë
Entre les Elémens.



La Terre alors s'affied par son poids condensée ;
L'Air s'éleve & bondit ; sa substance élancée
Des Cieux forme l'azur.

Les Eaux forment la Mer ; chaque corps dans sa
Sphère ,
Soumis à l'Harmonie , attentif à lui plaire ,
Conserve un ordre sûr.



Dans le berceau du Temps , couverts de sombres
voiles ,

Le (a) Soleil & la Lune engendrent les Etoiles

(a) Je n'ignore pas combien cette Strophe heurte la commune opinion des Philosophes , si l'on veut la prendre à la rigueur. Ils disent que la Lune est un Corps opaque , qui ne rend de lumiere , qu'autant qu'il réfléchit celle du Soleil , & que les Etoiles fixes sont lumineuses par elles-mêmes. Mais on accorde des libertés à la Poësie , en faveur des images , surtout dans une Pièce où l'enthousiasme domine. Laisant donc à part tout Système de Physique , on ne doit interpréter cet accouplement du Soleil & de la Lune , que relativement à la Théologie Payenne. Si Jupiter épousa Junon , sa sœur , Jovisque & , soror & conjux , pourquoi Phébus , qui est le Soleil , & Diane , sa sœur , qui est la Lune , tous deux Enfans de Jupiter ,

Et le jour & la nuit.

La Matière s'agite & produit son espèce ;

Un Être en aime un autre , un Être fuit sans cesse

Un autre qui le fuit.



Les bois , les fruits , les fleurs , les ruisseaux , la
verdure ,

S'échappent en riant du sein de la Nature ;

L'Air excite le vent ;

Le Nuage est produit des vapeurs de la Terre ;

Le Tourbillon rapide enfante le Tonnerre

Du Nuage brulant.



Tout naît, tout croît; l'humide avec le sec s'assemble,

ne pourront-ils pas s'unir, à l'exemple de leur pere, pour produire des Phénomènes de leur espèce ? Les Dieux du Paganisme ont, comme on sçait, plusieurs emplois, & se retrouvent sous des métamorphoses différentes. Jupiter lui même est quelquefois pris pour l'Air, & Junon pour la Pluie ; Iris, qui est l'Arc-en-Ciel, étant la Messagere de cette Souveraine de l'Olympe. C'est cette idée & cette conséquence qui ont produit ce joli Vers, sur la brillante clarté qui paroît quelquefois dans l'Air, au milieu d'une forte pluie.

Jupiter ut vidit Junonem mingere, risit.

Enfin cette Ode doit être regardée comme un effort d'imagination vivement échauffée, dont l'Auteur consacre le fruit à la mémoire d'un ami, qui passera dans tous les siècles pour un des plus grands Poëtes du Monde.

Le

Le chaud avec le froid, & composent ensemble

Les Animaux divers.

Mais tout tombe aussi-tôt que la vive *Harmonie*

Cesse de soutenir par sa force infinie ,

Leurs intimes concerts.



Alors ouvrant son sein , sa puissance féconde ,

Muses, vous met au jour pour le bonheur du Monde,

Et pour charmer les maux ,

Le plaisir naît de vous, l'horreur fuit , elle expire ;

L'*Harmonie* elle-même à votre docte Empire

Soumet tous ses travaux.



La Lyre avec le Luth , Nymphes ingénieuses ,

Accompagnent bien-tôt vos voix mélodieuses

Et vos nobles Chançons.

Les Antres les plus sourds hautement retentissent ;

Les Sphères, en roulant sur leur axe, applaudissent

Au pouvoir de vos sons.



Le Ciel à votre aspect jette des étincelles ;

La Terre se revêt de ses fleurs les plus belles ;

La Mer couvre ses bords.

Le froid Poisson bondit; la Brute perd sa rage ;

L'Oiseau qui fend les Airs , apprend son doux ra-

mage

De vos tendres accords.

A iiiij

Tout

856 MERCURE DE FRANCE.

Tout s'embellit par vous , mais ce n'est que dans
l'homme

Que votre ame transpire, où l'œuvre se consomme
Par vos dons précieux.

Apollon vient l'instruire à bâtir ses aziles ,
Et l'Art & la Nature à vos leçons dociles ,
Le rapprochent des Dieux.



Apollon , chastes Sœurs , vous donna sa tendresse ,
Vous choisit un séjour , qu'il fixa dans la Grece
Sur des côteaux fleuris.

De Lauriers immortels ce Dieu couvrit leurs cimes,
Et là vous enyvrez de vos transports sublimes
Vos plus chers Favoris.



Comme un Torrent superbe inonde les Campagnes,
Prêtres , Législateurs , du haut de vos Montagnes,
Fondent chés les Humains.

Les Peuples étonnés au bruit de leurs miracles ,
Viennent des quatre vents écouter les Oracles
Du Dieu dont ils sont pleins.



L'Univers rend hommage à leurs talens infignes ;
Mais parmi les Mortels peu vous ont semblé dignes
De vos plus grands secrets.

Saisis de votre esprit, ils font marcher la pierre
Commandent

Commandent aux Poissons , aux vents , aux flots en
guerre ,

Aux Lions , aux Forêts.



Aux accens de Tirtée, un cœur craintif s'éleve ;
Pindare au haut des Airs , où sa verve l'enleve ,
Ceint la tête des Rois.

Homere par ses chants dérobe à l'Ombre noire ,
Des Héros, dont sans lui les grands noms & la gloire
Fussent morts à la fois.



Leurs sons chassent la peste & dissipent la foudre ,
Dont Jupiter vengeur s'armoit pour mettre en
poudre

Les Peuples effrayés.

Des soucis affigeans, ils charment l'amertume ,
Et rappellent l'espoir, dont la flamme s'allume
Dans les cœurs égayés.



Heureux, qui de vous plaire a fait sa seule envie !
Muses , vous préservez ses talens & sa vie ,
Des atteintes du sort.

Simonide fuit seul des malheurs manifestes ;
Au milieu des Serpens & des Monstres funestes ,
Le jeune Horace dort.



Astres du double Mont , présidez sur ma veine ;

A V J

858 MERCURE DE FRANCE.

Je surmonte avec vous les clameurs & la haine

Des jaloux ralliés.

Leur défaite a prouvé leur honteuse impuissance,

Et je foule, vainqueur de leur extravagance,

Leurs cendres à mes pieds.



Illustre & cher ROUSSEAU, dont la veine fertile,

S'ouvrant dans tous les cœurs un chemin si facile,

Charme les goûts divers,

Regarde-moi du Pinde, où ton Ombre adorée,

T jouit à jamais d'une Palme sacrée,

Et reçois-y mes Vers.



On dit qu'à ton abord, les doctes Immortelles,

Dont les mains te tressoient des guirlandes nouvelles,

Vinrent te recevoir ;

Et qu'en te caressant, on vit Pindare, Horace,

A côté d'Apollon tous deux t'offrir leur place,

Enchantés de te voir.



Oùi, c'est toi, grand ROUSSEAU, dont le souffle m'inspire,

Je te sens dans mon ame embraser mon délire

De mille traits de feu.

Né dans les froids Rochers d'un Désert maritime,

C'est de toi que j'appris le bel Art de la Rime,

Et j'en eus ton aveu.

Au Croisic, ce 10 Février 1744.



ON DEMANDE, dans le *Mercur*e de Janvier 1744, s'il est plus avantageux à un homme, pour son vrai bonheur, de posséder toutes les Sciences & tous les Arts, ou de les ignorer tous, en supposant que l'une de ces deux qualités donne l'exclusion à l'autre.

LA Question ainsi proposée ne me paroît point une Question à faire ; de plus, je la crois embarrassée par la supposition qui la termine, & qui semble non-seulement superflue, mais même répandre de l'obscurité ; cet examen est inutile ici ; ne songeons donc qu'au fond de la Question, & avant que de la résoudre, commençons par fixer nos idées.

Il s'agit d'abord du *vrai bonheur* ; ces termes nous présentent l'idée d'une *satisfaction intérieure*, qui ne nous laisse rien à désirer de ce qui est à notre portée ; il est inutile de faire remarquer qu'il n'y a point de satisfaction intérieure où il n'y a point de sensibilité. Examinons donc les deux points de la Question, que nous réduirons à ces termes.

L'homme qui sçait tout, c'est-à-dire, dont les connoissances sont universelles, est-il heureux ?

A vj

L'hom-

L'homme qui ne sçait rien , c'est-à-dire , dont l'ignorance est générale , est-il heureux ? De-là nous pourrons juger lequel des deux l'est véritablement.

Que ce soit un bonheur pour un homme d'être sçavant , personne n'en peut douter ; l'admiration , & même la jalousie des plus ignorans en est une preuve , & je n'ajouterai à celle-là que le passage de Cicéron qui renferme un si beau détail des avantages que nous tirons des Sciences , *qu'elles servent de lustre à la plus grande fortune , qu'elles font une ressource contre les plus grands revers , & pour abréger , qu'elles nous accompagnent fidèlement par tout & en tout tems.* Jusqu'à quel point ne possède pas ces avantages un homme , dont les connoissances sont universelles ? Tâchons de nous en former quelque image.

La capacité de son esprit embrasse tous les Lieux & tous les tems ; tout semble changer de nature en sa faveur ; les tems les plus reculés deviennent présens pour lui ; il porte la clarté dans les ténèbres les plus épaisses du passé ; il vit , pour ainsi dire , avec tous les grands hommes de l'Antiquité ; il entre dans leurs secrets avec plus de familiarité que ceux de leur tems , à qui ils les déroboient ; il s'entretient avec tous les Sçavans & tous les grands Maîtres , qui ont fait l'ad-

mi-

miration des siècles précédens ; chaque instant de sa vie , s'il le veut , rassemblera tous les âges ; il n'est point arrêté par la nature de son corps , qui le fixe à un endroit ; au milieu même de son repos , l'activité de son esprit lui fait parcourir tous les Pays de la terre ; le même instant le trouve dans les Lieux où naît l'Aurore , & dans ceux où le Soleil semble éteindre son flambeau ; il est en même-tems au milieu de ces Pays, où l'Aquilon fait sentir toutes ses rigueurs , où toute la Nature semble engourdie & impuissante , & au milieu de ces sables brûlans , que les ardeurs excessives du Midi rendent inhabitables ; il pénètre en un clin d'œil toute la masse du Monde , pour assister aux travaux de ces hommes qui peuplent l'autre Hémisphère ; il parcourt les Mers , il se plonge au fonds des abîmes ; il s'ouvre une route & perce jusqu'aux entrailles de la terre ; il est par tout de tous les jeux de la Nature , qui n'a rien de secret pour lui. Est-ce tout ? Non , le Monde ne lui suffit pas ; il vole dans les Airs, découvre les causes de tout ce qui s'y passe ; il s'élançe jusqu'au haut des Cieux, où il paroît régler le cours des Astres & leurs variations ; en un mot , il semble que tout l'Univers ne soit pas assés étendu pour contenir l'immensité de son génie ; il est , pour ainsi dire , maître de toute la Nature ,

ture , qu'il s'est assujettie , different du reste des humains , qui trouvent leur Patrie dans le Pays de leur naissance , son corps n'est pas plus arrêté que son esprit ; il est citoyen du monde entier ; il est de toutes les sociétés ; on le desire par tout ; c'est pour lui plaire que l'Art épuise toutes ses forces ; c'est sur ses avis qu'il se corrige ; les grands maîtres sont satisfaits d'eux-mêmes lorsqu'ils ont produit quelque chose qui les contente ; il donne , en quelque façon , la vie à toutes les compagnies qui ont le bonheur de le posséder ; il est l'ame de toutes les conversations , auxquelles il assiste ; enfin il est l'oracle du Monde entier ; peut-on imaginer rien de plus grand , rien de plus flatteur ? Est-il rien qui puisse chatouïller davantage sa sensibilité ?

Mais diront ceux qui le voudront trouver malheureux , combien ne lui a-t'il pas fallu endurer de peines pour parvenir à ces connoissances ? Combien de travail pour les conserver ? J'en conviens , mais ces peines & ce travail font une partie de son plaisir , & contribuent à établir son bonheur ; il est inutile d'en donner des comparaisons , qui peuvent se présenter à l'esprit de tout le monde , mais en voici une que je ne supprimerai pas ; il en est d'un Sçavant à l'égard du travail , qu'il ne doit point négliger

pour

pour conserver les connoissances , comme d'un homme de la meilleure santé du monde à l'égard des nourritures qu'il est obligé de prendre pour qu'elle ne soit point altérée. Mais dira-t'on encore , plus il sçait , plus il découvre d'incertitude dans les Sciences ; plus il possède les Arts , plus il est persuadé qu'ils peuvent être perfectionnés , ainsi il n'est pas content ni par conséquent heureux ; l'incertitude dans les Sciences , les nouvelles découvertes qu'on y fait tous les jours , les Arts qui peuvent être perfectionnés, laisseront toujours beaucoup à désirer au sçavant le plus profond.

A cet égard , son bonheur n'est pas parfait , mais il n'en est pas moins vrai ; c'est par ce motif qu'un des plus sçavans hommes de l'Antiquité s'est plaint, que ce que l'étude lui avoit appris avec le plus de certitude , étoit qu'il ne sçavoit rien ; beau sentiment qu'on ne peut assés admirer dans un sçavant. Quoiqu'il en soit , on doit convenir qu'un Sçavant est dans un état de vrai bonheur , & que ce bonheur est au plus haut comble , dont l'humanité soit capable , lorsqu'il a pû parvenir au point de posséder toutes les Sciences & tous les Arts ; il jouït d'une *satisfaction intérieure qui ne lui laisse rien à désirer de tout ce qui est à sa portée.*

Les raisons qui prouvent le bonheur du
Sça-

Œçavant , ſuffiroient pour prouver que l'Ignorant ne peut être heureux. Cependant conſiderons-le & voyons , ſ'il eſt capable , de quelque eſpece de bonheur.

Il faut , à ce que je crois , pour entrer dans l'eſprit de la Queſtion , le ſuppoſer d'une ignorance crasse , qui le rende incapable de deſirer autre choſe que ce que lui inſpire une nature aveugle , ou autrement la faculté animale ; qu'il ſoit exempt d'inquiétudes , libre des remords , qui ſont autant d'effets de la connoiſſance quelle qu'elle ſoit , un tel homme paſſera toujours pour un être d'ima-gination ; qu'importe , continuons ſur cette ſuppoſition , & pour lui trouver une eſpece de félicité , que cet homme ſoit frappé par des objets vers leſquels il eſt entraîné comme par inſtinct , que rien ne ſ'oppoſe à lui pour ſatisfaire des deſirs que fait naître la préſence de ces objets , qu'il jouiſſe de tout , qu'il ait une table délicatement ſervie , qu'il ſoit diſtingué par la magnificence de ſes équipages & le nombre de ſes domeſtiques , qu'il brille par l'éclat & la ri-cheſſe de ſes habits , que le luxe épuïſe pour lui toutes ſes recherches, qu'il poſſede d'im-menſes tréſors , voilà à peu près tout ce que la terre peut lui fournir , il eſt au comble de la félicité terreſtre , mais il eſt dans une pro-fonde ignorance , une ignorance univerſelle.

selle. C'est ce qu'il est plus facile d'imaginer que d'exprimer ; essayons cependant d'en ébaucher les traits. Son ame est enfoncée dans la matiere qui la captive , & dont elle augmente en quelque façon le poids ; les organes que la nature lui a donnés pour se répandre au-dehors lui sont inutiles ; s'il ouvre de grands yeux , ce n'est que pour les refermer sans avoir rien vû ; s'il entend les plus beaux discours , les pensées les plus sublimes , les Concerts les plus harmonieux , ce n'est qu'un son inutile , sur lequel il ne peut porter aucun jugement ; il est incapable du moindre plaisir réel , il ne sort jamais de son épaisse circonférence , il ne vit pas , pour ainsi dire , il ne sçait rien du passé , il ne prévoit rien pour l'avénir , il est insensible au présent ; semblable aux animaux les plus brutes , il boit , mange , va , vient , sans sçavoir où ni pourquoi , pendant qu'il est jour ; pendant la nuit que fait-il ? Il dort ; du moment de sa naissance à celui qui voit finir ses jours , son ame gémit dans un engourdissement éternel ; il est comme accablé sous le poids de tout l'Univers , où pour lui tout est abîmé dans une nuit impénétrable ; placez-le dans une compagnie , il l'assomme de cette pésanteur énorme qu'il porte toujours avec lui. S'il ouvre la bouche , il n'excite que la raillerie dans le plus grand

grand nombre, que la pitié dans les plus sensés ; personne ne le peut souffrir, tout le monde l'évite. La Nature qui lui étale inutilement toutes ses merveilles, dont aucune ne le touche, la Nature ne le voit qu'avec regret ; c'est avec peine que le jour lui fournit une lumière, dont il ne sçait pas profiter ; la nuit lui reproche ces ténèbres qui favorisent un repos qu'il n'a pas mérité ; l'Air ne contribuë que malgré lui à animer un corps qui n'en est pas reconnoissant ; la terre, si elle n'avoit à travailler que pour lui, n'ouvreroit pas son sein pour en faire sortir tous ces biens qui ne feront jamais qu'un ingrat ; elle se plaint d'être obligée de porter en lui une masse inutile, qui lui pèse plus que tous les hommes ensemble ; les Arts qui se font épuisés, & qui l'ont environné d'autant de chef-d'œuvres pour s'attirer de justes applaudissemens, se retirent avec la honte de n'avoir pû fixer les regards de cet homme sans discernement, & qui ne les connoît pas ; en un mot, tout s'éleve contre lui, lui reproche tout, & lui fait un crime de tout, même de sa propre existence.

Cela fait-il un sort heureux ? Non assurément, puisqu'au contraire on ne peut imaginer rien de plus malheureux. Mais on dira peut-être que cet homme est dans un
 état

état de bonheur par cette seule insensibilité que produit son ignorance, & que plus cette insensibilité est grande & générale, plus son bonheur est parfait. Un tel discours seroit-il raisonnable ? Il ne s'accorderoit pas du moins avec l'idée que nous avons présentée d'abord du vrai bonheur. Quoi ! par l'ardeur d'une fièvre violente, je suis dans un transport qui me fait sortir de mon lit, courir par la Ville, comme si je jouïssois de la santé la mieux affermie ; je me persuade que je ne suis plus malade, direz-vous que je me porte bien ? Non, vous direz au contraire, que je suis d'autant plus mal, que je suis insensible à ma maladie. Il en est de même de cet heureux prétendu, loin d'être dans le moindre état de bonheur, il est d'autant plus misérable qu'il ne sent aucunement son malheur.

Concluons donc, que celui qui seroit absolument ignorant, comme on le suppose, non-seulement ne seroit dans aucun degré de bonheur, mais seroit plongé dans un malheur infini, & que celui dont les connoissances seroient universelles, seroit parvenu au comble du bonheur humain.

NOUVELLE QUESTION.

On demande, *s'il y aura plus d'avantage pour les hommes qui vivront dans les siècles les*

*les plus reculés, qu'il n'y en a eu pour ceux qui
ont vécu dans les premiers tems du monde.*



E P I T R E

De M. de la Sorinière, à M. Boyer d'Aix.

Boyer, dans ta rapide course,
A ces Vers qui coulent de source,
Je crois entendre Anacréon.
Dans ta douce & vive harmonie
Je reconnois l'aimable ton
Du Grec, dont le tendre génie,
Jadis aidé de Polimnie,
Donnoit ses charmantes leçons.
Tes Vers remplis des plus beaux sons
Qu'enfantoit sa divine lyre,
Du Philosophique délire
Nous retrace tous les attraits.

Heureux celui qui sçut jamais,
Respectant ainsi la nature,
Mêler aux dogmes d'Epicure
Les graces du tendre enjouement;
Et dont la raison peu sauvage,
Soumise aux loix du sentiment
N'infecta jamais un ouvrage
D'un pédantisme à contretems.

Heu-

Heureux qui sçait couler sa vie
 Au gré de l'aimable folie ,
 Et dont les jours & les instans
 Sont marqués par les agrémens !
 De Zénon la sagesse austere
 Ne vaut pas les égaremens
 Dont Laërce , en son Commentaire ;
 Peignant Aristipe & ses faits ,
 De l'esprit & du caractère
 Nous trace de si beaux portraits.

Pour moi , dont huit lustres complets
 Ont déjà surchargé la tête ,
 Je jouis , après la tempête ,
 Du calme des sens satisfaits ;
 Dans un assés juste équilibre ,
 Presqu'inaccessible à l'Amour ,
 Je pourrois crier : *Je suis libre* ,
 Et par un Stoïque retour ,
 Avant-coureur de la vieillesse ,
 Déclamant contre la jeunesse ,
 Lui reprocher certains plaisirs ,
 Que déjà la glace de l'âge
 Refuse à d'impuissans desirs.

La Raison est le beau partage
 Dont Jupin dota notre lot ,
 Mais souvent un vil Ostrogot ,
 Empoisonnant tout badinage ,
 Puisse dans sa mauvaise humeur

La

La présomptueuse morale ,
 Dont son orgueilleuse cabale
 Nous étourdit avec hauteur ,
 Et souvent cette humeur cynique
 Se pare du nom du Portique ,
 Quoique l'effet d'une vapeur.

A la Soriniere en Anjou.



DISSERTATION, si les Loix peuvent
 changer.

S I les Loix sont sourdes & déintéressées dans leurs Jugemens, si leur prévoyance pénètre ordinairement ce qu'il y a de plus secret dans le commerce de la vie, si elle embrasse toute l'étendue des volontés les plus sublimes, nous plaindrons-nous qu'elles disposent de la destinée des hommes, en prescrivant la punition du crime & la récompense de la vertu ? Elles devroient donc être fermes & invariables ; leur autorité devroit toujours être la même aussi-bien que leurs décisions.

Nous voyons véritablement des Loix naturelles qui sont immuables, & qui ne changent point ; elles ne peuvent être corrompues ni altérées par la raison civile, mais

mais aussi nous en remarquons d'autres qui suivent l'inconstance des mœurs, la corruption du cœur humain, & même quelquefois la révolution des Etats.

Elles autorisent souvent dans un Pays certaines actions, qui seroient punies dans un autre, & elles sont obligées de s'accommoder au génie d'une Nation barbare & mal policée.

On a vû dans la Grèce des Républiques, où le vol étoit permis, & d'autres qui souffroient l'adultere.

Les Lombards avoient autorisé les duels, & quand les Scythes voyoient que leurs parens souffroient de violentes douleurs, sans esperance de guérison, ils les tuoient pour les délivrer de leurs peines, & donnoient à ces parricides le titre d'une action héroïque & charitable.

Les Etats changent de politique & de maximes, selon la difference de leurs intérêts, & ils ne manquent jamais d'accommoder leurs Loix à leur bonne ou mauvaise situation.

Trois especes de Loix ont rapport au Droit naturel, au Droit des gens & au Droit civil; l'animalité qui rend l'homme sujet à l'instinct, forme le Droit naturel, sa qualité de raisonnable fonde le Droit des gens; ces deux Droits doivent être aussi invariables que

que l'est en nous l'union des qualités d'animal & de raisonnable , mais nous ne pouvons pas dire la même chose du Citoyen ; comme ce titre n'est point essentiel à l'homme , le Droit civil par lequel il est régi , ne peut éviter le changement ; il faut qu'il s'affujettisse à la politique , qu'il se régle par la faveur de l'intérêt public , & qu'époussant la destinée de l'Etat , il se laisse entraîner aux révolutions qui y arrivent.

C'est le Droit naturel qui nous confie le soin de nous défendre & de nous conserver ; il nous inspire l'amour de cette union qui sert à conserver l'espece , & il excite notre tendresse à donner la nourriture & l'éducation à nos enfans , cependant les propensions animales seroient trop aveugles pour nous bien conduire , & nos passions en seroient mal réglées , si elles ne reconnoissoient pas l'empire de la Raison,

Il faut donc que la partie sensitive de l'ame relève de la partie raisonnable , & que le Droit de nature se soumette à la direction du Droit des gens.

C'est ce Droit des gens , c'est ce grand mobile de la vie politique , qui forme le modèle de la société. Cette prudence , commune à tout le genre humain , convertit les passions même en vertus ; elle forme la valeur de la hardiesse , & elle tire une belle
ambi-

ambition du desir & de l'esperance , enfin elle sanctifie la crainte par les terreurs salutaires qu'inspirent les Mysteres de la Religion & l'autorité des Loix.

Il s'ensuit que le Droit naturel & le Droit des gens sont trop bien établis sur l'essence de l'homme , pour pouvoir changer par des erreurs populaires , & qu'aucune Loi ne peut supplanter la Nature & corriger la droite raison , mais comme il y a des hommes qui croupissent dans de mauvaises habitudes , & se familiarisent avec le crime , on a vû aussi des Nations entieres convertir des mœurs brutales en Coûtumes , & les Coûtumes en Loix , ce qui ne peut être attribué qu'à leur dérèglement, & non à l'inconstance de la Nature & au changement de la Raison.

L'infidélité des Carthaginois n'empêchoit pas qu'on ne louât la bonne Foi des autres Nations ; l'inceste que se permettoient les Perses, & le vol qu'on pardonnoit aux Lacedemoniens , ne laissoient pas d'être des crimes punissables ailleurs , & les Coûtumes grossieres de quelque Nation ne sont pas capables d'altérer l'instinct ni la Raison de l'homme ; il n'y eut jamais de peuple assés barbare, qui ne sentit en soi les inspirations secretes de la pudeur & de l'honnêteté , & qui ne fut en état de renoncer à son ignorance

B rance

rance & à ses vices, dès qu'il en auroit la connoissance.

L'union qui n'est qu'animale & voluptueuse parmi les brutes, devient une société sainte & indivisible parmi nous. Dans le mariage, le Droit des gens produit des intérêts naturels qui sont immuables, tels sont les Droits de parenté, d'alliance & de succession pour les enfans qui en doivent sortir, mais ceux que produit la Loi civile ne sont pas invariables. Une émancipation affranchit un fils de l'autorité paternelle; la majorité fait cesser la puissance d'un Tuteur; & un Prélat dispense de la publication des Bans & de la présence du propre Curé.

Mais s'il y a des Loix qui changent, nous éprouvons que l'inclination des peuples, l'inconstance des siècles, & les révolutions des Etats ne changeront jamais le Droit de nature ni le droit des gens; la divine Providence a gravé si avant ces deux Loix dans l'instinct & dans la Raison de l'homme, quelles ne seront jamais détruites par les Constitutions particulières, ni par les usages & les Coûtumes que l'on pourra établir.

D. D. Avocat en Forêt.

LE



LE GENEREUX ALGERIEN.

P O E M E.

L'Héroïsme par tout est en droit de me plaire,
 D'exiger mon encens, jusques dans un Corsaire.
 Sans chercher les grands noms, les hauts faits, les
 hauts rangs,

La seule grandeur d'ame est digne de mes chants.
 Dans un Algerien j'en trouve un trait suprême.
 L'Histoire * le relève; elle auroit dû de même
 Avoir transmis son nom à la posterité.

Quel nom méritoit mieux d'être à jamais cité ?
 Que de noms, juste Ciel ! qu'on estime célèbres,
 A sa place auroient dû rester dans les ténèbres !
 Puisse la gloire au moins de ce Turc généreux
 Passer avec mes Vers à nos derniers neveux !

Sur les bords Africains, trois Villes criminelles
 Vivent de brigandage, & sont sans cesse entr'elles
 Un indigne trafic, honteux à l'Univers,
 Des Chrétiens que le sort fait tomber dans leurs
 fers.

* Le sujet de ce Poëme est tiré de l'Histoire de Louis
 XIV. par Larrey, & des Mémoires de M. le Comte
 de Farbin.

B ij Alger.

876 MERCURE DE FRANCE.

Alger , à ses forfaits ajoutant l'insolence ,
Avait osé braver le Pavillon de France.

LOUIS , le Grand Louis , justement irrité ,
Veut punir cette altière & coupable Cité ;
Il en commet le soin au valeureux *Duquesne*.

Tremblez Algeriens ; vous subirez-la peine
De vos noirs attentats , de vos mépris des Loix ,
La foudre de LOUIS , plus terrible cent fois
Que la foudre du Ciel , pénétrant vos retraites
Ira chercher par tout vos criminelles têtes ;
Ses Vaisseaux sont partis ; ils volent vers vos bords,

La Flote vengeresse arrive , & sans remords
Alger voit l'appareil du sort qui la menace ,
Du sort qui doit bien-tôt réprimer son audace.
Mille globes de fer sans relâche jetés ,
Comme du haut des airs tombent de tous côtés ,
Ecrasent ses Palais , ses Temples sacrilèges ,
Et recelant encor de plus funestes pièges ,
Ces globes tout-à-coup, divisés en éclats,
Répandent autour d'eux la flâme & le trépas.

Malgré tant de périls , de toutes parts fumante ,
Loin de s'humilier , Alger plus insolente ,
Par de forfaits nouveaux , de crimes inouis ,
Ose offenser encore & le Ciel & LOUIS.

Ses cruels Citoyens accourent , pleins de rage ,
Aux Chrétiens gémissans dans un dur esclavage ;
Venez , leur disent-ils , nous voulons aujourd'hui
Vous délivrer des fers & finir votre ennui ;

Hâtez-

Hâtez-vous , suivez-nous , vos freres vous deman-
dent ;

Leurs Vaisseaux sur nos bords trop long-tems vous
attendent ;

Pour contenter plutôt leurs desirs & vos vœux ,
Le feu de nos canons va vous porter vers eux.

A cent bouches d'airain aussi-tôt on les lie.

Soleil ! tu fus témoin de cette barbarie ,

Sans en pâlir d'effroi , sans reculer d'horreur !

Quel spectacle plus propre à causer la terreur !

Mais , Ciel , de tout un peuple il enchante la vûë !

Un seul en est touché , d'un seul l'ame est émûë.

De tous leurs habitans les plus barbares Lieux ,

Les plus noires Forêts , les Rochers les plus creux ,

Ne font pas des Tyrans , des Monstres sanguinaires.

Près des poisons souvent sont des suc's salutaires.

Une Ville exécrable , horreur du genre humain ,

Vit sortir autrefois un juste de son sein.

Alger va nous montrer un ennemi du crime ,

Un cœur grand , généreux , une vertu sublime.

D'un de ces malheureux que l'on mene au trépas

Ses regards sont frappés : je ne me trompe pas ,

Oùi , c'est CHOISEUL , dit-il , puis-je le mécon-
noître ,

Compagnon de *Levi* , mon Vainqueur & mon
Maître ?

Quand le sort des combats m'eut jetté dans leurs
fers ,

J'en reçûs mille biens , mille secours divers.
 Concitoyens cruels , barbares que nous sommes ,
 Apprenons des Chrétiens comme on traite les hom-
 mes.

Je ne souffrirai pas..... à ces mots, plein d'ardeur,
 Il court pour délivrer son ancien bienfaiteur ;
 Il l'arrache trois fois aux Tigres qui le traînent ,
 Plus furieux encor , trois fois ils le reprennent.

A vouloir le sauver il se roidit en vain ;
 Déjà l'infortuné touche au fatal airain.

Il s'élançe sur lui, dans ses bras il le serre.

Qu'on mette feu , dit-il , & que toute la terre
 Révoltée au récit de votre cruauté ,

Admire en même-tems ma générosité ;

Apprenne que honteux d'une indigne Patrie ,

Et détestant des miens l'horrible barbarie ,

J'aimai mieux de *Choiseul* partager le malheur ,

Que de vivre avec eux , témoin de leur fureur.

Mais que differez-vous ? craignez-vous pour ma
 tête ?

Est-ce un crime de plus , Monstres , qui vous ar-
 rête ?

Achevez ; qu'un seul coup nous enleve tous deux ;
 Le spectacle en sera plus digne de vos yeux.

Leur fureur cependant semble être rallentie ;

De leur compatriote ils respectent la vie ;

Sa généreuse ardeur , sa noble fermeté ,

En

En admiration change leur cruauté ,
 Tant est grand le pouvoir d'une vertu suprême ,
 Leur chef en est témoin ; il est frappé lui-même ;
 Il se sent attendrir pour la première fois ,
 Il suspend le supplice , il révoque ses Loix.
 On fait plus , on demande , on obtient une trêve ;
 Un bruit confus de paix dans tout Alger s'élève.

Ces barbares enfin , consultant la raison ,
 Font offrir à Louis, pour prix de leur pardon ,
 Le reste des Chrétiens qui souffrent dans leurs
 chaînes ;

Le Monarque sensible à leurs cruelles peines ,
 Saisit l'occasion d'en terminer le cours ,
 Immobile sa colère au bonheur de leurs jours.

Choiseul qui doit les siens à la reconnaissance ,
 Plein de ce sentiment , va publier en France
 La générosité de son libérateur ,
 Et consacre à sa gloire un temple dans son cœur.

Par M. D. R.





QUESTION IMPORTANTE,
jugée au Parlement de Paris le 27 Février
1744, sur le tems pendant lequel les Cha-
noines Tournaires peuvent conférer un Bé-
néfice.

F A I T.

DAns le Chapitre Abbatial de S. Sernin,
de Toulouse, chaque Chanoine con-
fère les Bénéfices dépendans du Chapitre,
qui vaquent pendant la semaine du service
de ce Chanoine.

Le 5 Mai, un Canoniat vaqua par le
décès du Sr Abbé *de Terraube*; Charles-Jo-
seph *Azemar*, Chanoine, étoit alors en se-
maine, & devoit y être jusqu'au 7 Mai.

Il conféra le Canoniat le 10, à *Michel
Azemar*, mais il avoit été prévenu. Le 8,
le Sr de *la Caze*, qui entroit alors en se-
maine, l'avoit conféré au Sr de *la Caze*,
son frere, dans l'idée que le droit de Col-
lation lui étoit dévolu, faute par Charles-
Joseph *Azemar* d'en avoir usé avant l'expi-
ration de sa semaine.

Les deux pourvûs prirent possession le 10
Mai; le lendemain onze; Michel *Azemar*
fut reçu *in fratrem* par le Chapitre; le 13
Juin,

Juin, le Sr *de la Caze* demanda aussi à être reçu *in fratrem*, mais il fut refusé par le Chapitre, qui lui répondit que le Sr *de la Caze* n'avoit eu aucun Droit de lui conférer le Canoniat; le Sr *de la Caze* s'en tint là, & n'intenta point de plainte, mais y ayant eu en 1741, ouverture de Régale dans le Diocèse de Toulouse, par la translation de M. *de Crillon* à l'Archevêché de Narbonne, le 12 Juillet l'Abbé *de la Caze* obtint du Roi un Brevet, qui lui conféroit le même Canoniat, comme vacant en Régale.

De-là, Procès porté en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, seule compétente pour les affaires de Régale.

Me. *Guean de Reverseaux*, pour le Régaliste, prétendoit que le Chanoine *Tournaire* ne conféroit qu'en qualité de Procureur fondé, de Mandataire & de Compromissaire du Chapitre; que le Mandat étoit attaché, non pas à sa personne ni à sa Prébende, mais à sa qualité de semainier, que par conséquent son Droit de conférer devoit finir avec sa semaine. Il citoit deux Arrêts, l'un rendu le 28 Août 1621, en faveur du Chapitre de Monbrison, l'autre du 13 Août 1691, à l'occasion du Chapitre de S. Georges de Petiviers.

Il soutenoit que dans ce Chapitre, le Sr

B v Ma-

Malidor , Chanoine *Tournaire* , n'ayant qu'après l'expiration de son tour conféré le Canoniat qui avoit vaqué pendant qu'il étoit *Tournaire* , & le Sr *Synada* , qui étoit entré en tour immédiatement après , l'ayant conféré aussi , l'Arrêt avoit maintenu le pourvû par le Sr *Synada* , & par là préjugé que ce Chanoine *Tournaire* n'avoit que le tems de son tour pour conférer ; qu'après son tour , le Droit de Collation appartenoit au Chanoine qui entroit en semaine après lui.

De ces raisonnemens & de ces Arrêts , il concluoit que Charles-Joseph *Azemar* , n'avoit été Collateur que jusqu'au 7 Mai , tems auquel sa semaine avoit expiré ; que n'ayant conféré que le 10 , sa Collation étoit nulle ; que par là , ou le Chanoine , subséquemment en tour , avoit bien conféré , ou que le Bénéfice avoit vaqué de droit , ce qui avoit autorisé le Roi à le conférer en Régale. Il demandoit que l'Abbé de la Caze y fut maintenu , soit en vertu du Titre qui lui en avoit été fait le 8 par le Sr de la Caze , Chanoine , soit en vertu du Brevet de Régale , que le Roi lui avoit accordé.

M^e *Graviere du Rauoy* , plaidoit pour Michel *Azemar* , contre le Régaliste.

Il soutenoit en premier lieu , que le Brevet de Régale de l'Abbé de la Caze étoit nul, faute

faute d'y avoir exprimé le nom du dernier Titulaire, le tems, le genre de la vacance, ajoûtant que la Régale étoit ouverte à Toulouse, & comment elle y étoit ouverte.

Il prétendoit ensuite que le Brevet étoit subreptice, faute par l'Abbé *de la Caze*, d'avoir exprimé que le Bénéfice avoit été conféré à Michel *Azemar*, qu'il en avoit pris possession, qu'il avoit été installé & reçu *in fratrem*, & que lui Abbé *de la Caze* avoit inutilement tenté de le lui enlever, & avoit été refusé par le Chapitre.

Il opposoit en troisième lieu à l'Abbé *de la Caze*, que son Brevet ne pouvoit être appliqué au Canoniat qui avoit vaqué par le décès du Sr *de Terraube*, parce que ce Brevet ne contenoit aucun caractère distinctif, qui pût s'appliquer à ce Canoniat, plutôt qu'à aucun des autres du Chapitre de S. Sernin.

Il prétendoit au fond, que le *Tournaire* étoit un plein Collateur & non pas un simple Mandataire, ce qu'il appuyoit sur une Bulle de 1526, qui a fait cet arrangement dans ce Chapitre, & donne au *Tournaire*, *jus disponendi & conferendi*; sur la forme des Provisions du *Tournaire*, qui sont en son nom, & non pas au nom du Chapitre, & qui contiennent une pleine Collation, qui n'est soumise ni à l'Institution ni à la Con-

firmation, sur ce que la Collation faisant partie des Fruits, la contester au *Tournaire*, ce seroit vouloir lui enlever une partie des Fruits de son Canoniat, & sur ce que, avant cet arrangement, dans les Collations à la pluralité des voix, le *Tournaire* opinoit à chaque vacance, comme Collateur en partie; que depuis cet arrangement, il n'opinoit plus, & que par le Sacrifice de la voix, qu'il avoit autrefois Droit de donner à chaque vacance, il avoit acquis le Droit de conférer seul, quand il étoit en tour.

Mais le fort de son Systême, étoit que de Droit commun, & suivant le Concile de Latran, tout Collateur Ecclésiastique a six mois pour conférer; que pour le resserrer dans des bornes plus étroites, il faudroit une Loi expresse, & à l'égard du Chanoine *Tournaire* un Statut particulier au Chapitre, ou un usage qui y fut constant, ce qu'il appuyoit sur plusieurs Textes du Droit Canon, sur un Passage des Loix Ecclésiastiques & sur la Jurisprudence.

Il écartoit les deux Arrêts qu'on lui avoit opposés. Le premier, comme sans application à l'espece, parce qu'il s'y agissoit de sçavoir si un *Tournaire* pouvoit recevoir sa propre Démission, & ensuite conférer son propre Bénéfice, & si quand le Chanoine *Tournaire* meurt avant l'expiration de son
 tour,

tour , sans avoir conféré , c'est au Chanoine , qui entre subléquemment en tour , ou au Chapitre , que ce Droit de Collation est dévolu. Le deuxiême Arrêt , comme ayant été rendu en conséquence d'un Statut du Chapitre de S. Georges , qui assujettit le *Tournaire* à conférer avant l'expiration de son tour , sauf la dévolution au *Tournaire* suivant.

Ces deux Arrêts écartés , il en citoit un du Parlement de Metz du 31 Mai 1691 , qui précisément en pareille espece que celle-ci , & dans le Chapitre de la Cathédrale de Verdun , où il n'y a point de Statuts sur ce point , a jugé que le *Tournaire* avoit six mois , comme Collateur Ecclésiastique.

Passant à l'application , il inféroit de-là , que n'y ayant point de Statuts dans le Chapitre de S. Sernin , le *Tournaire* avoit six mois ; il ajoutoit même que c'étoit l'usage , & en produisoit quelques preuves.

Après quoi il soutenoit , qu'assujettir le *Tournaire* à conférer avant l'expiration de sa semaine , ce seroit donner lieu à de grands inconvéniens ; que le Bénéfice pouvoit ne vaquer que le dernier jour d'une semaine , même à la fin du jour , que par là le *Tournaire* pouvoit ignorer la vacance , ou n'avoir pas un sujet prêt ; qu'au moins n'avoit-il pas le tems de s'assurer de la bonté du sujet

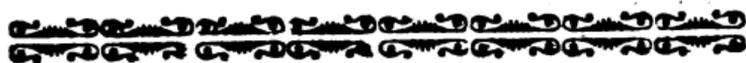
jet qui pourroit se présenter ; que rien n'étoit plus contraire à l'Esprit de l'Eglise.

M^e *Graviere du Ranloy* avoit même composé un Mémoire, où tous ces objets sont discutés en détail, & accompagnés des principes de la matiere.

Après trois audiences employées par les deux Défenseurs des Parties, M. *Joly de Fleury*, Avocat Général, embrassa le Système de M^e *Graviere du Ranloy*. Il soutint que de Droit commun tout Collateur Ecclésiastique avoit six mois ; que le Chanoine *Tournaire* étoit un véritable Collateur ; qu'il falloit un Statut exprès pour le resserrer dans d'autres bornes, telles, surtout, que celles d'une semaine ; qu'il n'y avoit point de Statut de cette nature dans le Chapitre de S. Sernin, qu'au contraire l'usage paroissoit y être que le Chanoine *Tournaire* conféroit pendant six mois, qu'ainsi Charles Joseph *Azemar* avoit bien conféré, ce qui excluoit toute vacance de Droit, & par-là toute ouverture à la Régale ; que la Collation étant régulière, il n'y avoit point eu de dévolution du Droit de conférer en faveur du Sr *de la Caze* ; que d'ailleurs à S. Sernin la dévolution ne se faisoit jamais du Chanoine au Chanoine suivant, mais du Chanoine au Chapitre en Corps, qu'ainsi le Sr *de la Caze* étoit également mal fondé
dans

dans ses deux Chefs de Conclusions.

M. l'Avocat Général conclut à la pleine maintenüe en faveur de Michel *Azemar*, Partie de Me *Graviere du Ranloy*, & l'Arrêt jugea conformément aux Conclusions.



L'AMOUR ET L'AMITIE',

*ET RENNES à Madame ***.*

L'Amour jadis & l'Amitié,
 Quittant le séjour du tonnerre,
 Vinrent débrouïller, par pitié,
 L'énorme cahos de la terre.
 D'abord, adorés des mortels,
 On leur érigea des Autels ;
 A ces Divinités propices
 Chacun partagea son encens,
 Mais l'Amour, qui flatoit les sens,
 Eut bien-tôt tous les sacrifices.
 Du tort que lui faisoit l'Amour
 La tendre Amitié pénétrée,
 Déserta cet ingrat séjour,
 Et s'envola dans l'Empirée.
 Toi seule, éprise des attraits
 Dont elle brille, sans parure,
 La rapelles dans la nature ;

Je

Je la reconnois sous tes traits.
 Amie unique & seul modèle ,
 Cœur rare , esprit plein d'agrémens ,
 Puisque nous voici dans le tems
 Où l'Univers se renouvelle ,
 Je te veux , en ami fidèle ,
 Renouveler mes sentimens.
 Séduit par la façon charmante
 Dont tu reçûs d'abord mes vœux ,
 Je vivois dans la douce attente
 De te faire approuver mes feux.
 Que je connoissois peu ton ame !
 J'y vois , avec étonnement ,
 Qu'insensible à toute autre flâme ,
 Tu donnes tout au sentiment.
 Docte dans l'art , véritablement suprême ,
 D'aimer & de se faire aimer ,
 Tu cherches à te transformer
 Dans un objet que ton cœur aime ,
 Et tu sçais toujours estimer
 Un ami , plus qu'un diadème.
 De mon être chere moitié ,
 Aimable amie , autre moi-même ,
 Pour rendre mon bonheur extrême ,
 Mets le comble à ton amitié.
 Du nom d'Amant & de Maîtresse
 Pourquoi t'effaroucher sans cesse ,
 Et ne voir dans moi qu'un ami ?

C'est

C'est pécher par délicatesse ;
Sans l'amour & sans sa tendresse ,
Tu ne peux m'aimer qu'à demi.
Ah ! songe que ta confiance ;
Songe que les petits secrets
Que tu m'apprens , sans imprudence ,
Deviennent comme autant de traits
Que le fils de Venus me lance ,
Et dont je ressens les effets.
Hélas ! puis-je lire à toute heure
Dans ton cœur , à moi si connu ,
Sans que j'adore la demeure
Où ce trésor est contenu ?
Mais tu m'ordonnes de me taire ;
Cet ordre m'est notifié ;
Tout ce qui n'est point Amitié ,
Blesse ton oreille sévère.
Tu crois qu'une Amitié sincère
Doit nous faire oublier l'Amour.
Heureux , dans l'espoir de te plaire ,
Si je puis le croire à mon tour !

De Tours , ce 10 Décembre 1743.

LET-



LETTRE, écrite par M. l'Abbé Bouty, Curé de Villiers, à M. Tanevot, Commis des Finances.

J'Ai lû, Monsieur, votre Epitre à M. Nericault-Destouches, avec un plaisir que je ne sçaurois vous exprimer. Un bel esprit qui connoît la Religion, & qui employe ses talens à la faire respecter, & à la défendre contre les attaques des Libertins, mérite bien qu'on le félicite ; aussi, M. je vous fais mon compliment du meilleur de mon cœur. Vous ne manquez pas de courage, & les honnêtes-gens s'en réjouissent ; on voit même par vos Ouvrages, que vous avez toutes les lumieres nécessaires pour suivre avec succès les mouvemens de votre zèle ; vous n'aurez pas sans doute le bonheur de plaire aux ennemis de la Religion. Mais vous pourrez au moins compter sur l'approbation de cette espece d'hommes que vous estimez uniquement, & que les prétendus grands esprits, vos antagonistes, n'envisagent que comme des idiots.

En effet, ces Messieurs, si fiers de la force de leur esprit, regardent en pitié tous ceux qui captivent humblement leur raison sous le

le joug de la foi, ou pour mieux dire, ils les regardent comme des hommes sans raison & sans jugement : ils les tournent en ridicules : ils trouvent toutes leurs productions insipides, plattes, maussades ; mais ne pourriez vous pas leur retorquer leurs sarcasmes & leurs mépris ? Si ces Pyrroniens, ces Baylistes, ces Matérialistes, ou telle autre espece d'Impie qu'on pourroit nommer, prétendent que nous sommes des fots ou des imbécilles, en nous soumettant à la Révélation, ne pourriez-vous pas leur prouver qu'ils sont bien plus fots & bien plus imbécilles que nous, en ne s'y soumettant pas ? La tâche ne seroit pas bien difficile, à ce que je crois, car on pourroit leur démontrer, sans faire de grands efforts d'imagination, que la fatuité, l'ignorance & la folie sont tout leur relief, & que c'est sur ces trois qualités (qu'on ne jugera pas dignes d'envie) qu'est fondé le mépris qu'ils affectent de faire de la Religion, & de tous les Ouvrages qui tendent à la faire connoître & à la faire goûter.

Ces Messieurs portent aux nuës tous les Auteurs qui flatent leur goût, en assaisonnant leurs Ouvrages d'un sel impie ou du moins obscène. Les Lettres Philosophiques, les Epitres à Uranie, les Lettres Juifves, &c. sont, selon eux, des Ouvrages immortels, &

& les Héros du libertinage, qui les ont produits, sont autant de demi-Dieux, au lieu que les Bossuets, les Pascals, les Abadies & les Peres même de l'Eglise, ne sont que de pitoyables Sermoneurs. Rousseau est admirable dans ses Epigrammes, mais ses talens sont bien peu de chose, lorsqu'il compose des Odes sacrées. On ne voit pas, à leur avis, un bon Traité de la Religion; les Livres de Piété sont le fruit de quelques cerveaux creux; au lieu que les petites brochures, qui se vendent sous le manteau, ces petites fadaïses mises en Vers, ces Epitres Marotiques, adressées à ceux qui professent le Christianisme; en un mot, tout ce qui sort de la plume de ces Messieurs, est plein de finesse & de délicatesse; peut-être même, diroient-ils, plein d'érudition, s'ils avoient encore un degré d'impudence de plus. Ils s'arrogent hardiment le titre d'esprits forts, traitant par conséquent d'esprits foibles tous ceux qui ne pensent pas comme eux, & de fades personnages tous ceux qui n'agissent pas comme eux: ils se croient parfaitement instruits de ce qu'ils n'ont jamais étudié: ils sont persuadés que leur goût doit régler celui de tous les autres hommes: ils décident hautement sur des matieres qu'ils ne connoissent presque point, & prétendent que tout le monde se soumette à leurs décisions.

Voilà,

Voilà, M. à peu près leur maniere de penser; voila les jugemens qu'ils portent & sur eux-mêmes, & sur les autres. N'est ce pas là de la fatuité?

Ils doutent des vérités les plus constantes, ou ils les nient; ils ignorent les faits, qui constatent la Révélation; à peine savent-ils s'ils doivent reconnoître un premier principe; ou ils n'ont pas lû l'Écriture Sainte, ou ils n'en comprennent pas le sens; ils ne connoissent point les Histoires Profanes, qui font sentir une infinité de points décisifs en faveur de la Religion, contenus dans les Livres Saints; ils n'examinent rien, ils ne développent rien, ils n'approfondissent rien. Comment donc pourroient-ils voir clair dans des matieres qu'ils ne pourroient peut-être pas débrouïller, quand ils y donneroient toute l'attention dont ils sont capables? Je dis plus, M. ils se sont mis, pour ainsi dire, hors d'état d'acquérir des connoissances solides, parce qu'ils se sont faits des principes extravagans, qui les conduisent d'erreurs en erreurs. Aussi voyons-nous que toutes leurs idées se perdent & se confondent dans les labyrinthes d'une Métaphisique Sophistique, qu'ils regardent comme une Méthode excellente pour parvenir à la connoissance de la Vérité, & qui les conduit à douter de tout. En voulez-vous une
 preuve

preuve convaincante ? Il ne sera pas difficile de vous la donner.

Vous sçavez que les Impies, que vous combattez dans votre Epiître, commencent, au moins la plûpart, par nier l'immortalité de l'ame. Ceux qui la reconnoissent, en niant les autres vérités, ne sont pas plus raisonnables, comme on pourroit le leur démontrer. Mais il suffit de vous faire voir maintenant que ceux qui fondent leur irreligion sur ce principe, que l'ame est mortelle, ne sçavent pas raisonner.

L'ame est mortelle, disent-ils, donc il n'y a point de Religion. L'ame est mortelle; voila le principe. Donc il n'y a point de Religion, voila la conséquence, aussi fausse que le principe. Pour parvenir à la connoissance de la Vérité par des raisonnemens suivis, il faut que le principe sur lequel on appuye ces raisonnemens soit évident par lui-même, ou du moins qu'on puisse le démontrer. L'ame est mortelle : ce principe est-il évident par lui-même ? Vos adversaires n'oseroient le soutenir. Mais s'il n'est pas évident par lui-même, pourront-ils au moins le démontrer ? Je les en défie, car pour pouvoir démontrer que l'ame est mortelle, il faudroit connoître l'ame ; il faudroit en avoir l'idée ; or nous ne connoissons l'ame que par sentiment, nous n'en

avons

avons point d'idée , il est donc impossible de démontrer que l'ame soit mortelle. Nous ne pouvons raisonner que sur nos idées ; ce principe est incontestable. Je demanderois donc à ces Mrs , si l'idée de la mortalité est renfermée dans l'idée de l'ame. Pour répondre directement à ma question, & pour porter un jugement certain sur le rapport que ces deux idées ont l'une avec l'autre, il faudroit avoir l'une & l'autre idée. Ils ont celle de la mortalité , ils n'ont pas celle de l'ame , ils ne peuvent donc pas comparer ces deux idées ensemble ; ils ne peuvent donc , par les seules lumieres de leur raison , ni assurer, ni nier la mortalité de l'ame , & par conséquent ils ne peuvent que douter. Mais quoi ! direz-vous ? se trouvent-ils donc dans la nécessité d'être Pyrroniens ? Oüi, sans doute, lorsqu'ils veulent raisonner sur des idées qu'ils n'ont pas. On ne peut assurer que ce qu'on voit , que ce qu'on sent , ou ce dont on a des preuves suffisantes pour le croire , sur le rapport d'autrui. Or ils ne voyent point, ils ne sentent point la mortalité de l'ame ; ils ne trouveront nulle part aucune preuve suffisante pour les en convaincre , ils sont donc dans la nécessité de suspendre leur jugement , dans la nécessité de douter , & par conséquent, d'un principe qu'ils doivent au moins regarder comme douteux, ils ne peuvent

vent tirer aucune conséquence certaine.

Nous voyons & nous sentons , diront-ils peut-être , que les fonctions de l'ame dépendent des mouvemens du corps , & nous pouvons en conclure que quand les mouvemens du corps cessent , les fonctions de l'ame doivent cesser. C'est ce qu'ils peuvent avancer de plus spécieux.

Nous voyons en effet & nous sentons que les fonctions de l'ame dépendent des mouvemens du corps , mais c'est seulement lorsque ces deux substances sont unies. Ils ne sçauroient démontrer qu'il soit impossible qu'elles se séparent , puisqu'ils n'ont ni l'idée de l'ame , ni par conséquent l'idée de l'union de l'ame avec le corps. S'il est donc vrai que ces deux substances soient destinées à se séparer , après leur séparation , les fonctions de l'ame ne dépendront plus des mouvemens du corps , ainsi de la mortalité du corps on ne pourra pas conclure la mortalité de l'ame.

Ces Mrs nous rétorqueront peut-être notre argument , en disant : si nous ne pouvons pas assurer la mortalité de l'ame , par la raison que nous n'en avons point l'idée , vous ne pouvez pas , par la même raison , en assurer l'immortalité. Mais nous répondrons premierement , que nous ne regardons pas l'immortalité de l'ame comme le
principe

principe d'où nous concluons l'existence de la Religion. Nous répondrons en second lieu, que d'un côté nous pouvons au moins faire valoir un argument négatif, qui forme une si forte présomption en faveur de notre cause, qu'avec tous leurs Sophismes ils ne sçauroient la détruire, & que d'un autre côté notre croyance est appuyée sur la Révélation. Je m'explique. Si nous n'avons pas l'idée de l'ame, nous en avons au moins le sentiment, car nous sentons que nous pensons, nous sentons que nous voulons, nous sentons que nous raisonnons, nous sentons que nos pensées sont réfléchies; cette connoissance que nous avons de l'ame par sentiment, ne nous donne aucune idée de mortalité, puisqu'il nous n'y voyons aucun principe de division, d'altération, de corruption, & par conséquent nous n'y voyons aucun principe de destruction. La pensée & la volonté ne sont pas composées de parties, car nous ne sçaurions les diviser, même par l'entendement; nous ne pouvons pas prendre la moitié, le tiers, ou le quart d'une pensée. La pensée & la volonté ne sont susceptibles d'aucun des attributs, qui conviennent à la matière; elles n'ont ni figure, ni couleur, ni mouvement, &c. Ainsi ne voyant pas comment l'ame peut être mortelle, ne comprenant pas qu'il soit possible

C qu'elle

qu'elle le soit, & n'ayant aucune raison de le soupçonner, nous pouvons, en quelque manière, en assurer l'immortalité. Je dis, en quelque manière, car n'ayant pas, comme j'ai dit, l'idée de l'ame, nous ne saurions former aucune démonstration fondée sur la nature de l'ame même. Mais il sera toujours vrai, qu'en raisonnant sur nos idées, & en ne raisonnant que sur nos idées, l'immortalité de l'ame nous paroîtra infiniment plus probable que la mortalité de l'ame. Si nous joignons à cet argument celui que nous pourrions tirer de la justice de Dieu, qui ne lui permet pas de refuser ses récompenses à ceux qui se tiennent dans l'ordre, ni de laisser sans punition ceux qui s'en écartent, nous y trouverons un puissant moyen, pour augmenter notre conviction. Enfin la Révélation acheve de nous persuader; elle nous apprend positivement que notre ame est immortelle. Regardons donc cette vérité comme un fait. Si ce fait est bien prouvé, nous n'avons aucune raison d'en douter, puisque bien loin d'impliquer la moindre contradiction, il nous paroît infiniment plus vrai-semblable par les seules lumières naturelles, que le sentiment opposé. Or on ne peut nier que ce fait ne soit expressément contenu dans l'Ecriture Sainte; la divinité de l'Ecriture Sainte est démontrée

M A Y. 1744.



trée par une infinité de faits, qu'on voit détaillés dans tous les Livres qui traitent de la vérité de la Religion Chrétienne, ainsi nous pouvons regarder l'immortalité de l'ame comme un fait prouvé, & nous pouvons l'assurer, en ne raisonnant que sur nos idées.

. Vous trouverez, sans doute, M. que je me suis trop étendu sur une matiere, que bien des gens, infiniment plus habiles que moi, ont mis plusieurs fois dans tout son jour, mais il falloit vous faire sentir l'ignorance de vos Adversaires, & j'ai crû que pour vous en donner une juste idée, il falloit vous faire voir qu'ils assurent ce qu'ils n'entendent pas, qu'ils raisonnent sur des idées qu'ils n'ont pas, & qu'ils blasphèment ce qu'ils ignorent. Voila, je crois, leur ignorance suffisamment démontrée. Venons maintenant à leur folie; il n'est pas plus difficile de la prouver.

Ces Incrédules cherchent à faire des Profélytes, car pour quelle autre raison feroient-ils valoir leurs Sophismes? Pour quelle autre raison tâcheroient-ils de dégoûter de la Religion ceux qui sont assés insensés, pour les écouter? Pour quelle autre raison employeroient-ils le sarcasme, l'ironie, les injures & les mépris contre ceux qui font profession de croire?

C. ij Mais

Mais quel intérêt ont-ils à faire des Profélytes ? Quel avantage doit-il leur en revenir ? S'ils réussissoient , comme ils paroissent le souhaiter, ils n'en seroient eux-mêmes que plus malheureux. Se flatent-ils que tous les hommes deviendroient leurs complaisans , dès qu'ils leur auroient fait secotier le joug de la Religion , ou qu'ils auroient eux-mêmes la liberté d'être les complaisans des Grands Seigneurs , sans encourir aucune note d'infamie ? Rendons-leur justice & soyons persuadés que leur folie ne va pas jusques là. Ils sçavent que chaque homme a sa passion dominante , & que le nombre des brutaux est pour le moins aussi grand que celui des flatteurs,

Supposons donc qu'ils puissent venir à bout d'anéantir la Religion. Qu'arriveroit-il alors ? La digue qui retenoit les passions , seroit rompuë ; les hommes qui ne craindroient & qui n'espereroient rien après cette vie, s'abandonneroient à tous les excès qui pourroient leur procurer quelque bien ou quelque plaisir ; la candeur , la bonne foi , l'amitié même, seroient entierement bannies du commerce ; il ne seroit plus question ni de charité ni de droiture de cœur ; les plus forts atraqueroient les plus foibles à force ouverte, & les plus foibles employeroient la ruse, l'artifice & tous les stratagêmes , que la malice ;

lice, naturelle à l'homme, pourroit leur fournir contre les plus forts. De-là la perfidie, la trahison, les meurtres & toutes sortes de brigandages. La Terre entière ne seroit que comme une vaste forêt, pleine de bêtes immondes & de bêtes carnacieres. Que deviendroient alors ces Docteurs du libertinage ? ne se trouveroient-ils pas dans la fatale nécessité d'être sans cesse en garde contre leurs Disciples mêmes, & ne seroient-ils pas à tous momens exposés à devenir la victime des dogmes pervers qu'ils auroient fait goûter aux autres ? Le bon sens suffit pour faire sentir toutes ces affreuses conséquences. Cependant les libertins ne les sentent point, ou du moins ils agissent comme si elles ne faisoient aucune impression sur eux. Je vous demande, M. si ce n'est pas-là de la folie.

S'ils croient positivement avoir pris le bon parti, en renonçant à la Religion & en se livrant à la corruption de leur cœur, que ne profitent-ils de la prétenduë bêtise de ceux qui font profession de croire ? Ils seront assurés de tirer bon parti de la crédulité de ces hommes simples, qui aimeront mieux souffrir la persécution, les outrages & les mépris des Impies, que de désobéir à Dieu, en recourant à la vengeance. Ils auront affaire à des benêts qui n'envieront pas leur bonheur, qui ne troubleront pas leurs plai-

sirs, & qui ne chercheront pas à les supplanter.

O les bonnes gens que les bons Chrétiens ! Qu'il seroit à souhaiter pour le genre humain que presque tous les hommes suivissent les regles de l'Evangile ! Les Impies mêmes en seroient bien mieux à leur aise. Mais malheureusement la cabale noire grossit beaucoup, & cette espece maudite ne pullule que trop pour son propre malheur. Peut-on donc, M. regarder comme des gens sensés ceux qui tâchent de la grossir encore ?

Vos Adversaires s'imaginent peut-être que les Loix Civiles suffisent pour contenir les hommes, mais ils se trompent. Les hommes vicieux sont naturellement portés à se flater que leurs mauvaises actions ne seront pas découvertes, ou qu'elles demeureront impunies. L'impétuosité de la passion empêche d'en voir les suites, & en général un frein qui n'empêche pas le consentement de la volonté, & qui ne tend qu'à arrêter le bras, est bien peu de chose. D'ailleurs, quand les Loix Civiles seroient capables d'empêcher les actions qu'elles punissent, combien d'autres ne peut-on pas commettre, qui troubleroient la société & qui lui seroient funestes ?

Diront-ils que les Payens remplissoient les devoirs de la vie civile, & que par conséquent

quent la Religion n'est pas nécessaire , pour obliger les hommes à remplir les mêmes devoirs ? Les Payens avoient une Religion , fautive à la vérité , mais pourtant capable de les contenir jusqu'à un certain point , en leur faisant craindre les peines du Tartare , & en leur inspirant le désir & l'espérance de participer aux délices des Champs Elisées. Je dis que cette fautive Religion étoit capable de contenir les hommes jusqu'à un certain point , parce que permettant , ou même autorisant bien des vices & bien des crimes , elle étoit très-éloignée de pouvoir perfectionner la société.

Il n'y a que la Religion & la vraie Religion qui puisse donner de la force aux Loix , réprimer tous les vices , & rendre les Peuples heureux. Quelqu'un peut-il se fier à ceux qui veulent faire dépendre la vertu & le vice de l'opinion des hommes ? Les ennemis de Dieu ne seront-ils pas les ennemis de tout le genre humain , lorsque leur intérêt l'exigera ? Les Impies ont beau se liguier contre les Chrétiens ; ils se haïssent entre eux , pour le moins autant qu'ils nous haïssent , & ils se craignent les uns les autres , sans comparaison plus qu'ils ne nous craignent. D'où je conclus , que lorsqu'ils cherchent à pervertir les autres , ils agissent en étourdis , & qu'il n'y a qu'un esprit de ver-

tige, qu'une folie bien marquée, qui puissent leur suggérer le désir d'engager les autres à penser comme eux.

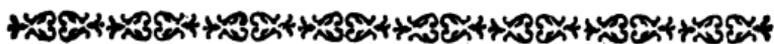
Voilà, M. les réflexions que votre belle Epître m'a donné occasion de faire. Vous servez l'Etat en servant la Religion, car c'est la Religion qui nous apprend à craindre Dieu & à honorer le Roi. C'est la Religion qui fait sentir aux Peuples l'obligation indispensable d'obéir aux Puissances & de les respecter. C'est la Religion qui unit tous les hommes par le lien de la charité, & qui ôte de leur cœur le désir criminel de se nuire les uns aux autres. C'est la Religion qui les rend doux, humains, traitables, compatissans à la misère d'autrui. C'est la Religion qui leur enseigne à être humbles & modestes dans la plus grande élévation & dans la plus grande prospérité. C'est la Religion qui leur inspire la constance & la patience au milieu des adversités. En un mot, c'est la Religion qui leur donne le goût de toutes les vertus, & qui les éloigne de tous les vices. Les Systèmes des Impies portent au contraire les hommes à tous les vices & les éloignent de toutes les vertus.

Continuez donc de combattre ces systèmes détestables; continuez de fournir & de procurer au Public des lectures qui l'instruisent & qui l'édifient. *Tout Chrétien est Apôtre*, comme vous l'avez remarqué vous-même,

me , & par conséquent tout Chrétien est competent pour défendre la cause de Dieu , dès qu'il a assés de zèle & assés de lumieres pour le faire. Par vos soins & par ceux de M. *Destouches*, votre ami, nos Journaux sont consacrés souvent à la Religion, puissent-ils devenir l'instrument de la conversion de ses ennemis !

Au reste , quoique ceux-ci puissent faire , quelques traits qu'ils puissent vous lâcher ; ils n'affoibliront pas l'estime que les honnêtes-gens ont conçu pour vous. En mon particulier , j'admire toujours vos talens , & encore plus , l'usage que vous en faites. J'ai l'honneur d'être , M. &c.

A Villiers en Bierre , ce 7 Mars 1744.



P R I E R E du Sage à la Fortune.

SI tu me vois , Plutus , en ton riche Palais
 Assidu courtisan , rechercher tes bienfaits ,
 Si la plume à la main , dans ta maison chérie
 Je passe de mon tems la meilleure partie ;
 Ne crois pas , qu'ébloüi de tes brillans dehors ,
 J'aspire avec ardeur à d'immenses trésors ,
 Et que mon ame , en proie à la soif des richesses ,
 Brûle de meriter tes plus grandes largesses.
 Disciple de Minerve , Elève d'Apollon ,

C v Je

906 MERCURE DE FRANCE.

Je conforme mes goûts aux Loix de la Raison ;
 Je sçais que ta faveur , pour vivre heureux sur terre ,
 Quoiqu'en dise un faux sage, est un point nécessaire ;
 Il est dans les mortels d'essentiels besoins ,
 Qui traînent avec eux la douleur & les soins ;
 Qui n'a pas en ses mains de quoi les satisfaire ,
 Ne peut absolument être exempt de misere ,
 Mais je sçais bien aussi , que pour vivre content ,
 L'homme n'a pas besoin de se voir opulent ,
 L'état seul , procurant l'honnête suffisance ,
 Qui place sous le riche & met sur l'indigence ,
 Qui tenant un mortel dans un juste milieu ,
 L'éloigne également du trop & du trop peu ,
 Est l'unique trésor que le bonheur desire ,
 Et c'est aussi le seul auquel mon ame aspire.
 Prodigue tes bienfaits à tant d'autres mortels ,
 Qu'on voit avec ardeur encenser tes Autels ;
 Contente , si tu peux , ce Procureur avide ,
 Au corps sec , à l'œil triste, au cœur faux & perfide ,
 Qui , cloué nuit & jour sur des tas de procès ,
 Veut s'ouvrir près de toi le plus intime accès.
 Satisfais ce Guerrier , dont la dépense extrême
 Ne peut , sans ton secours , être long-tems la même ,
 Et qui joint au desir d'égalier les Césars
 Celui de t'enchaîner à la suite de Mars.
 Regarde avec les yeux toujours les plus propices ,
 Ces Abbés, affamés de riches Bénéfices ,
 Et qu'on n'eut jamais vû consacrés à l'Autel ,

Sans

Sans la possession d'un ample temporel.
 Comble de tes bienfaits cet homme infatigable ;
 Ce Marchand , quoiqu'aisé , toujours insatiable ,
 Qui dans un doux repos pouvant passer ses jours ,
 Dans le trouble & la peine en consomme le cours ;
 Mon cœur réglé jamais n'en concevra d'envie ;
 Je verrai leurs trésors , sans nulle jalousie.
 Plutus , accorde moi la médiocrité ;
 J'abandonne , joyeux , la superfluité ;
 Mon corps & ses besoins pourvus du nécessaire ,
 Mon ame & ses desirs feront ma seule affaire ,
 Et sans plus t'adresser d'inutile oraison ,
 Je courrai de ton Temple en celui d'Apollon.
 Au sein du doux loisir & de l'indépendance ,
 Je ferai mon bonheur du studieux silence ;
 Non content d'y jouir des charmes du sçavoir ,
 Je m'y fortifierai dans l'amour du devoir.
 Dans l'innocente ardeur de la Litterature ,
 L'ame , qui le desire , incessamment s'épure ;
 Tout ce que m'offriront les Sciences , les Arts ,
 Je le reconnoîtrai digne de mes égards ;
 Par tout où je verrai du bon , du véritable ,
 Mon ame , je le sens , y trouvera l'aimable ,
 Mais selon le rapport à ma perfection ,
 J'y mettrai plus ou moins mon application.
 Je vous cultiverai , Grammaire , Poësie ,
 Muse des sons flateurs , & vous Géographie ;
 Je vous estimerai , Peinture , Art de bâtir ,

Talent même ou Germain sçût si bien réussir ;
 Mais parmi ce qui charme au Temple de Mémoire,
 Je vous prefererai , Philosophie , Histoire ;
 L'une , m'offrant du vrai le sentier lumineux ,
 Me rendra plus solide & plus judicieux ,
 L'autre , me présentant les actions humaines ,
 Affermira mon cœur dans les mœurs les plus saines,
 Et toutes deux , d'accord à me rendre meilleur ,
 Vous m'apprendrez à fuir & le vice & l'erreur ;
 Ah Plutus ! tous les Dieux amis de la Sageffe
 Marquerent en tout tems qu'elle les intéresse ;
 Ils l'aimèrent toujours , & le sage à leurs yeux
 Fut toujours un objet & cher & précieux.
 Pourrois-tu, sans manquer à ton être adorable,
 A mes justes desirs n'être pas favorable ?
 Mais ton air m'est garant de ta Divinité ;
 Je te vois me sourire avec benignité ;
 Je lis sur ton visage , aussi serein qu'auguste ,
 Qu'un Dieu toujours écoute une priere juste.
 Non , je n'en doute plus ; tu vas combler mes vœux.
 O Ciel ! qu'à peu de frais tu peux faire un heureux !

F... trier. A Paris , le 20 Avril 1744.





RE'PONSE d'un Officier au Régiment de à la lettre de M. Liger, Commis au Bureau de la Guerre, au sujet de son Système, pour mesurer le côté d'un quarré avec sa diagonale, inserée dans le Mercure du mois de Novembre 1743, page 2399.

JE me trouve actuellement, M. en garnison, dans une petite Ville, à l'extrémité du Royaume, où votre réponse m'est enfin parvenuë ; je ne m'applique point aux Problèmes d'Euclide, de maniere à ne pas me dissiper quelquefois par des entretiens moins sérieux ; j'ai fait connoissance, depuis mon séjour, avec deux jeunes Dames, fort aimables, & qui se font un plaisir de lire exactement le Mercure, à l'exception des articles dans le goût de votre lettre & de la mienne ; en parcourant le nouveau Mercure, qui venoit d'arriver, elles s'étoient contentées, comme à leur ordinaire, de voir le titre de votre réponse, mais un de mes camarades, à qui j'avois communiqué mes précédentes observations, & qui se trouvoit pour lors avec elles, demanda pour un moment la liberté de lire à part votre Ouvrage ; il parut que cette lecture

ture l'intéressoit ; quelques souris échappés exciterent la curiosité des Dames , qu'il satisfit bientôt , par l'indiscretion qu'il eut de dire que cette réplique me concernoit ; j'arrivai peu de tems après , & j'eus bien des plaisanteries à essuyer , sur la liberté que je m'étois donnée , de m'ériger en Censeur , & la punition que j'avois méritée , pour m'être fait imprimer ; je vous avouë , qu'après avoir soutenu la raillerie , le plus long-tems qu'il me fut possible , je m'avisai de vouloir me justifier , & je ne pus résister à la petite vanité de faire voir que je n'avois pas autant de tort , qu'on se l'imaginait ; j'avois heureusement sur moi les quarrés tout tracés , dans la forme que vous les avez prescrits , par votre premiere lettre , que nous cherchâmes dans le second Mercure de Juin , page 1414 ; ensuite dans celui de Septembre nous vîmes la réponse que j'avois faite , datée de Villefranche en Beaujolois , & je fis l'application de ces figures , en observant , que le résultat de votre travail , & le principe du Système que vous proposiez , étoit de persuader que les 72 quarrés , faisant la moitié de celui de 144 étoient égaux aux 72 quarrés & un quart , qui composoient la quatrième partie du quarré 289.

Je ne vous cacherai pas , M. que pour lors les rieurs commencerent à se ranger de mon côté ;

côté ; l'une de ces Dames dit d'abord : il me paroît que si l'on vouloit prendre la peine de découper les premiers 72 quarrés, on ne devroit pas espérer d'en couvrir totalement les 72 & un quart ; puisque tous ces quarrés sont supposés entierement égaux, il resteroit nécessairement un quart à découvert ; je tonçois, continua-t'elle, que la précision ne peut se trouver exactement dans une figure matérielle, mais si on n'a pas l'œil assés bon, l'esprit doit aller au-delà ; l'autre Dame ajouta, je trouve encore une objection plus simple, que je ferois à M. Liger ; 72 quarrés ne font assurément qu'une partie de 72 quarrés & un quart ; si les premiers avoient autant d'étendue que les derniers, la partie seroit donc égale au tout, d'ailleurs on trouveroit à la fois, que ce quart du grand quarré 289 contiendroit 72 quarrés & un quart, & qu'en même-tems il n'en contiendroit que 72, ce qui paroît très-certainement incroyable, comme le dit fort bien M. Liger, puisque l'on ne pourra jamais s'imaginer qu'une grandeur soit précisément d'une telle étendue, & qu'en même-tems elle ne le soit pas ; le zèle de l'Auteur pour enrichir les Géomètres présens & à venir de nouveaux trésors, l'a sans doute engagé, malgré toute la prudence dont je le crois capable, de fermer

mer les yeux sur les difficultés qui devoient l'arrêter , & de proscrire des vérités , dont on ne seroit jamais dédommagé par une infinité de découvertes pareilles à la sienne ; tout autre que vous , M. auroit été fort intrigué de répondre à la vivacité Provençale des deux nouvelles antagonistes que le hazard vous a suscitées ; pour moi je m'applaudissois déjà de mon triomphe , mais dans le tems que je le croyois bien assuré , l'une de ces Dames , après quelques momens de silence , fit naître un nouveau doute ; quoique je sois bien persuadée , dit-elle , qu'une exacte supputation ne sçauroit être contraire au raisonnement , cependant M. Liger insere dans sa lettre un calcul qu'il dit être clair , court & décisif ; à la vérité je n'y comprends rien , mais peut-être n'en est-il pas moins juste ; je voudrois fort être en état de l'examiner.

On peut aisément se figurer mon embarras pour donner les éclaircissemens nécessaires à des personnes qui n'avoient nulle idée de ces sortes de supputations ; je n'ai point les talens , ni le ton d'un Professeur , & je suis obligé de convenir que je ne sçavois par où commencer ; il me fallut cependant leur expliquer ce que c'étoit que les proportions des nombres , distinguer celle que l'on appelle Géométrie d'avec l'Arithmétique ;

que, & leur faire connoître les propriétés de l'une & de l'autre ; je leur fis entendre que quatre nombres étoient dits se trouver en proportion Arithmétique, par l'égalité de leurs différences, c'est-à-dire, lorsque le second surpassoit le premier d'une même quantité, que le quatrième excédoit le troisième ; par exemple que ces quatre nombres 3. 4. 7, 8 :: formoient une proportion Arithmétique, dont la propriété principale étoit, que la somme des extrêmes étoit toujours égale à celle des moyens, mais que dans la proportion Géométrique on examinoit la maniere dont un nombre en contenoit un autre, qu'il falloit ainsi, pour former une proportion de cette espece, que le second terme contint le premier, comme le quatrième renfermoit le troisième, & qu'alors le produit des extrêmes se trouvoit toujours égal au produit des moyens ; après avoir présenté quelques exemples & fait plusieurs operations, je me trouvai bien récompensé par la surprenante pénétration de mes Ecolieres, elles vérifierent par elles-mêmes, qu'il ne se trouvoit point de proportion Géométrique, dans la premiere que vous donniez $12. 17 :: 17. 24$; & que pour la rendre juste, le dernier terme devoit être 24 & un douzième ; on reconnut aussi que la proportion $3. 4 :: 4. 5$; dont vous

assûrez

assûrez que Pithagore a fait usage , n'est qu'une proportion Arithmétique , dans laquelle on n'a jamais prétendu que la multiplication des extrêmes dût être égale à celle des moyens , mais seulement l'addition ; tandis que dans la précédente au contraire , $12. 17 :: 17. 24$ & un douzième , qui est Géométrique , on n'a jamais dû s'attendre que l'addition des extrêmes fut égale à celle des moyens , mais simplement la multiplication ; enfin dans la dernière progression que vous donnez , on n'a point trouvé que 8 & demi fut la racine d'un quarré 72 , parce que si l'on multiplie 8 & demi par lui-même , le produit doit être 72 & demi , de même , en multipliant 17 par 17 , la somme sera 289 , en sorte que les nombres 8 & demi & 17 ne sont point les racines des quarrés 72 & 288 , ce qui détruit la conséquence que vous aviez dessein d'en tirer.

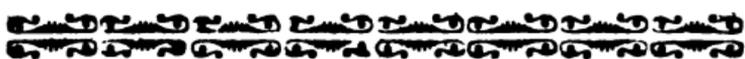
Après nos supputations , ces Dames se recrierent unanimement , M. Liger n'est donc pas plus heureux dans ses calculs , qu'à l'égard des principes qu'il avance , puisque dans tous les nombres qu'il donne on ne trouve point de proportions , ou bien il renverse leur usage , en faisant dans l'une , celui qui est destiné pour l'autre ; enfin , M. ces nouvelles Géométrés sont fort desabusées sur la solidité de votre découverte

&c

& de vos preuves ; je prévois même , que pendant la Campagne dont on nous parle , elles se croiront assés fortes sur leurs principes , pour répondre en ma place , si vous persistez à soutenir , au moyen de pareils calculs , que la partie soit aussi grande que le tout. Il ne m'en a couté , comme vous voyez , pour répondre à votre lettre que de rediger les observations de deux personnes , en qui vous ne soupçonneriez pas les sentimens qu'inspire la jalousie de metier ; vous ne pouvez , M. les accuser d'entêtement , ou de prévention en faveur de tout ce que l'on avoit pensé jusqu'à présent en Géométrie , puisqu'elles n'en avoient pas la moindre idée , mais une grande pénétration , avec beaucoup de justesse dans l'esprit , m'a paru suppléer à leur peu d'expérience ; enfin permettez moi d'ajouter , M. au sujet des quarrés 72 & 288 , que leurs puissances sont imparfaites , & que l'on ne peut exprimer par aucun nombre la valeur de leur racine , comme il est démontré dans le Traité de la Grandeur du Pere Lamy , Liv. 6 , Sect. 2 ; vous en aurez encore la preuve , en vérifiant que l'on ne sçauroit avoir aucun nombre , entier , ou rompu , qui multiplié par lui-même , fasse le produit 72 , ce qui vous fera peut-être présumer , que ce n'est point une supposition contre la vraisemblance , & trop

trop légèrement adoptée par tous les Géomètres qui vous ont précédé , de croire qu'il est des grandeurs incommensurables. J'ai l'honneur d'être , &c.

A ce 16 Janvier 1744.



DE PIT AMOUREUX.

Où j'ai juré de n'aimer pas ,
 Philis , & je le jure encore.
 Envain meritez-vous que chacun vous adore ;
 Envain étalez-vous à mes yeux mille appas.
 Fussiez-vous plus belle qu'Heléne ;
 Plus qu'elle fiffiez-vous de bruit & de fracas ,
 Oüi , j'ai juré de n'aimer pas.
 Aimer ! quoi donc ! poursuivre une inhumaine !
 Perdre auprès d'elle & son tems & sa peine !
 Brûler envain de mille feux !
 Prodiguer ce muet & ce tendre langage ,
 Qui fait parler le cœur par le secours des yeux !
 Jurer ! protester ! faire rage !
 Pourchasser ! assiéger une Iris en tous lieux !
 Ici , sur un ton langoureux
 Faire retentir le Rivage
 De plaintes , de tristes accens !
 Là , fatiguer les Bois , les Prés , les Champs

Du

Du recit de ses maux ! de son dur esclavage !
 N'est-ce pas des Amans le funeste partage ?
 N'est-ce pas là d'Amour la véritable image ?

Quel sort ! grands Dieux ! quel embarras !

Oùi , j'ai juré de n'aimer pas.

Hélas ! pourtant (oserai-je le dire ?)

A toute heure , en tous Lieux , matin , soir , jour &
 nuit ,

Philis , votre image me suit ;

Je souffre , je languis , je brûle , je soupire.

Combien de fois déjà vous l'ai-je dit ?

Combien de fois du moins auriez-vous dû l'en-
 tendre ,

Si vous aviez voulu vous en donner les soins ?

Tant de soupirs , un air si tendre ,

Tant de transports , d'ardeurs , dont vos yeux sont
 témoins ,

Vous l'ont dit ; il n'en est pourtant ni plus ni moins.

Oùi , cruelle , insensible au feu qui me dévore ,

En vain vous me voyez mourir.

Votre bouche d'un mot encore ,

Vos yeux d'un seul regard , ces beaux yeux que
 j'adore ,

N'ont pas daigné me secourir,

Eh bien ! pour me venger de tant de résistance ,

Malgré moi , pour toujours soumis à vos appas ,

Cent fois je le redis , cent fois je recommence ;

Oùi , j'ai juré de n'aimer pas ;

Hélas ! Philis , quelle vengeance !

LET-



LETTRE de M. Tanevoit à M. D. L. R.

Nous aimons volontiers, Monsieur, à nous entretenir vous & moi, de ce que les Talens offrent de rare & de singulier. Je vous ai toujours connu attentif aux nouvelles découvertes qu'on peut faire dans l'Empire des Muses, & vous vous plaisez à publier les Prodiges qu'on y voit paroître de tems en tems. Il vient d'en produire un qui, je crois, ne vous aura point échappé, mais que j'ai été plus à portée de connoître que vous. C'est un Musicien, âgé de 13 ans, un Page de la Musique de la Chambre du Roi, un Enfant qui a charmé ces jours-ci la Cour & la Ville par un Motet à grand Chœur, de sa composition; il avoit choisi le Pseaume *Venite Exultemus*. Leurs Majestés l'ont entendu deux fois, & en ont témoigné leur satisfaction. La Renommée n'a pas manqué de se prévaloir de ces glorieux suffrages; elle a fait passer ce Motet de la Chapelle du Roi au Concert Spirituel, il y a été exécuté aussi deux fois. Les applaudissemens ont été unanimes, & ils n'avoient plus de bornes quand on mettoit l'Ouvrage vis-à-vis l'âge de l'Auteur. En effet, M. j'ai ouï dire à 20 Maîtres de l'Art, qu'on se feroit honneur

honneur d'une pareille production à 40 ans. Il ne seroit pas étonnant que quelqu'un s'imaginât que ce jeune Eleve de Polymnie eût été soutenu dans son premier essor, mais je puis vous assurer qu'il a volé de ses propres aîles ; je l'ai vû entrer dans la Lice ; j'ai vû M. de Blâmont, (a) son Maître, le suivre seulement de l'œil, dans la carrière ; il étoit bien aise de voir éclore ce génie, & il en respectoit, pour ainsi dire, les clartés naissantes ; il avoit déjà vû un pareil Phénomène naître sur son horison ; M. de Bury, (b) qui a été aussi son Disciple, a cueilli des Lauriers sur la Scène Lyrique, en entrant à peine dans son cinquième Lustre. Je ne ferai point de réflexions sur l'honneur que de tels Eleves font à leur Maître ; elles se présentent d'elles-mêmes. Mais pour revenir à notre jeune Auteur, je vous observerai encore qu'il a donné un nouveau sujet d'admiration, par l'intelligence & les graces avec lesquelles il battoit la mesure, & beaucoup plus encore, par la décence & la modestie dont il accompagnoit son action. On allie touûjours chés M. de Blamont les mœurs

(a) *Sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi, & chargé de l'Education & de l'entretien des Pages.*

(b) *Auteur du Ballet intitulé, les Caractères de la Folie.*

avec

avec les Talens, & il n'est pas moins jaloux d'inspirer les unes que les autres. La vertu est le fard du mérite. Notre petit Amphyon a d'un autre côté l'avantage d'être né de très-dignes Parens; M. Cardonne, son pere, est depuis long-tems Commis d'un Ministre qui l'honore de ses bontés, & les effets s'en répandent journellement sur plusieurs autres enfans qu'il a, & qui travaillent, comme leur pere, à les mériter. Combien une protection si efficace est-elle capable de faire germer la semence d'une bonne éducation! Je suis avec un tendre & inviolable attachement, Monsieur, votre, &c.

A Versailles, ce 16 Avril 1744.



LES EAUX DE BALARUC,
O D E

*A Mlle de Lillet, sur le rétablissement de sa
santé, par l'usage de ces Eaux, ordonnées
par M. Molin.*

H Abité je aux bords du Permesse?
De ses ondes suis-je enyvré?
Je sens le transport qui me presse,
Et déjà je m'y vois livré.
Est-ce toi, divine Hypocréne,

Qui

Qui me pénètre , qui m'entraîne ,
 A former des accens joyeux ?
 Non ; d'autres Eaux plus ravissantes
 A mes rimes reconnoissantes
 Prêtent des sons harmonieux.



C'est toi , salutaire Fontaine ,
 Dont Balaruc reçoit les Eaux ;
 C'est à ta vertu souveraine
 Que je dois mes accens nouveaux.
 Quand ta Nayade bienfaitrice
 Devient la Déesse propice
 Aux jours de la Reine des cœurs ,
 Ma Muse lui doit des Cantiques
 Qui soient les preuves authentiques
 De la bonté de tes liqueurs.



Tu les fais couler dans tes veines ,
 Lilet ; ton sang hâte son cours ;
 Cet Elixir contre tes peines
 Répand d'infailibles secours.
 Par lui l'estomach , plus docile ,
 Conserve le dépôt utile
 Des alimens qu'il a reçûs ,
 Et les efforts involontaires
 De ces secouffes ordinaires
 Déjà ne sont plus apperçûs.

A sa souplesse raffermie
 Il rend le jeu de ses ressorts ;
 Il rétablit cette harmonie ,
 D'où résulte celle du corps.
 La faim , trop long-tems suspenduë ,
 Se fait sentir ; elle est renduë ;
 Tout en irrite les désirs.
 On les prévient ; mal assouvie ,
 Elle sent croître son envie ,
 En se livrant à ses plaisirs.



Chaque moment te voit revivre ;
 Morphée abaisse tes beaux yeux ,
Lillet ; au Nectar qui t'enivre
 Il joint ses pavots précieux :
 Silence Muse ! elle sommeille ;
 Ah ! craignons qu'elle ne s'éveille ;
Iffé qui dort , a moins d'appas.
 Continuons ; crainte inutile ;
 Le sommeil , à ses vœux facile ,
 La tient les nuits entre ses bras.



N'en doutons point ; sur son visage
 Brille le fruit de ses douceurs ;
 D'un tein, dont l'Amour fit l'ouvrage ,
 Renaissent les vives couleurs.
 Ainsi , dans les jardins de Flore ,

La Rose, au lever de l'Aurore,
 Reprend un éclat plus vermeil.
 De même, au sortir du nuage,
 Plus lumineux après l'orage,
 On voit paroître le Soleil.



Lillet, ta constance héroïque
 Triomphe enfin ; c'en est assés ;
 Oïï, par ton courage Stoïque
 Les maux doivent être lassés.
 Toujours tendre, toujours Romaine,
 Tu ne ressentis d'autre peine,
 Que la douleur de tes amis.
 Tes pleurs s'unissoient à leurs larmes,
 Et tu cédois à leurs allarmes ;
 Quand tous les maux t'étoient soumis.



Reptens tes premières délices,
 Interdites à ta santé ;
 Fais succéder à tes supplices
 La véritable volupté.
 Revole vers la double cime ;
 Vas de son Dieu ravir l'estime,
 Et te rejoindre à ses concerts.
 Victorieuse des obstacles,
 Retraces toujours les miracles
 Des Sevignés & des Lamberts.

924 MERCURE DE FRANCE.

O toi , Fontaine bienfaifante ,
Seconde ces nobles effets !
Que ta vertu vivifiante
Acheve tes nouveaux bienfaits !
Ainsi , ton onde aura la gloire
De celle que Phœbus fait boire
Aux partifans de fes faveurs.
Où , la Nympe qu'elle conferye ,
Est une Amante de Minerve ,
Et la compagne des neuf Sœurs.



Cesse de nous vanter , Jouvance ,
Tes miracles rajeuniffants ;
L'Eau , dont j'annonce la puiffance ,
Triomphe des maux & des ans.
Et vous , Fontaine de Vauclufe ,
Source infensible d'Aréthufe ,
Quels font vos effets précieux !
Pour toi , Balaruc fecourable ,
Ton Ambroisie est préférable
Au jus dont s'enyvrent les Dieux.



Toi , Molin , que l'Europe honore
Comme l'oracle de ton Art ,
Qui , comme le Dieu d'Epidaure ,
Ne décides rien au hazard ,
Reçois par ma Muse fidelle

Les

Les vifs retours de la Mortelle
 Dont tu prolonges le destin.
 Ainsi pour toi son cœur éclate ;
 La Grece n'eut qu'un Hypocrate ,
 Et la France n'a qu'un Molin.

De Saulx , Chanoine de l'Eglise de Reims.



COMPLIMENT du Clergé de Dijon,
 à M. Claude Bouhier, Evêque de la même
 Ville, prononcé par M. l'Abbé Gagne,
 Doyen de la Cathédrale, le 26 Mars 1744.

M.

Votre élévation à l'Épiscopat est un de ces événemens heureux & intéressans, que le Public avoit depuis long-tems prévenu par ses vœux : la joye que la premiere nouvelle en répandit dans tous les Ordres, & tout ce que votre présence y ajoute de plus sensible, répond à la haute idée qu'on s'étoit toujours formée des vertus qui devoient vous y conduire.

Il n'appartenoit qu'au (a) Grand Prélat, qui vous cède le Siège, fondé par ses tra-

(a) M. Jean Bouhier, premier Evêque de Dijon, en 1731.

Dij vaux,

226 MERCURE DE FRANCE.

vaux , affermi par sa sagesse , réglé par son esprit de modération & de paix , de faire , en quelque sorte , de votre personne , M. un don propre & spécial à la Patrie , lorsque par un nouveau trait de son amour pour elle , il s'est ménagé en vous un successeur , tiré comme lui de son sein , qu'il a jugé plus capable, qu'aucun autre, de modérer notre vive douleur sur sa retraite , plus digne par son nom & ses éminentes qualités de le retracer sans cesse à nos yeux & à nos cœurs , & plus intéressé même , par de justes motifs , à soutenir & à perpétuer dans le Diocèse les fruits de son zèle & de sa sollicitude.

Quel accroissement de gloire , M. à votre famille , tant de fois honorée de fonctions importantes pour le service de nos Souverains & pour le bien du Peuple , célèbre dans la République des Lettres , distinguée par le grand nombre de Sujets qui ont occupé avec réputation les places les plus considérables des différents Corps Ecclésiastiques & Séculiers , surtout par cette longue suite de Magistrats d'un ordre & d'un mérite supérieurs , qui brillent , même en ce jour , dans l'auguste Sénat de cette Province , d'avoir encore été choisie , par une disposition particulière de la Providence, pour donner à la Ville capitale ses deux premiers Pontifes!

Mais

Mais ce ne sont ici que les richesses de l'Egypte , qui dans les vûes de la Religion , ne peuvent servir qu'à l'ornement extérieur du Sanctuaire ; la gloire d'un Evêque est toute intérieure , toute spirituelle , comme celle de l'Eglise , dont il est le véritable Epoux. Eh ! qu'il est consolant pour nous , M. de ne pouvoir vous méconnoître à tous les traits par lesquels le grand Apôtre a voulu nous la représenter !

L'intégrité de vos mœurs , la droiture de votre cœur , une conduite toujours uniforme & toujours édifiante , un éloignement entier de tous les vains amusemens du siècle , une foi sincère , une solide piété , une Doctrine puisée dans les sources anciennes , le zèle du culte divin & de la discipline Ecclésiastique , une exacte connoissance des devoirs du S. Ministère, acquise autant par le goût que la grace de la vocation vous en a inspiré , que par beaucoup de capacité & de vigilance dans l'exercice des fonctions d'Archidiacre & de Vicaire Général ; un air de gravité & de douceur , de dignité & de modestie , répandu sur toute votre personne ; je le répète avec complaisance , à l'union peu commune de tant de traits si marqués , je découvre avec le même S. Apôtre , l'homme de Dieu , parfait dans la Justice , & préparé à toutes sortes de bonnes œu-

D iiiij vres ;

vres; je révere un autre Joseph, né pour être le Chef & le modèle de ses freres, le conducteur & le ferme appui de son peuple dans les voyes du Salut.

Pourrois-je oublier dans une conjoncture aussi touchante pour mes Confreres, & pour moi en particulier, de faire entendre, encore un moment, les Cantiques de joye & d'actions de graces dont retentit spécialement notre Eglise; & ne dirois-je pas à plus juste titre, la vôtre, M. puisqu'ayant reçu d'elle une nouvelle (b) naissance en JESUS-CHRIST, vous lui fûtes si intimement attaché dès vos plus (c) tendres années, & qu'elle a l'avantage, sur toutes les autres, d'honorer aujourd'hui, comme son Pasteur & son Pere, l'un de ses enfans & de ses membres les plus distingués?

C'est dans cette Eglise, favorisée du Ciel, que sous les yeux & par les grands exemples d'un illustre (d) Abbé, son Restaurateur, dont la mémoire sera à jamais en bénédiction parmi nous, vous avez nourri & cultivé les dons & les talens qui devoient vous porter au souverain degré du Sacerdoce; il prévoyoit, ce Prélat vénérable, bien plus par

(b) *Baptisé dans l'Eglise Cathédrale.*

(c) *Chanoine à l'âge de 14 ans.*

(d) *M. Claude Fyot.*

Les yeux de sa foi que par ceux de la nature , tous les desseins de Dieu sur vous , quand il vous associoit dès-lors à son zèle & à ses soins pour les Eglises qui lui étoient confiées ; digne lui-même de l'Episcopat , il a mérité pour récompense de ses vertus sur la terre , à son Eglise chérie un nouveau titre d'honneur & de prééminence , à son Siège la gloire de n'être plus rempli que par des Evêques , & presque immédiatement après lui , par un Pontife de son nom , de son sang , plein de son esprit , & l'objet de son amitié la plus legitime & la plus tendre.

Que nous reste-t'il à desirer , M. si ce n'est que le Prince des Pasteurs & l'Evêque de nos ames , qui vous a formé pour nous , selon son cœur , rendant ses Brebis dociles à votre voix , fidelles à suivre vos traces , empressées de seconder vos sages intentions , vous conserve aussi long-tems que leurs véritables intérêts le demandent , & qu'il vous accorde , au moins , les jours de votre S. Patron & Protecteur ? Nous en avons un gage précieux & bien propre à soutenir nos vœux & nos espérances dans l'heureux tempérament & les années vénérables d'une mere (e) célèbre en Israël , par sa prudence consommée & son attention singulière à tous les devoirs de la vie Chrétienne &

(e) *Me la Présidente Bauhier , âgée de 94 ans.*

D v Ci

Civile ; justement honorée du Public , chérie de sa famille , elle trouve , elle-même , selon les promesses de l'Écriture , dans cette chere & respectable famille , sa joye , sa gloire , & sa couronne.



E P I T R E

*A M. l'Abbé *** , Chevalier de l'Ordre de S. Lazare , par M. L*** , surnommé la Folie.*

EN attendant les Vers charmans ,
 Que votre esprit , à ce que l'on publie ,
 Doit adresser à la Folie ,
 Et qui justifieront le goût , & les talens ,
 Que tout le monde en vous admire ;
 Le mien en Vers veut aussi vous écrire ,
 Sans s'égarer dans le sacré Vallon ,
 Ou quelquefois pour attraper la Rime ,
 Plus d'un Auteur a perdu la Raison.

La mienne de mes Vers ne sera point victime ;
 Pour Muse j'ai choisi l'estime ;
 Et mon cœur est mon Apollon.

Sous l'habit de Pierrot , ami de la Nature ,
 Dans un Bal lorsque l'on m'admet ,
 Pour les Dames alors je rime à l'avanture
 Quelque Madrigal ou Couplet.

C'est

C'est leur présence qui m'inspire,
 Et j'admire en chantant leurs attraits, leurs vertus;
 Je ne dois point mes impromptus
 Au Dieu du Poétique Empire.
 Quoique dans l'Art des Vers encore Ecolier,
 Lorsque je chante un *Chevalier*,
 Qui veut bien m'adopter pour frere,
 Ne suis-je pas trop téméraire?
 Dans mes Couplets j'ai dit la vérité,
 Sans choquer votre modestie:
 Le cœur étoit de la partie,
 Lorsque lui-même il m'a dicté
 Ceux que je fis pour Uranie,
 Sur l'Air de *la Confession*. *
 Thémis, sans cependant approuver mon audace,
 M'en donna la permission;
 Et c'est alors que j'osai célébrer
 Ce qu'en vous j'ai lieu d'admirer,
 Et ce que les Romains admiroient dans Horace,
 J'en attens un échantillon,
 Car je ne vous fais point de grace.
 Favori du Dieu du Parnasse,
 Rival heureux de Crebillon,
 Vos Vers serviront de modèle,
 A nos Académiciens.
 Sans étude, sans art j'ai composé les miens;

* L'Auteur, pour avoir occasion de faire l'éloge de
 M. l'Abbé *** , adressa des Couplets à Mlle sa sœur.

D vj En

En qualité d'ami fidèle ,
 Je les adresse à votre esprit.
 C'est une Loi que m'a prescrit
 Votre sœur, en tout accomplie ;
 Quelle gloire pour la Folie
 Si votre cœur les applaudit !

A Paris ce 6 Mars 1744.



*REMARQUES de M. Liger, Commis
 au Bureau de la Guerre, sur le Méridien
 de S. Sulpice, dont il est fait mention dans
 le Mercure de Janvier 1744, page 176.*

IL est dit que le Diamètre de l'image du Soleil occupe sur l'Obélisque 20 pouces un tiers, & que ce Diamètre répond, à très-peu de chose près, au Diamètre du Soleil.

Il semble par cette expression, que Mrs les Observateurs donnent à entendre qu'ils connoissent précisément le Diamètre du Soleil, & que par le mécanisme de l'Observation, on acquiert une expression numérique qui donne un Diamètre, lequel répond de très-près au vrai Diamètre du Soleil.

Il n'est pas possible, en suivant les principes d'Euclide & de tous ceux qui l'ont suivi, de sçavoir précisément le Diamètre du
 Soleil,

Soleil , puisque jusqu'à présent on a compté que le Diamètre étoit à la circonférence comme 7 est à 22 , à peu de chose près , & ils conviennent tous , que cette raison est trop grande ; néanmoins on a toujours opéré sur ce fondement. Or presque tous les Géomètres ont assuré qu'il est impossible de trouver la somme précise de la circonférence d'un cercle & de son Diamètre , ce qu'on appelle la Quadrature du Cercle. Cela posé , on ne peut sçavoir au juste la valeur numérique du Diamètre du Soleil , car il faudroit auparavant avoir un rapport numérique du Diamètre à la circonférence d'un cercle connu , afin de pouvoir faire comparaison du Diamètre de ce cercle connu avec celui du Soleil , dont les Astronomes voudroient faire la découverte.

Robaut a déterminé que la Terre étoit sphérique ; depuis cet Auteur on a observé qu'elle ne l'étoit pas , & *M. de Voltaire* donne sur ces Observations 100 Diamètres de la Terre pour celui du Soleil , mais que peut valoir un Diamètre de la Terre , si ce Globe est un Sphéroïde ? Le Diamètre à ses Poles est plus petit que celui de son Equateur ; auquel s'en tenir des deux , ou est-ce à un moyen proportionnel ? Je supplie Mrs les Sçavans de me l'apprendre.

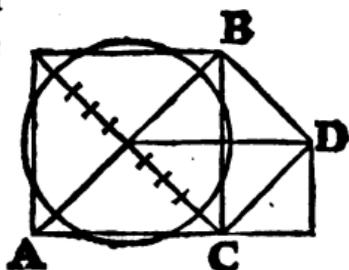
Nous avons une apparence de nombre certain

certain & fixe pour le Diamètre de l'image du Soleil, que le mécanisme de l'Observation nous donne de 20 pouces un tiers.

Par les Principes de Géométrie, dont je suis Auteur, j'ai donné dans le même Mercure de Janvier 1744, page 7, la solution de la Quadrature du Cercle; donc voilà un cercle connu, dont je statué pour le vrai que le Diamètre est à la circonférence, comme 112 est à 350; sur ce fondement, Mrs les Observateurs pourront vérifier de nouveau la précision de l'opération qu'ils ont déjà faite, & peut-être parvenir à connoître le vrai Diamètre du Soleil. Pour opérer sur l'Observation, conformément à mes Principes, & éviter l'embarras des fractions, soient multipliés les 20 pouces par 12 lignes, il viendra 240 lignes, à quoi ajoutant 4 lignes pour le tiers, nous aurons 244 lignes pour le Diamètre de l'image du Soleil, dont il est question; maintenant soit faite cette règle de proportion: si 112 de Diamètre donne 350 de circonférence, combien 244 de Diamètre de l'image du Soleil, donneront-ils pour circonférence? L'opération faite, le produit sera 762 & demi pour la circonférence de l'image. Or je dis qu'à la plus petite réduction de nombre, le Diamètre est à la circonférence comme 8 à 25, donc 3 fois le Diamètre plus un huitième du Diamètre

mètre donne la somme précise de la circonférence, puisque 3 fois 8, plus 1, qui est le huitième de 8, font 25; soit donc 244, multiplié par 3, nous aurons 732, à quoi ajoutant le huitième de 244, qui est 30 & demi, nous aurons 762 lignes & demi pour la circonférence de l'image du Soleil, comme nous venons de le voir par la règle de proportion; que l'on fasse cette règle de proportion, si 8 Diamètre donne 25 de circonférence, combien 244, aussi Diamètre, donneront-ils? Le produit sera de même 762 lignes & demi.

AB, carré 50, ainsi que le cercle dont le Diamètre = 8 BC, carré 25 CD, carré 12 & demi, la ligne AB = 10 BD = 5, ainsi que CD.



Pour justifier ma Quadrature du Cercle, je dis que la circonférence 25, multipliée par le demi rayon 2, produit 50, qui est le carré double de 25, autrement 50 est le carré, dont la diagonale du carré 25 est le côté, & que 12. & demi est le carré, faisant moitié du carré 25; or ce carré 12 & demi a pour diagonale le côté du carré 25, égal à 5, & pour son côté la moitié du

936 MERCURE DE FRANCE.

du côté du quarré 50, ou de la diagonale du quarré 25, ce qui est la même chose.

Ma Quadrature justifiée, les nombres que je viens de donner du Diamètre & de la circonférence de la figure du Soleil, le font aussi, & pour faire connoître publiquement que je suis dans le vrai, je dis que 762 & demi, circonférence de la figure du Soleil, multiplié par 61, son demi rayon, le produit est 46512 & demi, quarré faisant la moitié de celui 93025, dont le côté est 305, de même que 12 & demi est celui qui fait la moitié de celui 25.

Je dis encore plus pour la satisfaction publique & la mienne propre, soit faite cette règle de proportion; si 8 Diamètre donne 25 pour circonférence, combien 200 aussi Diamètre? la multiplication de 200 par 25, produit 5000, qui étant divisés par 8, donnent pour quotient 625, pour la circonférence dont le Diamètre est 200; soit maintenant multiplié 625, circonférence, par 50, son demi rayon, le produit fera 31250, quarré double de celui 15625, dont le côté est 125 net. Je crois qu'il est de la dernière évidence que c'est de cette façon qu'il faut absolument quarrer le cercle, & ceux qui ont cru que la raison de 8 à 25, étoit trop petite, ne l'ont assuré ainsi, que parce qu'ils n'ont pû apprendre par les Principes d'Euclide,

clide , dans lesquels ils se sont renfermés & se sont tenus , la connoissance de la formation intérieure des quarrés , & c'est par cette connoissance & un grand examen , que j'ai reconnu que cette raison n'est point trop petite , mais la seule juste & véritable.

P. S. Si 10 , diagonale du quarré A B , donne 8 pour le Diamètre du cercle égal , combien donnera la diagonale 610 , qui est celle du quarré 186050 , double de celui 93025 ? L'opération faite , le quotient est 488 , pour Diamètre du cercle égal , donc , comme il est certain que 305 est la diagonale du quarré 46512 & demi , même opération faite , si 10 donne 8 , combien 305 ? Le quotient donnera 244 pour Diamètre , qui est celui de la figure du Soleil , d'où il s'ensuit que tout mon exposé est vrai.



SONNET



S O N N E T sur une Conversion.

Grand Dieu, je reconnois ta sagesse infinie ;
 Tes soins réitérés ont pénétré mon cœur ;
 Oüi, je vois clairement que mon divin Sauveur
 Me montre les chemins d'une meilleure vie.

Trop long-tems de mon cœur la Vertu fut bannie ;
 Trop long-tems je brûlai d'une coupable ardeur ,
 Et loin de m'en punir, ô comble de douceur !
 Tu viens de réveiller ma raison assoupie.

Malgré les noirs péchés d'un criminel amour ,
 Ta clémence, ô mon Dieu ! fait succéder le jour
 A cette obscure nuit, où s'égaroit mon ame.

Mortel , vois la bonté de ce Dieu que je fers ;
 Pour éteindre l'ardeur d'une impudique flâme ,
 Il me ravit l'objet de mes indignes fers.

Par M. S. Valette.



*OBSERVATIONS sur le Huetiana,
ou Pensées diverses de M. Huet, Evêque
d'Avranches, par M. L. Yart.*

LE *Huetiana* est un agréable mélange d'Anecdotes curieuses, de réflexions morales, de remarques ingénieuses sur les Langues Orientales, sur l'Histoire, la Physique, la Métaphysique & la Théologie. Le célèbre Auteur y fait voir sa science en tout genre, mais je ne sçais si son goût égaloit sa science, & si ses décisions sur la Poësie y sont toujours exactes; j'oserois presque assurer que quelquefois il en juge plutôt en sçavant Grammairien, qu'en homme de Lettres, & en Poëte; ainsi j'espère intéresser le Public, en lui faisant connoître les idées que ce grand homme avoit de la Poësie. Mon dessein n'est pas assurément d'abaisser sa gloire; mon but est de montrer dans un esprit si vaste les bornes de l'esprit humain.

M. Huet auroit toujours été admirable, s'il n'eût été que sçavant; il a voulu encore se donner pour homme de goût, & je doute qu'il en ait été plus admiré. Les Sçavans sont comme les Avars; ils ne jouissent point de qu'ils possèdent, & ils desirent toujours ce qu'ils n'ont point.

Nititur

Nititur in vetitum semper, cupimusque negata.

Ils ne sont point sensibles à la gloire dont ils sont sûrs, & ils n'aspirent qu'à celle dont ils sont incertains ; à peine ont-ils acquis quelque gloire dans les Sciences pour lesquelles ils sont nés, qu'au lieu de s'y perfectionner de plus en plus, ils s'en dégoûtent, & ils en cherchent une nouvelle dans les Sciences pour lesquelles ils sont sans génie. On voit tous les jours des Poètes n'écrire que sur la Physique & négliger leur Art ; des Avocats ne parler que de Théologie ; des Grammairiens décider de tout, & croire avoir de l'esprit & du goût, parce qu'ils ont de l'érudition. Cependant il n'est point d'Art qui ne puisse occuper tout entier un grand homme pendant toute sa vie. Il s'y forme dès sa jeunesse ; il l'exerce dans l'âge mûr, il en raisonne dans un âge plus avancé, & il se sert de ses fautes passées, pour en garantir ceux qui marchent sur ses traces. M. Huet cultiva ainsi toutes les Sciences, & surtout la Langue Hébraïque, Grecque & Latine, aussi fut-il un des plus sçavans hommes de son siècle. Il ne cultiva pas la Poësie avec la même assiduité ; ce n'étoit que par délassement qu'il faisoit des Vers, & l'occasion seule réveilloit ses *Muses endormies*. On va juger si son goût ne se sentoît pas quelquefois de ce fréquent sommeil.

Ce

Ce grand Evêque ne trouve rien de sublime dans ces paroles de la Genèse ; *Dieu dit que la lumiere se fasse , & la lumiere se fit ,* & dans celles-ci des Machabées : *La Terre se tût en la présence d' Alexandre.* Selon lui Moïse n'a fait qu'un Hébraïsme très-commun , qui sert dans les Langues Orientales à exprimer des choses fort ordinaires, N'est-ce point , au contraire , parce que cet Hébraïsme est commun , qu'il devient sublime dans l'endroit où Moïse l'a placé ? En effet , le sublime consiste à donner sous des expressions simples & précises la plus parfaite idée qu'on puisse donner de chaque chose. *Dieu dit que la lumiere se fasse , & la lumiere se fit.* C'est marquer que la création de la lumiere n'a coûté à Dieu qu'une parole ; qu'il lui a commandé lorsqu'elle n'existoit point encore , qu'aussi-tôt elle a existé & rempli tout l'Univers. C'est parler comme Dieu agit ; c'est donner la plus parfaite idée qu'on puisse donner de la Puissance de Dieu , ainsi que Longin & Despréaux l'ont prouvé.

Le trait tiré des Machabées ne peut pas être aussi grand , puisqu'il n'exprime que la grandeur d'un Mortel , mais il l'exprime cependant d'une manière sublime. *La Terre se tût en la présence d' Alexandre.* N'est-ce pas animer la Terre ? N'est-ce pas dire qu'elle sentit , tout insensible qu'elle est , la présence

sence de ce Conquérant ; qu'il fut le grand, & l'unique objet de sa soumission, & par conséquent de la soumission de toutes les Nations, comme l'a remarqué le Pere Bouhours ? Ce n'est pas dans le Verbe *se tût*, ou *fut tranquille* que se trouve le sublime. C'est dans cette expression *en sa présence*, ou plutôt c'est dans toute la phrase, c'est dans les idées qu'elle excite, & dans l'image qu'elle forme. Heureux ceux qui sentent le beau par goût ! Il n'est pas plus nécessaire de le leur définir qu'il est nécessaire de peindre la lumière à ceux qui jouissent de la vûë.

Ces deux grands traits de la Bible étant, comme une multitude innombrables d'autres du même Livre, véritablement sublimes, & Poëtiques, j'ai pû m'en servir pour commencer à caractériser le goût de notre illustre Prélat sur la Poësie.

Il prétend, avec raison, que les bons Juges de la Poësie sont encore plus rares que les bons Poëtes. En effet, quoiqu'Auteur de plusieurs Métamorphoses assés bien écrites, mais un peu foibles pour le fond, il semble qu'il n'avoit pas autant de goût pour en juger, que de talent pour en faire. Il regardoit les Métamorphoses d'Ovide, comme un Ouvrage languissant, négligé, sans feu, sans art, fort inférieur aux Héroïdes, & aux Fastes ; il prétendoit même que les liaisons

sons des Fables en étoient froides , & tirées par les cheveux : ce sont les expressions. Il y a , à la vérité , beaucoup d'esprit , & peut-être un peu trop dans les Héroïdes ; les Fastes sont écrits avec élégance , mais les unes ne sont que des Pièces d'Eloquence mises en Vers , & les autres ne sont que des morceaux d'Histoire. Les Métamorphoses , au contraire , sont de la véritable Poësie. La Fiction , & l'Invention sont le caractère essentiel de cet Art. Or dans quel Poëme l'une & l'autre regnent-elles plus que dans les Métamorphoses ? Quel Ouvrage a jamais enfanté tant d'êtres Poëtiques , fourni tant d'idées , donné tant de sujets pour les Vers , la Peinture , la Sculpture , les Tapisseries , tous les Beaux-Arts ? Quelle foule de belles descriptions , telles que la Création du Monde , le Palais du Soleil , &c ! Quelle variété ! Quelle fécondité ! Les liaisons y sont naturelles. Les Fables s'y succèdent , suivant l'ordre des tems ; c'est une Histoire Poëtique , universelle ; c'est une longue suite de Tableaux où sont représentés les plus grands événemens de la Fable , depuis la Création du Monde , jusqu'au Règne d'Auguste.

Il ne falloit plus , pour achever d'être tout-à-fait singulier , qu'admirer la Pucelle de Chapelain , après avoir méprisé les Mé-

ta-

ramorphoses d'Ovide ; M. Huet n'y a pas manqué. Il dit qu'il n'a jamais consenti au jugement que le Public a fait de la Pucelle ; que le Poëme Epique demande quelquefois des expressions dures , & des Vers forcés , & qu'il en a besoin. Il fait entendre même qu'il en est plus beau , & il soutient , que pour bien juger de la Pucelle , il falloit examiner l'action , la fable , l'œconomie , l'ordonnance , les ornemens , les dénoûmens , sans s'arrêter uniquement à la Versification. Pour moi , je demande comment il est possible d'examiner l'action , la fable , l'œconomie , &c. d'un Poëme , dont on ne peut soutenir la lecture ? Il falloit avoir commis une grande faute contre la Langue , ou au moins un Barbarisme dans la société de Mrs Racine , Despreaux , de Lafontaine , & de plusieurs autres Ecrivains du siècle de LOUIS XIV , pour être condamné à lire seulement douze Vers du Poëme de la Pucelle. Il n'est donc pas possible de le lire tout entier , & on peut aussi peu juger d'un Poëme mal écrit , que d'un *Opera* mal exécuté.

La Poësie est une Musique , qui ne subsiste que par l'harmonie des Vers. La Versification est la qualité qu'on apperçoit d'abord ; quand elle est mauvaise , rien n'est bon ; quand elle est élégante , précise , harmonieuse , elle embellit le fond , elle en cou-

vre

vre les défauts. Nous nous arrêtons peu à l'action, à la fable, à l'œconomie, à l'ordonnance, aux ornemens, aux dénouemens, quand il faut effuyer l'ennui d'une mauvaise Versification, pour les chercher, & les découvrir. Nous ne voulons point que les Arts, de pur agrément, nous coûtent aucune application pénible. Ce n'est pas comme l'assûre M. Huet, que notre Nation, notre âge, notre goût, soient ennemis des grands Ouvrages. Nous admirons avec transport l'énergie, la force, le sublime des Tragédies de Corneille, lorsque nous rions de la Pucelle de Chapelain. Nous ne sçaurions nous lasser des belles Tragédies de Racine, de Crébillon, de Voltaire, &c. Nous lisons, & nous retenons tous les Vers de l'Art Poétique, & nous sommes toujours enchantés des beaux Vers de la Henriade. Nous aimons également les grands & les petits Ouvrages, & notre Nation est plus capable, qu'aucune autre, de produire les uns & les autres. Paris a enfanté des Physiciens, & des Philosophes éloquens & sublimes, de grands Poètes Tragiques, Comiques, & Liriques; un Poète Epique, des Epigrammatistes ingénieux, & d'aimables Auteurs de Fables, de Chançons, de Madrigaux. Le moindre de ces petits Poèmes rend immortels ceux qui le cultivent avec

E suc-

succès, & je ne crois pas que nous cédions aux Anciens en aucun de ces genres.

L'*Huetiana* me fournira peut-être d'autres observations sur plusieurs pensées de M. Huet. Je les ferai, avec d'autant plus de plaisir, que ce célèbre Auteur n'existant plus, je puis le louer, & le critiquer avec beaucoup plus de liberté.

Je souscris volontiers au jugement qu'il porte des *Essais de Montagne*. Je condamne avec lui les endroits, où cet Auteur se met au dessus des Loix de la modestie, & de la pudeur, mais je crois que l'illustre Prélat critique un peu trop sévèrement la franchise & le naturel de ce Philosophe François; bien loin d'avoir affecté d'instruire, & d'avoir voulu se faire admirer, il ne paroît avoir eû d'autre dessein que de se faire connoître, & de se faire connoître, tel qu'il étoit. Il est vrai qu'il parle souvent de lui-même, mais cet air de vanité ne choque point dans un Livre dont l'Auteur ne vit plus. Comme c'est le portrait du cœur humain qu'il fait, en faisant le sien, les lecteurs ne pensent qu'à eux-mêmes, en lisant *Montagne*; ils se recherchent, & ils s'étudient en lui. La plupart même se flatent dans la comparaison secrète qu'ils font de leurs idées, de leurs mœurs, & de leurs sentimens, avec ceux du plus naïf, du plus profond,

fond, & du plus singulier Ecrivain que nous ayons. Ainsi, il n'est pas surprenant qu'il soit lû par presque tous ceux qui pensent.

A Mlle de M . . . , en lui envoyant du Syrop de Capillaires pour son rhume.

H eureux Syrop, qu'Iris destine
 A guérir la maligne humeur,
 Qui la picote & la chagrine,
 Si jusqu'au fond de sa poitrine
 Tu parviens un jour, par bonheur,
 Il te reste une cure à faire,
 Qui te feroit un immortel honneur,
 Cure que pas, soins, vive ardeur,
 Soupirs, Sermens n'ont pû parfaire.
 Fais un effort, & si près de son cœur,
 Adoucis-en, si tu peux, la rigueur.

On a dû expliquer les Enigmes & le Logogryphe du Mercure d'Avril par *l'Oignon, la Cruique & le Printems.*



E N I G M E.

Pour de mon pere annoncer la naissance ;
 Je nais & meurs au même instant ;
 Lecteur , redoute sa puissance ,
 Quoiqu'il ne régne qu'en passant.
Laffichard.

A U T R E.

Par tout où la brillante Flore
 Etale ses dons précieux ,
 Sans cesse l'on me voit éclore ,
 Et faire le plaisir des yeux.
 Dans le Jardin le plus aimable ,
 Où brillent les plus belles fleurs ,
 Il faut pour le rendre agréable
 Que l'on y mêle mes couleurs.
 Dans ses dons la Nature sage
 Ne m'a pas donné pour partage
 La faculté de l'odorat ;
 Mais j'ai quelques vertus ; je jette de l'éclat ;
 Je suis charmante , je suis belle.
 Si-tôt que je parois ,
 C'est pour ne mourir jamais ,
 Et pour te l'expliquer mieux , je suis immortelle.

De

De l'Eté les vives ardeurs
 N'ont rien du tout qui me surprenne,
 Et d'ailleurs je soutiens sans peine
 De l'Hyver les tristes froideurs.
 Quoique je sois belle & brillante,
 S'il s'agit de faire un bouquet,
 La plus simple Anemone, & le plus vil Muguet,
 Mieux que moi, s'affortit à la Rose charmante :
 Bien différente de la fleur
 Dont l'éclat passager n'a qu'un instant flateur,
 Différente de cette Belle
 Qui ne peut soutenir les regards du Soleil,
 La nuit à son retour, l'aurore à son réveil,
 Me retrouvent toujours nouvelle.
 Ami Lecteur, tu peux t'imaginer
 Par le portrait que je viens de te faire,
 Que je ne suis pas un mystere
 Bien difficile à deviner.

S * * * De V * * *.





L O G O G R Y P H E.

M On éclat , ma couleur , frappent d'abord les
 yeux ,
 Irritent les desirs d'un Harpagon avide ,
 Mais , pour satisfaire ses vœux ,
 Je n'offre rien d'assés solide .
 Que de Mortels , jusqu'à présent ,
 N'ont montré , comme moi , qu'un dehors imposant :
 Pour te dévoiler ma nature ,
 Sept lettres , cher Lecteur , composent ma structure .
 Par un prodige sans égal ,
 Ma tête seule forme un bien , dont mon total
 Ne présente que la figure .
 J'offre aussi le brillant séjour
 De la légère Terpsicore :
 Là , du Dieu que le Pinde adore ,
 Eclate la pompeuse Cour .
 Chés moi ce que la laide embellit , pour nous plaire ,
 Et que la belle entretient avec art ,
 A découvert se voit sans nul mystère .
 Ma Muse , d'une aîle légère ;
 Fuyez ; laissez le reste à quelque babillard .

Par M. Borjon de Cillery , Ecolier d'Humanité , Pensionnaire au Collège de Villefranche , en Beaujolois .

AUTRE

A U T R E.

JE trompe & le sage & le sot,
 En leur faisant toujours voir de loin l'allegresse,
 Et les honneurs & la richesse.

Je suis souvent le seul bien d'une dot.

J'accompagne partout l'amour & la jeunesse:

C'est moi qui rends les cœurs ambitieux,
 Et qui de vils Mortels par fois ai fait des Dieux.
 Si tu peux, à ces traits, Lecteur, me méconnoître,
 Combine; peu de mots vont me faire connoître.

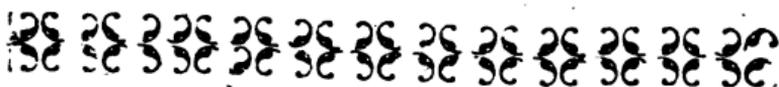
De mes neuf pieds l'ordre étant varié,
 Je produis ce qu'attend un nouveau marié;

Ce qui colore la parole;
 Ce qui tient en arrêt un Vaisseau sur les eaux,
 Et le fait résister à la troupe d'Eole;
 Ce qu'a soin de remplir de plusieurs bons morceaux
 Le glouton, qui rencontre une table choisie;
 L'Etre qui t'a donné le nom, le rang, la vie;
 Ce qui peut renfermer de l'or & du froment;
 Un Poisson, Monstre de riviere;
 Ce que fait un coureur pour remplir sa carriere;
 Un Dieu champêtre; un vêtement;
 Un membre de serrure; une bête de somme,
 Qui par l'esprit ressemble à plus d'un homme;
 Ce qui sert à couper les raisins précieux;
 Dont Bacchus enrichit une vigne fertile;
 Ce que tient un cocher habile,

952 MERCURE DE FRANCE.

Pour conduire , à son gré , ses courriers furieux ;
Et , là dessus , Lecteur , je te fais mes adieux.

Gurbert.



NOUVELLES LITTERAIRES ,

DES BEAUX-ARTS , &c.

RECHERCHES Critiques & Histori-
ques sur l'origine , sur les divers états
& sur le progrès de la Chirurgie en France,
Vol. in-4°. avec des Vignettes, une Table des
Auteurs, une Table des matieres, & des Notes
très curieuses , pp. 636. *A Paris*, chés Char-
les *Osmont*, Imprimeur de l'Académie Royale
de Chirurgie , à l'Olivier , 1744.

Les Recherches , dont il est ici question ,
sont de deux especes , & servent également à
faire connoître l'Histoire de la Chirurgie , &
les prérogatives, titres & distinctions accor-
dés à ceux qui ont pratiqué cet Art. Ces Re-
cherches consistent d'une part, dans des au-
torités que fournissent des Auteurs contem-
porains & accrédités , tels que *Paquier* & de
de Thou. De l'autre , elles portent sur des
Actes authentiques , comme Arrêts , Edits ,
Ordonnances de nos Rois , Jugemens des
Tribunaux , Registres du Collège de Chi-
rurgie

rurgie & autres Titres. On y voit les différens accroissemens d'une science utile dans tous les tems & à tous les hommes, avantage qui appartient à un petit nombre de sciences.

Cet Ouvrage est divisé en cinq parties, non compris les Pièces & Titres qui servent de Preuves. Dans la première, on voit d'abord que la Chirurgie » fort, comme les » autres Sciences & les Arts Libéraux, des » anciennes Ecoles qui ont précédé l'établissement de l'Université; mais il est bon de placer ici, pour plus de clarté, un observation que l'Auteur de ces Recherches fait plus loin, sur ce qu'on doit entendre par le mot de Chirurgie, auquel bien des gens ne donnent pas, à beaucoup près, un sens aussi étendu que celui qu'il a dans sa vraie définition. » La Chirurgie, loin d'être une » science séparée de la Médecine, est une » Médecine plus étendue; un Art qui brille » d'invention & de génie, jusques dans le » simple mécanisme d'un grand nombre » d'opérations; une pratique qui exige des » connoissances telles que la structure des » parties du corps humain, leur jeu, leurs » rapports. . . . Une science enfin, qui renferme des principes, dont l'application » est aussi variée que les maladies & leurs » accidens.

Tel est l'état actuel de la Chirurgie, mais quelle a été son origine ? Celle de la Médecine en général. Les *Mires*, gens qui n'avoient d'autres titres pour traiter les maladies, que de porter le nom du premier Chirurgien qui s'étoit illustré. Les Moines, les femmes, car, comme on le sçait, elles pensoient les blessures de leurs Chevaliers; chacun s'arrogeoit à son gré, le droit de décider de la vie des autres.

A ces *Mires* succéderent les Physiciens; c'est le nom que prirent ceux qui, munis de la lecture des Auteurs anciens, donnerent conséquemment leurs avis sur les maladies. Il étoient plus instruits que leurs prédécesseurs. L'Art cependant n'y gagna guere; les vrais progrès étoient réservés à ceux qui prenant des voyes plus instructives que la simple spéculation, se chargeroient de voir assidument les malades, de faire des opérations, & d'observer attentivement l'effet des Remèdes,

Notre Auteur remarque qu'alors il n'y avoit nulle distinction entre ce qu'on a appelé depuis Chirurgien, & ceux à qui le nom de Médecin est resté. Mais qu'arriva-t'il? L'Université, en adoptant les Médecins, fema entre eux des sujets de division; elle leur interdit le Mariage; de-là plusieurs embrasserent l'Etat Ecclésiastique, & des Ecclésiastiques

fiastiques se firent Médecins: ceux-ci n'exercerent plus qu'une partie de leur Science, parce qu'attendu le Caractere du Sacerdoce, on leur défendit la visite des malades dans leur lit, la cure des maladies honteuses; celle des maladies des femmes. Toute cette partie de la Médecine fut réservée aux Laïques; ainsi, eux seuls se chargerent d'opérer, de suivre, d'étudier les variations des maladies. Ce ne fut plus que parmi les Médecins Chirurgiens, qu'on trouva les secours qui demandent nécessairement la présence de celui qui traite, & que résiderent les connoissances les plus utiles, c'est-à-dire, celles qu'on tire de l'expérience, jointe à la Théorie.

Dès le Règne de S. Louis, cette partie de la Médecine, distinguée aujourd'hui sous le nom de Chirurgie, est suivant les recherches dont nous parlons, illustrée en France; réunie en un véritable Corps, professée par des hommes d'une Science reconnuë, & dont quelques-uns sont recommandables encore par la naissance & par le rang: l'aveu des Universités de l'Europe, celui des autres Sociétés sçavantes, les Ordonnances des Rois, les Bulles des Papes, tout concourt à décorer les Chirurgiens, qui perfectionnent leur Art. *Jean Pitard*, Chirurgien de S. Louis & Instituteur du Collège de Chirurgie;

gie ; *Guy de Chauliac* , & plusieurs autres , sont honorés de la confiance & de la faveur des Rois , & revêtus de Dignités ; d'habiles Maîtres livrés aux secours que le Public leur demande , se succèdent en grand nombre , & cette succession n'est pas ici simplement citée. L'Auteur de ces Mémoires rapporte une Liste conservée dans les Registres du Collège de Chirurgie , qui contient les noms de tous les Chirurgiens , depuis l'an 1033.

Dans sa seconde Partie , l'Auteur s'étend sur de certaines discussions qu'il a touchées précédemment. Ceux qui professent cette partie de la Médecine , appelée Chirurgie , sont abandonnés , ou pour nous servir de ses termes mêmes , persécutés par ceux qui s'attachent à la cure des maladies internes. Ces derniers ne veulent plus composer une même Faculté ; ils excitent ; ils favorisent de certaines prétentions des Barbiers , qui s'attribuent le Droit de pratiquer quelques parties de la Chirurgie. Les Chirurgiens sont maintenus dans leurs Droits ; eux seuls peuvent faire les dissections , les opérations importantes , en suivre le traitement , & enfin il est réglé qu'il n'y a de Chirurgiens , authentiquement reconnus pour tels , que ceux qui sont examinés & reçus par le Collège de Chirurgie.

La 3 , la 4 & la 5 Parties comprennent
une

une suite de ces mêmes disputes, regenerées souvent des causes qui devoient les finir. On voit que parmi les Chirurgiens, toujours réduits à résister à de nouvelles attaques, de grands hommes se succedent. Leur Corps acquiert de nouveaux avantages, tels que d'être associé à l'Université. Il faut lire dans l'Ouvrage même quels furent *Guillaume Vavasseur*, premier Chirurgien de *François I*, & plusieurs autres Sçavans Chirurgiens : les Ouvrages écrits par eux : les découvertes : les cures merveilleuses ; les operations hardies & justifiées par le succès ; les Méthodes, pour maintenir les progrès de l'Art. Tant d'autres faits intéressans, qui sont écrits de maniere à exciter & à satisfaire la curiosité des Lecteurs, & qui seroient trop affoiblis, en les resserrant dans les bornes d'un Extrait, exposent l'état de la Chirurgie jusqu'à ce jour. On voit cinq Professeurs, & cinq Démonstrateurs établis dans les Ecoles de Chirurgie, devenues plus florissantes que jamais : une Académie de Chirurgie, dont l'utilité s'est manifestée dès sa naissance, à un degré éminent. Enfin, par une Déclaration du Roi, donnée en 1743, les Chirurgiens rétablis dans tous les Droits & dans les Distinctions honorables, qui leur avoient été accordés par tant de Rois, & confirmés d'une maniere si éclatante par *François I*. HIS-

958 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE GÉNÉRALE des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques , par le R. P. Dom Remi Ceillier , Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe , Prieur Titulaire de Flavigni , à Paris , au Palais , chés *Paulus-du-Mesnil* , au Lion d'Or. Volume in-4°. de 824 pages , An. 1741.

TROISIÈME ET IV^e TOMES de l'Histoire Générale d'Espagne , traduite de l'Espagnol de Dom Jean de Ferreras , par M. d'Hermilly , à Paris , chés *Osmont, Cloufier & Ganeau* Libraires , rue S. Jacques. Ces Libraires , qui ont entrepris de publier par souscription la Traduction de cette Histoire , avoient averti qu'ils ne recevroient de Souscriptions que jusqu'au premier Octobre 1743 , mais comme cet Ouvrage demandoit plus de tems , ils se sont déterminés à prolonger le tems de la Souscription jusqu'au mois d'Août 1744. Les conditions sont les mêmes que dans la première Souscription. Le prix de l'Ouvrage entier est de 76 liv. 10 s. En recevant les quatre premiers Volumes , on payera 42 liv. 10 s. en recevant les Tomes V & VI , 17 liv. pareille somme pour les Tomes VII & VIII , de sorte que le IX^e Tome sera fourni gratis.

A l'égard du grand Papier , dont on n'a tiré

tiré que 80 Exemplaires , on payera 15 liv. pour chaque Volume , en faisant les mêmes arrangemens que pour le petit Papier. On donnera incessamment les V & VI Volumes , qui sont actuellement sous presse , & peut-être même l'Auteur y joindra-t'il le VII , pour dédommager les Soufcripteurs du tems qu'ils ont attendu les III & IV , la maladie du Traducteur l'ayant empêché de les donner au tems marqué ; en ce cas , on payeroit , en retirant les trois Volumes , 25 liv. 10 s. pour le petit Papier , & 45 l. pour grand.

THEATRE CRITIQUE ESPAGNOL, &c. Depuis ce que nous avons rapporté de cet Ouvrage dans le 1. Vol. du Mercure du mois de Décembre dernier , il a paru trois autres Discours aussi habilement traduits que les précédens & qui se font lire avec le même plaisir. Le premier a pour titre : *Arts Divinatoires*, le second, *Prophéties supposées*, & le troisième, *l'Usage de la Magie*. On les trouve, comme les précédens, en brochures in-12. A Paris , chés Prault Pere , Quai de Gêvres au Paradis , & chés Clement à la Caille , Quai des Augustins.

LA RELIGION CHRETIENNE éclairée des lumieres de l'intelligence par le Dogme & par

960 MERCURE DE FRANCE.

par les Prophéties. Deux Vol. in-12. 1744 ,
à Paris , chés la Veuve de la Tour , J. G.
Merigot , & Constelier , Libraires.

LA MATIERE MEDICALE , par M. Geof-
froy , Docteur en Médecine de la Faculté de
Paris , de l'Académie Royale des Sciences ,
de la Société Royale de Londres, Professeur
de Chymie au Jardin du Roi , & de Méde-
cine au Collège Royal , traduite en Fran-
çois par M. B*** , Docteur en Médecine de
la Faculté de Paris. Sept Vol. in-12 , 1744 ,
à Paris , chés Desaint & Saillant , Libraires,
rue S. Jean de Beauvais.

TROISIE'ME Edition, revûë & considéra-
blement augmentée, du Traité des Matieres
Criminelles, suivant l'Ordonnance du mois
d'Août 1670, les Edits , Déclarations du
Roi, Arrêts & Réglemens intervenus jus-
qu'à présent, divisé en quatre parties, par
M. Guy du Rousseau de la Combe, Avocat
en Parlement, 1744, Vol. in-4°. prix 10
liv. A Paris, chés Théodore le Gras , Li-
braire au Palais , à l'L couronnée.

LE SERVICE ordinaire & journalier de la
Cavalerie, en abrégé, & les Mémoires pour
le service journalier de l'Infanterie , 1744,
in-12. Ces deux Ouvrages sont dédiés à M.

le

le Duc de Chartres , le premier par M. *le Cocq-madeleine* , Lieutenant Colonel de Cavalerie , & le second par M. *de Bombellas* , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Brigadier des armées du Roi , Gouverneur pour S. M. à Oleron , en Bearn , dans la Sénéchaussée & Lieux en dépendans , 1744. Deux Volumes *in-12* , à Paris , chés la *Veuve de la Tour* , J. G. *Merigot* , & *Consuetier* , Libraires.

NOUVELLE Edition des Conférences des Ordonnances de Louis XIV , avec les anciennes Ordonnances du Royaume , le Droit Ecrit & les Arrêts , enrichie d'Annotations & de Décisions importantes , par M. *Philippe Bornier* , Lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Montpellier , à Paris , chés *Mouchet* , *Goffelin* , *le Gras* , *Saugrain* , pere & fils , & autres Associés Libraires. Deux Vol. *in 4°*. 1744.

LE PARFAIT CAPITAINE , ou Abregé des Guerres des Commentaires de César. Petit Volume *in-12* , bien imprimé , à Paris chés *Durand* , Libraire , rue S. Jacques ; *Piget* & *Damonneville* , Quai des Augustins.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire de la Vie de M. *Silva* , par M. *Brubier* , Docteur
en

962 MERCURE DE FRANCE.

en Médecine. *A Paris*, chés *Durand*, rue S. Jacques, 1744, in-8°.

NOUVELLE EDITION de l'Ouvrage intitulé : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence*, à *Amsterdam*, chés *Desbordes*, vis-à-vis la Bourse, 1744, in-12, & se trouve à *Paris*, chés *Durand*.

TRAITE' des moyens de dissoudre la Pierre & de guérir cette maladie, & celle de la Goute par le choix des alimens, par M. Théophile *Lobb*, Docteur en Médecine de la Société Royale de Londres, traduit de l'Anglois par M. T. A, imprimé à *Paris*, chés le même Libraire, 1744, in-12.

JOURNAL d'un Voyage au Nord. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de figures en Taille-douce, 1744, in-4°. chés le même Libraire & chés *Piget*.

ENTRETIENS Mathématiques sur les Nombres, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie rectiligne, l'Optique, la propagation de la Lumière, les Telescopes, les Microscopes, les Miroirs, l'Ombre, & la Perspective, par le R. P. *Regnault*, de la Compagnie de Jesus, in-12. chés *Durand*,
Clou-

Cloufier & David, rue S. Jacques, & *Damonville*, Quai des Augustins.

TRAITE' Philosophique des Loix naturelles, où l'on recherche, & l'on établit par la nature des choses la forme de ces Loix, leurs principaux chefs, leur ordre, leur publication & leur obligation; on y réfute aussi les Elémens de la Morale & de la Politique de *Thomas Hobbes*, par le Docteur *Ruhard Cumberland*, depuis Evêque de *Peterborough*, traduit du Latin par *M. de Barbeyrac*, Docteur en Droit & Professeur en la même Faculté dans l'Université de *Groningue*, avec des Notes du Traducteur, qui y a joint celles de la Traduction Angloise, à *Amsterdam*, chés *Pierre Mortier*, 1744. in-4°. & se trouve à *Paris*, chés *Huart*, Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Dauphin, rue S. Jacques, à la Justice.

CHIRURGIE complète, suivant le Système des modernes, contenant une Description courte & exacte des parties du Corps Humain, une explication facile de la Mécanique, une idée générale de ses dérangemens, un détail de ses maladies & des moyens que la Chirurgie fournit pour les guérir; le tout suivi des médicamens rangés par classes, avec les Formules d'usage, & les

les Compositions tant Chymiques que Galéniques ; un abrégé des Drogues simples , & une explication des termes employés dans cet Ouvrage : le tout mis par Ordre Alphabétique , 2 vol. in-12. A Paris , chés d'Houry , seul Imprimeur-Libraire de M. le Duc d'Orleans, rue vieille Bouclerie , 1744.

Jean-Baptiste Pasquali , Imprimeur-Libraire , à Venise , y a publié le IV. Volume du Recueil choisi des Pièces inserées dans les *Acta Eruditorum* de Leipsick. Ce Volume va depuis 1701 , jusqu'en 1710 , in-4°. 1743.

Nouvelle Edition des Ouvrages de Laurent Patarol , en deux Volumes in-4°. dont la plûpart n'avoient point encore parû , dans la même Ville , 1744.

On imprime à Palerme , par l'ordre du Pape un Ouvrage de Théologie , Ouvrage posthume de M. Mazzinelli. M. Laurent Migliaccio , qui en est l'Editeur , y joindra des Notes. Il publiera d'abord séparément le Traité de *Locis Theologicis* , en un Volume in-fol. dont le prix sera de neuf Paules , (environ 4 liv. 15 s. monnoye de France) pour ceux qui voudront s'associer d'avance. *L'Ouvrage est en Latin.*

Le

Le second Volume de *Sulpice Severe*, dont le premier a paru il y a deux ans, est presentement sous presse à *Verone*. Ce second Volume traite de l'Histoire Sainte & de l'Histoire Ecclésiastique, depuis le commencement du Monde jusqu'à l'an 400 de Jesus-Christ,

Il paroît dans la même Ville l'onzième Tome des *Oeuvres de S. Jerôme*, contenant les Ecrits supposés ou douteux, avec la Vie de ce Pere, par Mre Dominique *Vallarse*, Prêtre, secondé par d'autres Sçavans de *Verone*, chés Pierre-Antoine *Berne*, & Jacques *Vallarse*. L'Ouvrage est en Latin,

On a imprimé depuis peu à *Rome*, un Ouvrage curieux, & qui intéresse la Religion, sous le titre de *Historia Sacra de Baptismo Constantini Max. Aug. Colloquiis familiaribus digesta*, &c. Auteur Mathia Furhemanno, *Austriaco*, 1 vol. in-4°. *Roma ex Typographia Joannis Zempel*, 1744.

Il paroît dans la même Ville, une Traduction Italienne d'une lettre Arabe, écrite d'Isphaham, au Patriarche de Chaldée, & envoyée par ce Prélat à la Congrégation de la *Propagande*, dans laquelle on rend compte d'une Version de la Ste Ecriture, & de l'Alcoran, faite par ordre de *Schah Nadir*, ou Thamas-Koulikan. II

966 MERCURE DE FRANCE.

Il y paroît aussi une Dissertation Latine de M. Bianchini : *De Tribus generibus Instrumentorum Musica veterum Organica.*

RECUEIL de Pièces en Prose & en Vers , prononcés dans l'Assemblée publique , tenue à Montauban , dans le Palais Episcopal , le 25 Août 1743 , à Toulouse , chés Jean François Forest , 1743.

PROLEGOMENA , Seu Praelectiones Theologicae de Religione , de Verbo Dei , seu Scripto , seu tradito ; de Ecclesiâ & Conciliis , cum Appendice de Jure Ecclesiastico , Auctore M. Nicolao Girardeau , Presbitero , &c. Parisiis , apud viduam Raymundi Mazieres , & J. B. Garnier , 1743.

David , le jeune , mettra incessamment en vente une Edition de Salluste , petit in-12 , avec des Estampes.

UNE lettre , écrite de Marseille le 25 Mars dernier , nous apprend qu'on vient d'imprimer à Genève un Journal Historique du Commerce des Arts & Manufactures , qui s'y vend chés Gedeon Philibert , au Perron. C'est , dit l'Auteur de la lettre , une espèce d'Ouvrage périodique , dont il a déjà paru cette année trois brochures in 4°. de

40 pages , qu'on vend 12 sols de France. On y parle des nouveaux Traités de Commerce , des Machines & Inventions nouvelles , par rapport aux Arts Mécaniques , des Fabriques & Manufactures de differens Pays , des nouvelles découvertes qui se font par rapport à certaines Marchandises , enfin de tout ce qui peut embrasser les trois objets désignés dans le titre. Il y a par exemple , un article curieux , au sujet de divers Ecrits de Mrs Thiout , Julien-le-Roi , & Massoteau de S. Vincent sur l'Horlogerie. Les Libraires de Paris , & les Particuliers , curieux de ce Journal , peuvent s'adresser en droiture au Sr. *Gedeon Philibert* , qui aura soin de le faire tenir régulièrement aux adresses marquées. Il se trouve à *Lyon* chés le sieur *Renard*, un Bureau d'adresse, & à *Marseille* , chés les principaux Libraires.

Philibert & autres Libraires de Genève , vendent les Ouvrages de Mathématique de *Jacques Bernoulli* , enrichis de Notes de M. *G. Cramer* , 2. vol. in-4°. avec des figures , 1744, prix 30 livres.

Ils vendent aussi la *Statique des Animaux* , traduite de l'Anglois du Docteur Halès, par M. Sauvage de la Croix , Professeur de l'Université de Montpellier , qui y a ajouté des

No-

Notes & quelques Dissertations, 1. Vol.
in-4°.

On avertit à la fin de la lettre qu'il y a actuellement à Marseille un Magasin de Livres à vendre, soit en gros, soit en détail, sur toutes sortes de matieres, Latins, François, Italiens, Espagnols, &c. On peut s'adresser pour cela au Sr Dominique *Sibié*, Imprimeur-Libraire sur le Port, lequel donnera les instructions nécessaires.

NOUS avons dit dans les Nouvelles Littéraires du Mercure de Mars dernier, pag. 548, qu'on avoit publié à Londres une Traduction Angloise des *Essais sur divers sujets de Litterature & de Morale*, par M. l'Abbé *Trublet*, faite sur l'Edition de 1737, la plus ample & la plus exacte. Nous avons été informés depuis, que cette Traduction est d'après la troisième Edition de 1741, plus ample que les deux précédentes, & qu'outre cette Traduction que nous connoissons, & qui est de M. *Elphinston*, Ecoffois, qui a passé une partie de l'année dernière à Paris; il en a paru presque en même-tems une autre, dont l'Auteur nous est inconnu. M. *Elphinston* a encore traduit l'Oraison Funébre de M. le Cardinal de Fleury, par le P. La Neuville, & nous sçavons qu'il travaille

vaille à une nouvelle Traduction du Discours de M. Bossuet, sur l'Histoire Universelle.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres tint son Assemblée publique le Mardi 14 Avril, à l'ouverture de laquelle M. l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roi, Doyen du Conseil, qui est Président de l'Académie cette année, délivra le Prix à M. Martin Avocat au Parlement, Receveur des Octrois de la Ville de Paris, Auteur de la Dissertation, qui avoit pour Devise : *Nec fas est scire omnia*, laquelle au Jugement de l'Académie, avoit le mieux traité le sujet proposé pour le Prix.

Ensuite M. l'Abbé Gedouyn lut un Mémoire sur l'Education des Enfants.

M. de la Curne, de sainte Palaye en lut un sur l'utilité de la lecture des anciens Romains de Chevalerie, par rapport à l'Histoire de notre Nation.

M. de Foncemagne remplit le reste de la séance par des Réflexions sur l'utilité de la lecture des anciens Poëtes François & Provençaux, par rapport au même objet. Il s'arrêta particulièrement sur la vie & les Poësies de Guillaume ix, Duc de Guyenne, & Comte de Poitou, Ayeul d'Eléonor, femme de Louis VII.

F Le

Le Mercredi 15 du même mois, l'Académie Royale des Sciences tint aussi son Assemblée publique, à laquelle présida M. *Trudaine*, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances.

L'Académie n'a accordé le Prix à aucune des Pièces, qui ont concouru pour le Prix double de 1744. Elle a remis une troisième fois ce Prix, dont le sujet est *l'attraction du Fer & de l'Aiman*, &c. de sorte qu'il est augmenté du triple, & sera de 7500 liv.

M. *de Fouchy*, Secrétaire perpetuel de l'Académie lut l'Eloge de M. l'Abbé de Bragelongne.

M. *Cassini* a lû une Dissertation sur la Comète.

M. *Du Hamel* lut ensuite un Mémoire sur les Boutures & les Marcottes des Arbres.

M. *de Buffon* termina la Séance par une Préface Historique pour le Catalogue raisonné du Cabinet d'Histoire naturelle du Jardin du Roi.

ORBITE de la Comète de 1743 & 1744, par M. *le Monnier*.

Inclinaison de l'Orbite à l'Ecliptique, 46 degrés 22 m. trois quarts.

Lieu du nœud Ascendant 15 degrés 36 m. un dixième du Taureau.

La plus petite distance au Soleil ou la distance Perielie 21,30 parties, dont la

moyenne du Soleil à la Terre est 100000.

Lieu du Periclie, 16 degrés 49 m. un tiers de la Balance.

La Comète a passé par son Periclie le premiers Mars, à huit heures du soir.

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE d'Arras tint le 7 Mars dernier une Assemblée solennelle au *Gouvernement*, où M. le Maréchal d'Isenghien, son Protecteur, a bien voulu lui accorder un appartement. M. Dubois de Dufans, élu depuis peu Directeur, ouvrit la séance par son Discours de remerciement, auquel répondit M. de la Place, Secrétaire perpétuel. M. de Crespiœul l'aîné, nouveau Chancelier, remercia pareillement la Compagnie, & M. Harduin lui répondit, parce que des raisons particulières empêchèrent M. le Secrétaire de remplir cette fonction. Ensuite M. Bauvin recita une Ode Chrétienne; M. Masson en donna une autre sur la Bénédiction de Madame *** Abbessé de *** , & M. Harduin termina la Séance par un Mémoire fort détaillé, pour servir à l'Histoire de la Ville d'Arras, depuis le commencement de l'année 1477, jusqu'au mois de Mai 1484. Huit jours après M. l'Abbé de Crespiœul, nouvel Associé, fit sa harangue de remerciement, à laquelle répondit M. le Directeur.

O DE CHRE'TIENNE,

*Recitée par M. Bauvin, à la Société Littéraire
d'Arras,*

J'Ai traîné mes jeunes années
 Dans l'amertume & la douleur,
 Et j'ai vû toutes mes journées
 Empreintes du sceau du malheur.
 Triste jouet de l'infortune,
 Mon ame, à soi-même importune,
 S'abandonne aux plus noirs transports ;
 Comment de mille coups frappée,
 Ne s'est elle point échappée
 Des liens fragiles du corps !



O Dieu, considère l'orage
 Dont mes esprits sont agités ;
 Voi plier mon foible courage
 Sous le poids des calamités ;
 Prends pitié d'une ame abbatuë,
 Qui dans le chagrin, qui la tuë,
 N'a plus d'espoir qu'en ton secours.
 Je succombe, si ta clémence
 Ne vient étouffer la sémence
 Des maux qui menacent mes jours.

Noir

Noir chagrin , dont je suis la proie ,
 Quand deviendrai-je ton vainqueur ?
 Ne verrai-je jamais la joie
 Prendre ta place dans mon cœur ?
 Loin du faste de l'opulence ,
 Et des horreurs de l'indigence ,
 Dans le sein de la liberté ,
 Sans douleurs , sans inquiétude ,
 Quand me livrerai je à l'Etude ,
 Qui conduit à la Verité ?



Mais quoi ! la Sageffe éternelle
 Condamne mes lâches soupirs ;
 Tremble , insensé , crains , me dit-elle ,
 Que je n'exauce tes desirs .
 A mes décrets sois plus docile ;
 Le malheur à l'homme est utile ;
 Que ton cœur le redoute moins ;
 Ta priere me deshonore ;
 Est-ce à ton ame , qui s'ignore ,
 De m'éclairer sur tes besoins ?



Faut-il qu'un désespoir funeste
 T'entraîne en ses égaremens ?
 Il aigrit le courroux céleste ,
 Et n'adoucit pas tes tourmens.

Vile & superbe créature ,
 Vois frémir toute la Nature
 Des maux que souffre son Auteur ;
 Que ce grand exemple t'anime ;
 Montre un cœur ferme & magnanime ;
 Ose imiter ton Créateur.



Ainsi Dieu parle , & ses paroles
 Ont confondu ma lâcheté ,
 Et les esperances frivoles ,
 Que formoit ma cupidité.
 Il arrache les voiles sombres ,
 Qui m'enveloppoient de leurs ombres ;
 J'apperçois toutes mes erreurs.
 O triste aspect qui m'épouvante !
 Mon ame interdite & tremblante
 Craint d'envisager tant d'horreurs.



Tes vengeances sont légitimes ;
 Ciel ; j'ai mérité ton courroux ;
 Et l'énormité de mes crimes
 Passe la force de tes coups.
 Que ta sévérité s'enflâme ;
 Frappe mon corps ; remplis mon ame
 D'une active & sainte terreur.
 Souvent la gloire , la richesse ,
 L'esprit , la santé , la noblesse ,
 Sont des présens de ta fureur.

Nous

NOUS avons reçu le Programme qui suit au sujet de la Société Littéraire de la Ville de Montauban.

M. l'Evêque de *Montauban*, ayant destiné la somme de deux cent cinquante livres, pour donner un Prix de pareille valeur à celui qui, au jugement de la Société Littéraire établie dans cette Ville par permission du Roi, se trouvera avoir fait le meilleur Discours sur un Sujet relatif à quelque point de Morale, tiré des Livres Saints, suivant l'usage de l'Académie Française, la Société Littéraire a cru nécessaire d'avertir le public qu'elle distribuera ce Prix pour la première fois le 25 Août prochain, Fête de S. Louis, Roi de France.

Le Sujet de ce Discours sera pour l'année 1744. *La Vanité des Sciences sans la Religion*, conformément à ces paroles de l'Écriture : *Vani autem sunt omnes homines in quibus non subest scientia Dei. Sap. Cap. 13. v. 1.*

Toutes sortes de personnes, de quelque qualité qu'elles soient, seront reçues à prétendre à ce prix, hors les Membres de la Société Littéraire, qui en doivent être les Juges.

Les Discours ne seront tout au plus que d'une demie-heure de lecture, & finiront toujours par une courte Prière à J. C.

F iiij Ceux

Ceux qui en auront composé , les feront remettre dans tout le mois de Juin prochain, entre les mains de M. *de Bernoy*, Secrétaire perpétuel de la Société Littéraire , en sa Maison rue Montmurat ; ou , en son absence , à M. *Forestier*, Avocat à la Cour des Aides, en sa maison, même rue. On n'en recevra aucun, qui n'ait une Approbation signée de deux Docteurs en Théologie. Les Auteurs n'y mettront point leur nom , mais seulement une marque ou paraphe , avec un Passage de l'Écriture-Sainte ; ou d'un Pere de l'Église, qu'on écrira aussi sur le Registre du Secrétaire de la Société.

Le Prix ne sera néanmoins délivré à aucun , qu'il ne se nomme , & qu'il ne se présente en personne ou par Procureur , pour le recevoir , & pour signer le Discours.

Le Prix sera une *Médaille d'or*, représentant *S. Michel*, avec cette Légende , *Quis ut Deus ?*

Le sujet du Discours sera à l'avenir publié un an avant la distribution du Prix , mais on a voulu commencer cette année à jouir des Bienfaits de M. l'Évêque de Montauban , & répondre par cet empressement à son Amour pour les Beaux-Arts , & à son zèle pour leur progrès.

La Société Littéraire avertit les Auteurs d'adresser trois copies de leurs Ouvrages ,
&

& d'affranchir les Paquets qui seront envoyés par la Poste, sans quoi les Ouvrages ne seront point admis au concours.

ESTAMPES NOUVELLES.

Il paroît depuis peu une Estampe, qui a été bien reçûe par le Public & par les Connoisseurs. C'est un Sujet de Pieté, exécuté avec une intelligence & un goût digne des deux Graveurs qui y ont travaillé de concert. Le dessein est du Sieur *Cochin* le fils, & la gravûre est du Pere, si connus l'un & l'autre par leur supériorité dans leur Art.

Le fond du Sujet est heureux & intéressant. On y a renfermé sous un même point de vûe l'Ancien & le Nouveau Testament, & comme Jésus-Christ est l'objet de l'un & de l'autre, tout n'y respire que lui, tout l'annonce & le désigne.

Les principales figures sont animées. Leur attitude peint au naturel leur amour & leur zèle. Moïse, surtout, au milieu des ombres de la Loi, ne paroît occupé que de celui que sa foi lui découvre, & qu'elle lui fait voir à travers le nuage qui le cache. Les rayons de lumière, qui partent de cette divine source, & dont l'écoulement le plus considérable tombe sur lui, l'embrasent & le transportent.

La même impression se remarque dans les Prophètes, à la tête desquels on voit David. Une autre portion de cette même lumière produit en eux les mêmes effets. Ils expriment tous par leur action la vivacité de leur ardeur, & l'étendue de leurs desirs. Leur cœur semble voler vers celui qui en est l'objet.

A l'opposé, dans le lointain, on reconnoît dans Abraham, prêt à immoler son fils, & dans les Patriarches qui l'environnent, les dépositaires des pro-

messes , qui toutes se terminent à Jesus Christ, dont ils sont eux-mêmes, le Type & la figure.

Un peu plus loin, une foible lueur annonce à Adam, dès le premier instant de sa chute , celui qui en doit être le réparateur.

On a gravé au bas de cette Estampe ces paroles qui conviennent parfaitement au Sujet. *Envoyez, Seigneur, celui que vous devez envoyer.* Elles sont tirées du Livre de l'Exode , Ch. 4 , V. 13. Ce sont les mêmes que Moïse adressa à Dieu , & qu'il semble repeter de nouveau dans le transport qui l'anime.

Cette Estampe , qui peut avoir huit pouces de hauteur, sur six de large, & qui seroit bien à sa place à la tête d'une Bible in-4°. se trouve chés *Desprez & Cavelier* , fils, Libraires, ruë S. Jacques, dont l'empressement est sans bornes pour tout ce qui peut faire plaisir au Public.

Le Sr *Petit*, Graveur, ruë S. Jacques, à la Couronne d'Epines, près les Mathurins, vient de mettre au jour un Portrait de la grandeur d'un grand in-4°, qui représente *le Prince Charles Edoüard*, petit-fils de Jacques II, Roi d'Angleterre, d'après le Tableau original, appartenant à M. d'Obryen, peint à Rome par *Dupra*.

Grande Estampe en large, sous le titre de *la Vieillesse*, gravée par *J. Moyreau*, d'après le Tableau original de *J. Raoux*, Peintre du Roi, de quatre pieds de large, sur 3 2 pouces de haut. C'est un des plus beaux Tableaux de cet excellent Peintre, & le quatrième que le Sr *Moyreau* grave d'après lui.

Il est dans le Cabinet de M. le Chevalier d'Orleans. Cette Estampe se vend chés *J. Moyreau*, Graveur du Roi, ruë S. Jacques, à la vieille Poste.

LE TOMBEAU de *Pierre Mignard*, Ecuyer, Premier Peintre

Peintre du Roi , érigé à Paris dans l'Eglise des Jacobins de la rue S. Honoré , par les soins de Mad. la Comtesse de Feuquieres , sa fille , composé & exécuté par J. B. *Lemoine* , fils , Sculpteur ordinaire du Roi en 1743. Grande Estampe en hauteur , gravée par le Sr *Lépicier* , Graveur du Roi , rue S. Louis , près l'Abreuvoir du Quai des Orfèvres , chés lequel elle se vend.

On trouve à la même adresse une Estampe en hauteur , sous le titre de *la Naissance* , gravée par J. *Ballechon* , d'après le Tableau original de M. André *Bardon* , Peintre de l'Académie. On lit ces Vers au bas de feu M. Rouffleau.

Que l'homme est bien durant sa vie
Un parfait miroir de douleurs !
Dès qu'il respire , il pleure , il crie ,
Et semble prévoir ses malheurs.

Cette Estampe se vend aussi chés L. *Surugue* , Graveur du Roi , rue des Noyers , vis-à-vis S. Yves.

L'ENFANCE , autre Estampe en hauteur , qu'on trouve aux mêmes adresses , gravée par le même Graveur & d'après le même Peintre. On lit ces Vers au bas du même Poëte.

Dans l'Enfance toujours des pleurs ;
Un Pédant porteur de tristesse ;
Des Livres de toutes couleurs ;
Des châtimens de toute espee.

Odièvre , Marchand d'Estampes , demeurant rue d'Anjou , vient de mettre en vente les Portraits de

F vj CHARLES-

CHARLES-FRÉDÉRIC III, ROI DE PRUSSE,
ELECTEUR DE BRANDEBOURG, né à Berlin le 24
Janvier 1712, peint par P. . . & gravé par *Ficquet*.

JEAN BERNOULLI, Professeur de Mathématique,
né à Basle, en Suisse, en 1667, peint par J. *Ruber*, &
gravé par le même Graveur.

BENOIST SPINOSA, né à Amsterdam en 1632,
mort le 21 Février 1677, âgé de 44 ans, peint par
A. P. & gravé par Et. *Fessard*.

Le Sr le *Monu de S. Philbert*, Maître de Musique,
vient de donner au Public sa sixième Cantatille, in-
titulée *l'Hymen*; elle ne dépare point les cinq pré-
cédentes, qui sont fort goûtées. Elles se vendent
séparément 36 sols pièce, aux Adresses ordinaires. On
vend aussi le *Livre de Principes*, du même Maître,
auquel le Public fait un accueil favorable, étant
fort utile aux Commencans. On le trouve aussi aux
Adresses ordinaires.

CARTE DU PÉROU, pour servir à l'Histoire des
Incas, & à celle de l'état présent de cette Province,
dressée par P. *Buache*, sur les Observations Astrono-
miques, faites aux environs de l'Equateur, & com-
muniées à l'Académie depuis l'an 1736, jusqu'en
1739, par Mrs Godin, Bouguer & de la Condamine,
de l'Académie des Sciences, assujettie pour les au-
tres parties aux Observations du P. *Feüillée* & de
M. *Frezier*, aux Routes & Remarques Géographi-
ques de divers Voyageurs.

AUTRE CARTE de la Partie Méridionale du Pé-
rou, dressée par le même.

Elles se vendent à Paris, sur le Quai de la Mé-
gisserie.

Les Cartes des Provinces des Pays-Bas, en 15
feuilles, contenant les Comtés de Flandres, de Hai-
naut,

nant, de Brabant, l'Evêché de Liège, le Boulonnois, & les Frontières de Picardie, dressées sur les Mémoires de Eugene-Henri *Friex*, & augmentées sur les Observations les plus nouvelles. Ces Cartes, si exactes & si détaillées, sont très-nécessaires pour les Campemens & marches des armées; elles sont toutes sur une même Echelle, & peuvent s'assembler en une même Carte. Elles se vendent à Paris, chés *Creppey*, rue S. Jacques, près la rue de la Parcheminerie, à l'Image S. Pierre.

On distribue à Paris, chés le Sr *Dheulland*, Graveur, rue Serpente, attendant l'Hôtel de la Serpente, chés M. *Martin*, Officier du Roi, une Carte Topographique du Comté de Nice, où l'on trouvera les marches des armées combinées de France & d'Espagne, depuis leur départ de Provence, le passage du Var & toutes les différentes attaques des retranchemens de Montalban & de Villefranche, avec le détail le plus circonstancié de cette Conquête. Prix 20 sols.

G. Martin, Libraire, rue S. Jacques, à Paris, imprime le Catalogue des Livres de feu M. *Danty d'Isnard*, Médecin, ancien Professeur & Démonstrateur des Plantes au Jardin du Roi, & de l'Académie Royale des Sciences. Cette Bibliothèque, qui est considérable par une Collection de Traités sur toutes les parties de l'Histoire Naturelle, se vendra en détail au commencement de Juillet de cette année.

M. Chycoineau, Conseiller d'Etat, Premier Médecin du Roi, ayant vû la guérison d'un grand Prêlat, des Rougeurs, Dartres & Boutons qu'il avoit sur le visage depuis plus de huit ans, lequel a fait à la Dame de Lestrade une pension sa vie durant, & ayant

ayant appris d'ailleurs la guérison de plusieurs autres Personnes considérables, & qu'elle traitoit ces Maladies depuis plus de 40. ans avec succès & applaudissement, a bien voulu donner son Approbation pour débiter ses Remèdes, pour l'utilité & le soulagement du Public; sçavoir, une Eau qui guérit les Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseur & autres Maladies de la Peau; & un Baume blanc, en consistance de Pomade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite vérole; les taches jaunes & le hâle, unit & blanchit le tein. Ces Remèdes se gardent tant que l'on veut, & peuvent se transporter par tout.

Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4 & 6. livres & au dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de 3 livres 10. sols, & les demi Pots d'une livre 15. sols.

Mad. de Lefrado, demeure à Paris, *ruë de la Comédie Française, chés un Grainetier, au premier Etage.* Il y a une Affiche au-dessus de la porte.

La veuve *Builly* renouvelle au Public ses assurances, qu'elle n'a point quitté son commerce, & que les véritables Savonnettes de pure crème de Savon, dont elle seule a le secret, se distribuent toujours chés elle, *ruë du Petit Lion, à l'Image S. Nicolas, proche la ruë Française, Quartier de la Comédie Italienne.*

Le Public est averti que le véritable Suc de Réglisse & de Guimauve blanc, sans sucre, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations, enrouemens, toux, rhumes, asthme, poulmonie & piritte, continué à se débiter depuis plus de trente ans, de l'aveu & approbation de M. le Premier Médecin du Roi, chés *Mlle Desmoulins*, qui est

L



Vainement je verse des larmes ;
Elles n'éteignent point mes feux ;

RONDEAU .

le plus de
trente ans , de l'aveu & approbation de M. le Pre-
mier Médecin du Roi , chés Mlle *Desmoulins*, qui est
la



RONDEAU .

plus de
trente ans , de l'aveu & approbation de M. le Pre-
mier Médecin du Roi , chés Mlle *Desmoulins*, qui est
la

la seule qui en a le Secret de défunte Mlle Guy, quoique depuis quelques années des particuliers ayent voulu le contrefaire, lesquels pour mieux rompre le Public, se sont dits Enfans de M. Guy, ce qui est une supposition; la difference s'en connoîtra aisément par la comparaison qu'on en pourra faire.

On peut s'en servir en tout tems, le transporter par tout & le garder si long-tems que l'on veut, sans qu'il se gâte jamais, & perde rien de sa pureté. Le Prix est de six francs la Livre.

Mlle Desmoulins demeure rue Guenegaud, Fauxbourg S. Germain, du côté de la rue Mazarine, chés M. Guillaume, Marchand de Vin, aux Armes de France, au deuxième Appartement.

C H A N S O N

C'est en vain qu'on veut se défendre
Des traits que lancent les Amours;
Un cœur, qui diffère à se rendre,
Quand il aime, c'est pour toujours.
C'est en vain qu'on veut se défendre
Des traits que lancent les Amours.

Par M. Laffichard.

B R U N E T T E.

Vainement je verse des larmes;
Elles n'éteignent point mes feux;

Philis

Philis, je vois toujours tes charmes ;
 Leur éclat me rend malheureux :
 Avant que ta tendresse
 Sorte de mon souvenir ,
 Ah ! Ciel ! quelle est ma foiblesse !
 Il me faudra mourir.



Belle Bergere , que j'adore ,
 Que sont devenus tes sermens ?
 Tu me disois hier encore
 Ces mots si flatteurs , si charmans :
 Avant que ta tendresse
 Sorte de mon souvenir ,
 Tircis , j'en fais la promesse ,
 Il me faudra mourir.



Le nouvel Amant qui t'engage ,
 Pourra-t'il t'aimer mieux que moi ?
 Je te rendois sans cesse hommage ,
 Et tes plaisirs faisoient ma loi.
 Avant que ta tendresse
 Sorte de mon souvenir ,
 Ah ! Ciel ! quelle est ma foiblesse !
 Il me faudra mourir.



La Bergere fut attendrie
 Des reproches de son Amant :

Aux

Aux abords d'une rive fleurie

Ils répéterent tendrement :

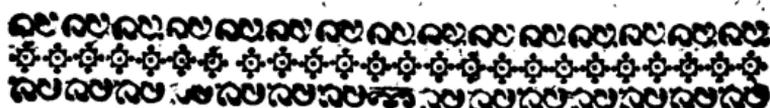
Avant que ta tendresse

Sorte de mon souvenir ,

Mon cœur t'en fait la promesse ,

Il me faudra mourir.

Par le même.



SPECTACLES.

*EXTRAIT de la Comédie de l'Apparence
trompeuse, Pièce en Prose, en un Acte,
suivie d'un Divertissement, représentée au
Théâtre Italien le 2 Mars dernier.*

ACTEURS.

Florise , jeune Veuve , *la Dlle Silvia.*

Ariste , ami de Florise , *le Sr Deshayes.*

Dorimon, Amant de Florise , *le Sr Rockard.*

Carlin , Valet d'Ariste , *le Sr Riccoboni.*

Nerine, Suivante de Florise, *la Dlle Riccoboni.*

La Scène est à Paris, chés Florise.

Cette Pièce a été très-bien reçue du
Public; elle est pleine d'esprit, pour
ce qu'on peut reprocher à M.G. de *la ville,*
qui

qui en est l'Auteur, c'est peut-être d'y en avoir trop mis. C'est un défaut qui ne s'est que trop introduit dans tous les Ouvrages Dramatiques, & dont on aura bien de la peine à se corriger, parce qu'il est applaudi par le plus grand nombre des Spectateurs. On en va juger par ce premier Morceau.

Dorimon, Amant de Florise, ouvre la Scène par ce Monologue.

De toutes les especes d'amour, que la Nature nous inspire pour un Sexe trop charmant, il n'y en a point de plus pénible que celui que l'on sent pour une veuve ; une fille coûte bien moins à conquérir ; le charme de la nouveauté, l'attrait d'un bonheur inconnu ; & le penchant d'un cœur sans expérience, lui fait faire la moitié du chemin, & si la pudeur, ou l'orgueil, ou sa petite malice lui imposent silence sur ses sentimens, une démarche, un coup d'œil, un geste la trahit & les décèle ; avec une veuve, on n'a point ces ressources-là, & il semble que par une fatalité, attachée à ce que l'on possède, elle tire de l'étendue de ses connoissances le droit & le pouvoir d'en mépriser l'usage.

Jusqu'à cet endroit, c'est un Grammairien élégant qui écrit, & non un Amant irrité qui parle. Voici le langage de l'Amant :

Je ne Florise depuis un an ; je me suis déclaré six mois après : depuis trois mois, je demande

mande a l'épouser, & je ne sçais pas encore si elle m'aime, . . . Oh! parbleu! je perds patience? & il est tems enfin que je sorte d'une incertitude si cruelle, &c.

Nous prions nos Lecteurs de nous dispenser de grossir cet Extrait de nouvelles Citations. Ce seroient autant d'exemples de l'abus que plusieurs Auteurs font de l'esprit, & elles sentiroient trop la critique; nous nous bornerons à parcourir le plus succinctement qu'il nous sera possible l'action de cette Pièce; voici en quoi elle consiste.

Dorimon ne croit pouvoir mieux s'éclaircir du doute où il est sur son amour, qu'en interrogeant Carlin & Nerine. Le premier est Valet d'Ariste, qu'il soupçonne d'être son rival; & l'autre est Suivante de Florise, dont il est Amant. Ce Carlin & cette Nerine sont mariés, & ne s'accordent pas trop bien; ils viennent; il les interroge, & pour les mieux mettre dans ses intérêts, il leur promet de les mettre en état de se passer d'être Valet ou Suivante, s'ils le servent bien dans cette occasion. Les éclaircissemens qu'il en tire, ne font que le mettre dans une plus grande incertitude. Nerine lui promet de nouveaux soins; il lui promet à son tour cent louis, si elle lui tient parole. Voici comment elle y réüffit; Florise vient; Nerine tâche de pénétrer dans son cœur, mais inutilement;

la Maîtresse ne la croit pas assez discrète pour mériter sa confiance; elle écrit à Ariste, & charge Nerine de lui porter son Billet, qu'elle cache avec soin. Florise s'étant retirée, l'infidelle Suivante voudroit bien sçavoir ce qu'elle vient d'écrire; les cent louis promis augmentent la tentation; elle y succombe; elle rompt le cachet; elle ouvre le Billet; voici ce qu'il contient :

Qu'avez-vous, mon cher mari? Pouvez-vous m'abandonner comme vous faites? Quoi! trois jours sans me voir ni m'écrire! c'est trop me négliger. Venez au plutôt vous justifier de cette froideur. Adieu, mon cher mari, je vous attends.

Le nom de mari que Florise donne à Ariste, fait le nœud de la Pièce. Dorimon ne revient que trop tard pour son malheur; Nerine lui fait part de la découverte qu'elle vient de faire; elle lui remet cette fatale Lettre, dont le port ne lui est que trop largement payé; elle reçoit les cent louis que Dorimon lui a promis, & le prie très-instamment de ne point déceler l'infidélité qu'elle a faite à sa Maîtresse en faveur de son bienfaiteur. Dorimon est aussi surpris qu'irrité du mariage qu'il vient d'apprendre, & de la dissimulation d'Ariste; il prend le parti de dissimuler à son tour. Ariste le presse de demander la main de Florise; Dorimon ne manque

que

que pas de prendre cette marque d'amitié pour une insulte , cependant il garde le silence , pour tenir parole à Nerine. Cette dissimulation donne lieu à d'autres Scènes très-amusantes pour les Spectateurs ; l'Auteur les a un peu trop multipliées. Il les a poussées jusqu'au nombre de vingt-sept , mais c'est une nécessité de surabonder en paroles , quand on manque d'action. Il est temps de finir celle-ci ; le nom de mari que Florise donne à Ariste , a été pris trop sérieusement par Dorimon , qui malgré la parole qu'il a donnée à Nerine de ne la point compromettre , montre cette Lettre , qui a fait tout le nœud de la Pièce , & lui a donné le titre d'*Apparences trompeuses*. Le doute étant dissipé , Florise , qui aime Dorimon , signe son Contrat de mariage avec lui ; Ariste a pris soin de le faire dresser , & de préparer la Fête qu'on a ajoutée à la Pièce. En voici le premier Couplet.

Pour aimer , il ne faut à la Beauté cruelle ,
 Que le trait qui doit la frapper ;
 Son tems n'est pas venu , mais peut-elle échapper
 A l'Amour qui vole autour d'elle ?
 Ce Dieu , tôt ou tard , est vainqueur ,
 Et lorsqu'il régne enfin sur un cœur indocile ,
 Si sa victoire est difficile ,
 Son triomphe en est plus flatteur

V A U.

VAUDEVILLE.

Dans une obscurité profonde
 Le vrai se cache, & le Monde
 N'est que trahison & qu'erreurs,
 Nous n'avons point de science,
 Pour sonder le fond des cœurs ;
 Nous jugeons sur l'apparence,

Au Parterre.

Le présent qu'on vient de vous faire
 En gros, a paru vous plaire,
 Et ne vous révolter en rien ;
 De-là naît notre espérance,
 Mais, Messieurs, faisons-nous bien
 De juger sur l'apparence ?

Cette Pièce a été parfaitement bien représentée au Théâtre Italien ; elle vient d'être imprimée, & se vend chés *David*, le jeune, Quai des Augustins, au S. Esprit, & chés *Delormel*, au bout du Pont neuf, sur le même Quai, au Nom de Jesus.

VERS adressés à M. G. DE MERVILLE,
Auteur de la petite Comédie de l'Apparence
 trompeuse.

D'un Comique riant, naturel, raisonnable
 Sois le hardi restaurateur.

Par ta Pièce nouvelle, on juge que l'Auteur

Peut

Peut donner à Thalie un ton vrai , convenable ;
Cette apparence-là ne nous trompera pas ;
Et l'Oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Le 30 Avril dernier , la Dlle *Rosalia Astraudi* , fille d'un Piémontois , âgée d'environ onze ans , débuta au Théâtre Italien dans la petite Comédie de *l'Isle des Talens* , & joua le rôle de *Florine* , que jouoit ci-devant la Dlle Sidonie Thomassin , retirée du Théâtre depuis peu. Cette nouvelle Actrice fut reçue favorablement ; elle chanta quelques Couplets dans le Divertissement de la Pièce , avec autant de goût que d'intelligence.

Le 6 Mai , les mêmes Comédiens représentèrent *le double Mariage d'Arlequin* , excellente Pièce Italienne , en trois Actes , dans laquelle le Sr *Carlo Veronese* , âgé de 42 ans , & la Dlle *Anna* , sa fille , âgée de 14 ans , originaires de Venise , débuterent tous les deux ; le premier dans le rôle de Pantalon , & sa fille dans celui de Colombine , qu'elle joua avec toute la vivacité & les graces possibles. Cette jeune Actrice dansa après la Pièce , un Pas de deux comique , avec le Sr *Balletti* ; ils furent généralement applaudis par une nombreuse assemblée.

Le 16 , on donna une Comédie nouvelle
Italienne,

Italienne , en cinq Actes , intitulée *Coraline Jardinier*, ou *la Comtesse par hazard*. La jeune nouvelle Actrice joua le principal rôle , toujours avec la même vivacité. Il y eut à la fin de la Pièce un nouveau Divertissement , qu'elle dansa avec le Sr *Ballesti* , d'une manière très-comique , & qui fut exécuté au mieux.

Le 21, on donna une autre Comédie nouvelle Italienne , en trois Actes , précédée d'un Prologue , intitulée *Coraline* , *Esprit Follet* ; la même Actrice a joué le principal rôle , au gré de tous les Spectateurs , & a été généralement applaudie ; cette Pièce est ornée de plusieurs Divertissemens , dans lesquels la même Actrice dansa différentes Entrées & sous differens déguisemens , avec toute la vivacité possible ; une entre autres , avec sa sœur , âgée d'environ onze ans , avec beaucoup de grace , & d'une manière fort au-dessus de son âge. Le Sr *Carlin* , connu sous le nom d'Arlequin , s'est fort distingué par la danse , dans ces différentes Entrées.

SUR le début de la nouvelle Actrice Italienne.

Ingrate & superbe Italie,

A notre heureux destin tu dois porter envie ;

D'une double Divinité ,

A tes dépens , la France est enrichie ;

Puis je

Puis-je autrement nommer cette jeune Beauté,
 Qui dans ton sein reçût la vie,
 Et qui sur notre Scène a si bien débuté,
 Dans la Danse & la Comédie,
 Tout Paris en est enchanté,
 En l'enlevant à sa Patrie,
 Il lui ravit Terpsicore & Thalie.

Par M. M. T. D. F.

COMPLIMENT dialogué par la Dlle
Riccoboni, qui représentoit le Caprice, &
par le Sr Rochard, qui représentoit le Goût,
 pour l'ouverture du Théâtre Italien, au
 mois d'Avril dernier.

SCENE PREMIERE.

Le Caprice & le Goût.

Le Caprice.

Messieurs, vous pouvez aisément
 Sous l'habit féminin connoître le Caprice;
 C'est le sexe & l'ajustement
 Qui sont le plus à ma propice.
 Le Caprice est dans l'homme une espèce de vice;
 La Femme en fait un agrément.

Ce Théâtre léger fut toujours mon domaine;
 Les autres sont soumis à de séveres loix,
 Qu'on cite avec orgueil, qu'on observe avec peine,
 G Qui

Qui resserrent l'esprit, qui dessèchent la veine.
 A force de les suivre, on vous a quelquefois
 Renvoyés avec la Migraine.

Telle témérité chés nous a du succès ;
 A telle autre on fait le procès.
 Le Caprice en échec, pour se tirer d'affaire,
 Met en avant son caractère :
 Sa gloire n'est point en défaut ;
 Il n'a point d'un grand nom la pesante chimère ;
 Apprécié le peu qu'il vaut,
 Il ne tombe pas de bien haut,
 Et sa chute en est plus légère.

Il peut se relever par sa fécondité ;
 Il la perd quand on l'intimide ;
 Ses écarts ne font pas un délire effronté ;
 Il veut la Nouveauté pour guide,
 Et pour compagne la Gayeté.

C'est un trio qui devrait plaire . . .
 Mais du fond du Parterre on me lance un regard . . .
 Le Lorgneur vient à moi . . . C'est mon juge ordinaire.
 C'est le Goût . . . auroit-il, Messieurs, de votre part
 Quelque remontrance à me faire ?

SCÈNE

SCENE II.

Le Goût, le Caprice.

Le Goût.

En doutez-vous ?

Le Caprice à part.

Faisons-lui nos adieux

Non, demeurons Par un ton gracieux

Si j'apprivoise la Censure ,

C'est presque en triompher.

(haut.)

Seigneur, quel jour heureux !

Quel doux présage pour nos Jeux

De vous voir à leur Ouverture !

Le Goût à part.

La présence du Goût la flate & la rassure ,

Le compliment est orgueilleux.

Le Caprice à part.

Qu'il a l'air froid !

Le Goût à part.

Ah ! que de révérences !

Le Caprice à part.

Ne perdons pas le fruit de nos avances.

Il ne m'a jamais tant imposé qu'aujourd'hui ;

Je ne me trouvois point tête-à-tête avec lui.

Au Goût.

Je sçais que-rien n'est beau que par votre suffrage.

G ij Vous

Vous regardez . . . ? On a fait de son mieux
Pour vous recevoir.

Le Goût.

Moi ! me prend-on par les yeux ?

Le Caprice.

La Sale vous plaît-elle ? *

Le Goût.

Eh ? Qu'importe la Cage ?

Ce sont des Oiseaux que je veux ,
Dont le ramage se varie.

Le Caprice.

Il nous est arrivé des Acteurs d'Italie.

Le Goût.

Peut-êtré elle a bien fait de les remercier :

Et vous apportent-ils quelque nouvel Ouvrage ?

Le Caprice.

Oùi , Seigneur.

Le Goût.

Je respire. Et l'Artificier

Ne fera plus chés vous le premier personnage ?

Donnez-vous du François ?

Le Caprice.

On nous en a promis.

Le Goût.

Je crains l'événement.

* La Sale de l'Hôtel de Bourgogne , repeinte à neuf.
Le

Le Caprice.

Nous aussi , je vous jure.
Vous plaire est de nos soins & l'objet & le prix ;
Nous nous réglerions bien sur votre tablature.

Le Goût.

Le Caprice ne veut ni règle ni mesure.

Le Caprice à part.

J'en suis quitte ; il me va refuser ses avis.

Le Goût.

J'en donne volontiers ; les avez-vous suivis ?

Le Caprice.

Aussi d'un ton fort clair , mais un peu laconique ,
Seigneur , vous prononcez vos décrets souverains.

Vous sifflez ou battez des mains ,

C'est s'expliquer par signe.

Le Goût.

Est-il énigmatique ?

Le Caprice.

Non , pour le rendre utile , il faudroit seulement
Y joindre les motifs de votre jugement.

Le Goût.

Ce seroit un Art Poétique.

Devinez-les.

Le Caprice.

Ici l'on ne se pique

Que d'apprendre de vous.

Le Goût.

Notez donc mes Arrêts.

Tenez-en par année un Journal Historique.
 Mes principes , toujours uniformes & vrais ,
 Tournent au Sentiment ; c'est ma Bouffole unique ,
 Que le vain préjugé , la mode fanatique ,
 La vogue du Clinquant , le Mécanisme épais ,
 La haine du Moderne , ou l'amour de l'Antique ,
 Ne font déclinier jamais.

Le Caprice à part.

Il pense m'attérer . . . mais non , il me redresse.
haut.

Il faut , pour épargner vos dédains & nos frais ,
 Envoyer chaque Auteur chés vous lire sa Pièce ;
 Ils rimeront les plans que vous aurez régis.

Le Goût.

Les Auteurs ? la plupart sçavent-ils mon adresse ?
 Ils se tromperoient de logis.

Eh ! me trouveroient ils dans ces bruyans réduits ,
 Où la passion juge , où le jargon impose :

 Où les Pradons du Théâtre éconduits

 Aux Boileaux font perdre la cause. ?

Un Abbé doucereux , un Marquis turbulent ,

 Un Sénateur , chés Thémis indolent ,

 Une Coquette désœuvrée ,

 Un Financier , qui décide en ronflant ,

 Là pensent créer le Talent ,

 En l'affublant de leur livrée.

Je ne lis point de Pièce ; il faut la voir ici :

Je

M. A. Y. 1744.



Je ne fais point d'essai. L'on me sert, je décide.

Le Caprice.

Mais vous trouvez tout mets trop fade, ou trop acide:

Le Goût.

Mais dans certains ragoûts vous avez réussi.

Par exemple, la Parodie :

Le genre est fait pour vous. Libre, brillant & vif;

Vengez, vengez le Goût de cette rapsodie,

De ce Ballet plat & inassif,

De cette triste Comédie,

De ce Conte soporatif.

Le Caprice.

La Parodie admise avec du lenitif,

Est un casuel lucratif.

Mais ailleurs que chés nous elle est plus applaudie;

Et nous n'en avons pas privilège exclusif.

Le Goût.

Gagnez les autres de vitesse.

L'Opera va bien-tôt vous faire une largesse.

Un morceau, vieux & neuf, revient sur le tapis;

Des Vers repris sous œuvre, érayés, récrépis,

Par l'Amphion de la plus noble espèce,

Par celui dont on voit tous les autres jaloux.

La Parodie à vous s'adresse.

Le Caprice.

Mais si le Spectateur la faisoit avant nous.

Le Goût.

Vous nous rebattrez donc votre vieux Répertoire.

G. iij. Le

1000 MERCURE DE FRANCE.

Le Caprice.

Vous nous y réduirez ; je commence à le croire.

Le Goût.

Tant pis.

Le Caprice,

Le Neuf a du malheur.

Le Goût.

Vous prenez le travers. Dans un nouvel Ouvrage

Entre l'Auteur & l'Acteur ,

La Critique se partage.

Dans les autres, l'Auteur nous échappe aujourd'hui ;

Vous payez pour vous & pour lui.

Le Caprice.

Ainsi toujours revers ! toujours foible recette !

Vous nous désespérez . . . Songeons à la retraite.

Déjà plus d'une fois la Comédie en pleurs ,

Pour partir fit la malle.

Le Goût.

Et vous l'avez dé faite.

Le Caprice.

Quoi qu'il en coûte , on nous regrette

Rien n'est tel que de vivre avec des Connoisseurs.

Le Goût.

Il est de bons momens.

Le Caprice.

Faites-en les douceurs ;

Ce seul espoir nous fixe , ou nous rappelle.

Eh !

Eh ! vous avez pour nous quelque inclination ;
 Car nous auriez-vous , sans elle ,
 Passé l'imperfection ?

Même en cet entretien où vous haussiez le ton ;
 C'est pour nous éprouver & piquer notre zèle.

Le Goût.

Et vous croyez avoir raison.

Le Caprice.

Oùï , Seigneur , oùï le Goût , pere de la sagesse ,
 Dédaigne la fadeur , abhorre la rudesse ;
 Les germes du talent par lui sont fomentés ,
 Cultivés , mûris , augmentés.

Le Goût.

Oùï , des jeunes Sujets il soutient la foiblesse ;
 Il aiguise l'esprit , bien loin de l'é mousser ;
 Des services passés , tient compte à la Vieillesse ,
 Tend les bras au plaisir qu'on voudroit repousser
 Par excès de délicatesse.

Le Caprice.

Les beaux jours à ce prix vont renaître pour nous

Le Goût.

Le Caprice à mes loix veut donc être docile ?

Le Caprice.

Mes Auteurs , mes Acteurs vous le promettent tous.

Le Goût.

Le Goût se rendra donc indulgent & facile.

G v Le

Le Caprice au Parterre.

Messieurs, vous l'entendez ; le démentirez vous ?

Les Comédiens François continuent les représentations de l'*Ecole des Meres*, avec grand succès.

Le 17 Mai, la Dlle *Armand*, fille du Sr Armand, Comédien du Roi, âgée d'environ 14 ans, débuta par le rôle de *Lisette*, dans la Comédie des *Folies amoureuses* ; elle fut fort applaudie.

Le 20, le Sr *Droüin*, autre nouvel Acteur, débuta dans la Comédie d'*Amour pour Amour*, de M. de la Chaussée, & joüa le rôle d'*Azor* ; il fut généralement applaudi. Il dansa dans le Divertissement de la même Pièce, avec les mêmes applaudissemens.





NOUVELLES ETRANGERES,

A L L E M A G N E.

ON mande de Vienne du 4 du mois dernier, que l'Académie Royale de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, tint le 27 Mars dernier, une Assemblée publique, à laquelle le Comte d'Althan, Conseiller Intime d'Etat, & Conseiller du Conseil de guerre, présida, & qu'elle fit la distribution des Prix que la Reine de Hongrie donne tous les ans, pour favoriser les progrès de ces Arts.

On appris depuis que S. M. H. avoit tenu le 11 du mois dernier à Schombrun, un Conseil, après lequel le Comte de Colloredo étoit parti pour retourner en Italie, & que le bruit couroit qu'il portoit au Prince de Lobkowitz un ordre d'attaquer, même sur les terres du Royaume de Naples, l'armée Espagnole commandée par le Duc de Modène.

On a conduit à Vienne un homme qui a été arrêté en Hongrie, & qu'on accuse d'avoir voulu y exciter une révolte.

P R U S S E.

ON mande de Berlin, que le Comte de Rosenbergh, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Roi de Prusse, avoit ordre de S. M. H. de lui envoyer des éclaircissens au sujet de divers discours que la Czarine accuse le Marquis de Botta d'avoir tenu, pendant qu'il étoit à la Cour de S. M. Pr.

ON apprend de Madrid , qu'un Vaisseau de guerre Espagnol s'est emparé le 24 Mars dernier du Vaisseau Anglois *le Hargrave* , qui alloit de Yarmouth à Livourne , & que la Frégate *la S. Jean Baptiste* , de 24 canons & de 260 hommes d'équipage , a pris & conduit à Bilbao les Vaisseaux Anglois *l'Elliot Galley* , *l'Osborn* , *le Diamant* , *le Robert Alix* , *la Tourterelle* , *le S. Dominique* , *le Jean & Jeanne*.

Le Roi a appris le 14 du mois dernier par un courier dépêché par l'Infant Don Philippe , que le premier du même mois les troupes de S. M. & celles de France avoient passé le Var ; que l'Infant Don Philippe étant arrivé au Camp de S. Laurent sur le bord de cette riviere , où les troupes des deux Puissances étoient assemblées , ce Prince fit avancer deux Détachemens , composés , l'un de Grenadiers & de Miquelets , l'autre de quatre Compagnies de Dragons , & soutenus chacun de six Bataillons. Ces Détachemens passerent la riviere , sans que les Piémontois entreprissent de s'y opposer , & les Compagnies de Dragons ayant découvert un Détachement de 80 hommes d'Infanterie des ennemis , qui venoit pour renforcer un poste , elles les attaquèrent & les firent prisonniers dans une Cassine où ils se réfugièrent.

Pendant qu'on fit les dispositions nécessaires pour construire des Ponts , le Prince de Conty & le Marquis de la Mina se rendirent de l'autre côté du Var , pour reconnoître la situation de Piémontois , & pour poster de la façon la plus avantageuse les troupes qui avoient passé cette riviere. A très leur avoir fait former un Camp à Ste Marguerite , ils détachèrent deux Corps de troupes avec ordre de s'emparer de deux postes importans , dont l'un étoit le Château

reau d'Aspremont. Le Détachement qui étoit chargé de s'emparer de ce Château, s'en rendit maître, mais l'autre Détachement ayant été arrêté par la grande quantité de neige, dont il trouva les chemins remplis, il ne put exécuter l'entreprise pour laquelle il étoit destiné.

Le lendemain, l'Infant Don Philippe, accompagné du Prince de Conty, alla visiter le camp de Ste Marguerite, & étant revenu à celui de S. Laurent, il ordonna à huit Brigades, qui composoient le Corps de réserve, d'aller joindre les troupes qui étoient de l'autre côté du Var.

Sept Députés du Parlement de Nice vinrent le même jour assurer l'Infant Don Philippe de la soumission des habitans du Comté de Nice, & le prier de faire éprouver à ces habitans les effets de sa clémence. On fut informé par ces Députés, que huit Bataillons Piémontois, qui étoient en garnison dans la Ville, l'avoient abandonnée, & qu'ils s'étoient retirés dans les retranchemens construits près de Villefranche & de Montalban.

Deux Frégates Angloises s'étant approchées de la Côte, elles incommodèrent un peu l'aîle droite de l'armée par le feu de leur artillerie, & il y eut un Dragon de tué, mais on opposa à leur feu celui de quatre pièces de campagne, qui les obligea de s'éloigner, & l'on établit une autre batterie de quatre canons de 24 livres de balles, pour couvrir le flanc de l'armée.

L'Infant Don Philippe retourna le 3 avec le Prince de Conty & avec le Marquis de la Mina, au camp de Ste Marguerite, & ayant reçu le serment du Parlement & du Corps de Ville de Nice, il déclara aux Magistrats, dont ces Compagnies sont composées, qu'il ne traiteroit point en ennemis les habitans des Villes & des Bourgs du Comté de Ni-
ce,

ce , qui dans trois jours lui feroient donner des assurances de leur soumission.

L'Intendant de Marine de Cadix a mandé au Roi, que le Brigantin Anglois *le Petit Jean* avoit été pris dans le Détroit de Gibraltar par l'Armateur Joseph Bensal.

S. M. a été informée par des lettres de l'Intendant de Marine de S. Sébastien , que l'Armateur Don Augustin de Samano , Commandant la Frégate *la Notre-Dame de Begona* , avoit conduit au Port de Guetaria le Vaisseau le *Whitaker* , de la même Nation , armé de 14 canons & de quatre pierriers , de 300 tonneaux , qui portoit des draps & une grande quantité d'autres marchandises à la Virginie.

Selon les avis reçus de l'Intendant de Marine de Bilbao , le même Armateur s'est emparé de deux autres Bâtimens Anglois , nommés *le Royal* & *La Bonne Intention* , dont la charge consistant en Vin , en Sel , en Cire & en Oranges , est estimée 70000 Piaſtres.

N A P L E S.

ON mande de Naples du 31 Mars dernier , que les Ordres ayant été expédiés le 17 , le 18 & 19 , pour que 25 Bataillons & 2400 hommes de Cavalerie des troupes du Roi des deux Siciles s'assemblaſſent sur la frontière de ce Royaume , du côté de l'Etat Ecclésiastique , le Roi & la Reine partirent de cette Ville le 25 , pour se rendre à Capouë , où leurs Majestés , étant arrivées le 26 , se sont séparées , le Roi étant allé se mettre à la tête de son armée , & la Reine ayant pris la route de Gaëtte , pour y demeurer pendant l'absence du Roi.

Le jour du départ de leurs Majestés , le Roi a fait publier un Manifeste , que S. M. a envoyé à ses
Ministres

Ministres dans les Cours Etrangères , pour le communiquer aux Puissances auprès desquelles ils résident.

Ce Manifeste porte , que la situation présente des affaires en Italie , détermine le Roi à informer le Public de la ponctuelle exactitude , avec laquelle S. M. depuis long-tems a tout sacrifié à la résolution d'observer fidelement le Traité de Neutralité , qu'elle avoit promis en 1742 , de garder entre les Puissances qui sont en guerre au sujet de la succession du feu Empereur ; que toute la malignité dont les hommes sont capables , ne peut obscurcir les preuves éclatantes que le Roi a données de la droiture de ses intentions , dans les occasions qui se sont présentées de la manifester ; qu'il a été permis aux Anglois de négocier en toute liberté dans les Etats de S. M. & que la Cour de Vienne n'ignore pas que les Sujets de la Reine de Hongrie ont pu jouir du même avantage , non-seulement dans le Royaume de Naples & dans celui de Sicile , mais encore sur les Côtes de l'Etat *degli Presidi* ; que le Roi n'a point souffert que les troupes Espagnoles tirassent de ses Etats ni Soldats , ni armes , ni aucunes munitions de guerre , & que toute l'Europe a été instruite des dangers auxquels l'artillerie & les munitions , destinées pour ces troupes , ont été exposées en mer , parce qu'il n'étoit pas libre aux Espagnols de se servir des Ports de S. M. que rien n'a ébranlé la constance du Roi , & que S. M. a voulu conserver une impartialité rigoureuse , quoiqu'il fût évident que l'armée de S. M. C. pouvoit accabler celle de la Reine de Hongrie , si le Comte de Gages avoit reçu un médiocre renfort ; qu'après des sacrifices si authentiques & une bonne foi si marquée , dont les exemples sont si rares , & qui est d'autant plus estimable , qu'il en devoit coûter beaucoup à un cœur comme celui de S. M. pour

ne pas secourir les Espagnols, le Roi s'étoit persuadé que ses procédés lui auroient attiré un juste retour de la part de la Reine de Hongrie & du Roi de la Grande-Bretagne; que la Vertu, immuable en elle même, n'a pas toujours des voyes uniformes, & que non-seulement elle perd de son prix, mais encore qu'elle cesse d'être une Vertu, & qu'elle dégénere en vice, quand elle ne change pas de mesures, selon que les affaires prennent des faces différentes; que le Roi n'a pas cru pouvoir, en voyant le feu de la guerre s'allumer de plus en plus dans le voisinage des Peuples que Dieu lui a confiés, différer de prendre les précautions, & d'employer les moyens nécessaires, pour maintenir la tranquillité dans ses Etats, moyens dont jusqu'à présent n'avoit pas eu besoin un Prince pacifique, qui ne prend aucune part aux prétentions de tant de Puissances; que S.M. est obligée d'empêcher que le fleau de la guerre ne pénètre dans ses Etats, n'afflige ses Sujets, & ne les expose aux cruautés & aux brigandages, qui sont les suites des incursions d'une armée ennemie, & qu'elle doit se mettre à portée de défendre ses Sujets, & de pourvoir à leur sûreté; que ses efforts pour parvenir à ce but, ne pourroient produire que peu d'effet, s'ils n'étoient accompagnés de la force, qui dans les tems de troubles & de malheurs, tient lieu de raison & de Loi; qu'outre cette nécessité, laquelle est commune au Roi avec tous les Souverains, qui voyent la guerre s'approcher de leurs Etats, S. M. a encore un autre motif; que la Cour de Vienne a laissé échapper beaucoup d'indices qui annoncent ses vûes sur les deux Siciles; qu'elle s'est même conduite de façon à faire connoître la répugnance qu'elle avoit pour l'observation de la neutralité conclüe entre S. M. & la Reine de Hongrie, & que le Public en sçait assez, pour se douter de ses soupçons

Soupçons qui contribuent à mettre les armes entre les mains du Roi ; que la résolution de S. M. étant l'effet des mûres réflexions qu'elle a faites, d'un côté sur ce qu'exige d'elle la neutralité qu'elle a promise, de l'autre sur le devoir que les Loix Divines & Humaines lui imposent de défendre ses Peuples, elle n'aura jamais d'autre but que de procurer la sûreté & la tranquillité de ses Etats, & que son unique désir sera de cultiver sincèrement & indistinctement l'amitié des Puissances qui se tiendront dans les bornes prescrites par les Loix, & qui se croiront obligées d'user des mêmes égards que S. M. a pour elles.

Les Régimens d'Anvers, de Hainaut & de la Reine, sont restés à Naples sous les ordres de Don Michel Regio, pour la garde des Châteaux de cette Ville.

On a appris d'Ascoli du 3 du mois dernier, que le Roi des deux Siciles étant arrivé au camp que ses troupes avoient formé sur la frontière de ses Etats, a partagé son armée en deux Corps, dont le premier commandé par S. M. Sic. occupe le terrain qui est entre les Villes de Chieti & de Lorenzano jusqu'à Sora; que l'armée Espagnole, qui est sous les ordres du Duc de Modène, a son aîle droite appuyée à Chieti & sa gauche à Avignano. La plus grande partie des Seigneurs & des Gentilshommes Napolitains, particulièrement ceux qui possèdent des terres dans l'Abbruze, a suivi le Roi des deux Siciles à l'armée.

Les troupes de la Reine de Hongrie, commandées par le Prince de Lobkowitz, sont décampées de Fermo, pour se replier vers Macerata, où ce Général a établi son quartier général. Un Corps de ces Troupes est allé camper dans les environs de Tolentino, & un autre s'est posté sous la Ville de Foligno.

GENES.

6010 MERCURE DE FRANCE.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de Genes du 19 du mois dernier, qu'il y arriva le 12 un Vaisseau de guerre Anglois, par lequel on a été informé que l'Amiral Mathews étoit sorti de Port Mahon avec l'Escadre qu'il commande, & qu'il faisoit voile vers Villefranche.

Il y avoit sur ce Vaisseau deux couriers, dont l'un étoit dépêché au Roi d'Angleterre par l'Amiral Mathews, & l'autre portoit des lettres de cet Amiral au Prince de Lobkowitz.

M. de Villates, Ministre de S. M. Br. auprès du Roi de Sardaigne, & qui étoit arrivé de Turin le 12, s'embarqua le lendemain sur ce Bâtiment, pour aller conférer avec l'Amiral Mathews.

GRANDE BRETAGNE.

ON a appris de Londres du 13 du mois dernier, que la Déclaration de guerre contre la France y a été publiée par les Hérauts d'armes dans les Places publiques avec les cérémonies accoutumées.

Le Roi a envoyé ordre à M. Thompson, qui étoit chargé des affaires de S. M. auprès du Roi de France, de revenir en Angleterre, & le 5, la Chapelle de M. de Bussy, ci-devant Ministre de S. M. T. C. à la Cour d'Angleterre, fut fermée.

Les Négocians de Bristol font armer plusieurs Bâtimens légers, pour aller en course contre les François.

Le 15 du mois dernier, les deux Chambres du Parlement présentèrent des Adresses au Roi, pour assurer S. M. qu'elle peut compter que son Peuple fera les plus grands efforts, afin de l'aider efficacement à soutenir avec succès la guerre contre la
France,

France, & le Roi répondit à l'Adresse des Seigneurs.

MY LORDS, je vous remercie de tout mon cœur de cette Adresse, dans laquelle vous me montrez le même zèle & la même affection, dont vous m'avez donné des preuves réitérées. L'unanimité avec laquelle vous avez résolu de me présenter votre Adresse, augmente beaucoup la satisfaction qu'elle me donne. Je me repose sur vous de l'exécution des promesses que vous me faites, & vous devez être persuadés que je ne négligerai rien pour soutenir cette guerre de la manière la plus avantageuse pour mes Royaumes.

La Chambre ordonna le 17, de dresser un Bill pour déclarer coupables de Haute Trahison ceux qui entretiendront quelques correspondances avec le fils du Chevalier de S. Georges.

Les Commissaires de l'Amirauté ont donné ordre que tous les petits Bâtimeus armés, qui étoient employés à empêcher la contrebande des laines, fussent équipés pour aller en course contre les Armateurs François.

Un Armateur Espagnol, sur lequel il y avoit 93 hommes d'équipage, & qui a croisé long tems sur les Côtes de Portugal, où il a fait un grand nombre de prises, a été conduit à Portsmouth par le Vaisseau de guerre le *Renard*.

HOLLANDE ET PAYS BAS.

O Na appris de Bruxelles du 16 du mois dernier, que 50 Hussards des troupes de la Reine de Hongrie ont été faits prisonniers dans un Village, qu'ils croyoient être de la domination de cette Princesse, & qui appartient au Roi de France.

On mande de la Haye du 15 du mois dernier, qu'on a appris de Dunmerque, qu'un Armateur de

1012 MERCURE DE FRANCE.

ce Port y est rentré le onze du même mois avec un Vaisseau Anglois, dont il s'est emparé.

On a appris de la Haye du 22, que les Etats Généraux ont résolu, en conséquence du Mémoire qui leur a été présenté le 14, par M. Trevor de la part du Roi de la Grande Bretagne, d'accorder à ce Prince un secours de vingt Vaisseaux de guerre.

Les Députés des Etats de la Province de Gueldres ont donné leur consentement aux demandes faites par le Conseil d'Etat touchant le Corps de troupes de 20000 hommes, que la République a promis de fournir à la Reine de Hongrie, & touchant celles destinées à former une armée d'observation sur la Frontière.

Les avis reçus de la Haye du 29 du mois dernier portent que le 23, le Marquis de Fenelon, Ambassadeur du Roi de France eut une audience publique des Etats Généraux, ayant été conduit à cette audience avec un cortège de 74 carrosses par deux Députés de l'Assemblée, lesquels étoient allés le prendre en son Hôtel.

Cet Ambassadeur, après avoir assuré les Etats Généraux, que S. M. T. C. quelque parti qu'elle soit obligée de prendre, conservera toujours les mêmes principes qui ont réglé sa conduite à l'égard de la République de Hollande, & après leur avoir rappelé les divers sujets qu'ils ont eu de se plaindre de la Cour de Vienne, & toutes les preuves que S. M. T. C. leur a données de son attention, non-seulement à ne faire aucune démarche qui pût leur causer de l'inquiétude, mais encore à les faire jouir de tous les avantages qu'elle a pu leur procurer par son intervention dans leurs différends avec le feu Empereur au sujet de la Compagnie d'Ostende, leur déclara que si la neutralité des Pays-Bas n'est point assurée, comme elle le fut en 1733, ce n'est pas

pas que le Roi de France n'ait fait connoître à diverses reprises la disposition dans laquelle il étoit de continuer de poser pour base de tous ses projets la conservation de la tranquillité dans les Provinces voisines des Frontières de la Hollande ; que les Etats Généraux sçavent tout ce que S. M. T. C. a fait tenter auprès d'eux par son Ambassadeur, en rendant leurs principaux Ministres les dépositaires de ses plus secrètes pensées, soit pour rendre la paix à l'Europe, soit pour assurer leur repos en particulier ; que S. M. T. C. dans le soutien qu'elle a donné à ses Alliés, ne s'est proposé que de ne pas les laisser traiter moins favorablement que les Princes auxquels la Reine de Hongrie, dirigée par les conseils de la Cour de Londres, s'est cruë obligée de faire des cessions importantes, dans lesquels cette Princesse n'a rien trouvé d'incompatible avec le droit qu'elle prétend avoir de succeder seule aux Etats du feu Empereur, & avec l'indivisibilité établie par la Pragmatique Sanction ; que si le Roi de France, en secourant ses Alliés, avoit été capable de se laisser séduire par l'ambition d'agrandir ses Etats, la Reine de Hongrie lui en a offert des moyens, qui s'accordent aussi peu avec l'étendue qu'elle donne à cette Pragmatique, qu'avec ses promesses aux Hollandois touchant les Pays-Bas, mais que S. M. T. C. n'a eu d'autre desir que de procurer la satisfaction de ses Alliés par un accommodement juste & raisonnable ; qu'elle ne douta point que le moment de la leur faire obtenir ne fut arrivé, lorsqu'en dernier lieu l'Empereur eut accepté la médiation que l'Empire a offerte, & dont les Etats Généraux, ainsi que le Roi de la Grande Bretagne, ont été invités à partager l'honneur ; que le Roi de France demande ce qu'on doit penser de l'éloignement de la Reine de Hongrie pour un moyen
de

de conciliation, si conforme à ce que prescrivent en pareille conjoncture les Constitutions du Corps Germanique, & quelle Puissance on doit regarder comme ennemie des Libertés de l'Europe, ou celle qui souhaite l'exécution de ces Constitutions, ou celle qui s'y oppose; que S. M. T. C. en retirant ses armes d'Allemagne, dès que l'Empire eut offert sa médiation, a montré suffisamment, combien elle desiroit la fin de la guerre, mais qu'elle n'en a retiré d'autre fruit que de voir les troupes de la Reine de Hongrie venir insulter les Frontières de la France, & essayer de pénétrer dans le cœur du Royaume; qu'on n'a sçu aucun gré au Roi T. C. de la marque de confiance qu'il a donnée aux Etats Généraux, en proposant de remettre à leur garde la Ville de Dunkerque, ce qu'il auroit exécuté volontiers, étant dans la résolution de n'en venir qu'à l'extrémité au parti d'y rétablir des fortifications capables de garantir cette Ville contre le projet que la Cour de la Grande Bretagne annonçoit hautement avoir formé de la réduire en un hameau de Pêcheurs, & qui a été articulé en termes formels dans un Mémoire public, présenté aux Etats Généraux par l'Ambassadeur de S. M. Br. que les marques de la retenue & de la modération du Roi de France, & tous ses efforts pour ramener l'esprit de paix, n'ont fait qu'enorgueillir les Cours de Vienne & de Londres, & les rendre plus audacieuses à enfreindre toutes les règles & même les bienséances les plus communes; que les tentatives faites à la fin de la dernière campagne par ces deux Cours pour attaquer l'Alsace, les déclarations aussi téméraires qu'indécentes, répandues sur les Frontières du Royaume de France, & les autres excès auxquels ces deux Cours se sont portées, n'ont pas permis au Roi T. C. de différer plus long-tems de déclarer

clarer la guerre à l'une & à l'autre de ces Puissances ; qu'on ne doit pas s'attendre qu'il néglige aucun des moyens que la guerre autorise ; qu'il ne connoît point de Loi qui permette aux auxiliaires de la Reine de Hongrie de faire des entreprises contre ceux de l'Empereur & qui ôte aux auxiliaires de l'Empereur le droit d'attaquer ceux de la Reine de Hongrie, & que les Loix, qui assûrent la tranquillité des Nations, sont violées par ceux qui commettent gratuitement des hostilités contre un Etat, lequel n'étoit en guerre déclarée avec aucune Puissance, & non par ceux qui ne font qu'user de représailles ; que la Cour de Londres s'annonce partout comme la Protectrice de la liberté de la Navigation, & que toute sa conduite tend à l'anéantissement de cette même liberté, & n'est qu'une violation ouverte & continuelle de tous les Traités ; que sous prétexte de la Balance & de l'Equilibre du Pouvoir, elle voudroit s'attribuer un Despotique universel, & que pour exercer ce qu'elle appelle la défense des Libertés de l'Europe, elle se propose de détruire celle de l'Empire ; qu'elle opprime une République d'Italie, dont elle n'apprehende point le ressentiment ; & qu'elle en a usé de même envers la Suède, quand elle l'a vûe accablée par des ennemis auxquels cette Puissance ne pouvoit résister ; que l'intérêt particulier de la Grande Bretagne devient toujours pour elle la cause commune, & que son zèle pour l'indépendance des autres Puissances ne regarde que celles qui veulent bien se dévouer aveuglément à tout ce qu'elle exige de leur part ; que la Constitution actuelle de la République de Hollande n'est peut-être pas ce qui se concilie le mieux avec les vûes secrètes du Roi de la Grande Bretagne ; que peut-être il est des desseins cachés, dont la haine contre la France est le voile, & qui

pour-

pourront contribuer de plus d'une manière au bouleversement de cette Constitution, & que les Annales de la République indiquent suffisamment ce qu'il est inutile de rappeler ; que le Roi de France auroit voulu pouvoir se dispenser d'attaquer la Reine de Hongrie dans ses possessions des Pays-Bas, mais qu'on n'a laissé à S. M. T. C. aucun moyen de s'en abstenir ; qu'elle ne peut autrement, qu'en prévenant ses ennemis, se garantir de l'usage qu'on ne manqueroit pas de faire pour envahir ses propres Frontières, de ces mêmes Pays-Bas qu'elle auroit respectés. Que les Etats Généraux ne peuvent s'attendre avec justice, que le Roi de France n'attaque point ses ennemis d'un côté, où il n'a aucune sûreté qu'il ne sera point attaqué ; que la persuasion même de l'inclination déterminée que les Etats Généraux conserveroient pour maintenir la tranquillité dans les Pays-Bas, ne pourroit le rassûrer contre les vûes contraires de ceux qui ont monté si publiquement & si constamment, qu'ils n'aspiroient qu'à rendre la guerre générale ; que les Etats Généraux ont été les premiers à prendre l'alarme du transport des troupes de la Grande Bretagne dans les Pays-Bas ; que cependant c'est le transport de ces mêmes troupes, qui par des progrès successifs a conduit les Etats Généraux à joindre un Détachement de leurs troupes à celles des ennemis du Roi T. C. que la Déclaration, faite de la part des Etats Généraux, en 1741, à la Cour de France par leur Ambassadeur, n'a pas empêché que les augmentations de leurs troupes n'ayent servi à faciliter le succès de la demande qu'on leur faisoit d'un Corps de 20000 hommes de troupes auxiliaires pour la Reine de Hongrie, quoique les Puissances, à la disposition desquelles ce Corps de troupes devoit passer, ne se destinassent à rien moins qu'à
par-

partager l'invasion de l'Alsace & de la Lorraine ; que dans ces circonstances le Roi de France ne peut faire dépendre sa sûreté de la persévérance des Etats Généraux dans leurs résolutions , la Constitution de leur Gouvernement ne les laissant pas toujours libres de détourner les inconvéniens qu'ils veulent éviter.

Le Marquis de Fenelon présenta le 25 aux Etats Généraux un Mémoire , par lequel il prend congé d'eux pour quelque tems , & le même jour M. Kzma , Président de l'Assemblée , alla au nom des Etats Généraux souhaiter un heureux voyage à cet Ambassadeur , qui partit le 27 , pour retourner en France.

L'Abbé de la Ville reste à la Haye , chargé des affaires de S. M. T. C. auprès de la République.

Le 29 , le Comte de Wassenaar , Député de la Noblesse de cette Province au Collège de l'Amirauté de la Meuse , & Inspecteur des Dignes de Rhinland , fut nommé par les Etats Généraux , pour aller exécuter de leur part une commission à la Cour de France.

On mande de la Haye du 7 de ce mois , que le 29 du mois dernier M. Trevor , Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de la Grande Bretagne , présenta à l'Assemblée des Etats Généraux une lettre , par laquelle S. M. Br. après leur avoir donné de nouvelles assurances de sa reconnoissance pour le secours de 6000 hommes qu'ils lui ont fournis à sa première réquisition , leur témoigne qu'elle espere que le Roi de France lui ayant déclaré ouvertement la guerre , ils assisteront la Grande Bretagne de toutes leurs troupes & de tous leurs Vaisseaux , en conséquence des engagements que S. M. Br. prétend qu'ils ont contractés par les Traités de 1678 & de 1715.

H Les

Les Etats Généraux ont envoyé aux diverses Provinces , dont la République de Hollande est composée , une copie de cette lettre , avec la Déclaration de guerre de S. M. T. C. contre la Reine de Hongrie. Ils ont fait donner part à M. Trevor , ainsi qu'au Baron de Reischach , Envoyé Extraordinaire de la Reine de Hongrie , des motifs qui les ont déterminés à nommer un Ministre , pour se rendre de leur part auprès du Roi de France.

Le Comte de Vassenaar , qui est chargé des propositions qu'ils veulent faire à S. M. T. C. reçut le 6 ses dernières instructions , & on comptoit qu'il devoit partir le 8 , pour aller exécuter sa commission.

On apprend de Bruxelles du 8 de ce mois , que le Prince Charles de Lorraine partit le 7 , au bruit de l'artillerie des remparts de cette Ville , pour se rendre à Mons , d'où il ira prendre le Commandement des troupes de la Reine de Hongrie , qui doivent servir sur les bords du Rhin.

Ce Prince , quelques jours avant son départ , tint un Conseil de guerre , auquel tous les Généraux , tant des troupes Nationales , que des troupes Etrangères , assistèrent , & il eut le 3 , une longue conférence avec le Général Wade , qui commande les troupes Angloises , & avec le Comte Maurice de Nassau , Général des troupes que la République de Hollande a fournies à la Reine de Hongrie.

M. Tiquet , chargé à Bruxelles des affaires du Roi de France , ayant reçu le 29 du mois dernier , par un courier extraordinaire la Déclaration de guerre de S. M. T. C. contre cette Princesse , & un ordre de S. M. T. C. de se retirer de cette Cour , il en donna part le premier de ce mois à l'Archiduchesse Gouvernante , & le 3 il partit , pour retourner en France.

L'ar-

L'armée des Alliés doit s'assembler incessamment dans un camp qui a été marqué entre Ath & Leuse; elle aura son aîle droite appuyée à la dernière de ces deux Places, & sa gauche à la première.

Toutes les troupes de la Grande Bretagne, qui sont à Bruxelles, ont ordre de se tenir prêtes à marcher, & les Régimens des Gardes Angloises ont déjà pris la route d'Ath.

F L A N D R E S.

ON apprend de Valenciennes du 11 de ce mois, que le Roi arriva à Peronne le 3 vers les quatre heures après midi, où le Maréchal de Noailles, qui étoit parti de Douay la veille, s'étoit rendu, pour se trouver à l'arrivée de S. M.

Le lendemain, le Roi, après avoir entendu la Messe dans l'Eglise Collégiale, continua sa route, & S. M. s'arrêta au Village de Marcoin, dans lequel le Duc de Boufflers, Gouverneur de Flandres, avoit fait préparer au Roi sous une Tente une magnifique halte.

S. M. étant arrivée à Cambray vers une heure après midi, elle alla descendre à l'Eglise Métropolitaine; & y ayant reçu les respects du Chapitre, à la tête duquel l'Archevêque de Cambray porta la parole; elle fit sa prière dans le Chœur, & ensuite dans une Chapelle où l'on conserve une Image miraculeuse de la Sainte Vierge.

Le même jour, sur les quatre heures, le Roi arriva à Valenciennes, & descendit à la maison, dans laquelle l'Intendant du Haynault loge ordinairement. Le Roi, pendant le séjour qu'il a fait en cette Ville, s'est occupé à voir les troupes qui sont cantonnées dans ce Pays, & à faire la visite de quelques-unes de ses Places.

Le 5, au matin, S. M. monta à cheval, pour examiner les Fortifications extérieures de cette Ville; l'après-midi elle en visita l'Arсенal & les Magasins, & le lendemain elle alla voir la Citadelle.

Elle se rendit le 7 à Condé, & le 8 elle alla dîner au Quesnoy, & coucher à Maubeuge, où elle vit la Manufacture d'armes, qui est près de la Ville. S. M. a examiné avec une grande application toutes les Fortifications de ces différentes Places; elle est entrée dans les moindres détails, s'étant fait rendre compte de tout ce qui pouvoit augmenter la connoissance qu'elle avoit déjà de la situation & de la force de chaque Place, & elle a examiné les projets & les plans des nouveaux Ouvrages qu'on pouvoit y ajouter. En visitant ces Villes, elle a fait la revue des troupes cantonnées du côté de Condé, du Quesnoy & de Maubeuge, & elle a vû en particulier tous les Régimens, de l'état desquels elle a paru aussi satisfaite, que des sentimens que toutes les troupes ont fait éclater pour la Personne & pour son Service.

Le Roi a toujours été accompagné par le Maréchal de Noailles & par les huit Aides de Camp de S. M. qui sont le Marquis de Meuse, Lieutenant Général; le Duc de Richelieu, le Duc de Luxembourg, le Duc de Boufflers, le Duc d'Aumont, le Duc d'Ayen, le Prince de Soubize & le Duc de Picquigny, Maréchaux de Camp.

S. M. qui revint à Valenciennes de Maubeuge le 9 au soir, entendit le 10 la Messe dans l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, & avant son dîner elle travailla avec le Maréchal de Noailles, avec le Maréchal Comte de Saxe & avec le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département de la Guerre, à donner les ordres pour faire sortir les troupes de leurs cantonnemens, & à régler la
marche

marche qu'elles doivent tenir , pour se rendre aux premiers camps dans lesquels elles doivent s'assembler.

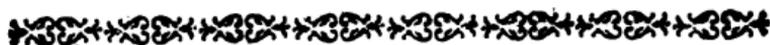
Le soir , le Roi alla voir l'illumination de la grande Place , & S. M. monta dans l'Hôtel-de-Ville , où elle reçût les respects des Magistrats , & qui étoit entièrement illuminé , ainsi que toutes les ruës.

Le Roi , qui est en aussi parfaite santé qu'on puisse le desirer , est parti le onze au matin , & les habitans se sont empressés de lui donner par leurs acclamations continuelles de nouvelles preuves de leur respect , de leur amour & des vœux qu'ils ne cessent de former pour la prospérité des armes du Roi & pour la conservation de S. M. qui a reconnu les mêmes sentimens dans tous les endroits par lesquels elle a passé.

On mande de Douay du 12 de ce mois , que le 11 , à quatre heures après midi , le Roi se rendit en cette Ville , après avoir dîné à Bouchain , dont S. M. a visité les Fortifications. Les troupes , qui sont dans cette Ville , formoient une double haye dans les ruës par lesquelles le Roi a passé , & qui étoient rendues de tapisseries.

Le Roi , un moment après son arrivée , monta à cheval , pour aller voir les Ouvrages extérieurs & les autres Fortifications de cette Place. S. M. reçût ensuite les respects du Parlement , à la tête duquel M. de Pollinchove , Premier Président , porta la parole avec beaucoup d'éloquence , & ceux de l'Université , & sur les huit heures du soir elle alla voir l'illumination de la Place & celles de l'Hôtel-de-Ville & des principales ruës. La maison que le Premier Président a coûtume d'occuper , & dans laquelle le Roi a logé , étoit illuminée avec une très-grande magnificence.

Le 12 au matin, S. M. après avoir entendu la Messe dans l'Eglise Collégiale de S. Amé, alla visiter le Fort de la Scarpe, & elle partit à midi, pour se rendre à Lille, où elle a dû arriver le soir.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

M. Jean *Barbeyrac*, Professeur en Droit à Groningue, y mourut le 3 de ce mois, âgé de 71 ans. Il s'étoit acquis une très-grande réputation par les Ouvrages qu'il a donnés au Public sur la Jurisprudence.

On mande de Lisbonne, que la nommée Marie-Anne *Suarez*, y étoit morte âgée de 121 ans accomplis.



FRANCE,



F R A N C E ,

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE 2 de ce mois, veille du départ du Roi pour l'armée de Flandres, S. M. écrivit à l'Archevêque de Paris la lettre suivante.

MON COUSIN, j'ai pris la résolution de me rendre sur ma Frontiere de Flandres, pour y commander en personne l'armée que j'y ai fait assembler, & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je souhaite, que vous ordonniez des Prieres publiques pour l'heureux succès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. La connoissance que j'ai de votre affection pour mon service m'assure que vous vous conformerez avec zèle à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 2 Mai 1744. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, PHELYPEAUX.

Le 3, l'Archevêque de Paris donna son Mandement, qui ordonne des Prieres publiques, pour demander à Dieu la prospérité

H iij rité

rité des armes du Roi , dont la teneur suit :

CHARLES-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , par la Misericorde Divine , & par la grace du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Paris ; Duc de Saint Cloud , Pair de France , Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , &c. Aux Archiprêtres de Sainte-Marie-Madelaine , & de Saint Severin, & aux Doyens Ruraux de notre Diocèse : Salut & Bénédiction.

Le Roi , qui au commencement des troubles , dont l'Europe est agitée , s'étoit proposé de ne prendre part à la Guerre , qu'en donnant à ses Alliés les secours qu'il étoit engagé à leur fournir , se voit aujourd'hui contraint d'armer pour la sûreté de ses propres Etats , & pour s'opposer à des entreprises , qui ne peuvent être regardées que comme de véritables hostilités de la part des Puissances qui les ont formées.

C'est dans la vûë d'exécuter , avec vigueur , les résolutions que Sa Majesté a prises à ce sujet , & d'animer par sa présence le courage de ses Troupes , qu'elle vient de se dérober à sa Cour pour se rendre à leur tête , & pour partager avec elles les périls auxquels elles s'exposent , & les pénibles travaux que la gloire & l'intérêt de l'Etat leur font supporter.

En

En des conjonctures si intéressantes, demandons au Seigneur, qu'il *envoie devant ce Prince, si cher à ses Peuples, un Ange bienfaisant*, chargé de veiller à sa conservation, & d'écarter tous les accidens que nous pourrions craindre pour la Personne sacrée. Convaincus que de Dieu seul dépend le sort des combats, & que quand il lui plaît, *un homme en poursuit mille, & deux sont suffisans pour en mettre dix mille en fuite & en déroute*; conjurons-le de rendre inutiles les efforts des Nations qui aiment & veulent la Guerre, & de benir ceux d'un Roi qui ne l'entreprend qu'à regret, & ne desire de vaincre, qu'afin d'obliger ceux qui fomentent la discorde, à concourir au rétablissement de la tranquillité publique.

Mais en même-tems que nous nous efforcions d'obtenir, par la ferveur de nos prières, la prospérité de nos armes, continuons à demander la Paix avec les plus vives instances, & employons les larmes & les regrets d'une sincère pénitence, pour recouvrer un bien si précieux, que nos péchés nous ont ravi. L'intérêt de la Religion & le nôtre se réunissent à nous faire desirer la fin de ces tristes divisions, qui sont toujours les funestes sources d'une infinité de crimes, de profanations, & de désordres, & presque toujours de redoutables fléaux du Ciel, mê-

H v me

me pour les Peuples soumis à des Souverains victorieux & conquérans.

A ces Causes, & pour nous conformer aux intentions de Sa Majesté, après en avoir conféré avec nos Vénérables Freres le Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons, qu'aussi-tôt après la reception de notre présent Mandement, & jusqu'à la fin de la Campagne, au lieu de la Collecte *pro pace*, on dira à toutes les Messes, celle qui est intitulée dans le Missel *Pro Rege & ejus Exercitu*. Que Mercredi prochain, sixième jour du présent mois de Mai & les deux jours suivans, on fera dans notredite Eglise les Prières de quarante heures, avec exposition du Très-Saint Sacrement; qu'en chacun desdits jours, lesdites Prières commenceront le matin par une Messe Solemnelle, & finiront le soir par un Salut, dans lequel on chantera *O salutaris Hostia*, avec le Verset *Panem de caelo*, &c. & l'Oraison *Deus qui nobis*, &c. le Trait *Domine, non secundum*, &c. le Verset *Ostende nobis, Domine*, &c. & les Oraisons *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus qui culpa*, &c. l'Antienne *Sub tuum praesidium*, &c. le Verset *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraison *Protege, Domine, famulos tuos subsidiis Pacis*, &c. la Priere pour le Roi, *Domine, salvum fac Regem*, &c. avec

avec le Verset *Fiat manus tua*, &c. l'Oraison *Quasumus Omnipotens Deus*, &c. la Priere pour la Paix *Da pacem*, &c. le Verset *Fiat pax*, &c. l'Oraison *Deus à quo sancta desideria, recta consilia*, &c. Que les mêmes Prieres de Quarante Heures seront faites, pendant trois jours, dans toutes les autres Eglises de la Ville & du Diocèse, suivant l'ordre qui sera marqué à la suite de notre présent Mandement. Nous accordons à toutes les Personnes, qui étant bien disposées y assisteront, quarante jours d'Indulgences.

Nous ordonnons en outre, que jusqu'au retour de Sa Majesté, on fera dans notre dite Eglise Métropolitaine & dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées, entre Vêpres & Complies, des Processions, où l'on chantera les *Litanies des Saints*, & ensuite le Trait *Domine non secundum*, & tout ce qui est marqué ci-dessus, à l'exception de l'Antienne, du Verset & de l'Oraison du Saint Sacrement.

Nous exhortons les Fidèles de joindre à ces Prieres le jeûne, l'aumône, & d'autres œuvres propres à attirer sur ce Royaume & sur la Personne de notre Auguste Monarque la protection du Ciel.

Si vous Mandons que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Cuvrés,

H vj rés,

rés , Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculières & Régulières , exemptes & non exemptes , à ce qu'ils n'en ignorent , & qu'ils l'observent & fassent observer par les personnes qui leur sont soumises. Donné à Paris en notre Palais Archiépiscopeal , le 3 Mai 1744.

Signé † CHARLES , Archevêque de Paris.
Et plus bas : par Monseigneur Lafone.

Le 2 de ce mois , le Roi apprit par le Marquis de la Carte, que le Prince de Conty a dépêché à S. M. , que la Citadelle de Villefranche s'étoit rendue , & que l'Officier Général, qui y commandoit , avoit été fait prisonnier de guerre , ainsi que la garnison qui étoit sous ses ordres , & celle que les ennemis avoient laissée dans le Fort de Montalban , qui s'est rendu quelques jours avant la Citadelle de Villefranche.

Le 3 , au matin , le Roi partit de Versailles , pour aller en Flandres se mettre à la tête de son armée.

Le Roi étant arrivé le même jour à Peronne , S. M. en partit le lendemain au matin , pour aller à Cambray , d'où elle se rendit le même jour à Valenciennes. Tous les chemins par lesquels le Roi a passé sur la Frontiere , étoient garnis de troupes , & le peu-

peuple qui est accouru par tout en foule sur la route du Roi, s'est empressé de montrer par ses acclamations réitérées, la joye que lui inspiroit la présence de S. M.

Le Révérend Peré Abbé de l'Abbaye de Sainte Geneviève de Paris, avoit ordonné dès le 7 du même mois, que l'on feroit dans son Eglise des Prieres publiques pour la conservation de la Personne sacrée de Sa Majesté & la prospérité de ses armes: qu'à cet effet la Chasse de Sainte Geneviève, Patronne de Paris & du Royaume, seroit découverte le lendemain par devant, pendant neuf jours; que la Neuvaine commenceroit par une Messe solennelle; qu'après Complies il seroit fait pendant cette Neuvaine un Salut solennel, qui commenceroit par une Procession dans l'Eglise, à laquelle on chanteroit, 1°. Les Litanies, *Aufer à nobis, &c.* 2°. L'Antienne de sainte Geneviève, *O felix ancilla Dei*; le Répons, *Congregati sunt inimici nostri, &c.* L'Antienne de la sainte Vierge, *Sub tuum presidium; Domine, salvum fac Regem & l'Antienne, Da pacem*; le Verset *Fiat manus tua super virum dextera tua*; Répons: *Et super filium hominis quem confirmasti tibi.* Les Oraisons; la première, *Deus, qui conteris bella*; la deuxième de la sainte Vierge, *Concede nos*
fam-

famulos ; la troisième de sainte Geneviève ; *Praesta, quasumus* ; la quatrième pour le Roi & son armée, *Deus, in te sperantium salus* ; la cinquième pour la Paix, *Deus à quo sancta desideria* ; & avoit ordonné, qu'après cette Neuvaine, la même Procession & les mêmes Prières se feroient après Complies les Dimanches & Fêtes jusqu'à la Toussaints ; & que pendant le même-tems les Chanoines Réguliers & Prêtres Séculiers, qui célébreroient la Messe dans ladite Eglise, diroient tous les jours à la Messe la Collecte intitulée : *Pro Rege & ejus Exercitu.*

Le 7, le Corps de Ville entendit dans l'Eglise du S. Esprit une Messe solennelle qu'il y fit célébrer, pour demander à Dieu de conserver la Personne du Roi, & de répandre ses Bénédictions sur les armes de S. M.

On doit célébrer en cette Eglise, par ordre du Corps de Ville, tous les jours, jusqu'au retour du Roi, une Messe dans la même intention.

Le 9, le Grand Prieur de l'Abbaye Royale S. Germain-des-Prez, donna aussi son Mandement sur le même sujet, lequel ordonne des Prières publiques pour la prospérité des armes du Roi ; en voici la teneur.

JEAN BOURDET, Grand Prieur de
l'Ab-

l'Abbaye Royale de S. Germain-des-Prés ,
immédiate au Saint Siège , & Grand-Vicaire
de S. A S. M. le Comte de Clermont, Prince
du Sang , Abbé Commandataire de ladite
Abbaye : A tous les Fidèles de notre Juris-
diction : Salut , en notre Seigneur.

Quelque juste que soit une Guerre , elle
est toujours un fléau , dont Dieu punit les
prévarications des hommes. C'est dans ce
point de vûë , que nous devons considérer
celle qui s'allume aujourd'hui sur nos Fron-
tieres. Nos iniquités , le mépris que nous
faisons des Commandemens du Seigneur ,
& le peu de reconnoissance des bienfaits
dont il nous a comblés , en sont la véritable
cause. Levons donc des mains pures vers le
Ciel. Prosternons-nous avec une humble
confiance aux pieds du Thrône du Pere de
miséricorde. Tâchons de désarmer sa main
redoutable , & de détourner de dessus nous
cette verge de fer , dont il châtie tant de
Nations. Et puisque l'amour de la paix a
conduit le Roi à la tête de ses armées ,
prions le Tout-Puissant de veiller sur les
jours d'un Prince si cher à ses Peuples , de
benir ses armes , & de rendre inutiles les
efforts que font nos ennemis , pour éloi-
gner un bien après lequel nous soupçons
avec tant d'ardeur.

A ces Causes , pour suivre les pieuses in-
ten-

tentions du Roi , & pour satisfaire aux devoirs de notre ministère , nous ordonnons que jusqu'à la fin de la Campagne , au lieu de la Collecte *Pro pace* , on dira à toutes les Messes celle qui est intitulée : *Pro Rege & ejus exercitu*. Que Dimanche prochain, 10 du présent mois de Mai , & les deux jours suivans , on fera dans notre Eglise les Prières de quarante heures , avec exposition du Très-Saint Sacrement. Chacun desdits jours les Prières commenceront le matin par une Messe Solemnelle , & finiront le soir par un Salut , dans lequel on chantera l'Hymne *Tantum ergo* , avec le Verset *Panem de caelo* , & l'Oraison *Deus qui nobis* , & le Trait *Domine non secundum* , & le Verset *Ostende nobis Domine* , &c. l'Oraison *Deus qui culpâ* , &c. l'Antienne *Sub tuum praesidium* , &c. le Verset *Ora pro nobis* , &c. l'Oraison *Concede nos quaesumus* , &c. le Répons *Hic est fratrum* , &c. le Verset *Sacerdos Dei Germane* , &c. l'Oraison *Misericordiam tuam* , &c. la Prière pour le Roi , *Domine salvum fac Regem* , que l'on répétera trois fois , avec le Verset *Mittre ei auxilium de Sancto* , & l'Oraison *Quaesumus omnipotens Deus* , &c. & la Prière pour la Paix , *Da pacem* , &c. le Verset *Fiat pax* , &c. & l'Oraison *Deus à quo sancta desideria* , &c.

Nous ordonnons eu outre , que jusqu'au

re-

retour de Sa Majesté, on fera dans notre Eglise tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées à l'issuë des Vêpres, des Processions où l'on chantera les *Litanies des Saints*, & tout ce qui est marqué ci-dessus, à l'exception de l'Antienne, du Verset & de l'Oraison du Saint-Sacrement. Nous exhortons de plus les Fidèles de joindre à ces Prières, le jeûne, l'aumône, & d'autres œuvres propres à attirer sur ce Royaume, & sur la Personne de notre Auguste Monarque la protection du Ciel. Donné en l'Abbaye Royale de S. Germain-des-Prez, le 9 Mai 1744.

Signé, Fr. JEAN BOURDET, Grand-Prieur, & Vicaire Général de S. A. S. *Et plus bas*. Par Commandement du R. P. Grand-Prieur & Vicaire Général de S. A. S. *Signé*, Fr. *Jean-François de Brezillac*.

L'Ordonnance du Roi, portant Déclaration de guerre contre la Reine de Hongrie, a été publiée en cette Ville le 27 du mois dernier.

LETTRÉ DU ROI, écrite de Valenciennes le 10 Mai, à l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, le Roi de Sardaigne connoissant les avantages que la conquête du

du Comté de Nice pouvoit donner à mon Frere & Oncle le Roi d'Espagne , pour faire valoir la justice de ses droits sur les Etats que la Maison d'Autriche possédoit en Italie , n'avoit rien négligé pour le défendre , ayant rassemblé un Corps de Troupes considerable , un Artillerie nombreuse , & fait construire des Travaux , que la nature du Terrain rendoit inaccessibles , mais l'armée d'Espagne , fortifiée de celle que j'y ai joint à titre d'Auxiliaire , commandée par mon Cousin le Prince de Conty , sous l'autorité de mon Frere , Cousin & Gendre l'Infant Dom Philippe , a surmonté tous ces obstacles. Les Retranchemens ont été forcés le vingt du mois dernier ; le Comte de Suze Lieutenant Général , qui commandoit en chef , a été fait prisonnier de guerre avec cinq Bataillons & les Garnisons du Fort de Montalban & de la Citadelle de Villefranche ; toute l'Artillerie qui y avoit été rassemblée , au nombre de plus de cent vingt pièces de canons , a été prise : enfin l'on s'est rendu maître de tout le Comté de Nice. Quelque valeur que les troupes des deux Nations ayent fait paroître en cette occasion , on doit reconnoître qu'un événement accompagné de circonstances aussi heureuses , est dû à la protection du Dieu des armées , & voulant lui rendre les graces qui lui

lui en font dûs , je vous écris cette Lettre pour vous dire , que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans votre Eglise Métropolitaine & autres de votre Diocèse , avec les solemnités requises , au jour & à l'heure que le Grand-Maître , ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part , & que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister. Que vous ordonniez en même-tems des Prières publiques pour obtenir de la divine Providence qu'elle continuë de protéger la Cause que je suis obligé de soutenir conjointement avec mes Alliés , & qu'elle nous accorde une Paix juste & durable , qui est le terme de la guerre , & qui a toujours été l'objet de nos intentions. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait , mon Cousin , en sa sainte & digne garde , &c.

MANDEMENT de l'Archevêque de Paris.

CHARLES-GASPARD Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , par la Miséricorde Divine , & par la grace du saint Siège Apostolique , Archevêque de Paris , &c.

L'armée d'Espagne , aidée & fortifiée de celle de France , s'est renduë depuis peu maîtresse du Comté de Nice. Le courage des

des Soldats de l'une & l'autre Nation, l'habilité & l'activité des Princes qui les commandent, ont heureusement triomphé de tous les obstacles que leur oppofoient la fituation des Lieux & les travaux qu'on avoit pris soin d'y ajouter. Les troupes nombreuses du Roi de Sardaigne forcées dans ces redoutables Retranchemens, qui paroiffoient inaccessibles, ont été en partie contraintes de se rendre prifonnieres de guerre, & celles qui n'ont pas eu le même fort, n'ont pû l'éviter que par une fuite précipitée, dans laquelle elles ont abandonné toute leur Artillerie au pouvoir des Vainqueurs.

Notre Religieux Monarque, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même par la Lettre dont nous vous faisons part, persuadé qu'un événement accompagné de circonstances aussi heureuses, est dû à la protection du Ciel, veut que par de solemnelles actions de grâces, nous fassions au Dieu des armées un hommage public de cette Conquête, importante par elle-même, & plus importante encore par celles qu'elle peut faire esperer à nos Alliés.

Pour entrer dans les vûes de Sa Majesté, reconnoissons, que si la valeur & la sagesse contribuent aux avantages que l'on remporte dans les Combats, elles sont des Dons de Dieu, qu'il distribuë comme il lui plaît ;
qu'il

qu'il les accorde aux uns, pour favoriser leurs entreprises, & que non-seulement il les refuse à d'autres, pour déconcerter leurs projets, mais qu'il aveugle quelquefois leurs esprits & frappe leurs cœurs d'une telle épouvante, qu'on les voit trembler au bruit d'une feuille que le vent enleve, & fuir sans que personne les poursuive, comme s'ils apperçoivent un glaive prêt à les percer.

Par une suite des sentimens qu'une piété éclairée doit nous inspirer, remercions le Seigneur d'un succès, qui semble en promettre de plus grands pour l'avenir, & signalons notre reconnoissance par tous les moyens que nous fournit la Religion. En nous acquittant d'un si juste devoir; nous pourrons mériter & obtenir de nouvelles faveurs, entre lesquelles, celle que nous devons le plus désirer, est la cessation de la Guerre & la conclusion d'une Paix juste & durable,

A ces Causes, après en avoir conféré avec nos Vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons, que Samedi 16 du présent mois, le *Te Deum* sera chanté dans notre dite Eglise en actions de graces de la prise du Comté de Nice; que Dimanche 17 du même mois, il sera pareillement chanté dans toutes les Abbayes, Chapitres, Pa-

Paroisses & Convents de la Ville & des Fauxbourgs de Paris , & le Dimanche qui suivra la reception de notre present Mandement, dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse. Si vous mandons, que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Superieures des Communautés, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils l'observent & fassent observer par les personnes, qui leur sont soumises. Donné à Paris en notre Palais Archiépiscolal le 14 Mai 1744. *Signé* † CHARLES, Archevêque de Paris.

Le Roi ayant écrit à l'Archevêque de Paris, pour faire rendre à Dieu des actions de graces solemnelles de la prise du Comté de Nice, on chanta le 16, après midi dans l'Eglise Métropolitaine le *Te Deum*, auquel l'Archevêque de Paris officia pontificalement. Le Chancelier de France, accompagné de plusieurs Conseillers d'Etat & Maitres des Requêtes, y assista, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville, qui y avoient été invités de la part du Roi par le Marquis de Dreux, Grand-Maitre des Cérémonies.

Le

Le Prevôt des Marchands donna le 15 de ce mois son Ordonnance , qui enjoint à tous les Bourgeois & Habitans de la Ville & des Fauxbourgs de Paris , en exécution des ordres du Roi à lui adressés par la Lettre de S. M. datée de Valenciennes le 10 du même mois , de faire des feux devant leurs Maisons le 16 , en réjouiissance de la Prise du Fort de Montalban, de la Citadelle de Villefranche & de tout le Comté de Nice , par l'armée du Roi d'Espagne , fortifiée de celle que le Roi y a joint à titre d'auxiliaire , commandée par M. le Prince de Conty , sous l'autorité de l'Infant Don Philippe.

Le Lieutenant Général de Police avoit rendu son Ordonnance le 15 de ce mois , laquelle enjoignoit à tous les Habitans de la Ville & Fauxbourgs de Paris d'allumer des Feux devant les Portes de leurs Maisons , le Samedi 16 , le même jour que le *Te Deum* a été chanté dans l'Eglise Métropolitaine , en réjouiissance de la Victoire remportée par les troupes de France & d'Espagne sur l'armée du Roi de Sardaigne.

SUR le départ du Roi.

PARS LOUIS ; il est tems de dissiper l'orage ;
 On a trop abusé de tes sages délais ;
 L'ennemi ne vouloit que grossir le Nuage ,
 Qui dérobe à nos yeux la Victoire ou la Paix.
 Puisqu'on te force enfin d'épouvanter la Terre,
 Fais briller par tout tes éclairs ,
 Et par les coups de ton tonnerre
 Ecrafe la discorde , & calme l'Univers.

Par M. de Bonneval.

Q U A T R A I N.

AImable Roi, vôle à la Gloire :
 Que le Ciel, comblant nos souhaits,
 Te conduise avec la Victoire ,
 Et te ramené avec la Paix !

Par M. Grandval.

Le 10 de ce mois, la Reine, accompagnée des Dames de sa Cour, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, dans laquelle on commença ce jour-là les Prieres de Quarante Heures, & S. M. après avoir assisté au Prône, entendit la grande Messe.

La Reine, accompagnée de Monseigneur
 le

le Dauphin & de Mesdames de France, retourna l'après-midi à cette Eglise, où S. M. assista aux Vêpres, aux Complies & au Salut.

Les deux jours suivans, la Reine assista dans la même Eglise au Salut & à la Bénédiction du S. Sacrement.

Le Roi a accordé l'Abbaye de S. Pierre de Rheims, O. de S. Benoît, à la Dame de Roye de la Rochefoucault, Religieuse de cette Abbaye.

On apprend de Lille, que le 13 de ce mois, le Roi se rendit à 11 heures du matin à l'Eglise Collégiale de S. Pierre de cette Ville, & que S. M. y assista au *Te Deum*, qui y fut chanté en action de grâces des avantages remportés à Nice & à Villefranche par les troupes Espagnoles & Françaises. Le Roi fut reçu à la porte de l'Eglise par le Chapitre, à la tête duquel l'Abbé de Guistelle, Doyen du Chapitre & Aumônier du Roi, complimenta S. M.

Le Comte de Vassenaer, que la République de Hollande a nommé son Ministre Plénipotentiaire auprès du Roi, arriva le 14 à Lille.

Le 16 au matin, il alla à l'Abbaye de Cisoing au Quartier du Roi, & il eut une audience

dience particuliere de S. M. étant conduit par M. de Verneuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Le même jour, le Roi tint à l'Abbaye de Cifoing un Chapitre de l'Ordre du S. Esprit, dans lequel S. M. nomma Chevalier de cet Ordre le Marquis de Bissy, Maréchal de Camp, & Commissaire Général de la Cavalerie.

Le 16, la Reine, accompagnée de Mesdames de France, entendit dans la Chapelle du Château de Versailles la Messe, & le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique pour la prise du Comté de Nice, & S. M. se rendit le même jour à l'Eglise des Recolets, où après avoir entendu la Messe, elle communia par les mains de l'Abbé de Fleury, son premier Aumônier.

La Reine entendit le 17, la grande Messe dans l'Eglise de la Paroisse de S. Louis de Versailles, où l'on commença ce jour-là les Prières de Quarante Heures.

Le 17, Monseigneur le Dauphin & Mesdames de France entendirent le Salut dans la même Eglise.

Le 18 & le 19, S. M. assista dans cette Eglise au Salut & à la Bénédiction du S. Sacrement.

Le 6 Mars, M. Beat-Fidele-Antoine
de

de Zurlauben, Baron de Thurn & de Gese-
tellenbourg, second Lieutenant de la Com-
pagnie Générale des Gardes Suisses, neveu
de M. de Zurlauben, Colonel du Régiment
des Gardes Suisses, & Maréchal de Camp,
d'une ancienne Noblesse du Canton de
Zoug, attachée depuis long-tems au service
de France; & M. Jean Victor *de Besenwald*,
Baron de Brunstete, Capitaine au Régiment
Suisse de Wittmen, du Canton de Soleure,
ont été nommés Capitaines Commandans
aux Gardes Suisses, le premier de la Colo-
nelle & le second de la Lieutenance Colo-
nelle, & le même jour M. Nicolas *Tech-
sermann*, du Canton de Fribourg, second
aide-Major des Gardes Suisses, & Chevalier
de S. Louis, obtint la Commission de Colo-
nel d'Infanterie.

L'Archevêque de Bourges, que le Roi a
nommé il y a déjà quelque tems son Am-
bassadeur Extraordinaire auprès du S. Sié-
ge, a pris congé de S. M. pour se rendre à
Rome.

M. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat
du Département des Affaires Etrangères, &
Sur-Intendant Général des Postes & Relais
de France, a remis au Roi ces deux Charges.

Le Comte de Choiseul, Brigadier des armées & Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Conty, a été nommé Maréchal de Camp.

Le Marquis de la Carte, Colonel Lieutenant du Régiment d'Infanterie de Conty, a été fait Brigadier.

Le premier jour de Mai, les Hautbois de la Chambre du Roi jouerent au lever de S. M. plusieurs Airs de differens Auteurs.

Le soir du même jour, L. M. soupant à leur grand couvert, M. Destouches sur-Intendant de la Musique de la Chambre du Roi en semestre, fit exécuter par les vingt-quatre, une longue suite d'Airs de sa composition.

Le 6, la Reine entendit les deux derniers Actes de l'Opera de *Callisto*, de la composition de M. Destouches.

Le 9, le 11 & le 18, on concerta devant la Reine le Ballet de *Zaide*, de la composition de M. Royer, Maître de Musique de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France.

Les troupes Espagnoles, commandées par l'Infant Don Philippe, & celles du Roi, qui sont sous les ordres du Prince de Conty, étant

étant depuis le 12 du mois dernier devant les retranchemens de Villefranche & de Montalban , les dispositions furent faites pour attaquer ces retranchemens la nuit du 13 au 14 , mais l'orage survenu dans le moment que les troupes se préparoient à marcher , & les pluyes qui ont suivi cet orage , déterminèrent l'Infant Don Philippe à suspendre jusqu'à la nuit du 19 au 20 , l'exécution des ordres qu'il avoit donnés. Ce Prince avoit posté huit Bataillons sur les hauteurs de Ste Marguerite , sous les ordres du Bailly de Givry , Lieutenant Général , lequel avoit fait avancer un Détachement à la Turbie , & M. de Villemur avoit marché avec quatre Bataillons à Castelnovo , pour être en état de s'opposer à la diversion que le Roi de Sardaigne auroit pû tenter de faire avec les troupes qu'il avoit au débouché du Col de Tende. L'Infant fit garder par un Bataillon le Port sur le Var & le chemin qui conduit à Antibes , & il établit plusieurs postes pour se garantir des entreprises de la Flote de l'Amiral Mathews. Le reste des troupes des armées d'Espagne & de France fut divisée en six colonnes , lesquelles marcherent le 19 , vers les six heures du soir , pour être à portée de commencer une heure avant le jour l'attaque des retranchemens , & une septième colonne , destinée à former

une fausse attaque du côté de la Mer près de Nice, commença entre dix & onze heures du soir, à faire un grand feu de mousqueterie, afin d'attirer de ce côté l'attention des ennemis.

La première colonne de la droite, à la tête de laquelle étoient le Marquis Darambourg, Lieutenant Général des troupes Espagnoles, & le Marquis de Mirepoix, Maréchal de Camp des armées du Roi, s'empara vers minuit de quelques Cassines qui pouvoient faciliter l'entrée de la gorge de Villefranche. Le signal de l'attaque générale ayant été donné, elle commença à trois heures du matin. La première colonne de la droite, & celle que commandoit à la droite le Marquis de Campo Santo, Lieutenant Général des troupes Espagnoles, lequel avoit avec lui le Marquis de Bissy, Maréchal de Camp, s'emparèrent d'abord des batteries *dell anima* & de *la Lampoa*, qui flanquoient la gorge de Villefranche, & ces deux colonnes pénétrèrent jusqu'au haut du Col. Cinq Bataillons, qui y étoient, furent faits prisonniers avec le Comte de Suze, qui commandoit les Piémontois, & on prit aux ennemis leurs Drapeaux. Les mêmes colonnes ayant marché sur la gauche, elles trouverent, malgré toutes les difficultés du terrain, le moyen de parvenir au haut du

Mont-

Mont-Gros, d'où elles pénétrèrent jusqu'à l'intérieur des derniers retranchemens des ennemis. Elles s'y soutinrent pendant près de cinq heures avec un feu très-vif de part & d'autre, & elles furent renforcées par quatre Bataillons, que l'Infant avoit fait avancer de ce côté sous les ordres du Marquis d'Argouges, Maréchal de Camp, mais après un combat très-opiniâtre, les troupes qui composoient ces deux colonnes ayant manqué de poudre, elles furent obligées d'abandonner une partie du terrain qu'elles avoient occupé.

Les quatre colonnes de la gauche, qui avoient commencé l'attaque en même-tems que celles de la droite, s'étoient emparées de la première enceinte des retranchemens des ennemis; le Marquis de Castelar & le Marquis du Chatel, à la tête de la colonne, qui fermoit la gauche, avoient chassé les Piémontois d'une hauteur en forme de limacon, laquelle avoit été retranchée avec beaucoup de soin, & ils s'y étoient établis, mais un Ravin impraticable empêcha ces quatre colonnes de pouvoir pénétrer plus loin.

L'Infant, ayant reconnu cet obstacle, & ayant eu avis que le Roi de Sardaigne se mettoit en mouvement du côté de Sospel, ne jugea pas à propos de continuer les atta-

ques , & se contentant de conserver les avantages qu'il avoit remportés dans cette action , il fit cesser le combat vers les quatre heures.

La hauteur sur laquelle le Marquis de Castelar s'étoit établi , dominant beaucoup la dernière enceinte des retranchemens des ennemis , ils jugerent qu'ils ne pourroient pas soutenir une nouvelle attaque , & ils prirent le parti de s'embarquer le 21 sur les Bâtimens qu'ils avoient rassemblés dans le Port de Villefranche , & d'abandonner la Ville , après avoir laissé des troupes dans la Citadelle & dans le Fort de Montalban.

On a trouvé dans les retranchemens une nombreuse artillerie , & on assure que des 14 Bataillons , qui les défendoient , il ne s'est rembarqué qu'environ 2500 hommes , ce qui doit faire juger de la perte des ennemis.

Ce Détail de l'attaque de ces retranchemens a été apporté à Versailles par le Comte de Choiseul , que le Prince de Conty a envoyé à S. M. & qui y est arrivé le 28 du mois dernier. On a appris par cet Officier , qu'au moment de son départ du Camp devant Villefranche , on se dispoisoit à attaquer le Fort de Montalban & la Citadelle de Villefranche.

On

On a reçu avis de Dunkerque, que les Vaisseaux Anglois *le Jean Elizabeth & le Jean*, le premier de 120 tonneaux, venant de Hambourg; le deuxième de 70 tonneaux, lequel avoit fait voile de Campwir & alloit en Ecosse, & sur lequel il y avoit de l'eau-de-vie, du savon & de la graine de lin, avoient été pris, l'un le 9, & l'autre le 17 du mois dernier par l'Armateur de Han, Commandant le Vaisseau *la Société*; que l'Armateur Norbert Kempinck s'étoit emparé le 11, d'un autre Bâtiment, de 200 tonneaux, lequel sortoit d'Amsterdam & étoit destiné pour Dublin, & dont la charge consistoit en 674 barriques de graine de lin & en quelques balots de peau de chamois; que le 13, l'Armateur Godefroy Bachelier s'étoit rendu maître du Vaisseau *le Mars*, de Londres, d'environ 120 tonneaux, armé de six canons & de deux pierriers, lequel venoit de la Caroline avec un chargement de 5,6 barrils de riz, & dans lequel il y avoit du bois de Campeche pour Lest; que le Vaisseau *l'Edouard & May*, allant de Rotterdam à Harwick, & chargé d'eau-de-vie de genevre, de graine de lin & de fer en chevilles, avoit été pris le 20, par les Armateurs de Han & Kempinck; que deux Vaisseaux de Brême, qui portoient des balots de toile à Londres, avoient été

arrêtés & conduits à Dunkerque par les Armateurs Pronchart & Bouvier, & qu'il étoit arrivé le même jour dans ce Port une prise Angloise, de 90 tonneaux, venant de Dantzick & allant à Londres, faite par l'Armateur Kempinck.

Les lettres de Roscoff marquent qu'il y étoit arrivé le 22, un Bâtiment de Dublin, du port de 70 tonneaux, chargé de bœuf & de beure pour Gibraltar, & que cette prise avoit été faite par des Vaisseaux de l'Escadre commandée par le Chevalier de Camilly.

On a appris de Port-Louis, que la Frégate du Roi *la Subtile*, y a amené les deux Navires *l'Upton* & *le Keatre*, l'un de 14 canons, & l'autre de 12, qui alloient à la Virginie avec un chargement de draps, de toiles & d'autres marchandises, & qui a été pris par des Vaisseaux de la même Escadre.

On mande de Brest, que le Navire Anglois *le Rubis*, de 200 tonneaux, destiné pour la Virginie, avoit été conduit le 16, par des Vaisseaux de cette Escadre dans ce Port, où il arriva le 25, un autre Navire Anglois, nommé *le Dauphin*, qui a été pris par les mêmes Vaisseaux, & sur lequel on a trouvé du bœuf, du suif & du charbon de terre, qu'il portoit dans la Méditerranée.

Le Marquis d'Argouges, le Marquis du Châtel & le Marquis de Mirepoix, ont été nommés Lieutenans Généraux ; M. de Vigier, Colonel du Régiment Suisse de son nom, & le Marquis de Maillebois, Colonel Lieutenant du Régiment Dauphin, Marséchaux de Camp ; M. Chauvelin, Major Général de l'armée du Roi, commandée par le Prince de Conty ; le Marquis de Rannes, Mestre de Camp du Régiment de Dragons de Languedoc ; le Marquis de Crussol, Colonel du Régiment de l'Isle de France, & le Marquis du Barail, Colonel de celui de Vivarais, Brigadiers.

Le Roi a donné au Marquis de Monteynard, Capitaine dans le Régiment Royal des Vaisseaux, le Régiment d'Aginois dont le feu Marquis de Malauze étoit Colonel.

Selon les derniers avis reçus de Dunkerque, le Capitaine Godefroy Bachelier, qui commande le Vaisseau *l'Amitié*, armé en course, s'empara le 23 Avril dernier d'un Bateau de Harwick, nommé *le succès*, de 15 tonneaux.

Le 2 du mois dernier, il entra dans le Port un Bâtiment d'Ostende, de 18 tonneaux, qui a été pris en venant de Middlebourg, & qui étoit chargé de 103 tonnes de gaudron.

On amena le 4, un autre Vaisseau, dont la charge consistoit en 45 Boucaux de Tabac, en 15 Balles de Poivre, & en quelques autres marchandises.

Le même jour, un Armateur arriva avec un Vaisseau de 100 tonneaux, sur lequel il y avoit des balots de toile, plusieurs Boucaux de Fil, & une Caisse de Dentelles.

Le Capitaine Pierre le Febvre, Commandant le Vaisseau *la Ste Anne de Dieppe*, se rendit maître le même jour du Navire Anglois *l'Anne Christine*, qu'il coula à fond, après en avoir fait transporter les agrez à son bord.

Le 5, l'Armateur Huart Dormicourt, qui a armé en course le Vaisseau *les Bons François de Dunkerque*, rançonna pour la somme de deux mille livres un Bâtiment Pêcheur d'Ostende.

Un Brigantin Anglois, de 25 tonneaux, fut pris le 7, par l'Armateur Godefroy Bachelier, & un autre Brigantin de la même Nation, nommé *le Dauphin*, fut rançonné le lendemain par le Capitaine Pierre le Febvre pour la somme de 180 livres Sterlings.

Le Vaisseau *le S. Antoine*, armé en course par le Capitaine Edoüard Bouvier, s'empara le 8, du Brigantin Ecoffois *le Jean Christian*, du port de 70 tonneaux, & des deux

deux Bâtimens Pêcheurs l'*Elisabeth & Sara*, & le *Jean Thomas*.

Le 10, le Vaisseau le *S. Michel de Durrkerque*, commandé par le Capitaine Saveru, y amena le Vaisseau le *Richard & Salomon*, de Harwich.

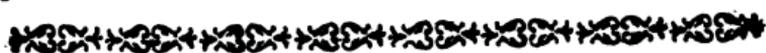
Le Capitaine Janssen, qui commande le Corfaire *la Palme*, entra le même jour dans le Port avec deux Navires, l'un de 140 tonneaux, nommé le *Neptune*, & l'autre d'environ 130 tonneaux, nommé *la Bonne Esperance*, chargés de Vins, d'Eau-de-vie & de Syrops, pour le compte des Négocians d'Ostende & de Bruges.

Le même jour, le Vaisseau les *Bons François de Durrkerque* enleva à quinze lieues au large de la Côte de Hollande le Pinque Anglois le *Saltom*, d'environ 150 tonneaux, à bord duquel il y avoit 249 Boucaux de Tabac, & ce Vaisseau s'empara le lendemain du Brigantin le *Guillaume & Marie*, de Douvres, de trente tonneaux.

Les Lettres de Brest marquent qu'un Armateur de S. Malo s'étoit rendu maître de deux Bâtimens Anglois, & que le 5 du mois dernier il avoit conduit dans le premier de ces deux Ports une de ces prises, dont la cargaison, consistant en Sucre fin & en Indigo, est estimée plus de 50000 écus.

On

On mande de Port-Louis, que le 10 du mois dernier il étoit entré dans ce Port un Vaisseau Anglois de 140 tonneaux, nommé *le Ringer*. Ce Vaisseau, chargé de Tabac, de Fer, de Bois de Teinture & d'autres marchandises, a été pris, en revenant de Philadelphie, par deux Navires de Granville, qui alloient à la Pêche de Terre-Neuve.



MORTS ET MARIAGE.

LE 31 Janvier, Mre Joseph-Hubert de *Vintimille des Comtes de Marseille*, Aumônier du Roi, Abbé de l'Abbaye d'Hambie, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Coutance, & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, mourut en cette Ville, âgé de 26 ans. Il étoit fils puîné de Joseph-Hubert de Vintimille des Comtes de Marseille, Seigneur de Vidauban & de Figanières, dit le Comte de Vintimille, & de D. Martre de Fortia de Piles. La Maison de Vintimille est une des plus grandes & illustres de Provence, & divisée en plusieurs Branches; celle des Barons d'Olioules est l'aînée; celle des Seigneurs de Riffons & de Figanières, de laquelle étoit M. l'Abbé de Vintimille, qui donne lieu à cet article, est la seconde, & celle des Marquis du Luc est la dernière. Voyez cette Généalogie dans le second Volume des Grands Officiers de la Couronne, fol. 284, & l'Histoire qui en a été donnée au Public en 1687, par l'Abbé Robert, Auteur du Nobiliaire de Provence, en 3 Volumes in-8.

Le . . . Février, Louis le *Consulurier*, Maître ordinaire

paire en la Chambre des Comptes de Paris, depuis le 30 Mai 1718, & auparavant Premier Commis des Finances, mourut à Paris, âgé de 80 ans. Il étoit fils d'Eustache le Cousturier, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & Secrétaire du Roi, & de D. François Maffon, sa première femme, & il étoit frere aîné de feu M. le Président le Cousturier, dont la mort a été annoncée dans le Mercure du mois de Février dernier.

Le 12 Philippe-Alexandre de Conflans S. Remy, Bailly & Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, où il fut reçu de minorité le 14 Décembre 1687, Commandeur de la Commanderie Magistrale de Pezenas, & de celle d'Abbeville, Brigadier des Armées du Roi du premier Février 1719, & ci-devant Premier Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orléans, mourut à Paris, âgé de 68 ans. Il étoit fils de Michel de Conflans, Marquis de S. Remy, mort le 22 Janvier 1712, & de D. Marguerite Dagueffleau, morte le 31 Mars 1721, & il avoit pour frere aîné Michel de Conflans, Marquis d'Armentieres, Premier Gentilhomme de la Chambre de Philippe, Petit-Fils de France, Duc d'Orléans, Régent du Royaume, mort le 5 Avril 1717, laissant de son mariage avec D. Diane-Gabrielle de Jusfac, Louis de Conflans, Marquis d'Armentieres, Colonel du Régiment d'Anjou, Infanterie, Maréchal de Camp du 20 Février 1743, lequel a des enfans de son mariage avec D. Adelaïde Jeanne Françoisse Bouteroué d'Aubigny. Voyez la Généalogie de la Maison de Conflans, & comment elle est issue de celle de Brienne, dans le Volume VI. des Grands Officiers de la Couronne, fol. 126 & 142.

Le 13, René Gaillard, Seigneur de Charanton-neau, Conseiller Honoraire en la Cour des Aides, où il avoit été reçu le 28 Août 1717, mourut à Paris,

1056 MERCURE DE FRANCE.

Fis , âgé de 54 ans. Il étoit fils aîné de Pierre Gaillard, reçu Conseiller en la Cour des Aides le 6 Mars 1688, mort le 20 Août 1717, & de Marie Quinault, fille de Philippe Quinault, Auditeur en la Chambre des Comptes, si célèbre par ses Poësies ; il avoit épousé le premier Juillet 1716, Marie-Geneviève Mailhard, fille de Paul Mailhard, Seigneur de Balorre, Conseiller-Secreraire du Roi, Maison, Couronne de France, & de Marie-Anne Desponty, de laquelle il laisse Antoine-René Gaillard de Charantonneau, reçu Conseiller de la Cour des Aides le 17 Août 1740, sur la démission de son pere, & Marie-Anne-Geneviève Gaillard de Charantonneau.

Le 19, Denis-Caude *Pichon*, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, depuis le 26 Janvier 1693, mourut à Paris, âgé de 82 ans ; il étoit fils de Denis Pichon, Trésorier de France à Paris en 1661, & de D. Marguerite Doublet, morte le premier Décembre 1701. Il avoit épousé le 13 Juillet 1706 D. Marie Kouillé de Filletieres, de laquelle il avoit eu plusieurs enfans. Il étoit cousin germain de Nicolas-Robert Pichon, Maître des Comptes depuis le 20 Septembre 1690, qui de son mariage avec D. Marie de l'Estang de Ris, a pour fils Charles Pichon, reçu Conseiller au Parlement le 10 Décembre 1718.

Le 20, Pierre *Courten*, Maréchal des Camps & Armées du Roi, du 20 Février 1743, Colonel d'un Régiment Suisse de son nom, depuis 1724, mourut près de Basse, âgé d'environ 60 ans. La Famille de Mrs de Courten est originaire de Suisse, & ils sont attachés au service de France avec distinction depuis un tems considérable.

Le 22, Dominique *Bernardoni*, ci devant Ministre du Roi auprès de S. M. Cz. & depuis Envoyé Extraordinaire

traordinaire auprès des Grisons, mourut à Paris, âgé de 72 ans.

Le 18 Mars M. Melchior de Blair, Chevalier Seigneur de Cernay près Montmorency, mourut au Château de Cernay âgé de 87 ans. Il étoit veuf depuis le 7 Septembre 1737, de D. Henriette-Brinon, qu'il avoit épousée le 27 Juin 1686, & dont il avoit eu, entr'autres enfans, Louis-François de Blair Seigneur de Cernay, Conseiller au Parlement de Paris, reçu le 30 Janvier 1709, & à présent chef du Conseil de S. A. S. Mlle de la Rochefuryon, lequel de son mariage avec D. Catherine-Jeanne de Gars de Boifemont morte le 16 Août 1724, a, entr'autres enfans, Louis-Guillaume de Blair de Boifemont, aujourd'hui Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi depuis 1742, auparavant Conseiller au Parlement de Paris. M. de Blair, qui vient de mourir, étoit fils d'Alexandre de Blair, Ecuyer Seigneur de Blanville & de D. Magdelaine Pittan, mariés le 29 Janvier 1643, & il avoit pour frere aîné M. Alexandre de Blair Seigneur de Fayolles, reçu Président à Mortier au Parlement de Metz le 25 Janvier, lequel obtint des Lettres du Roi Charles II. d'Angleterre, données à Edimbourg le 7 Juillet 1674, par lesquelles ce Prince le reconnoît pour être issu de la Maison Noble de Blair, Barons de Baltayock au Royaume d'Ecosse, laquelle étoit divisée en deux principales Branches, dont étoient sortis trente Barons qui s'étoient toujours alliés aux plus nobles Maisons d'Ecosse, notamment avec celle des Ducs d'Hamilton; qu'il étoit issu par ses Meres des Barons Ayton, Gray, Barons de Focelles, Olyhant, Barons Duplin, Ogilby, Barons d'Inc-timarzein, & de Stevard, Barons d'Innermeith; que Alexandre de Blair, Chevalier, son ayeul, qui le premier passa d'Ecosse en France & s'établit en
Bearn,

Bearn, où il se maria le 2 Décembre 1590, avec Dlle Marie-Remy, descendoit au cinquième degré d'André de Blair, son trisayeul, Chevalier Baron de Baltayock, mari de Marguerite Olyhant, fille du Baron de Duplin, depuis lequel la filiation est rapportée avec les qualités de Chevaliers Barons de Baltayock sur chaque degré, jusqu'audit sieur de Fayolles, &c. comme il est rapporté dans lesdites Lettres du Roi d'Angleterre, étant en Original, en 1726, entre les mains de M. de Blair d'Ainbur, cousin de M. de Blair, Conseiller au Parlement. Les Armes de Mrs de Blair sont de sable à une fasce d'or, accompagnée de trois besans, de même posés 2 en chef & un en pointe, & un écu d'argent brochant sur la fasce, chargé d'un chevron ondé de sable, accompagné de trois tourteaux de même, posés deux en chef & un en pointe.

Le 4 Mai, Charles-Louis-Joseph de la Vieuville, Marquis de S. Chamond, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, du premier Février 1719, mourut à Paris, âgé de 58 ans. Il étoit fils unique de Charles-Emmanuel de la Vieuville, Comte de Vienne, Marquis de S. Chamond, Mestre de Camp du Régiment du Roi Cavalerie, mort le 17 Janvier 1720, & de D. Marie-Anne Mitte de Chevrières, Marquise de S. Chamond, morte le 22 Novembre 1714. Il avoit épousé le 2 Juillet 1724, Geneviève Gruyn, fille de Pierre Gruyn, Conseiller d'Etat & Garde du Trésor Royal, & de Catherine Nicole Benoise, duquel mariage il a eu plusieurs enfans. Il étoit petit-fils de Charles Duc de la Vieuville II. du nom, Chevalier des Ordres du Roi, lequel avoit épousé le 25 Septembre 1549, François-Marie de Châteauvieux de Vienne, fille unique & héritière de René de Châteauvieux de Vienne, Chevalier Comte
de

de Châteaueux & de Confolant, Seigneur de Ruault, de Vauvillers & de Mangevelles, Baron de Clervant, de la Villate, de Fromentes, Beaurepaire, &c. & de D. Marie de la Guesle, D. de la Chauz & de Villiers, lez Oder, &c. avec stipulation dans son Contrat de mariage, qu'aux choix des Pere & Mere, l'un des enfans, qui naîtroient dudit mariage, d'ainé en aîné & de mâle en mâle, porteroit le nom & les armes de Châteaueux de Vienne, ladite Françoise Marie de Châteaueux étant restée seule & unique héritiere desdits noms & armes.

Le 8 Mai, Louis Fagon Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal des Finances & Président du Bureau du Commerce, mourut à Paris, âgé de 64 ans. Il n'étoit point marié & étoit frere puîné de Mrs Antoine Fagon, Evêque de Vannes, mort le 16 Février 1742, comme il est rapporté dans le Mercure de Février de cette année fol. 405, & ils étoient tous deux fils de Guy-Crescent Fagon, Conseiller d'Etat & Premier Médecin du Roi Louis XIV. mort le 11 Mars 1718, & de D. Marie Nozerence, morte le 4 Avril 1717. M. Fagon laisse pour héritiere D. Geneviève Douffeau sa cousine germaine, veuve de Mrs Martial Borderie, Seigneur de Vernejoux, Conseiller en la Cour des Aides de Paris, avec lequel elle fut mariée le 7 Janvier 1698, & dont elle a eu pour fille unique, Dlle Geneviève Alphonfini Borderie de Vernejoux, mariée le 27 Février 1726 avec M. Alexis Barfol, Marquis de Mouffy, Seigneur de Roncé, duquel elle a plusieurs enfans.

La nuit du 17 au 18 Mars, M. Charles-Jean de Choisy, Marquis de Moigneville, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de la Colonelle Générale, fils de M. Alexandre-Louis-Thomas de Choisy,

1066 MERCURE DE FRANCE.

Choisy, Marquis de Moigneville & de D. Charlotte Theresé de Lenoncourt, & petit-fils de Thomas de Choisy, Marquis de Moigneville, Lieutenant Général des armées du Roi & Gouverneur de Sarlouis, mort le . . . Mars 1710, & de D. Jeanne Brethe de Clermont, morte le 17 Mars 1718, jour du mariage de son petit-fils, fut marié à Paris avec Dlle Helene-Adelaide de Chastenet de Puysegur, née le 5 Février 1726, dernière fille de feu M. le Maréchal de Puysegur, dont la mort est rapportée dans le Mercure d'Octobre 1743, fol. 23 13.

On donnera deux Volumes le mois prochain, pour pouvoir employer plusieurs Pièces que nous croyons dignes d'intéresser le Lecteur.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Les Muses, Ode dédiée à Rousséau,	851
Décision d'une Question proposée dans le Mercure de Janvier,	859
Épître de M. de la Soriniere à M. Boyer,	863
Dissertation, si les Loix peuvent changer,	870
Le Généreux Algérien, <i>Poème</i> ,	875
Quest. importante, jugée au Parlem. de Paris,	880
L'Amour & l'Amitié, Etrennes à Mad. * * *	887
Lettre de M. Bouty à M. Tanevot,	899
Prière du Sage à la Fortune,	905
Réponse d'un Officier à la Lettre de M. Liger,	909
Dépit amoureux,	916
Lettre de M. Tanevot à M. D. L. R.	918
Les Eaux de Balaruc, <i>Ode</i> ,	920
Compliment à l'Evêque de Dijon,	925
Épître à M. l'Abbé * * * ; par M. L. * * * ,	930
Remarques sur le Méridien de S Sulpice,	932
	Sonnet

Bonnet sur une Conversion ,	937
Observations sur le <i>Huetiana</i> ,	939
Vers à Mlle. . . en lui envoyant du Sirop de Ca- pillaires ,	947
Enigmes & Logogryphes ,	948
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	
Recherches Critiques & Historiques sur l'origine & sur le progrès de la Chirurgie en France, <i>Ex.</i> 952	
Hist. générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiast. 958	
III & IV. Tomes de l'Histoire d'Espagne ,	<i>ibid.</i>
Théâtre Critique Espagnol, trois nouveaux Dis- cours ,	959
La Religion Chrétienne, éclairée des lumières de l'intelligence par le Dogme, &c.	<i>ibid.</i>
La Matière Médicale ,	960
Troisième Edition du Traité des Matières Crimi- nelles ,	<i>ibid.</i>
Le Service de la Cavalerie & de l'Infanterie ,	<i>ibid.</i>
Nouvelle Edition des Conférences des Ordonnan- ces , &c.	961
Le parfait Capitaine ,	<i>ibid.</i>
Mémoires pour servir à l'Histoire de M. Silva ,	<i>ibid.</i>
Considérations sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains ,	962
Traité des moyens de dissoudre la Pierre & de gué- rir cette maladie & la Goute ,	<i>ibid.</i>
Journal d'un Voyage au Nord ,	<i>ibid.</i>
Entretiens Mathématiques, &c.	<i>ibid.</i>
Traité Philosophique des Loix naturelles ,	963
Chirurgie complète ,	<i>ibid.</i>
Quatrième volume du Recueil choisi des Pièces in- serées dans les <i>Acta eruditorum</i> ,	964
Nouvelle Edition des Ouvrages de <i>Patarol</i> ,	<i>ibid.</i>
Ouvrages de Théologie de M. <i>Maxxinelli</i> ,	<i>ibid.</i>
Second Volume de Sulpice Severe ,	965
Second Tome des Œuvres de S. Jérôme ,	<i>ibid.</i>
<i>Historia Sacra de Baptismo</i> , &c.	<i>ibid.</i>
	Traduc-

Traduction Italienne d'une Lettre Afabe ;	<i>ibid.</i>
Dissertation Latine de M. <i>Bianchini</i> ,	966
Recueil de Pièces prononcées dans l'Assemblée pu- blique, tenuë à Montauban ,	<i>ibid.</i>
<i>Prolegomena</i> , &c.	<i>ibid.</i>
Nouvelle Edition de Saluste ,	<i>ibid.</i>
Journal Historique du Commerce des Arts, &c.	<i>ibid.</i>
Ouvrages de Mathématiques de <i>Bernoulli</i> , & la Sta- tique des Animaux ,	967
Magasin de Livres à vendre à Marseille ,	968
Traduction d'après la troisieme Edition de 1741 des Essais sur divers Sujets de Littérature & de Mo- rale ,	<i>ibid.</i>
Assemblée publique de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres ,	969
Celle des Sciences ,	970
Orbite de la Comete de 1743 & 1744 ,	<i>ibid.</i>
Assemblée de la Société Littéraire d'Arras ,	971
Ode Chrétienne ,	972
Programme & Prix proposé par la Societé Littérai- re de Montauban ,	973
Estampes nouvelles ,	977
Nouvelles Cartes ,	980
Remède pour les Dartres , &c.	981
Savonnettes de pure Crème de Savon ,	<i>ibid.</i>
Suc de Reglisse & de Gimauve blanc.	982
Chançon & Brunette notées ,	983
Spectacles. Extrait de la Comédie de l'Apparence trompeuse ,	985
Vers à M. G. de Merville, Autour de cette Pièce,	990
Nouveaux Acteurs à la Comédie Italienne ,	991
<i>Coraline Jardiniere</i> , &c. nouvelle Pièce , représen- tée sur ce Théâtre ,	992
<i>Coraline Esprit Follet</i> ; autre nouvelle Pièce ,	<i>ibid.</i>
Vers sur le début d'une nouvelle Actrice ,	<i>ibid.</i>
Compliment dialogué pour l'ouverture du Théâtre Italien ,	993
	Nouveaux

Nouveaux Acteurs au Théâtre François ,	1002
Nouvelles Etrangères , Allemagne , Prusse ,	1003
Espagne , Naples ,	1004
Génes & Isle de Corse , Grande-Bretagne ,	1010
Hollande & Pays-Bas ,	1011
Flandres ,	1019
Morts des Pays Etrangers ,	1022
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1023
Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris , & le Mandement donné en conséquence , pour ordonner des Prieres publiques , &c. pour la conservation du Roi , & pour la prospérité de ses armes ,	<i>ibid.</i>
Départ du Roi pour la Flandres ,	1028
Arrivée du Roi à Péronne , à Cambray , & à Valenciennes ,	<i>ibid.</i>
Mandement de l'Abbé de Ste Geneviève pour le même sujet ,	1029
Le Corps de Ville fait célébrer des Messes dans l'Eglise du S. Esprit pour la conservation du Roi , & pour la prospérité de ses armes ,	1030
Mandement du Prieur de S. Germain des Prez pour le même sujet ,	<i>ibid.</i>
Publication de la Déclaration de guerre contre la Reine de Hongrie ,	1033
Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris , pour faire chanter le <i>Te Deum</i> , & son Mandement en conséquence ,	1035
Le <i>Te Deum</i> chanté à N. D.	1038
Ordonnance du Prévôt des Marchands pour faire des feux devant les Maisons , & celle du Lieutenant de Police pour le même sujet ,	1039
Vers sur le départ du Roi ,	1040
Prieres de Quarante heures commencées à Versailles , auxquelles la Reine assiste ,	<i>ibid.</i>
Bénéfice donné ,	1041
Le Roi assiste au <i>Te Deum</i> dans l'Eglise de S. Pierre de Lille ,	<i>ibid.</i>
Arrivée	

Arrivée du Comte de Vassenaer, Ministre Plénipotentiaire de la République de Hollande auprès du Roi, à Lille, dont il a une audience particulière,	1041
Le Marquis de Bissy nommé par le Roi à l'Abbaye de Cisoing, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, <i>ibid.</i>	
Promotions d'Officiers dans le Régiment des Gardes Suisses,	1043
Symphonies chés le Roi, & Concerts chés la Reine,	1044
Détail de l'attaque des retranchemens des Piémontois,	<i>ibid.</i>
Vaisseaux Anglois pris,	1049
Promotions d'Officiers,	1051
Prise d'autre Vaisseaux Anglois,	<i>ibid.</i>
Morts & Mariage,	1054

Errata d'Avril.

PAge 533, ligne 5, douze, ajoutez, livres de balles. *Ibid.* l. 6, huit, ajoutez, livres de balles. P. 718, l. 6 du bas, aye, l. ait. P. 720, l. 6 du bas, & p. 723, l. 8, à l'huile, l. à huile. P. 723, l. 3, de Perrelle, l. du Graveur Gabriel Perrelle. *Ibid.* l. 10, à terre, l. vers la terre. P. 734, l. 7, parcourera, l. parcourra. P. 756, l. 17, feuë, l. feu. P. 762, l. 23, dans, l. en. P. 810, l. 10, sul, l. sur. P. 817, l. 26 & 33, Lobowitz, l. Lobcowitz. P. 820, l. 2, goudron, l. gaudron. *Ibid.* l. 29, Françoises, l. François. P. 826, l. 20, décharge, l. salve. P. 831, l. 22, commencée, l. commencé. P. 833, l. 8, Robecque, l. Robec. P. 835, l. 6, & 7. des Deux Ponts, l. de Deux Ponts. P. 840, l. 17, Thiard, l. Thyard. P. 841, l. 12, Monseigneur, l. Monseigneur, P. 842, l. 5 du bas, contre, l. contre.



Chanson notée doit regarder la page



